This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can 1709.05

Harvard College Library

FROM THE

FRANCIS PARKMAN
MEMORIAL FUND

FOR

CANADIAN HISTORY

ESTABLISHED IN 1908

Can 1709.05

Le Père P.-M. DAGNAUD,

Supérieur du Collège Sainte-Anne, Curé de Sainte-Marie.

Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle Écosse

Le R. P. JEAN-MANDÉ SIGOGNE

Apôtre de la Baie Sainte-Marie et du Cap de Sable

1799-1844

VALENCE

IMPRIMERIE VALENTINOISE, PLACE SAINT-JEAN

—

1905

۱۴۷۷/۶

LES FRANÇAIS DU SUD-OUEST

DE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le R. P. Jean-Mandé SIGOGNE.

Sa Grandeur Monseigneur O'Brien, archevêque d'Halifax.

Le Père P.-M. DAGNAUD,

Supérieur du Collège Sainte-Anne, Curé de Sainte-Marie.

Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle Écosse

Le R. P. JEAN-MANDÉ SIGOGNE

Apôtre de la Baie Sainte-Marie et du Cap de Sable

1799-1844

BESANÇON

LIBRAIRIE CENTRALE, Veuve CHARLES MARION

66, Grande-Rue, 66

1905

Can 1709.05

MAR 24 1913
LIBRARY
Francis Parkman fund.

BOUND JUN 17 1913

AUX ACADIENS DES PROVINCES MARITIMES

HOMMAGE DE SINCÈRE ATTACHEMENT

ET DE RESPECTUEUX DÉVOUEMENT.

P.-M. D.

NOS CUM PROLE PIA BENEDICAT VIRGO MARIA !

Paris, 25 mars 1905.

AU PÈRE DAGNAUD,

Eudiste, Supérieur du Collège Sainte-Anne (Nouvelle-Ecosse).

MON RÉVÉREND PÈRE,

Il vous appartenait, mon Révérend Père, à vous successeur de M. l'abbé Sigogne, de révéler au monde la personnalité, les vertus et les œuvres de cet homme de Dieu. La divine Providence vous a placé à la pointe Sainte-Marie, où lui-même avait établi le centre de ses opérations. Elle vous y a confié la direction de ces paroisses de Church-Point, de Saulnierville et des Concessions qu'il a fondées ou du moins préparées : elle vous a permis de voir réalisée la dernière et la plus chère de ses espérances, la fondation du collège Sainte-Anne, où vous présidez à la formation intellectuelle des jeunes générations de toute cette contrée. Vous vivez

depuis plusieurs années en contact habituel avec cette population acadienne du pays de Clare, qui est née, qui a grandi, qui s'est groupée et organisée sous son action sage et féconde. Vous avez pu interroger quelques contemporains de votre Apôtre, ou du moins les fils de ceux qui lui doivent d'avoir conservé leur foi, leur langue et leurs traditions. Occupé tout entier à continuer et à développer son œuvre, vous rencontrez à chaque heure, à chaque pas, dans les faits, dans les localités, et surtout dans le cœur reconnaissant des Acadiens, le témoignage vivant des grandes choses qu'il a faites pour ce peuple. Vous n'avez donc eu qu'à consigner dans votre beau livre ce dont vous êtes vous-même le témoin.

C'est en fugitif et en banni que, pendant la Révolution française de la fin du XVIIIe siècle, M. l'abbé Sigogne vint chercher un refuge sur les côtes de la baie Sainte-Marie. C'est en retour de l'accueil bienveillant qu'il rencontra au milieu des quelques familles acadiennes, revenues elles-mêmes de l'exil au pays de Clare, qu'il se consacra tout entier à maintenir et à affermir leurs traditions et leurs mœurs, à la fois si françaises et si catholiques. C'est grâce à ses soins et à son influence que, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, a pris consistance cette population d'une contrée qui porte encore, à juste titre, le nom et la qualité de *Ville française*.

C'est aussi, chassés par la persécution religieuse, qu'une centaine de nos Pères, et d'autres congrégations de France, sont allés à leur tour demander un refuge à l'Acadie. Ce peuple s'est souvenu que lui-même avait été victime du fanatisme barbare des Puritains de la Nou-

velle-Angleterre. Avec une générosité toute chrétienne, avec une amabilité toute française, il s'est empressé de nous accueillir tous. NN. SS. les Evêques et les prêtres, presque tous Irlandais, au souvenir de ce que leur nation elle-même a dû subir de persécutions pour sauvegarder sa foi, nous ont acceptés comme des frères et nous ont confié des œuvres nombreuses et importantes. En racontant ce que M. Sigogne a fait pour le pays de Clare, vous faites entrevoir aux provinces si hospitalières de l'Acadie ce qu'elles ont droit d'attendre de ces exilés auxquels des asiles ont été si largement offerts. Par votre ouvrage, mon Révérend Père, banni vous-même, vous donnerez au Canada, au nom de tous les réfugiés, un témoignage de notre affectueuse sympathie, de notre estime et de notre reconnaissance.

Votre livre dira en particulier aux évêques, aux prêtres, aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Labrador, que, pour les Eudistes comme pour M. Sigogne, leur bienveillant accueil a fait de leur pays notre pays d'adoption. Nous sommes devenus leurs frères : les évêques nous ont permis de prendre rang parmi leurs prêtres; leurs intérêts sont désormais les nôtres. En apprenant de vous ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont en Nouvelle-Ecosse, nous sentirons grandir dans nos âmes l'estime que le premier abord nous avait inspirée, nous serons fiers de leur passé, et nous nous réjouirons de leurs progrès.

En même temps, mon Révérend Père, par ce que vous nous apprenez du pays de Clare, vous justifiez les espérances de la nation acadienne tout entière; vous encouragez ses nobles et grandes aspirations. Vous lui indi-

quez comment elle parviendra à se relever et à se constituer définitivement, par la conservation de sa foi, de sa langue et de ses traditions. Que tous les Acadiens, comme leurs frères de la Nouvelle-Ecosse, restent catholiques; qu'ils cultivent, qu'ils parlent leur belle langue française et qu'ils sachent ne pas abandonner leurs mœurs traditionnelles : à ces conditions, eux aussi formeront dans leurs provinces une nouvelle France.

Leur loyalisme n'en subira aucune atteinte. Comme leurs aïeux, ils resteront les sujets fidèles de l'Angleterre et du Canada ; ils vivront au milieu de leurs concitoyens de langue anglaise, dans les rapports les plus fraternels, comme fils égaux d'un grand et noble pays. Dans ces vastes contrées, où des races multiples apportent à la commune vitalité, chacune un élément particulier de civilisation, eux, les Acadiens, ils sauvegarderont la fermeté des principes, par la précision, l'autorité et l'unité du dogme romain ; ils élèveront les volontés par l'esprit de charité et l'idéal de perfection qui sont le propre du catholicisme, et ils imprimeront aux caractères ce qui fait le fond du tempérament français, les sentiments d'honneur et de dévouement, la gaieté aimable, le désintéressement et l'enthousiasme du sacrifice.

Vous n'avez pas voulu remonter à la première origine du peuple acadien : vous nous renvoyez, pour ces débuts, à l'abbé Casgrain, à M. Richard, à M. Fabre, au sénateur Poirier. Votre point de départ est le moment du retour des pauvres bannis du pays d'*Evangéline*, à la fin du XVIIIe siècle.

Vous avez aussi restreint votre cadre; afin d'être plus exact et plus vrai, vous vous êtes attaché à nous peindre, non pas l'histoire générale du Canada français, non pas même celle de la population acadienne, répandue dans les provinces maritimes de l'Est, c'est-à-dire dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le cap Breton et l'île du Prince-Edouard; vous ne voulez nous parler que de ces Acadiens du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse que vous avez sous les yeux, que vous évangélisez et dont vous avez pu apprendre sur place l'histoire, par l'étude de documents originaux et par les traditions encore vivaces des familles qui vous entourent.

Et pourtant, que de glorieuses et nobles choses vous auriez pu nous apprendre sur les origines de ce peuple de héros et de martyrs! Combien vous auriez pu nous intéresser en nous faisant parcourir les péripéties si variées de sa vie, où il n'y a de constant que son attachement à la France et à l'Eglise. Nul récit d'imagination, nul poème ne vaudra jamais l'histoire vraie de cet extraordinaire petit peuple.

Monté sur des barques normandes et bretonnes, c'est sous Henri IV (1605) et sous Louis XIII (1632) qu'il débarque sur les bords de la mer de Fundy. Il s'arrête et s'établit tout autour de la baie si gracieuse d'Annapolis et dans les fertiles plaines auxquelles il donne les noms de Beaubassin et de Grand-Pré. Il sait gagner l'affection des Indiens du pays, les Micmacs, et il en fait à jamais de fidèles amis de la France. Il ne tarde pas à se développer, et il fait de cette province de l'Acadie (la Kady, dans la langue des Micmacs, veut dire terre

féconde et plantureuse) une de nos plus riches et de nos plus paisibles colonies.

La jalousie de l'Angleterre veillait. Ses troupes profitent des malheurs de notre patrie. Trois fois, de 1704 à 1707, les soldats de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) repoussent les attaques d'un ennemi supérieur en nombre. En 1710, le général Nicholson, à la tête de 4.000 Anglais et appuyé par une flotte de trente-six bâtiments, vient de nouveau mettre le siège devant Port-Royal. Longtemps l'intrépide Subercasse, qui commandait la place, résiste derrière ses murailles ébréchées. Abandonné par la France impuissante, il épuise jusqu'à ses dernières ressources. Cependant le moment vient où il faut se rendre. Mais sa défense acharnée a tellement illusionné le général ennemi sur la situation intérieure de la place, qu'il obtient les conditions les plus honorables et les plus avantageuses. Quels ne furent pas l'étonnement et la colère de Nicholson quand il vit sortir la garnison qui ne comptait plus que 156 hommes. Ces héros, exténués de fatigues et de faim, avaient, avant de se rendre, mangé jusqu'au dernier de leurs chevaux. Aussi, en quittant Port-Royal, ils devaient traîner eux-mêmes leurs obusiers; mais ils emportaient leurs fusils, les drapeaux étaient déployés et les tambours battaient la marche; spectres décharnés, ils passaient fièrement devant les régiments anglais qui durent leur présenter les armes et qui restaient stupéfaits de tant d'énergie et de constance. La terre que cette poignée de braves avait choisie pour se retirer allait rester terre française.

Bientôt après, 1713, le traité d'Utrecht consommait la ruine. L'Acadie et Terre-Neuve étaient cédées à l'Angle-

terre ; plus tard, après la prise de Louisbourg, c'était le tour du cap Breton ; puis, malgré les efforts des Canadiens de Montcalm, de Lewis et de Bougainville, malgré la victoire de Carillon, la défaite et la prise de Québec amenaient la perte complète du Canada. La colonie acadienne, abandonnée à ses seules ressources, s'était efforcée du moins de lutter sans trêve ni merci pour sauvegarder ses terres, sa foi, sa langue. Malgré le joug de fer qui l'accablait, la population s'était multipliée; impuissant à vaincre par ses vexations, ses cruautés, ses menaces la ténacité acadienne, le gouverneur Lawrence eut le triste courage de recourir à des moyens barbares.

Il parqua les Acadiens dans leurs églises transformées en prisons; il les traqua comme des bêtes fauves dans leurs forêts, il sépara les jeunes gens des hommes, les fils de leurs pères, les enfants de leurs mères, les femmes de leurs maris; il les embarqua à tour de rôle sur de méchants navires, les laissa périr de misère au fond des cales, ou les sema, dispersés, épuisés, au hasard, sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre, du Maryland, de la Caroline... D'autres furent exportés en Angleterre. Quelques-uns, plus heureux, réussirent à débarquer en France, à Saint-Malo, à Belle-Ile surtout, où leurs descendants existent encore très nombreux.

Longfellow, poète anglais et protestant, a raconté dans un poème, plein de tristesse et de sympathie, sous le titre d'*Evangéline*, un des épisodes les plus touchants de cette période du milieu du XVIIIe siècle, dont les Acadiens ne parlent encore qu'avec terreur et en frémissant. Ils lui ont donné le nom de *Grand dérangement*. Au commencement de son récit, le poète ne peut s'empêcher

de s'écrier, à la vue de tant de ruines, d'incendies, de massacres et de déportations : « Les pins murmurent, et les mélèzes aux barbes de mousse se dressent vagues et confus, comme les druides d'autrefois; ils font entendre des voix tristes et prophétiques. L'Océan voisin jette sa grande voix dans les cavernes sonores des rochers, mariant ses accents inconsolables aux gémissements de la forêt... Mais où sont les cœurs qui battaient comme celui du chevreuil quand il entend dans la bruyère la voix du chasseur? Où sont les toits de chaume, la demeure du laboureur acadien voilée par les ombres de la terre, mais reflétant l'image des cieux!... Les chaumières ont été dévastées et brûlées, les habitants sont partis, pour toujours dispersés comme la poussière et les feuilles aux violentes rafales d'octobre. Du joli village de la Grand-Pré, des douze mille Acadiens, il ne reste plus rien qu'un souvenir... »

Longfellow se trompait. Les Acadiens n'étaient pas une poussière stérile que les vents emportent; c'était un essaim d'hirondelles fuyant sous l'orage qui a renversé leurs nids, mais qui reviendront aux premiers jours de soleil, attirées par un invincible besoin, s'abattre au même lieu et rebâtir leurs demeures avec une patience qui ne connaît pas le découragement.

Aujourd'hui, les Acadiens sont encore là, sur ce sol que leurs pères ont doublement sanctifié ; ils cultivent la même terre, ils sillonnent les mêmes eaux, ils parlent toujours la même langue, la langue du XVIIIe siècle. Leurs mœurs, non plus, n'ont pas changé. Leurs prêtres sont toujours leurs pères et leur conseil ; ils prient toujours

les mêmes prières, chantent les mêmes cantiques, s'agenouillent toujours sur les vieilles tombes rangées autour de l'église, ornées de coquillages disposés en couronnes et en guirlandes sur la verdure des tertres, où dorment, à l'ombre des grands saules, aux bruissements du vent du large dans les sapins, les aïeux qui ont souffert. Si leurs yeux ont une expression de mélancolie douce et résignée, si leur rire lui-même cache des larmes, en souvenir de la voie douloureuse qu'ils ont suivie depuis si longtemps, du moins leur cœur reste aussi fidèle et aussi vaillant. Comme autrefois, ils sont prêts à répondre, comme un de leurs pères, au tyran Lawrence, qui voulait lui faire renoncer à sa patrie et à son Dieu : « Non, Monsieur, je ne signerai pas ce serment contre la France, j'ai Dieu pour moi, cela suffit; vous pouvez me tuer, voici mon corps, vous ne tuerez pas mon âme ».

Mais les petits groupes de familles d'autrefois sont devenues aujourd'hui des paroisses tout entières; par sa propre vertu, la population acadienne double tous les vingt ans : ils sont déjà 200.000 dans le Nouveau-Brunswick, dans la Nouvelle-Ecosse, dans l'île du Prince-Edouard et au cap Breton. Ils ont traversé le Saint-Laurent et se sont encore établis au Labrador et sur la côte nord du grand fleuve. Dans cinquante ans, ils seront près d'un million. Ils ont leurs députés à eux au Sénat et aux Communes, leur clergé, leurs écoles, leurs journaux. Demain ils s'imposeront aux provinces maritimes comme leurs frères canadiens le font dans la Confédération.

Comment s'est opérée cette transformation ou plutôt cette résurrection du peuple acadien ? C'est le problème

historique que vous posez et résolvez, en ce qui concerne la baie Sainte-Marie. Vous en trouvez les causes dans la vivacité du sentiment religieux et national, mais surtout dans l'influence que le clergé a acquise par son intelligence et son dévouement. Sans doute, les événements ont bien servi la cause de ce peuple. La guerre de l'Indépendance américaine obligea les Anglais à relâcher les liens de servitude dans lesquels il étouffait. Les Acadiens en profitèrent; mais, privés de prêtres catholiques, réduits à la *messe blanche* que le plus vieux d'entre eux lisait le dimanche à la réunion, resserrés de plus en plus par les protestants sectaires, en relation avec des marchands sans mœurs et sans foi, ils étaient menacés, fatalement, de perdre ce pour quoi ils avaient tant souffert. C'est alors que la Providence, par une de ces harmonies insondables, suscita la Révolution française. Une tempête avait dispersé le peuple acadien, une autre tempête devait le rassembler, le fortifier, l'organiser. Traqués en France, plusieurs prêtres se réfugièrent en Acadie. Ils furent le salut, ils furent les vrais fondateurs de la nationalité acadienne.

La vie de tous ces prêtres se ressemble assez ; aussi vous attachez-vous tout spécialement à celui qui, dernier survivant de cette glorieuse phalange d'apôtres, évangélisa, avec le plus de fruit et le plus longtemps (un demi-siècle), la baie Sainte-Marie : l'abbé Sigogne. Il était né au diocèse de Tours, d'un père qui devint révolutionnaire et maire de Beaulieu, et n'échappa au couperet de la guillotine déjà suspendu sur sa tête que grâce à l'influence paternelle. D'un caractère rigide pour soi-même et les autres, sans être janséniste, d'une austérité d'ana-

chorète, d'une obéissance toute militaire à son évêque, il ne tarda pas à faire refleurir les mœurs simples et pures des premiers Acadiens. Il organisa les paroisses, les fabriques, construisit des églises, etc... ; son zèle le porta même à apprendre le micmac pour évangéliser les pauvres Indiens retirés dans leurs *réserves*. Il n'oublia pas non plus les intérêts matériels et politiques de ses ouailles ; il profita de son amitié avec Haliburton, député de Clare, pour l'exciter à demander l'abolition du serment du *test* qui rendait tout catholique inhabile aux charges publiques, et pour proposer la loi d'émancipation qui fut votée à l'unanimité, en 1827.

Bref, si les Acadiens peuvent dire avec fierté à la France :

> Nous avons conservé le brillant héritage
> Laissé par nos aïeux, pur de tout alliage,
> Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin,

ils le doivent à celui dont la tombe s'élève au cimetière de Sainte-Marie, et dont le souvenir est resté gravé au cœur de tout un peuple reconnaissant. L'abbé Sigogne n'avait cru écrire son nom qu'au livre de Dieu, et voici que son nom est écrit aussi au livre des hommes, et que sa mémoire vivra autant que le peuple dont il a préparé la destinée.

C'est à ce peuple que la divine Providence nous a envoyés dès 1893, et c'est lui qui, avec ses évêques et ses prêtres, nous a accueillis si charitablement, quand la loi contre les Congrégations nous a forcés de chercher un refuge au dehors de la France qui nous bannissait.

Voici comment, au mois d'octobre 1904, au retour d'un voyage de quatre mois dans ces provinces, je rendais compte à la S. Congrégation de la Propagande de notre établissement au milieu des Acadiens :

« Les relations de notre Congrégation avec le Canada sont anciennes. Elles datent du commencement de notre Institut et de ceux de la colonisation française. Le Vén. Jean Eudes et le Vén. de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec, étaient Normands l'un et l'autre; leur amitié s'était formée dans la participation aux mêmes œuvres à Paris ; leurs relations étaient restées fréquentes et intimes .Dès 1674, tous les deux affiliaient le séminaire de Québec et notre Congrégation dans une union de prières et de mérites. Mgr de Laval introduisait et propageait dans la colonie, à Québec et à Montréal, la double dévotion de son ami au très saint Cœur de Marie et au Sacré-Cœur de Jésus. Le R. P. Chaumonot, l'apôtre des Hurons, écrivait au Vén. P. Eudes, dont il proclamait la grande dévotion à la sainte Vierge. La pieuse Catherine de Saint-Augustin l'avait connu dans son enfance, à Saint-Sauveur-le-Vicomte (1641), et elle avait appris de lui à honorer le saint Cœur de Marie, comme elle partagea, plus tard, sa vénération pour la sœur Marie des Vallées. Dans un acte du 15 novembre 1690, dont l'original est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec, Mgr de Saint-Vallier, successeur de Mgr de Laval, affirme que « la mémoire du Vén. P. Eudes est en bénédiction, et il autorise la célébration solennelle de la fête du très saint Cœur de Marie dans la chapelle des

Augustines, avec la messe et l'office composés par le P. Eudes ».

Aussi n'ai-je pas été surpris de trouver dans presque toutes les vieilles bibliothèques de Québec, les ouvrages de notre vénérable instituteur, ses offices, même le propre de notre Société, et une vie manuscrite de la sœur Marie des Vallées, que j'avais longtemps cherchée en vain dans les bibliothèques d'Europe.

Cependant ce ne sont pas ces souvenirs, pourtant bien précieux, qui nous ont attirés au Canada. La sainte Vierge s'est servie d'une autre occasion pour le faire. Le 15 août 1890, la nation acadienne des Provinces maritimes s'était réunie en assemblée générale, à la baie Sainte-Marie, pour célébrer sa fête nationale, qui est celle de l'Assomption, tandis que celle des Canadiens est sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Les Acadiens ont choisi pour hymne national l'*Ave Maris stella*, et, pour drapeau, les couleurs françaises, avec l'étoile blanche de la sainte Vierge sur le bleu. Une des préoccupations de l'assemblée de 1890 était de découvrir le moyen de relever leur peuple, en procurant à leurs fils des maisons d'enseignement, surtout d'enseignement français, ce qui manquait entièrement en Nouvelle-Ecosse. Ils demandèrent à Marie, leur protectrice, de leur envoyer des maîtres français pour leurs enfants. La réunion députa des délégués pour prier Sa Grandeur Mgr O'Brien, leur archevêque, de vouloir bien leur procurer des directeurs pour leurs écoles.

Or, ce même jour, 15 août 1890, je délibérais avec mon Conseil, à Versailles, sur les moyens de sauvegarder

notre Congrégation. La persécution, obligée de reculer un instant en 1880, menaçait, en effet, de nouveau, les Congrégations enseignantes. Il fut décidé que le R. P. Blanche partirait avec un autre Père et s'en irait au Canada. Il devait tout d'abord offrir nos services à Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, dont un de nos anciens surveillants au collège de Redon, M. l'abbé Roussel, devenu depuis Sulpicien et professeur de théologie à Montréal, m'avait parlé avec beaucoup d'éloges.

Les Pères débarquèrent à Halifax au mois de septembre. « Votre arrivée est providentielle, leur dit le bon archevêque, une députation des Acadiens est venue me prier de fonder une maison d'éducation à la baie Sainte-Marie. Je ne comptais plus sur votre Congrégation, dont M. l'abbé Roussel m'avait dit beaucoup de bien. Je m'étais même adressé à d'autres sociétés religieuses. Les Oblats refusent ; les pourparlers avec les Pères de la Miséricorde de New-York n'aboutissent pas ; voulez-vous accepter d'aller, comme curés, à Sainte-Marie et d'y établir un collège ? » La réponse ne pouvait être douteuse.

Quelques jours après, les deux Pères étaient rendus au pays de Clare, pour prendre possession des paroisses de Church-Point et de Saulnierville, que leur cédait le bon M. Gay de si pieuse mémoire, et de suite ils commencèrent à grouper quelques enfants et à faire la classe.

Dès le début, cet établissement fut béni de Dieu. Témoin du bien opéré, le gouvernement protestant de la Province accorda, par un Bill du mois d'avril 1892, à

nos Pères, le droit, à titre de corporation reconnue, de posséder, de s'organiser et de se régir. Le collège reçut le titre officiel d'Université avec tous les privilèges attachés à une telle institution, et les directeurs pourraient désormais conférer les degrés de bachelier, de maître et de docteur dans telle ou telle Faculté qu'ils voudraient, et porter à leur gré telles lois, règles et autres conditions pour obtenir les grades. C'est à eux de fixer le cours des études.

Grâce à une souscription de la population, aux ressources fournies par notre Congrégation et à une fondation d'un de nos Pères, un beau collège fut construit au milieu des terres appartenant à l'église de Sainte-Marie. Comme la majeure partie des frais avait été supportée par nous, Sa Grandeur Mgr O'Brien consentit, en 1893, à nous en assurer la pleine propriété, et, pour cela, il nous vendit le collège et le terrain nécessaire à son fonctionnement. Ce beau collège fut placé sous le patronage de sainte Anne, dont le culte est cher à nos Pères bretons, ainsi qu'à tout le Canada. Je bénissais la première pierre de sa chapelle le 5 mai 1898. Hélas! quelques mois après mon passage, en janvier 1899, le bâtiment était entièrement détruit par un incendie, la nuit même du jour où s'était faite l'inauguration de la chapelle. C'était le second incendie qui aurait pu détruire notre œuvre : le presbytère avait brûlé dès 1893.

Ni les habitants, ni nos Pères ne se laissèrent déconcerter par ce double malheur. Grâce aux libéralités des Acadiens et aux généreux sacrifices de notre Congrégation, un magnifique édifice, assez vaste pour abriter l'œuvre du Juvénat, a remplacé le modeste presbytère de

M. l'abbé Sigogne, et cette année j'ai pu admirer, à la place du collège incendié en 1899, une construction beaucoup plus vaste et mieux appropriée, avec une très

Eglise actuelle des Concessions de Sainte-Marie.

jolie et très vaste chapelle. Je ne dis rien des belles églises de Sainte-Marie, de Saulnierville et des Concessions. On peut évaluer à cinq ou six mille le nombre des habitants de ce centre de la population acadienne de Clare.

En 1893, Sa Grandeur Mgr O'Brien, qui avait vu notre

Congrégation à l'œuvre, nous demanda de fonder un séminaire à Halifax. Nous acceptâmes volontiers. Halifax est, en effet, une ville importante. Son port est le point de débarquement des navires européens en hiver : c'est la tête de ligne du chemin de fer intercolonial qui traverse le Canada d'un Océan à l'autre ; c'est le chef-lieu de la Nouvelle-Ecosse et c'est le siège métropolitain de la Province ecclésiastique. Nous y avons donc établi notre Scolasticat, qui sert de séminaire aux étudiants ecclésiastiques du diocèse. Il se trouve quarante-six Eudistes dans ce diocèse.

En 1898, Sa Grandeur Mgr O'Brien, toujours bienveillant pour notre Congrégation, nous aidait à pénétrer dans le Nouveau-Brunswick. Dans cette Province, c'est d'abord à Caraquet que Mgr Rogers, évêque de Chatham, nous a permis de nous établir.

La bourgade de Caraquet se développe sur le bord de la baie des Chaleurs que forme un des renfoncements du fleuve Saint-Laurent sur sa rive droite. Cette paroisse avait alors pour curé M. l'abbé Allard. Ce prêtre zélé avait construit un assez grand édifice en pierre, des tiné dans sa pensée à devenir un collège. Le jour de l'Ascension, 20 mai 1898, j'étais à Caraquet. Le soir même, M. le Curé dressa un acte, en vertu duquel il abandonnait en toute propriété à la Congrégation des Eudistes le collège qu'il avait bâti et les terres qu'il possédait dans le pays ; le 4 septembre 1898, Sa Grandeur Mgr Rogers sanctionnait cette donation, et assurait aux Eudistes la succession de M. Allard dans la direction de la paroisse. Nous ne tardâmes pas à prendre posses-

sion du collège placé sous le patronage du Saint Cœur de Jésus. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnut la corporation des directeurs, et, en 1904, une grande aile en pierres de taille est venue s'ajouter aux anciennes constructions. Le collège est très florissant, et tout fait espérer qu'il sera une pépinière de vocations ecclésiastiques. A une grande lieue de distance, sur le Chemin du Roi, se trouve la paroisse de Saint-Paul, dont un de nos Pères fait le service, et où nous avons entrepris la construction d'une église.

Cette mission compte vingt Eudistes.

Au même diocèse de Chatham, Sa Grandeur Mgr Barry, successeur de Mgr Rogers, nous a établis dans deux autres postes, à Rogersville et à Andover.

Rogersville est une paroisse placée sur l'intercolonial. Dans cette bourgade, tout est dû au zèle de M. l'abbé Richard, qui l'a formée lui-même au milieu de la forêt. Avec une générosité sans pareille, ce bon prêtre acadien a ouvert sa paroisse à nombre de congrégations chassées de France; il a donné des terres aux Trappistes de Haute-Combe, du diocèse de Rodez ; il en a donné aux Trappistines venues de Vaise, près Lyon ; il a confié une école de garçons aux Petits-Frères de Marie, et une école de filles aux Sœurs de Jésus de Kermaria. Pour nous, c'est une maison de missionnaires qu'il a établie.

Andover est située tout à fait à l'ouest du Nouveau-Brunswick, sur la lisière des Etats-Unis. Là ce sont surtout des Indiens Malécites que Mgr Barry nous a confiés ; mais à Andover, comme à Rogersville, c'est surtout aux populations acadiennes que se dévouent les

dix Pères de ces deux postes. Car c'est toujours avec cette nation acadienne que nous sommes le plus en contact dans tous nos postes des diocèses d'Halifax et de Chatham.

C'est elle encore que nous avons rencontrée dans la Préfecture du Labrador, sur la côte nord du Saint-Laurent. Là, le climat est très rigoureux. La température descend fréquemment au-dessous de 30 degrés. La terre est couverte de neige depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de mai. Pendant ce temps, on ne peut circuler qu'en raquettes ou en traîneaux attelés de chiens. L'été, on ne voyage que par mer, car, même sur la côte, il n'y a pas de route. Durant ces longs mois d'hiver, c'est partout une solitude presque absolue. A peine de temps en temps l'administration des postes y fait des distributions, au moyen de traîneaux à chiens ; ceux-ci ne portent que les lettres, les journaux eux-mêmes seraient trop lourds et trop encombrants pour ce service bien élémentaire.

Le pays n'est habité que sur les côtes. L'intérieur est désert et presque entièrement inconnu. A l'ouest se trouvent quelques familles d'Indiens montagnais, dont s'occupent les Pères Oblats. Le reste de la population qui nous est confiée, ainsi que la Préfecture, est constituée par quelques milliers d'Acadiens, disséminés le long de la côte ou groupés en agglomérations assez instables, à l'embouchure des rivières, quand on y utilise des chutes d'eau qui actionnent des scieries ou des usines à pulpe. La pêche, la chasse, le travail des bois sont leur unique occupation. Indiens et Acadiens sont tous des catholiques

fidèles aux pratiques religieuses. Dix-sept Eudistes desservent cette Préfecture.

Je n'ai point à parler des autres établissements qui nous ont été confiés dans la province de Québec, à Chicoutimi, à Rimouski, à Walleyfield, à la Pointe aux Pères et aux Etats-Unis, dans le Dakota. Je n'ai voulu signaler que les postes où près d'une centaine d'Eudistes se consacrent au service de cette nation acadienne, dont votre livre, mon Révérend Père, servira à faire mieux apprécier les mérites et les espérances.

Maintenant, ajouterai-je tout bas que si l'on savait lire en France, votre ouvrage y serait une leçon bienfaisante. Il dirait à des sectaires égarés qu'en songeant à séparer chez nous l'Etat de l'Eglise, c'est la stérilité et la mort qu'ils préparent à notre pays ; il montrerait à tous ce qu'un peuple trouve de force et de prospérité dans l'influence vivifiante de ses prêtres. La France, comme l'Acadie, ne pourra se relever qu'en revenant à ses traditions nationales et en puisant aux sources de vie que lui présente seule la religion catholique.

Le clergé français, à la veille des mesures qui le menacent, trouvera aussi, dans la vie de l'abbé Sigogne, les renseignements les plus précieux pour la direction d'une paroisse en temps de troubles ou de persécutions. Il verra avec joie comment l'organisation de la cellule paroissiale réussit à ressusciter tout un peuple.

Enfin, tous ceux qui s'intéressent au sort des congrégations exilées, à la colonisation et à la manifestation de la vie et de l'âme françaises à l'étranger, voudront prendre connaissance de votre livre, qui leur apprendra une

partie de l'histoire de ce peuple si hospitalier, demeuré si français par sa religion, sa langue, ses traditions et son cœur. Après l'avoir lu, tous répèteront à leur tour les paroles que d'autres ont dites bien souvent : « Vraiment ce peuple acadien est aussi étonnant par ses vertus que par ses malheurs ; il est bien toujours la France, la France des grands siècles, la France, fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu ».

Daignez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes plus fraternels et dévoués sentiments *in SS. Corde.*

A. LE DORÉ,

Supérieur général des Eudistes.

AUTEURS CONSULTÉS

Nous devons des remerciements particuliers :

A M. Placide Gaudet, l'éminent généalogiste acadien qui a mis à notre service sa connaissance si parfaite de l'histoire de son pays et nous a remis plusieurs sermons du P. Sigogne.

A M. le comte Boulay de la Meurthe qui a recherché dans les archives de Beaulieu et de Manthelan ce qui avait trait à l'apôtre de l'Acadie et à sa famille.

Au R. P. Crouzier, curé de Sainte-Anne, qui nous a obligeamment confié les registres de sa paroisse.

Nous avons consulté en outre :

Les registres paroissiaux de Sainte-Anne.

Souvenirs personnels de M. James Stuart, fils d'un ami intime du P. Sigogne.

Memoirs of bishop Burke by His Grace Archbishop O'Brien.

A history of Nova Scotia by Beamish Murdoch.

An historical and statistical account of Nova Scotia by Thomas C. Haliburton.

Un pèlerinage au pays d'Evangéline, par l'abbé H. R. Casgrain.

Une colonie féodale en Amérique, par Rameau de Saint-Père.

A sequel to Campbell's History by G. Brown.

A Geography and History of the County of Digby by Wilson.

Maison de Joseph Dugas, la première bâtie à la baie Sainte-Marie, occupée aujourd'hui par un de ses petits-enfants.

INTRODUCTION

La pensée du travail que je présente aujourd'hui au public acadien m'est venue après une visite faite, il y a quelques mois, à la maison du premier né du district de Clare. J'errais un peu à l'aventure sur le chemin du Roi, rêvant du passé et jetant par instants un regard distrait sur la baie Sainte-Marie, lorsque je vis sur ma droite, à quelques pas de la route et dominant une petite éminence, une maison encadrée de vieux saules noueux, tout torturés par le temps. Je n'aurais pas songé un instant à pénétrer le secret de cette demeure, si on ne m'avait dit qu'elle avait abrité, pendant de longues années, le premier enfant de la baie Sainte-Marie. Ma curiosité était éveillée, je voulus la satisfaire.

La maîtresse du logis me reçut avec cette politesse faite de simplicité grave et aimable des femmes acadiennes, et m'assura que rien n'était changé depuis le jour où le vénérable aïeul était mort. Elle me montra la chaise de bois foncée de solides lanières de peaux de bœufs. « C'est là, me dit-elle, que Grand-Père aimait à s'asseoir pour parler du vieux temps. Ses souvenirs remontaient si loin dans le passé que nous nous imaginions qu'il avait toujours vécu. Quels jours que ceux-là ! et comme nous bénissons Dieu de ne les avoir pas connus ! »

Je sortis, la tête toute pleine de pensées et l'imagination éveillée par les paroles que je venais d'entendre. Mon esprit m'emportait cent trente-cinq ans en arrière, et je me trouvais seul, à la même place, au milieu de la solitude la plus profonde. A

gauche, la forêt sans fin ; à droite, les eaux de la baie, tantôt calmes et caressantes, tantôt menaçantes et soulevées par la tempête. Dans le même temps, une barque abordait dans une anse retirée du voisinage et mettait à terre les premiers colons. C'était le rameau détaché du tronc par l'effroyable tempête de 1755,[1] qui venait chercher un sol plus hospitalier et un ciel plus clément sur cette plage déserte.

Je voyais ce frêle rameau grandir, en dépit des coups de vent qui lui venaient du large, enfoncer chaque année ses racines plus avant dans le sol, pousser des branches nouvelles et devenir bientôt un tronc plus vigoureux et plus puissant que le premier. Un développement, aussi extraordinaire dans les conditions où il s'était opéré, me semblait tenir du prodige, et ce jour-là, je formai le projet de l'étudier de plus près, d'en marquer les étapes diverses et d'en découvrir le merveilleux principe de vie.

Un nom que je trouvais sur toutes les lèvres et dans toutes les conversations me convainquit bientôt que le P. Sigogne, apôtre de la baie Sainte-Marie pendant plus de quarante ans, avait été l'instrument et l'âme du progrès dont je subissais le charme. Les recherches que j'ai faites, les souvenirs que j'ai consultés,

---

[1] En 1755, la population d'Acadie (Nouvelle-Écosse), livrée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht (1713), fut chassée brutalement et dépossédée des fertiles contrées où elle avait créé une brillante colonie : le bassin des Mines et la riante vallée de Port-Royal, aujourd'hui les comtés d'Annapolis, de Kings, etc... Les Acadiens furent déportés dans les différentes colonies anglaises, depuis le Massachusets jusqu'à la Géorgie.

Quelques années plus tard, en 1767, désireuses de revoir le sol natal, plusieurs familles revinrent de l'exil et se fixèrent à la *Baie Sainte-Marie*. C'est l'histoire de cette nouvelle colonisation des Acadiens que l'auteur veut raconter dans ce livre.

Pour ce qui concerne les événements de 1755, il faut lire le magnifique poème de Longfellow : *Evangéline*, où le poète a chanté les souffrances, l'héroïsme et la foi des Acadiens, et aussi l'ouvrage de M. Casgrain : *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*.

les notes que le Père nous a laissées n'ont rien changé à ce premier sentiment.

Le P. Sigogne a été le guide providentiel des Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Il a pris leur direction au moment où des ferments de discorde commençaient à se développer, et où la foi, affaiblie par une trop longue privation de secours religieux, menaçait de s'éteindre. Son enseignement a dissipé l'ignorance et raffermi la foi dans les âmes, et par une fermeté que notre tempérament serait tenté de trouver excessive, son zèle a fait céder le relâchement qui s'était introduit dans la vie morale. Il suivait avec une égale attention le progrès matériel de son peuple ; et la haute considération dont il jouissait auprès des autorités du pays lui a permis de conduire avec succès les affaires que la confiance remettait entre ses mains.

Je dédie mon modeste travail à la Vierge-Immaculée, patronne du peuple acadien, désirant que sa lecture mette au cœur de la génération présente un plus grand amour de sa toute-puissante protectrice, une fidélité plus respectueuse aux traditions du passé et un désir plus ardent de réaliser le progrès que l'avenir nous laisse entrevoir.

Jeudi-Saint, 9 avril 1903.

LES FRANÇAIS DU SUD-OUEST

DE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

CHAPITRE PREMIER

Clare avant 1799. — Ses premiers habitants. — Leur vie domestique. — Concessions de terre.

Le 23 décembre 1767, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Michel Franklin, fait part au Conseil de la demande de concessions de terre faites par des Acadiens, qui résident dans les comtés de Windsor et d'Annapolis. Les demandeurs promettent d'être de loyaux sujets de Sa Majesté le Roi d'Angleterre et de prêter le serment de fidélité.

Le Conseil acquiesce à leur demande et émet l'avis que, sur la production du certificat, attestant que le serment a dûment été prêté, on accorde quatre-vingts acres de terre à chaque chef de famille et quarante à chaque femme et enfant.

Au mois de juillet suivant, John Morrison recevait l'ordre d'arpenter les terres situées le long de la baie Sainte-Marie, entre Sissîboo et la limite nord du comté de Yarmouth. Les terrains mesurés formeront, d'après les ordres du lieutenant-gouverneur, un territoire communal, qui portera le nom de Clare.

Voilà, tel que nous l'ont conservé les archives provinciales, l'acte de naissance de la ville française de la baie Sainte-Marie. Ses limites sont nettement tracées du côté de la baie ; et la portion du rivage qui lui est assignée est comprise entre deux points faciles à fixer. Mais le Conseil n'entend point placer des bornes trop étroites du côté de l'intérieur, et les colons pourront plus tard étendre les limites de leur territoire.

Le pays, mentionné dans l'acte de juillet 1768, ne ressemblait guère à celui d'aujourd'hui. En longeant le rivage, on trouvait bien à la même place (moins le nom), la rivière Sissiboo avec la barre de sable, qui en ferme à moitié l'entrée et la protège en partie contre la course folle du flot montant ; l'anse des Le Blanc cachée par la haute falaise et la pointe avancée qui la défend contre les vents du nord ; la rivière des Grosses-Coques, coulant paresseusement au milieu des prairies salées de son embouchure ; la pointe de l'Eglise, toujours battue par la vague, qui la force à se retirer et lui arrache peu à peu jusqu'à son nom ; et plus loin, vers le sud, après des promontoires et des anses sans nombre, une baie plus large, où débouche la rivière de Meteghan et que ferme un cap abaissé qui la sépare de l'Océan. On rencontrait aussi, en remontant le cours des rivières et en pénétrant dans la forêt, les lacs où, à la tombée du jour, l'orignal se désaltère encore et sur les bords desquels l'Indien passait alors une partie de son indolente existence.

Mais à côté de ces témoins du passé, contre lesquels l'activité de l'homme est impuissante, tout a disparu de ce qui faisait la grandeur et le charme de ces sauvages contrées. Le sol, attaqué de toutes parts, a perdu sa somptueuse parure de forêt, l'étroit sentier de l'Indien s'est élargi en chemin royal, les torrents se sont prêtés à tous les désirs de l'industrie, et là où le Micmac plantait sa tente de feuillages, le luxe moderne a élevé d'élégantes et confortables demeures.

Ces modifications profondes ne sont point l'œuvre d'un jour et nous aimerions à en marquer ici brièvement les premières étapes.

Sans remonter trop haut dans le passé, sans rechercher si la

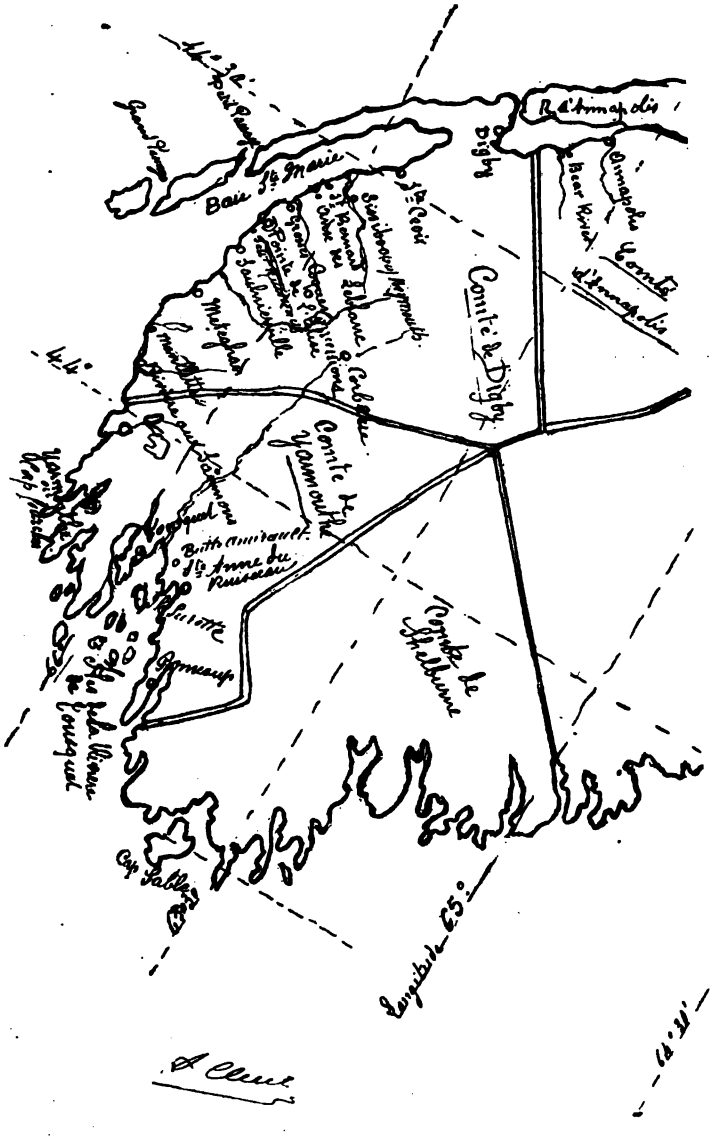

Carte des Comtés de Digby et de Yarmouth.

baie Sainte-Marie n'a pas reçu la visite des hardis explorateurs du nord, nous savons qu'au printemps de 1604, de Monts partait du Havre, en France, et venait jeter l'ancre dans les eaux du sud de la Nouvelle-Ecosse. Après avoir visité en détail la côte où s'élève aujourd'hui Yarmouth, il entrait avec ses compagnons dans la baie Sainte-Marie, notait qu'elle n'avait aucun abri sûr pour les gros navires, mais offrait de nombreuses petites baies et d'innombrables anses praticables aux légères embarcations. Il admirait la beauté des forêts qui couvraient tout le pays et reconnaissait que la terre se prêterait facilement à la culture. Traversant la baie, il visita de même en détail la longue pointe de terre qui la sépare de la baie de Fundy (baie française), et s'aventura dans le *Petit-passage*, qui conduit de l'une à l'autre. La violence du courant y était telle que la direction du navire devint impossible. L'équipage sortit heureusement de cette dangereuse situation, se promettant bien de chercher, une autre fois, une voie plus facile et moins périlleuse.

Ce fut pendant cette visite à la baie Sainte-Marie qu'un prêtre de l'expédition faillit trouver la mort au milieu de la forêt. L'abbé d'Aubrée s'était embarqué au Havre avec de Monts, poussé par l'amour des voyages et le désir de courir les aventures d'une exploration. Chaque partie organisée était sûre de l'avoir au premier rang. Dans une de ces courses, l'abbé d'Aubrée s'arrêta pour se désaltérer à une source et perdit de vue ses compagnons. Ceux-ci continuèrent leur route, sans s'inquiéter de sa disparition. De son côté, l'abbé ne se doutait pas de sa situation critique et errait sans souci de la direction qu'il devait suivre. Le soir venu, et avant de reprendre la mer, ses compagnons se mirent à sa recherche, tirèrent des coups de feu et fouillèrent tous les fourrés à plus d'un mille du rivage. Chacun se livrait aux conjectures les plus bizarres sur une disparition aussi mystérieuse : les bêtes sauvages, les Indiens, les fondrières, toutes les suppositions se firent jour. On alla même jusqu'à accuser un protestant de l'équipage de l'avoir assassiné. Après quelques jours d'attente inutile, de Monts reprit la mer

et s'en alla reconnaître le bassin actuel d'Annapolis et les bords de la baie de Fundy.

Le sort de l'infortuné d'Aubrée le tourmentait toujours, et une dernière fois il envoya un détachement à la baie Sainte-Marie, pour faire de nouvelles recherches. Les envoyés aperçurent bientôt avec surprise le mouvement régulier d'un objet au milieu des arbres de la forêt. On reconnut que le signal devait être un appel de détresse, et la pensée de l'abbé disparu se présenta aussitôt à tous les esprits. Le bateau est laissé sur le rivage et tout le monde se précipite du côté de l'objet indicateur.

L'abbé d'Aubrée, après seize jours passés dans les bois, où il avait vécu de baies et de racines, était maintenant entre les mains de ses sauveurs.

Le séjour forcé de l'aventureux abbé n'est pas le seul qui soit venu rompre la solitude des bords de la baie Sainte-Marie. Sans entrer dans le domaine de la fantaisie, il nous est permis de supposer que les colons de Port-Royal, descendant la rivière qui baignait leurs possessions, pénétrèrent dans la baie de Fundy, et, attirés par le calme des eaux de la baie Sainte-Marie, vinrent y jeter leurs filets et visiter ses côtes [1].

Ces apparitions, malgré tout, étaient rares, de courte durée, et rien ne nous indique qu'ils aient cherché à s'y établir.

Le terrain, que les compagnons de de Monts, je ne sais sur quel indice, avaient jugé d'excellente nature, était plus rebelle à la culture que celui de la vallée de Port-Royal, et les pierres qui perçaient partout, laissant voir, à travers la mousse et les lichens, leur large surface grise, n'étaient point faites pour les tenter.

L'Indien n'avait pas les mêmes raisons de fuir ces parages. Son humeur voyageuse le mettait à l'aise dans ces forêts immenses, et nous ne sommes pas étonnés de le trouver un jour, sur

[1] Un document, dû à M. Placide Gaudet, établit qu'en décembre 1755, 120 Acadiens débarquèrent près de l'Anse des Belliveau, y passèrent l'hiver avec les Indiens et partirent au printemps pour le Nouveau-Brunswick.

le bord de la baie, guettant le moment où il pourra lancer son canot d'écorce et revenir chargé du produit de sa pêche ; le lendemain, enfoncé dans l'intérieur, à la poursuite de l'orignal, du caribou et du vulgaire lapin, toujours en quête de nouveaux horizons et à la recherche de nouvelles aventures.

Le portrait si souvent tracé du Micmac, qui habitait la Nouvelle-Ecosse, nous attache à cet enfant de la forêt et nous fait regretter la disparition progressive de sa race. Doux et réservé, fidèle dans l'amitié et implacable dans la vengeance, le Micmac n'avait qu'une inclination fort modérée pour l'agriculture. La chasse et la pêche étaient pour lui un besoin de sa nature, plus encore qu'une condition de bien-être et de vie. Sa passion est de courir de longues heures après la bête sauvage, dont il a convoité la chair et la fourrure, de la faire tomber dans le piège qu'il lui a préparé, de l'apporter triomphant sous sa tente et de la présenter à celle qu'il a associée à sa vie et qu'il entoure d'égards et de respect.

Le Micmac n'a rien des instincts féroces de certaines tribus indiennes ; il n'est guerrier que par circonstance, et il possède, dans le combat, un courage que rien ne peut déconcerter et qu'aucun revers ne peut abattre. Un des historiens de Port-Royal nous raconte qu'il fut témoin du départ d'une expédition de Micmacs, organisée contre une tribu ennemie des bords du Saint-Laurent. « Je les voyais, avec la plus vive surprise, se réunissant de tous les coins de la forêt et préparant les faibles embarcations qui devaient les emporter. La flottille appareillée, sur un signal du grand chef, sans un cri, dans un silence qui donnait à la scène une inexprimable grandeur, ils descendirent la rivière et arrivèrent bientôt à l'étroite ouverture qui livre passage dans la Baie française, sur laquelle ils disparurent ».

Ce n'était donc point une terre absolument déserte que l'acte bienveillant de 1768 accordait aux Acadiens. En y pénétrant, les nouveaux venus s'y rencontreront avec le Micmac, leur allié et leur ami des mauvais jours. Mais ce dernier leur abandonnera volontiers son droit d'aînesse et gardera pour lui la liberté de continuer sa vie nomade.

D'où venaient ces Acadiens, dont parle le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse? Avaient-ils un passé, une histoire? Je ne veux point redire ici ce que des historiens ont dit avec toute la compétence du savoir et du talent. Laissant de côté le passé, si glorieux qu'il soit, je me contenterai de suivre le développement d'un rameau de la grande famille acadienne, à partir du moment où il a trouvé une terre pour s'y enfoncer et y grandir.

En même temps que Franklin recommandait les Acadiens auprès du Conseil, il écrivait aux magistrats de la province de les rassurer contre certaines rumeurs malveillantes, et de les couvrir de la protection du roi : « J'ai reçu ordre de Sa Majesté de donner aux Acadiens les plus amples assurances de sa royale faveur et de sa protection. Et vous pouvez aussi leur donner, de ma part, la plus entière assurance que je repousse totalement et désavoue toute intention de les employer comme milice hors de cette province, et que de tels rapports n'ont pu venir que de la part d'esprits faibles et mal intentionnés. Vous pouvez, de plus, leur garantir qu'ils seront traités, en tout temps, avec le même degré d'indulgence et de protection que Sa Majesté a pour ses autres sujets. Vous pouvez ajouter aussi que le gouvernement n'a pas le moindre dessein, soit de les molester, soit de les inquiéter au sujet de leur religion. »

Un mois après, le lieutenant-gouverneur réitérait les mêmes recommandations au colonel Denson : « Quelques-uns des Acadiens, disait-il, du comté de King et de Windsor... m'ont informé qu'ils ont été enjoints de faire les exercices avec les milices : ce qu'ils considèrent comme une charge trop dure pour eux, n'ayant pas d'armes et étant incapables de les acheter immédiatement, s'il fallait le faire.

« En conséquence, je désire que vous les exemptiez d'être appelés et de faire ces exercices, jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires... De plus, je dois vous signifier que c'est l'intention du roi, et que c'est aussi ma volonté, qu'ils soient traités, par les officiers du gouvernement, avec toute la douceur et la tendresse possibles, en toute occasion, afin qu'ils

n'aient pas le moindre sujet de se repentir de s'être soumis, d'une manière si parfaite, au gouvernement de Sa Majesté ». (Abbé CASGRAIN, *Un pèlerinage au pays d'Evangeline*, p. 234.)

Ces paroles, si pleines d'intérêt et d'humanité, ne réussirent pas à faire cesser l'hésitation des chefs des familles acadiennes et à les diriger du côté de la Baie Sainte-Marie. Ils trouvaient cruel de quitter les terres dont ils rêvaient encore de recouvrer la possession. Bien qu'étrangers depuis treize ans dans le pays fécondé de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang, ils ne consentaient que difficilement à l'abandonner. Les tombes des ancêtres étaient toujours là avec l'irrésistible attrait qu'elles exercent sur nous, et chaque Acadien se rappelait les paroles du Micmac : « Nos pères sont enterrés ici. Dirons-nous aux ossements de nos pères : Levez-vous et suivez-nous sur une terre étrangère ? »

Joseph Dugas se décida le premier à venir s'assurer de l'état du pays offert aux Acadiens.

Il visita, en 1767, une partie de la côte qui s'étend de l'embouchure de la rivière de Sissiboo à la pointe de l'Eglise, examina, avec plus de soin que ne l'avaient fait les compagnons de de Monts, l'état du terrain, et s'arrêta longuement dans le voisinage de la rivière des Grosses-Coques et de l'anse des Le Blanc. Sans étudier à fond les ressources de la baie et les genres de poissons qui la fréquentaient, il fut frappé de l'abondance d'un coquillage près de l'embouchure de la rivière qui lui doit aujourd'hui son nom. Cette coque, à valves ventrues, a une chair délicate, et la facilité de sa pêche en ferait un inappréciable secours pour les premières années de séjour dans le pays. L'anse des Le Blanc et celle des Belliveau, voisines l'une de l'autre, permettraient d'y établir des stations de pêche et d'y abriter les bateaux. Le terrain était riche en arbres d'essences variées et porterait aisément les cultures de la vallée de Port-Royal.

A son départ, Joseph Dugas était décidé à revenir l'année suivante et à tenter les chances de la colonisation.

Le voyage d'Annapolis à la baie Sainte-Marie, relativement facile par la rivière et la baie de Fundy, était long, difficile et sou-

vent dangereux par terre. La tradition veut que le premier colon ait choisi cette dernière voie. L'absence d'un autre moyen de transport fut sans doute le motif déterminant de son choix. Joseph Dugas fit monter sa femme et sa fille, Isabelle, âgée de

Carte de la Nouvelle-Écosse.

4 ans, sur l'unique cheval qui constituait la partie la plus appréciable de sa fortune, et plaça derrière elles quelques provisions de route, avec les outils indispensables à un premier établissement. Point de route tracée, aucune demeure comme lieu de refuge en cas d'accident. Le sentier de l'Indien, à peine foulé et souvent impraticable, telle était la seule route à suivre dans le voyage.

On devine aisément qu'une pareille chevauchée, dans des circonstances aussi défavorables, ne dut point s'effectuer sans apporter aux voyageurs de pénibles et douloureuses impressions. La nuit se passait dans un fourré plus épais, où il était plus facile de se garantir des visites indiscrètes des bêtes de la forêt et de se mettre en garde contre le mauvais temps. Après quelques heures données à un demi repos, les pèlerins se remettaient en route bien avant le jour, désireux d'atteindre le but de leur fatigant voyage.

Le 5 septembre 1768, Joseph Dugas arrivait sur les bords de la baie Sainte-Marie, et sa femme, en mettant pied à terre, tombait à genoux et demandait à Dieu de bénir cette terre où les avait conduits sa Providence. Tout était à créer dans leur nouveau domaine. Devant eux, la mer, souriant aux rayons adoucis du soleil de septembre, venait battre la plage, où se tenaient les trois voyageurs ; derrière eux, la forêt immense, sans limites, où le sapin, l'épicéa, le mélèze et le pin mêlaient leur feuillage sombre aux teintes automnales multicolores de l'érable et du merisier. Il y eut quelques minutes de muette contemplation et de sombre stupeur. Dans de semblables instants, la tâche entreprise apparaît si haute, et l'avenir est entouré de tant de mystères, que le premier mouvement de la nature est de fléchir et de se dérober. Joseph Dugas et sa femme payèrent leur tribut à la faiblesse commune, mais l'abattement ne fit que tremper leur courage et les préparer aux exigences de leur vie présente.

Des branches d'arbres liées ensemble et adossées au tronc d'un sapin servirent d'abri pour les premières nuits. Les grosses coques du rivage fournirent au frugal menu des repas un appoint dont la famille apprécia l'opportunité et l'importance. Malgré la fatigue du voyage et les émotions violentes de la journée, la nuit n'apporta avec elle ni sommeil, ni repos.

Dès le matin, Joseph Dugas était sur pied, abattant les arbres autour de l'endroit qu'il avait choisi pour élever sa maison. Le plan en fut vite décidé, et les moyens d'exécution ne laissaient place à aucune incertitude. Des épicéas, dépouillés de la cou-

ronne de branches du sommet, étaient amenés avec leur écorce et placés en carré, dessinant ainsi la forme et les dimensions de la demeure. D'autres troncs se placèrent au-dessus des premiers, auxquels ils étaient fortement noués par d'énormes chevilles qui les traversaient. Les arbres s'empilaient ainsi avec une régularité parfaite et formaient, dès le soir du premier jour, des pans de murs de plusieurs pieds de hauteur. Le travail reprenait le lendemain, plus actif et moins pénible que la veille. Après quelques jours, tout était préparé pour recevoir le toit. Il fut fait comme le reste de troncs d'arbres, que recouvraient de larges plaques d'écorces de bouleau, et la fumée, dont rien ne contrariait le mouvement, se dirigeait vers le ciel et trouvait au haut du toit un passage pour s'échapper.

Tout l'ameublement était fait d'après le même procédé et avec les mêmes matériaux. Deux billots d'érable servaient de siège ; un troisième, plus large et plus dégrossi, était employé comme table de famille. Le lit se dissimulait dans un coin et était formé de branches d'épicéas et de mélèze.

Cette maison, si modeste et si simple, parut un palais aux deux colons, et lorsque la porte tourna autour du pivot de bois qui la supportait et se ferma pour la première fois sur eux, ils eurent le sentiment inexprimable du naufragé se retrouvant en sûreté, après la tempête, au milieu des siens.

Désormais, ils n'étaient plus ni fugitifs, ni proscrits. Un rayon de bonheur et d'espérance pénétra bientôt sous le toit de Joseph Dugas. Le 25 septembre, sa femme donnait le jour à un enfant, qui recevait le nom de son père et devenait le gage de la prise de possession du pays.

En même temps que Joseph Dugas partait de Port-Royal et s'établissait près de la rivière des Grosses-Coques, d'autres Acadiens arrivaient du Massachusets, où ils avaient été emmenés en 1755.

« Sans argent, sans autres ressources que leur courage et leur industrie, écrasés par dix ans de servitude, en butte à la malveillance, à l'animosité des populations qui les entouraient, ces proscrits retrouvèrent une énergie toute nouvelle, et partirent

après la paix de 1763, avec leurs femmes et leurs enfants. C'est ainsi que cent quarante à cent cinquante familles affrontèrent à pied, et presque sans approvisionnements, les périls et la fatigue d'un retour par terre, en remontant les côtes de la baie de Fundy jusqu'à l'isthme de Shédiac, à travers cent cinquante lieues de forêts et de montagnes complètement inhabitées ; des femmes enceintes, faisant partie de ce misérable convoi, accouchèrent en route ; nous avons connu plusieurs des fils de ces enfants de la douleur, et c'est de leur bouche que nous tenons le récit que leur avaient transmis leurs pères, nés pendant ce douloureux exode.

« Quelques-uns des plus fatigués s'arrêtèrent sur les bords du fleuve Saint-Jean, où ils rencontrèrent plusieurs familles acadiennes qui s'y étaient toujours maintenues, mais le gros de la troupe dépassa Chipoudy et Peticoudiac et poussa jusqu'à Memramcook. Là, ils rencontrèrent de nouveau des familles acadiennes qui y vivaient sur les débris de leurs anciens héritages. En ce lieu, on délibéra parmi les émigrés si on ne s'arrêterait point pour s'y fixer. Un grand nombre voulaient pousser jusqu'au bout ce triste pèlerinage ; ils désiraient revoir le fertile bassin des Mines et la riante vallée de Port-Royal ; sur cent trente familles de proscrits qui restaient réunies à Memramcook, soixante-dix reprirent donc le cours de leur exode, passèrent l'isthme et contournèrent la baie française (Fundy bay).

« Peut-être eussent-ils mieux fait de rester à Memramcook ! Ils trouvèrent leurs patrimoines, les champs des vieux compagnons de Poutrincourt, de d'Aulnay, de Bourgeois, de Jean Terriau, ils les trouvèrent confisqués, défigurés, distribués en des mains ennemies, qu'inquiétait leur présence ; repoussés de partout, et ayant successivement dépassé Cobequid, la seigneurie de Mathieu Martin, *la Grand-Prée*, toutes les rivières des *Mines*[1], ils atteignirent Port-Royal vers l'automne de 1768 ».

Il ne fallait pas songer à poursuivre plus longtemps le voyage ;

[1] Une colonie féodale en Amérique.

affaiblis par des privations inouïes, brisés par la souffrance et torturés par le souvenir toujours vivant du passé, les pèlerins avaient besoin de repos. Ils trouvèrent un abri chez quelques familles acadiennes qui avaient réussi à rester dans le pays, en faisant acte de soumission et en prêtant le serment de fidélité à la Couronne d'Angleterre. L'hiver ne fut point perdu pour les nouveaux venus et leurs hôtes. Tous étaient décidés à rejoindre Joseph Dugas au printemps suivant, et les préparatifs de la dernière étape de leur douloureux voyage ne leur permettaient guère de s'endormir dans l'oisiveté et le repos.

Les moins pauvres achetaient à bas prix de vieilles barques désemparées, et, après les avoir mises en état de prendre la mer, les chargeaient de provisions, de semences et des instruments indispensables à l'établissement projeté. Les autres employaient leurs dernières ressources à l'acquisition d'un cheval, et, comptant sur la Providence et sur leur industrie, se disposaient à partir avec le bagage rudimentaire du premier colon.

L'hiver fut long et rigoureux et la neige retarda longtemps le départ de la seconde caravane. Les premiers descendirent la rivière de Port-Royal, dès que la disparition de la glace l'eut rendue libre, jetèrent un dernier regard de regret sur les plaines environnantes et se trouvèrent le soir du même jour dans la baie Sainte-Marie. Du *Petit-Passage* où ils avaient débouché, ils se dirigèrent directement vers une terre basse, la tournèrent en longeant la côte et vinrent mouiller dans une anse voisine.

Joseph Dugas avait suivi du rivage tous les mouvements de la petite flottille ; il l'avait détournée par ses signaux des bancs de sable sur lesquels elle courait risque d'échouer et l'avait amenée dans cette anse retirée, où s'abritait déjà son bateau.

Marie-Josèphe Robichaud était à côté de son mari. Heureuse de revoir ceux qu'elle avait laissés à Port-Royal à l'automne précédent, elle les conduisit vers la maison dissimulée près du rivage, derrière un épais massif d'épicéas.

Ce furent d'abord des cris de surprise à la vue de la lourde construction qui étalait ses pièces massives, sans le moindre souci de l'élégance et de la régularité. L'étonnement redoubla

lorsque, pénétrant par l'étroite porte, les arrivants furent en présence du mobilier de leur hôte. La curiosité n'était point seule en cause ; c'était leur avenir, qui se manifestait en ce moment dans l'examen auquel ils se livraient ; et le coup d'œil donné aux objets qui les entouraient, leur révélait assez de quel côté devait d'abord se porter leur activité.

Jamais l'humble toit de Joseph Dugas n'avait été aussi bruyant et aussi animé que le soir de cette journée. Une partie de la nuit se passa à parler du pays où on venait d'aborder ; et les enfants dormaient depuis longtemps sur les branches jetées sur le sol de la maison que les femmes entouraient encore Marie Robichaud, et que les hommes, serrés autour de la pierre du foyer, lançaient vers l'ouverture du toit les larges bouffées de leur pipe en terre.

Le lendemain, chacun s'en alla faire choix de son domaine, en prit possession sans lui assigner des limites bien précises, et commença la construction de sa demeure. L'architecture en était toujours au point où l'avait amenée Joseph Dugas et les maisons nouvelles furent faites, comme la première, de troncs d'arbres recouverts de leur écorce et n'eurent d'autres fenêtres que l'ouverture nécessaire pour laisser pénétrer un rayon de soleil à l'intérieur.

Quelques semaines plus tard, l'arrivée de ceux qui avaient suivi le sentier de la forêt fut l'occasion pour la colonie naissante d'une nouvelle joie. Chaque recrue apportait avec elle un élément de prospérité et de bonheur et était reçue sans arrière-pensée de jalousie et d'égoïsme. Le pays était assez grand pour abriter d'ici longtemps tous ceux qui y cherchaient un asile.

Le premier souci des colons de Clare, après s'être assuré un abri, fut de préparer l'avenir en essayant la culture des produits indispensables à leur entretien. L'entreprise n'était point facile, dans le dénuement où ils se trouvaient, et si l'Acadien n'avait pas eu en réserve une indomptable énergie et une rare endurance, il n'aurait jamais attaqué ce sol maigre et rocailleux, dans l'espoir de lui faire porter des moissons, auxquelles il semblait peu se prêter.

Il fallait d'abord débarrasser le terrain des sapins et des érables qui l'occupaient. Avec plus de ressources, les propriétaires auraient abattu les arbres, déraciné les souches, nivelé la terre et ouvert le sol avec la charrue. Le besoin ou le manque de moyens ne permettant pas de prendre ces procédés de culture avancée, l'arbre par terre, on mettait le feu à la souche, et sans plus de préparation, on creusait une fosse, dans laquelle on disposait une pomme de terre. La pomme de terre était ensuite recouverte de cendres et d'un peu de terre, et abandonnée pour le reste à l'action de la Providence. Le succès fut merveilleux. Le sol, encore vierge, multiplia comme par miracle la semence, et on raconte que quelques fosses suffisaient souvent à remplir le boisseau.

La pomme de terre fut seule cultivée la première année et forma la base de la nourriture des habitants. Dans les années qui suivirent, les plus entreprenants ajoutèrent la culture du blé noir et de l'avoine à celle de la pomme de terre, et virent, avec une heureuse surprise, que ces céréales, ainsi que les légumes les plus variés, le chou, la carotte, le navet, le pois, égalaient ceux des jardins de Port-Royal et de la Grand-Prée. Le froment ne vint que plus tard ; il demande plus de soin, une terre mieux préparée, et les brumes de la baie faisaient craindre qu'il n'arrivât pas à maturité. Les progrès de l'agriculture amenèrent l'amélioration de l'ordinaire du frugal repas de la famille. Lorsque Joseph Dugas rentrait, les soirs d'hiver de 1768, d'une journée de pêche sur la baie ou de travail dans le bois, ce n'était point pour s'asseoir devant une table garnie des délicatesses de nos tables d'aujourd'hui. Des coques, un homard, une morue, parfois un lièvre, le tout cuit à l'eau et flanquée de pommes de terre, en guise de pain, c'était l'invariable menu de chaque repas. L'appétit, aiguisé par le travail et le vent du large, était l'unique assaisonnement.

Il y avait pourtant une friandise, dont les colons ne furent pas longtemps privés. Dès que le soleil du printemps de 1769 eut commencé à luire, une sève sucrée circula sous l'écorce de l'érable et se fit jour par les cicatrices des branches et du tronc.

Les plaies accidentelles de l'arbre furent agrandies et le suc put s'écouler librement, se réunir en longs filets sur une planchette fixée au bas de la blessure et tomber dans un vase préparé pour le recueillir. La sève, ainsi ramassée, était épaisse et chargée de matières étrangères qui en altéraient la saveur et la pureté. La clarification se faisait dans un grand vase suspendu à l'air libre sur un brasier. La sève entrait en ébullition ; les impuretés se montraient à la surface et étaient rejetées ; il ne restait à la fin qu'un liquide d'un beau jaune d'or, d'un goût sucré délicat et d'une pureté parfaite. Le sucre d'érable, grâce à l'ingénieuse industrie des ménagères, se prêtera peu à peu à des préparations sans nombre, prendra cent formes différentes et sera la friandise la plus recherchée des jeunes colons.

La boisson fut d'abord l'eau du ruisseau. Elle coulait partout abondante et pure, et les étés les plus chauds ne parvenaient pas à amener la disette de ce côté. Le sucre d'érable remit en mémoire la bière d'épicéas de Port-Royal, et chaque ménage voulut avoir la bienfaisante boisson. Rien n'est plus simple ni moins coûteux que sa fabrication. Le mari revient du bois, le dos chargé d'un fagot de branches d'épicéas ; la femme jette les branches dans une chaudière d'eau bouillante et laisse à la chaleur le temps d'en extraire leur suc aromatique et amer. L'eau fortement colorée par cette infusion prolongée est additionnée de quelques cuillerées de suc d'érable, et le liquide, débarrassé des branches mères. subit au repos un semblant de fermentation. Les gourmets nous assurent que, mise en bouteille, la bière d'épicéas (bière de Spruce) se clarifie par une fermentation plus complète et soutient dignement la comparaison avec les bières légères des *vieux pays*.

La femme acadienne a gardé jusqu'à nos jours la réputation de ménagère économe et industrieuse. Elle eut sûrement ces deux qualités à un haut degré, dans les premières années de la colonie. Souvent privée des choses nécessaires, elle dut s'ingénier pour diminuer le regret de leur absence.

La question de l'habillement fut une de celles dont la solution exigeait le plus de savoir-faire et d'esprit pratique. On ne

pouvait songer à acheter des étoffes. Saint-Jean était trop loin de la baie Sainte-Marie et surtout les ressources étaient trop minimes pour autoriser une semblable acquisition. Le problème fut résolu par les maîtresses de maison au mieux des intérêts de la plus stricte économie. Les habits, hors d'usage, étaient réduits en charpie que la carde assouplissait et divisait à l'infini ; le rouet tordait la laine ainsi préparée en longs fils et la livrait au dévidoir pour la rouler en écheveau ; le métier achevait le travail et donnait une pièce d'étoffe grisâtre, résistante et capable de se prêter à toutes les formes, d'ailleurs fort simples, de l'habillement.

Les hommes s'accommodaient facilement des habits ainsi préparés par les soins de leurs femmes et de leurs filles. Ils se réservaient la confection du chapeau et des souliers. Ce n'est pas qu'ils voulussent y mettre de la coquetterie, mais ils les désiraient à l'épreuve du froid, de la neige et de la pluie. Les souliers empruntèrent leur forme et leur nom aux chaussures des Indiens. Aussi solidement noués et d'une façon aussi primitive que les poutres des maisons, les divers morceaux de cuir qui les composaient pouvaient défier tous les froids. La coiffure en peau n'avait de spécial que sa forme souvent bizarre et sa solidité.

Les femmes étaient aussi modestes dans leurs goûts que leurs maris. Une robe de laine tissée et faite de leurs mains, un tablier de même étoffe, un châle échappé aux ravages du temps et du voyage, un bonnet blanc recouvert d'un voile noir et ne laissant paraître que l'étroite frisure du bord antérieur, voilà où devaient s'arrêter les prétentions féminines de nos aïeules. Les jeunes filles suivaient la loi commune et ne rougissaient pas de se coiffer du voile sombre de leurs mères, de chausser les souliers informes et grossiers que leurs frères avaient faits pendant les veillées d'hiver. Ce n'était pas l'heure de songer aux exigences de la mode, lorsque tout était à créer et que les privations étaient de tous les instants.

Faut-il maintenant tracer le tableau de l'uniforme et fatigante monotonie de la journée des colons de Sainte-Marie, à cette date de leur histoire ?

Levés avec le jour qui leur tenait lieu d'horloge, les chefs de famille jetaient un coup d'œil sur la baie, l'interrogeaient pour en tirer une prévision du temps, et se préparaient à tenter les chances de la pêche ou à couper les arbres qui mettaient des bornes trop étroites à leur domaine.

Ce dernier travail, toujours pénible, l'était bien davantage alors que les instruments les plus essentiels faisaient défaut, que les sentiers étaient encore à tracer et que les moyens de transport n'existaient pas. Le voisinage d'un ruisseau était une bonne fortune : l'arbre tombé à terre était roulé sur ses bords, et, à la première occasion favorable, il était jeté à l'eau et conduit à l'endroit où il devait être utilisé. Si cette ressource manquait, on se décidait à mettre le feu aux arbres, malgré les risques de ne pouvoir maîtriser l'incendie et de le voir s'étendre au loin dans la forêt. La nécessité était une excuse, et vraiment personne n'aurait songé à blâmer cette imprudence.

Le fusil comptait parmi les instruments de travail inséparables de l'Acadien, et pendant que la hache faisait son œuvre, il attendait, couché le long d'un arbre, que l'apparition d'un orignal ou d'une perdrix le tirât de son inaction. Le coup portait avec une remarquable précision, et il fallait que la journée eût été bien mauvaise pour que le soir n'apportât pas quelques pièces de gibier.

Les jeunes filles et les femmes partageaient les travaux de leurs frères et de leurs maris, dès que les soins sommaires du pauvre ménage leur en donnaient la liberté. Plus d'une fois, on les a vues sur la baie, s'associant volontiers aux durs travaux de la pêche et à la manœuvre du bateau. Aucun travail, aucune difficulté ne les rebutait, et là où l'homme était tenté de s'avouer vaincu, la femme se redressait plus forte et plus confiante, et finissait par triompher.

Le soir, les familles se réunissaient sous le même toit, et la colonie reprenait peu à peu les traditions si violemment interrompues de Port-Royal et de la Grand-Prée.

L'inépuisable fonds d'espérance et de générosité que l'Acadien porte en lui eut bien vite fait oublier les injustices et les

souffrances du passé. Les soirées de l'hiver de 1770 entendirent plus d'une fois le récit d'une aventure joyeuse ou le gai refrain d'une chanson du bon vieux temps.

Parmi les familles qui vinrent rejoindre Joseph Dugas, nous devons citer celles de Prudent Robichaud, Jean Belliveau, René Saulnier, Yves Thibault, Pierre Mélanson, Joseph Comeau, Joseph Gaudet et Pierre Doucet. En 1771, on comp-

L'anse des Leblanc où se fixèrent les premiers colons de Clare.

tait dans la municipalité de Clare vingt-quatre familles, comprenant quatre-vingt-dix-huit personnes, toutes réunies dans le voisinage de l'anse des Leblanc. La pointe de l'Eglise ne reçut de colons qu'en 1772, par l'arrivée de deux familles, dont l'une a couvert tout le pays de ses nombreux descendants.

Lorsqu'un capitaine quitte la baie de Fundy et s'engage dans les eaux moins tourmentées de la baie Sainte-Marie, il jette d'instinct les yeux sur la pointe de l'Eglise. Cette terre avancée, surmontée de son phare, lui semble une barrière infranchissable, et ce n'est qu'en approchant d'elle, qu'il s'aperçoit que la route est libre et qu'il peut sans danger s'y aventurer.

Avant d'atteindre la pointe, moins d'un mille plus bas, s'il regarde la côte, il verra qu'elle se relève et se dresse en un mur vertical qui domine la mer. La falaise à pic, longue à peine de quelques centaines de pieds, est la limite ouest d'une île connue aujourd'hui sous le nom de l'*Ile à Séraphin*. Du côté du levant, une mare, un lac disent les gens, la sépare du chemin du Roi. Au nord et au midi, une chaussée, formée de cailloux roulés, permet aujourd'hui l'accès de l'île.

Le géologue ne trouvera rien là qui puisse enrichir ses collections. A la base, une terre argileuse, très dure, imperméable à l'eau ; au-dessus, une terre maigre, mélangée de pierres de toutes formes et de toutes dimensions. Le botaniste ne sera pas plus heureux que son confrère. Quelques herbes à demi desséchées, de rares fleurs presque flétries, aucun arbre, pas le plus petit arbuste pour réjouir la vue ou exercer la sagacité du savant.

L'île à Séraphin n'a pas toujours eu cet aspect désolé. En remontant à l'année 1771, on retrouve bien encore du côté de la mer ses hautes falaises, mais les dunes de pierres ne sont pas là, et le flot peut librement l'entourer et lui servir de ceinture. Son sol porte de superbes épicéas qui l'ombragent et laisse croître à leurs pieds tout un peuple de végétaux inférieurs. Le merle rouge cendré et le corbeau mêlent leurs chants disgracieux et coupés aux petits cris plaintifs de l'écureuil gris.

Par intervalles, le sauvage se montre, déploie sa tente au sommet de l'île, lance son canot et rentre le soir avec le flot et s'enfonce le lendemain dans la forêt pour y vivre en paix et en liberté.

Au printemps de 1771, une barque entrait dans la baie Sainte-Marie et semblait hésitante sur la direction à prendre et sur le point du rivage où elle pourrait atterrir. Elle fouilla chaque anse, s'approcha de toutes les pointes et finit par jeter l'ancre à l'extrémité nord d'une petite île, dont l'isolement était une garantie de sécurité. Elle n'avait à bord que quelques hommes. Les nouveaux venus se contentèrent d'examiner l'île ; et, traversant l'étroit canal qui les séparait des bois voisins, ils firent

une reconnaissance sur la pointe avancée qu'ils avaient aperçue dès leur entrée dans la baie, et pénétrèrent dans les fourrés qui couvraient le pays. Après s'être assurés de la qualité du sol, les voyageurs reprirent la mer et rentrèrent à Salem, d'où ils étaient partis.

L'année suivante, la même barque se montrait dans la baie, mais cette fois, la main qui tenait le gouvernail n'hésitait plus sur la direction à suivre. Mettant le cap sur l'île dont il connaissait maintenant la situation, le capitaine profitait de la haute mer et s'en allait aborder à l'endroit où l'île s'abaisse et permet de débarquer.

Le bateau portait deux familles acadiennes, dont les chefs, Pierre Le Blanc et François Doucet, s'étaient établis à Salem (Mass.), après la dispersion de 1755. Le mobilier et les provisions furent vite sur le rivage. Quelques haches, des scies, plusieurs sacs de patates, un peu de farine, c'était toute la fortune des nouveaux venus.

Le travail fini, les enfants jetèrent des regards attristés sur leurs parents, comme pour demander ce qu'ils deviendraient au milieu de cette solitude. Le cœur de ceux-ci, jusque là si fort, ne put tenir ; il éclata, et des larmes mouillèrent les joues de ces hommes épuisés par de longues privations et d'amères souffrances.

C'est alors que la jeune Magdeleine, l'une des filles de Pierre Le Blanc, saisit une des haches jetées là sur le sol et s'attaquant au premier arbre qu'elle rencontre. « Assez pleuré, songeons maintenant à nous faire un abri pour la nuit prochaine », et les morceaux volent sous les coups repétés du bûcheron improvisé. L'acte de Magdeleine tarit les larmes et chasse le découragement qui s'était abattu un moment sur les deux familles. Tout le monde se met à l'œuvre, et en quelques heures, les arbres s'entassent et se couronnent d'un toit de branches et de feuillages.

Pénétrons avec les membres des deux familles sous l'abri provisoire qu'ils se sont bâti ; il ne sera pas sans intérêt de faire plus ample connaissance avec eux et de découvrir le secret de leur passé.

Pierre Le Blanc s'était marié à Marie-Madeleine Babin, à la Grand-Prée, le 4 octobre 1745. Dix ans plus tard, à l'époque de l'expulsion, le jeune ménage, accru de deux garçons et de quatre filles, vivait heureux dans le village de Jean Terriau et possédait trois chevaux, cinq bœufs, sept vaches, treize jeunes animaux, dix-huit porcs et cinquante-cinq brebis. En 1772, il ne restait de cette fortune que les enfants, dont l'exil avait augmenté le nombre.

L'aînée, Marie-Josèphe, était née le 18 juin 1746 et avait alors vingt-six ans. Elle devait bientôt se marier à Isidore Amirault, se fixer avec son mari à Meteghan, où elle est morte à l'âge de 79 ans.

Marguerite-Modeste avait un an de moins que Marie. Mariée plus tard à Joseph Doucet, elle mourait en donnant le jour à Charles, son unique enfant.

Joseph avait dix-neuf ans lorsqu'il arriva sur l'île à Séraphin. En 1778, il se mariait à Marie Amirault, dans la paroisse de Sainte-Anne du Ruisseau et mourait à Saint-Michel du Bas-de-Tousquet, le 16 novembre 1812.

Magdeleine, sa sœur jumelle, est l'héroïne dont la parole et l'action ranimèrent le courage défaillant des arrivants. Petite, le teint légèrement bruni, l'œil bien ouvert et pétillant de vie, Magdeleine est connue tout le long de la baie Sainte-Marie, sous le nom de vieille *Couèche*. Elle racontait à ravir les événements dont elle avait été témoin et se permettait, en finissant, à l'adresse de ses auditeurs, une malice que son grand âge excusait. « La misère n'a jamais tué personne », répétait-elle. Elle a vécu jusqu'à 98 ans.

Elisabeth est née sur le quai de Boston, le 25 novembre 1755. On devine aisément dans quelles conditions de pauvreté et de dénûment ; l'abbé Bourg la baptisa sous condition le 15 octobre 1774 et bénit, le 23 août 1781, son mariage contracté avec Sylvain Potier, en présence de Casimir Le Blanc, le 20 octobre 1779. Elle a vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans et cinq mois.

Françoise, Charles, Anne-Marie, Marie-Suzanne et Anselme

sont, comme Elisabeth, les enfants de l'exilé. Ils sont nés à Salem, dans le Massachusets et sont mariés : Françoise à Charles Doucet, fils de François, chef de la seconde famille, venue avec Pierre Le Blanc ; Charles à Marie-Christine Mélanson, fille de Pierre-Ambroise Mélanson ; Anne-Marie à Pierre Comeau dit Davie ; Marie-Suzanne à Jean-Chrysostôme Comeau, fils de François dit Maza ; Anselme à Geneviève Amirault, décédée à la Pointe de l'Eglise, à cent trois ans et demi.

La remarque de Magdeleine s'est vérifiée pour la plupart des membres de cette famille. Malgré les privations et les souffrances de dix-sept années d'exil, en dépit du travail incessant et du dénûment des premières années de colonisation, ils ont presque tous atteint un âge fort avancé et ont laissé toute une légion de petits-enfants pour perpétuer leur souvenir et leur nom.

Les terres occupées par les Acadiens ne leur étaient pas définitivement abandonnées par le gouvernement. Les seuls titres qu'ils eussent obtenus étaient des « Permis d'occupation ». Ces titres étaient insuffisants pour garantir la possession des terres et il eût été imprudent de s'en contenter et de ne pas les échanger contre des titres définitifs.

Les premiers, dont la demande fut favorablement accueillie, n'étaient pas encore tous établis dans le pays. Gens de prévoyance, instruits par les dures leçons du passé, ils ne voulaient tenter la colonisation que sur l'assurance de ne pas le faire au profit d'étrangers.

L'acte de concession mérite bien, puisqu'il est le premier acte réparateur de la spoliation de 1755, que nous le mettions en partie sous les yeux du lecteur.

Il est écrit en lettres d'une netteté parfaite, sur un grand et beau parchemin de 29 pouces de long sur 23 de large, et porte, attaché par un double cordon en toile, un sceau circulaire en cire rouge de plus de 4 pouces de diamètre et d'un demi-pouce d'épaisseur. Sur une des faces du sceau, un marchand anglais traite avec un Indien pour l'achat de fourrures, et on lit au-dessous : « *Terræ Marisque opes* », et autour : « *Sigillum*

Provinciæ nostræ Novæ Scotiæ, sive Acadiæ, in America. » « Sceau de notre province de Nouvelle-Ecosse ou Acadie, en Amérique. » L'autre face porte les armes royales, avec la fière devise en français : « Honni soit qui mal y pense. Dieu est mon droit. »

« A tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut. Sachez que moi, lord William Campbell, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Sa Majesté, Nouvelle-Ecosse ou Acadie et ses dépendances, Vice-amiral du même, en vertu du pouvoir et de l'autorité à moi donnés par sa présente Majesté le roi Georges III, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, ai donné, concédé et confirmé, et par ces présentes, par et avec l'avis et le consentement du conseil de Sa Majesté pour la dite province, donne, concède et confirme à chaque personne sous-nommée ci-après, tout et chaque lot ou parcelle de terre, décrite ci-après, située dans le district de Clare, dans la province susdite, à savoir : à Joseph Gravois, en tout 360 acres ; à Joseph Bonnevie, 440 acres ; à Jean Béloni Leblanc, 280 acres ; à Amable Richard, 280 acres.... ; le tout comprenant une quantité proportionnelle de terre de marais, ainsi que tous genres de mines non exploitées, excepté les mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre et de charbon.... ; avec tous privilèges, avantages, intérêts et dépendances de ces propriétés pour les susdits, leurs héritiers et leurs fondés de pouvoir... les mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs fondés de pouvoir s'obligeant à payer à Sa Majesté le roi Georges III, à ses héritiers ou à toute personne autorisée une redevance annuelle d'un farthing (2 centimes 42) par acre, le premier paiement à effectuer à partir et après l'expiration de deux années de la date ici marquée et payable ensuite chaque année à perpétuité, à défaut de quoi cette concession sera nulle et sans valeur.

« Les dits concessionnaires, leurs héritiers, etc., s'obligent, dans l'espace de trois ans, à débarrasser et labourer trois acres sur cinquante, à l'endroit qui leur paraîtra le plus commode et

avantageux, ou d'approprier et dessécher trois acres de terrains submergés, ou de draîner trois acres de marécage, s'il en existe dans les limites de la concession, ou de placer et entretenir sur leurs terres respectives, d'ici trois ans, trois têtes de gros bétail qui devront être maintenues jusqu'à ce que les trois acres par cinquante soient améliorés. Mais si aucune partie de la dite parcelle n'est propre pour le présent à la culture, sans être engraissée et améliorée, les concessionnaires seront obligés, d'ici trois ans, d'élever sur un point de leur terre une maison d'habitation de vingt pieds de long sur seize de large, et d'entretenir trois têtes de gros bétail pour chaque cinquante acres ; ou bien, si les dits concessionnaires, dans l'espace de trois ans, commencent à employer sur leurs terres un ouvrier capable pour chaque cent acres et continuent ainsi dans les trois années suivantes à exploiter une carrière de pierre ou une autre mine, ce travail leur sera compté comme une amélioration suffisante pour sauver[1] l'acte pour toujours.

« Les mêmes s'obligent à ensemencer de chanvre, d'ici deux ans, vingt rods (le rod = 5 mq 029) de leurs dites terres et à maintenir la même étendue ensemencée les années suivantes.

« En foi de quoi j'ai soussigné ces présentes et fait apposer à Halifax le sceau de la Province, ce sixième jour d'août, la deuxième année du règne de notre Souverain Seigneur Georges III, par la grâce de Dieu roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, an de Notre-Seigneur 1771.

« Enregistré à Halifax, 17 août 1771.

« Arthur Goold-Regist ».

Les conditions imposées à la donation ont pour but d'écarter les acquéreurs étrangers, qui recevraient des terres avec l'intention de ne pas les exploiter.

La mise en rapport de trois acres dans l'espace de trois années ne demandait, de la part des colons, ni travail excessif, ni ressources abondantes. L'obligation de cultiver le chanvre

[1] Valider.

indique chez le législateur un esprit de sagesse pratique et de grande prévoyance.

Avec le blé et le chanvre, les habitants pourvoiront eux-mêmes à leurs nécessités les plus pressantes; ils s'attacheront davantage au sol et seront plus indépendants des contrées voisines.

La redevance annuelle s'élève à neuf francs soixante-huit pour plus de cent soixante hectares. Malgré sa modicité, cet impôt devait peser assez lourdement sur les colons, et ils ont dû chercher de bonne heure à s'en affranchir. Le lieutenant gouverneur Franklin avait prévenu les désirs des futurs colons, et, dans sa lettre du 20 février 1768 au gouvernement anglais, il exprimait le désir que la redevance ne fût exigible qu'au bout de dix ans, afin de permettre aux acquéreurs de ramasser quelques fonds. Le roi fut moins généreux que son conseiller et exigea le paiement immédiat de l'impôt.

Un second acte de concession, daté du 29 juin 1775 et enregistré à Halifax le 3 juillet de la même année, porte quarante-quatre noms. Le premier inscrit, Jean Bastarache (Bastrasque), suivant l'acte que j'ai sous les yeux, a donné son nom à la concession tout entière. Elle s'étendait du voisinage de l'église actuelle de Saint-Bernard jusqu'au terrain de cent quarante acres d'étendue réservé au missionnaires des Acadiens.

C'est dans cette liste, que le lecteur trouvera à la fin du volume, qu'il faut aller chercher les ancêtres de la plupart des familles acadiennes de la Baie Sainte-Marie. Les noms seuls de Jean Bastarache, d'Amand Lanoue et de William Johnson, un Anglais égaré je ne sais comment au milieu des Acadiens, ont disparu de la liste.

Tous les autres, les Comeau, les Belliveau, les Gaudet, les Dugas, les Robichaud, les Thériault, les Leblanc, les Mélanson, les Thibodeau, les Maillet, les Doucet, les Saulnier et les Boudreau ont vu leurs titulaires se multiplier à l'infini; et aujourd'hui, sur les trois cents familles de la paroisse Sainte-Marie, je n'ai relevé que seize noms étrangers à la liste précédente.

Les conditions de la concession, ainsi que la redevance, sont les mêmes que celles de l'acte de 1774. Les frais d'arpentage s'élèvent à vingt livres sterling et furent payés, moitié en argent, moitié en viande de porc au prix courant du marché. Ce dernier détail nous indique que l'élevage du porc fut dès l'origine introduit dans la colonie.

Il était inutile d'en faire une loi aux gens, comme on l'avait fait pour le gros bétail, en leur concédant des terres. Le désir bien légitime d'améliorer et de varier l'ordinaire des repas était un conseiller mieux écouté que les articles énumérés dans les actes des concessions. La vente était, de plus, une source de bénéfices faciles à réaliser, le marché étant toujours ouvert à cette branche de l'alimentation.

Les actes de concessions qui suivirent portent les mêmes privilèges et les mêmes conditions que les précédents. Le sceau a conservé son ampleur, mais le parchemin a cédé la place au papier, et l'imprimerie a détrôné l'écriture ample et pleine des premiers actes.

Je remarque sur la concession de 1785, faite à Frédéric Belliveau le Jeune et à quarante et un autres, la mention des privilèges de la chasse ordinaire, de la chasse aux oiseaux, et, chose curieuse et dont je n'ai jamais trouvé de souvenir dans le pays, de la chasse au faucon.

La Couronne réserve l'exploitation du « Wite Pine », pin du Nord, à condition, dit naïvement l'acte, qu'il en pousse sur la concession.

La redevance, moins élevée que par le passé, est de deux shellings (1 fr. 25) par cent acres et doit être payée chaque année à la fête de Saint-Michel.

Dans le cas de vente, donation, échange, etc. de la terre, le nouveau propriétaire, bien qu'habitant la Nouvelle-Ecosse, est obligé de prêter le serment prescrit par la loi et de signer la déclaration suivante : « Je promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de tout mon pouvoir l'autorité du roi dans son parlement, comme étant le législateur suprême de cette Province. »

Les Acadiens étaient fort à l'aise avec un pareil serment, puisque leur religion les excluait alors de toute participation directe au gouvernement du pays. Le maintien de l'autorité royale se bornait pour eux à envoyer quelques hommes, comme ils le firent en septembre 1775, pour mettre Halifax à l'abri des attaques des partisans de l'indépendance américaine. Encore ce service n'était point gratuit, et le patriotisme n'était nullement humilié d'être coté à un shelling par jour.

Désormais, les Acadiens sont bien chez eux dans le district de Clare. Ils en sont les premiers occupants, et, après avoir, pendant plusieurs années, gardé leurs terres, par simple permission dite « permis d'occupation », ils avaient maintenant des titres de propriété inattaquables, placés sous la sauvegarde du sceau de la Province et des armes de Sa Majesté.

Une scierie dans les bois.

CHAPITRE II

Vie Commerciale et Religieuse.

L'Acadien n'était pas homme à rester contemplateur inactif de la baie qui servait de barrière à son domaine; et bientôt avec la sécurité et la paix, la vie commerciale commença à s'éveiller et à s'étendre.

De quel côté allait-elle se porter? Le doute et l'hésitation étaient impossibles. Aucune route large et commode n'avait été pratiquée au milieu des bois; la neige durcie de l'hiver et la glace des lacs donnaient bien à cette saison de l'année de plus grandes facilités pour les communications; mais ces chemins naturels n'étaient pas suffisants pour créer au commerce de véritables débouchés.

Du reste, les centres populeux n'existaient pas dans le voisinage; Saint-Jean et Yarmouth, aujourd'hui si vivants, étaient, comme Clare, dans la première période de leur existence. Weymouth n'était pas plus âgé que ses frères et devait s'occuper comme eux à se protéger contre les rudes épreuves de l'enfance; il ne restait qu'une route ouverte à l'activité commerciale. C'était la baie Sainte-Marie, la baie de Fundy et l'Océan; les Acadiens avaient fourni assez de capitaines à la marine marchande pour courir sans hésiter les chances de succès de ce côté.

On comptait, parmi les colons de Clare, des hommes qui, avant la dispersion, avaient fait la pêche dans la baie française et connaissaient la route de Boston, où ils allaient acheter les rouages de leurs scieries et les meules de leurs minoteries.

Les Antilles ne leur étaient point inconnues et les visites à Port-Royal des vaisseaux qui venaient de Saint-Domingue

apporter en contrebande les spiritueux vendus aux Indiens durent éveiller chez quelques-uns le désir de connaître ces îles lointaines et de faire un commerce si facilement rémunérateur.

La tradition de ces voyages n'était pas perdue dans Clare, et il ne fallait qu'une occasion pour les faire renaître et les développer. Le manque de ressources ne permettait pas d'abord aux colons de se construire des bateaux de haut tonnage et d'aborder le grand commerce ; ils se bornèrent, leur provision faite, à saler et à mettre en réserve le poisson : morue, haddeck, harengs, qui abondait sur leur côte, et à le vendre avec leurs patates aux marchands anglais d'Annapolis, qui transportaient ces denrées aux Antilles.

C'est ainsi que le 10 janvier 1786, un navire, mouillé dans la baie, détache une de ses embarcations pour aller au rivage chercher des patates et du poisson ; dans le document qui me fournit ce renseignement, la contrée est désignée sous le nom de ville française, et, dès cette époque, ce nom, encore usité aujourd'hui, fait oublier celui que l'acte de naissance imposait à la colonie.

Il fallait autre chose que ce commerce côtier aux anciens capitaines des Mines et de Port-Royal. Ne pouvant se faire armateurs, ils devinrent capitaines sur les navires de leurs successeurs à Annapolis.

Un livre de bord du capitaine Pierre Doucet, dont je dois la communication à l'obligeance d'un de ses arrière-petits-fils, nous renseigne très minutieusement sur l'espèce et l'étendue du commerce de la vallée de Port-Royal, de 1784 à 1788, et nous indique, en même temps, la voie que suivront bientôt les Acadiens de Sainte-Marie.

Le but du premier voyage mentionné est Antigua, une des Petites-Antilles.

Le brick porte le nom d'*Hannah* et vient d'Annapolis. Bien que son propriétaire ne soit pas nommé, tout me fait croire qu'il appartient à M. Lovitt qui possède, tout près de la ville, une anse où le bateau se retire à la fin de ses courses et y dépose une partie de son chargement.

Le navire porte cette fois des planches, des bardeaux et du bois de charpente achetés dans le Maine. Clare ne songeait donc pas encore à tirer parti de ses forêts et à faire concurrence sur le marché des Antilles aux scieries de la Nouvelle Angleterre.

Il n'est pas douteux que les ruisseaux de la colonie n'alimentassent déjà de nombreuses scieries, mais ces scieries, faites avec une remarquable intelligence et une grande simplicité, ne permettaient qu'un travail restreint et suffisaient à peine aux besoins de la communauté. Chose plus étonnante, les gens d'Annapolis eux-mêmes négligent cette industrie et préfèrent demander aux étrangers un aliment que leur commerce aurait si facilement trouvé dans leur voisinage.

C'est le 10 juillet 1784, après un mois passé dans la recherche et le chargement du bois, que le brick part du cap Sable pour Antigua et que le secrétaire du bord ouvre son journal en plaçant son voyage sous la garde de Dieu.

La traversée est favorisée d'un temps superbe, qui laisse aux matelots le loisir de se livrer à la pêche pendant la journée. Les prises ne témoignent pas d'une grande habileté chez l'équipage, le journal enregistre, le 20 juillet, la capture d'un halibut[1]. C'est le seul poisson qui ait eu les honneurs de l'inscription au livre de l'*Hannah*.

Le bateau arrivait à destination dans les premiers jours du mois d'août ; les planches, les bardeaux et le poisson salé étaient déchargés et vendus, et le chargement des produits des îles commençait aussitôt et se poursuivait du 21 au 28 août.

Les premiers jours voient les barils de rhum s'entasser dans la cale, et il faut arriver à la veille du départ pour que l'on songe à ajouter à la cargaison quelques quintaux de sucre et diverses marchandises qui ne méritaient pas même d'être spécifiées. C'était donc, en réalité, un chargement de rhum que l'*Hannah* rapportait d'Antigua, chargement considérable si l'on

[1] Poisson qui peut atteindre une longueur de 6 pieds et un poids de 400 livres.

songe que plusieurs journées sont entièrement consacrées à l'embarquement des barils.

Le 30 août, le bateau lève l'ancre, fait halte à Saint-Martin, du 31 août au 4 septembre, et se dirige de là sur Boston, où l'absence d'un feuillet nous empêche de constater l'arrivée et la quantité de marchandises qui y fut débarquée.

Le voisinage des barils de rhum mettait-il la sobriété des marins de l'équipage à une épreuve au-dessus de leurs forces ? Je laisse au lecteur le soin de répondre, lorsqu'il saura qu'au retour on constata que le niveau de rhum avait baissé dans un des fûts. Une première expertise découvrit la disparition de dix à douze gallons ; une contre-expertise l'éleva à trente gallons. Le chroniqueur se borne à constater que les deux expertises ne s'accordent pas ; on s'en doutait après ce qu'il venait de raconter.

Les voyages se succèdent sans apporter de variations appréciables dans le genre de commerce.

A chaque campagne, l'*Hannah* s'en va, chargé de bois de toutes sortes, de poisson, de patates et même de pommes, et revient avec du rhum, de la mélasse et du sucre.

Clare, nous n'avons point à le cacher, avait sa part dans la distribution des fûts de spiritueux. Le 26 juin 1786, le capitaine arrive dans la baie Sainte-Marie et descend à terre pour saluer sa famille et, sans doute aussi, pour faire ses offres de service et proposer quelques marchandises du bord. Les démarches aboutirent au débarquement, le lendemain 27, d'un lot de sucre et de rhum.

La petite quantité ainsi vendue a-t-elle fait oublier au narrateur du bord de la mentionner, ou bien est-ce réserve respectueuse envers le capitaine qui se permettait un essai de contrebande ? Nous croirions volontiers que ces deux raisons n'ont point été étrangères au silence du livre sur ce point. Il est sûr, d'ailleurs, qu'un séjour aussi peu prolongé dans la baie Sainte-Marie ne pouvait donner lieu à un débarquement considérable de marchandises.

Les ports d'arrivée de l'*Hannah* étaient Boston, Annapolis,

Charlestown et c'est là que les nombreux barils de rhum trouvaient leur placement. Nous croyons toutefois que les voyages du capitaine acadien servaient aussi à alimenter l'humble maison de commerce que sa femme gérait en son absence. Bien qu'à ses débuts, le premier magasin de Clare était pourvu de vin, de sucre, de farine et des articles indispensables à la marche des ménages voisins. Je ne voudrais pas affirmer que le rhum des Antilles n'avait pas sa place tout près des sacs de farine, derrière lesquels il dissimulait sa présence.

Pierre Doucet avait renoué la tradition des longs voyages ; son exemple fut suivi, et, plus heureux que lui, ses continuateurs furent capitaines de leurs propres bateaux.

La rivière Saint-Jean et Boston furent pendant de longues années les deux centres de commerce les plus fréquentés des Acadiens. C'est là qu'ils portaient de préférence le produit de leurs pêches et le surplus de leurs récoltes ; c'est là aussi qu'ils achetaient leurs instruments de travail et les objets que l'industrie de leur pauvre pays était incapable de leur fournir.

Même après 1800, on ne trouvait, dans les magasins de Sissiboo et de Clare, ni vitres, ni lanternes, ni barres de fer ; et en 1801, le Père Sigogne devra demander à l'un de ces capitaines de lui rapporter de Boston deux lanternes, dont la nécessité s'imposait pour ses nombreuses courses nocturnes.

Il ne faut pas nous étonner qu'il n'y ait encore dans la colonie aucune maison de commerce importante. De pareils établissements ne se fondent qu'avec d'abondantes ressources ou un grand crédit ; les Acadiens n'avaient ni l'un ni l'autre. Ils étaient pauvres et personne ne se fût hasardé à confier à l'un d'eux les capitaux nécessaires à une grosse entreprise commerciale. Nous reconnaissons d'ailleurs que leur passé n'avait pas préparé les habitants de Sainte-Marie à ce genre d'industrie. A la Grand-Prée, comme aux Mines et à Port-Royal, l'Acadien était cultivateur et pêcheur et se montrait d'une adresse surprenante dans les travaux de menuiserie, de charpenterie et de construction de navires ; l'exil n'a point transformé sa nature et le commerçant ne sera jamais assez fort pour tuer en lui

l'intrépide marin et l'ouvrier incomparable qui y a élu domicile.

La vie politique était limitée au droit de faire partie de la milice municipale et de s'enrôler pour aller défendre à l'occasion la capitale menacée. Tout se passait en Nouvelle-Ecosse, comme si les Acadiens n'avaient eu aucune existence légale. On voulait bien ignorer leur présence sur les côtes de la baie Sainte Marie, et ne se souvenir d'eux qu'au moment où le péril réclamait leur secours. En bons patriotes, ils oubliaient les procédés injustes de leurs maîtres, et allaient se mettre à leurs côtés pour défendre l'indépendance du pays. La paix rétablie, les craintes dissipées, ils rentraient dans Clare, heureux du devoir accompli, insouciants du régime d'exception auquel ils étaient soumis. Le droit de vote ne leur était pas reconnu, et aucun des leurs n'était appelé à siéger dans la Chambre législative ou dans le Conseil du Roi. Ils devaient cette exclusion à leur foi et ils la partageaient avec tous les catholiques de la province.

Vie commerciale, vie politique, ajoutons vie religieuse, du moins dans ses manifestations publiques, tout était précaire et soumis aux caprices des Gouverneurs et de leur Conseil.

Au moment où les Acadiens revenaient de l'exil, il n'y avait qu'un seul prêtre catholique dans toute la Nouvelle-Ecosse, M. l'abbé Bailly de Messein. Ce jeune prêtre avait été envoyé de Québec par Mgr Briand, et était arrivé à Halifax en juillet 1768, l'année même où Joseph Dugas abordait dans l'anse retirée des Leblanc.

Bien qu'il fût porteur de lettres de recommandation de Sir Carleton, gouverneur du Canada, et bien qu'accueilli avec bienveillance par Franklin, Lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, il dut donner des preuves de loyalisme et de docilité, avant d'être accepté et d'obtenir la liberté d'exercer son ministère. Le Révérend Breynton, pasteur de Saint-Paul, à Halifax, reçut l'ordre de s'intéresser au missionnaire, de l'observer à loisir, d'en étudier le caractère, les manières et la piété, et de faire sur tous ces points un sincère et minutieux rapport. Le

résultat de l'enquête du ministre protestant fut que M. Bailly était exempt de toute bigoterie, d'une éducation libérale, d'une grande souplesse et d'un parfait loyalisme. Le gouverneur Franklin avouait, de son côté, que M. Bailly avait une conduite irréprochable, et, selon toute apparence, serait fort utile à la Province, en calmant l'esprit des Indiens qui donnaient des signes de mécontentement, et en tranquillisant la conscience des Acadiens qui avaient enfin prêté le serment de soumission au Gouvernement de Sa Majesté.

Malgré ces flatteuses paroles, le traitement du missionnaire fut fixé à cinquante livres sterling, au lieu de cent que recevait son prédécesseur ; et son ministère devait se borner aux Acadiens soumis et aux Indiens. Ce n'était donc pas précisément un prêtre catholique que l'on désirait à Halifax, mais quelqu'un qui, par son autorité, pût empêcher le soulèvement des Indiens et amener tous les Acadiens à prêter sans arrière-pensée le serment de fidélité.

Bien que renfermée dans ces limites, la juridiction de l'abbé Bailly n'en était pas moins considérable, et c'était aux quatre coins du Nouveau-Brunswick actuel et jusqu'aux extrémités de la Nouvelle-Ecosse qu'il devait aller chercher les brebis de son troupeau.

« Ma mission a plus de 500 lieues de tour, écrit-il en 1769 à Mgr de Québec. Tout l'hiver, j'ai été en voyage, et je me suis bien trouvé de la raquette, qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine ; ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continuelle des mois de janvier et de février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation, mille fois heureuse, si, tandis que je ne pouvais avoir de feu pour réchauffer mon corps tout mouillé, j'eusse ressenti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait... La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas ! que de sueurs et de travaux ! Que de larmes secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent sans

avoir personne qui puisse les essuyer ! Que d'anxiétés, de doutes, sans avoir personne à qui m'ouvrir et qui puisse me rassurer. Telle est ma situation. »

L'abbé Bailly ne vint à la baie Sainte-Marie qu'au mois de septembre 1769, après s'être arrêté quelque temps au cap Sable, d'où il emporta un de ses plus vifs et de ses meilleurs souvenirs.

Si le missionnaire, à son entrée dans la baie Sainte-Marie, n'avait pas été averti de la présence d'Acadiens sur ces côtes où la forêt s'étendait jusqu'au rivage, et où l'œil ne découvrait nulle part ni trace de culture, ni apparence d'habitation, il eût continué sa route, se contentant de chercher du regard quelque famille indienne perdue dans la solitude de ces parages.

Dès qu'il apparaît à l'entrée de l'anse des Leblanc, des coups de feu, signal habituel pour réunir la petite colonie, retentissent dans la forêt. Les hommes jettent leurs haches et leurs harpons, les femmes sortent des cabanes avec les enfants, et courent vers le rivage. « Le Prêtre ! le Prêtre ! » ; on détache les quelques barques qui sont là ; tout le monde s'y précipite et se porte au-devant du missionnaire. L'abbé Bailly était debout à l'avant du bateau ; aussitôt qu'il est aperçu, les rames s'arrêtent, et toutes les têtes se courbent sous la main du prêtre qui s'étend pour bénir. Les femmes sanglotent, les hommes essuient du revers de la main les larmes qu'ils essaient en vain de refouler, les petits enfants fixent leurs grands yeux sur celui dont ils ont entendu tant de fois regretter l'absence.

Sur le rivage, la scène se renouvelle plus expansive encore et plus émouvante. Chacun veut une bénédiction spéciale, une sorte d'absolution anticipée pour quinze années de vie sur lesquelles ne sont jamais tombées des paroles de miséricorde et de pardon. L'abbé Bailly n'essaie point de cacher son émotion et il mêle ses larmes à celles de ses pauvres enfants. La case de Joseph Dugas est là tout près, elle est choisie pour servir à la fois d'église et de presbytère. Les gens s'y rendent à la suite du prêtre et se serrent autour de lui, désireux de lui dire leurs infortunes et d'en recevoir un mot de consolation et de pitié.

Elle est longue et lugubre cette histoire de quinze ans, faite de privations et de souffrances. L'un a laissé derrière lui son vieux père tombé sur les routes de la Nouvelle-Angleterre qui lui refusait inhumainement le pain de l'hospitalité ; l'autre a vu mourir successivement sur les grands chemins, ou au milieu des bois qui lui avaient servi d'abri, tous les membres de sa famille, et semble n'avoir été épargné que pour perpétuer le souvenir de son infortune ; personne n'a été oublié dans ce déluge de maux, les plus heureux sont les disparus ; ils ont les premiers touché le terme de leur douloureux pèlerinage. Le jeune prêtre écoute tout avec bonté, prêche le pardon et l'oubli, détournant les regards du passé et les tournant vers les espérances de l'avenir.

Le premier acte du ministère sacerdotal, le plus pressant et le plus désiré, fut la réconciliation des consciences. L'aveu des fautes était un besoin, un soulagement, et le soir de ce premier jour les visages étaient redevenus joyeux et gais ; la confession avait calmé les sentiments d'amertume et de colère qui grondaient depuis si longtemps au fond des cœurs.

Le lendemain matin, l'abbé Bailly célébrait sur une table grossière, adossée aux poutres de l'unique chambre de la maison, la première messe dite à la baie Sainte-Marie. La voix du prêtre s'élevait seule, couverte par intervalles par le bruit des galets que le flot roulait à quelques pas de la porte, et par les prières et les larmes des assistants. Aux paroles du Saint Sacrifice implorant le pardon pour les vivants, la délivrance pour les trépassés, la paix pour le peuple fidèle, répondait dans l'assistance l'*amen* qui résumait si bien ses souhaits et ses vœux. Dans le culte pauvre et humilié de cette première messe, chacun revoyait les pompes et les solennités de son église des Mines, de Port-Royal ou de la Grand-Prée ; c'était toujours à l'autel la même liturgie, les mêmes prières, c'était surtout dans l'âme les mêmes impressions, les mêmes sentiments de calme religieux et de profonde paix.

Tout près de l'autel improvisé, dormait paisiblement, dans son berceau de branchages, le petit Joseph Dugas. Le 25 sep-

tembre de l'année précédente, Marie-Joseph Robichaud, heureuse du fruit de bénédiction que le Ciel lui avait donné, avait pris son enfant dans ses bras, et recevant de son mari un vase de terre rempli de l'eau du torrent voisin, avait versé lentement sur le front l'eau régénératrice en prononçant les paroles sacramentelles : « Je te baptise, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Emue de l'acte qu'elle venait d'accomplir, la jeune mère avait couvert de baisers le visage de son enfant et imploré la protection du Ciel sur sa double maternité. Les cérémonies du baptême de 1768 furent complétées le 8 septembre 1769 par l'abbé Bailly qui nous en a laissé l'attestation :

« Le 8 septembre 1769, nous avons suppléé les cérémonies du saint Baptême, en la baie Sainte-Marie, aux ci-dessous nommés, tous issus de légitimes mariages, nés pour la plupart en la Nouvelle-Angleterre et ondoyés au jour de leur naissance : Joseph, âgé d'un an, né le 25 septembre 1768, en la baie Sainte-Marie, fils de Joseph Dugas et de Marie Robichaud : parrain, Frédéric Belliveau ; marraine, Félicie Dugas.

« Isabelle, quatre ans, née le 19 avril, au Port-Royal, fille de Joseph Dugas et de Marie Robichaud ; parrain, Joseph Gaudet ; marraine, Cécile Dugas.

« Etc., etc...

« Charles-François Bailly, prêtre miss^re, v. g. »

Deux mariages, célébrés en l'absence du prêtre, furent bénis quelques jours plus tard, lorsque les prescriptions de l'Eglise catholique eurent été complètement remplies.

« Le 19 septembre 1769, nous avons donné la bénédiction nuptiale, selon la forme prescrite par notre Mère la sainte Eglise romaine, à François Comeau [1] et Félicité Leblanc [2] ; à

[1] Connu sous le nom de Maza. Il est né au Port-Royal, en 1731, de Pierre Comeau et de Suzanne Berier.

[2] Née et baptisée à Port-Royal, le 8 décembre 1746, fille de Charles Leblanc et de Madeleine Girouard, tous deux morts à l'anse des Leblanc, paroisse de Saint-Bernard.

Joseph Dugas[1] et Marie-Joseph Robichaud [2], déjà unis ensemble en présence de témoins, avec le consentement de leurs pères; se sont présentés cy après avoir publié les trois bans et n'aiant trouvé aucun empêchement, nous avons réhabilitez leur mariage à la baye Sainte-Marie. Aucun des contractants n'a su signer.

« Charles-François BAILLY, prêtre miss^re^, v. g. »

Cimetière acadien de la baie Sainte-Marie (Pointe à Major).
Falaise de l'anse des Leblanc à l'horizon.

Le séjour de l'abbé Bailly ne devait pas être de longue durée ; l'immense territoire qu'il avait à desservir le forçait à partager son temps pour visiter tous les chrétiens confiés à son zèle. Au moment du départ, les gens vinrent le prier de choisir et de bénir un coin de terre où ils pourraient au moins reposer après leur mort. « Puisque vous ne serez plus là pour nous absoudre

[1] Né vers 1738, probablement à Cobequid *(Truro)*.

[2] Née sur le district de la Pointe-à-Beauséjour, vers 1745, de l'union de Prudent Robichaud et de Marie Richard.

et consoler notre agonie, donnez-nous au moins l'assurance que notre corps sera placé en terre bénite. » Il y avait tout près du rivage un endroit bas et uni qui fut pris comme lieu de sépulture. Le missionnaire y fit planter une croix, appela les bénédictions de l'Eglise sur cette terre et sur ceux dont les restes y seraient déposés, et rappela à ceux qu'il allait de nouveau laisser seuls les consolantes promesses de la Résurrection.

Afin d'aider les bonnes volontés et d'empêcher le désordre de se glisser parmi les colons, l'abbé Bailly régla pour le temps de son absence tous les détails du culte et de l'administration paroissiale.

En attendant que les ressources permissent d'élever une chapelle, il fixa le lieu de réunions pour entendre, le dimanche, la lecture de la Messe (la Messe blanche), nomma celui qui devait présider aux sépultures et à la célébration du mariage, administrer le baptême et tenir, dans les limites possibles, la place du prêtre absent. Cette haute fonction religieuse, nous devons le reconnaître à l'honneur et à l'esprit de foi des Acadiens, a toujours été entourée du plus grand respect et son titulaire l'a remplie avec la conscience d'un grave devoir et d'une grande responsabilité.

On devine ce que fut la journée de la séparation et des adieux. Le ciel, qui s'était éclairci depuis un mois au-dessus de la tête des exilés, se voilait de nouveau. Avec le prêtre, partaient les consolations chrétiennes, la présence réelle de Jésus-Christ, toutes les manifestations extérieures si bienfaisantes du culte catholique. Les adieux se firent sur le rivage. Comme saint Paul, l'abbé Bailly ne pouvait s'arracher aux étreintes et aux larmes de ses enfants. Lorsque le bateau qui le portait, accompagné par l'humble flottille qui avait salué son arrivée, eut gagné le large, il jeta un dernier regard sur ceux qu'il voyait au loin debout sur la plage, et les bénit en les confiant à la garde de Dieu. Les barques rentrèrent le soir dans l'anse solitaire ; les hommes qui les montaient les tirèrent silencieusement sur le sable et regagnèrent leurs demeures, abîmés dans la douleur ravivée de la séparation et de la solitude.

L'abbé Bailly reprit le chemin d'Halifax en visitant tous les points de l'intérieur où se trouvaient des catholiques. Le 9 octobre, il était à Port-Royal et y rencontrait quelques familles acadiennes qui ne s'étaient pas encore résignées à quitter le pays.

Quelques autres, peu nombreuses, l'attendaient à Windsor ; il les vit à son passage, leur parla de la colonie de la baie Sainte-Marie et les exhorta à aller s'y établir. L'abbé Bailly ne revit plus les Acadiens du cap Sable et de Sainte-Marie. Il quitta Halifax en mai 1772 et retourna à Québec. Devenu plus tard précepteur des enfants de lord Dorchester, gouverneur du Canada, il s'en alla avec eux en Angleterre, y passa quatre années et fut, à son retour, nommé coadjuteur de Mgr Hubert, évêque de Québec. Il légua, en mourant, une forte somme aux missions de la Nouvelle-Ecosse.

Le successeur de l'abbé Bailly en Nouvelle-Ecosse fut l'abbé Joseph-Mathurin Bourg.

Né à la Rivière-aux-Canards, le 9 juin 1744, Joseph-Mathurin fut soustrait avec sa famille aux scènes d'inhumaine et brutale cruauté de 1755. La fuite ne sauva pas pour longtemps la famille Bourg des poursuites acharnées des persécuteurs du nom Acadien. En 1758, elle fut prise à l'île Saint-Jean et conduite en France. L'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire-général de Monseigneur de Québec, résidait alors à Paris. Il s'intéressa aux exilés et se chargea de l'éducation du jeune Joseph-Mathurin. Envoyé au Petit-Séminaire de Saint-Malo, l'enfant y fit de solides et brillantes Humanités qu'il couronna par plusieurs années d'études philosophiques et théologiques. Il revint au Canada en 1772 et fut ordonné prêtre, au mois de septembre de la même année par Mgr Briand, évêque de Québec. Il était le premier Acadien élevé à la dignité sacerdotale. Tous ses désirs le portaient vers ses frères dispersés, dont il déplorait l'abandon et à qui il rêvait de consacrer sa vie.

Monseigneur de Québec lui fit faire, pendant un an, l'apprentissage de l'apostolat sous la direction d'un vétéran du sacerdoce, et lui confia, en 1773, toutes les missions de l'Acadie, y compris la Gaspésie et la baie des Chaleurs.

M. Bourg passa l'hiver de 1773-1774 dans ce dernier endroit et profita de son séjour pour apprendre la langue indienne auprès des sauvages de Ristigouche. Dès le printemps de 1774, il partait pour la Nouvelle-Ecosse, en compagnie de deux Indiens, traversait le Madawaska, s'arrêtait partout où étaient réunis quelques catholiques et abordait à la baie Sainte-Marie à l'automne de la même année.

Depuis 1769, aucun prêtre n'y était venu, et les fidèles n'avaient pas eu d'autre représentant de l'autorité spirituelle parmi eux que celui de leurs concitoyens constitué leur Directeur par l'abbé Bailly. La Communauté avait étendu les limites de son territoire et accru singulièrement le nombre de ses membres. Quittant les bords de l'anse des Le Blanc, elle se portait au nord et au midi et allait rejoindre le poste avancé fondé en 1772 par Pierre Le Blanc et François Doucet.

Comme au temps de la première visite, il fallut songer à bénir les mariages, suppléer aux cérémonies des baptêmes et mettre en ordre toutes les consciences. Ce dernier point exigeait du temps, une patience à toute épreuve et un cœur fait de miséricorde et de bonté. Il y avait, parmi les habitants de Clare arrivés après 1769, des jeunes gens de dix-neuf ans qui ne connaissaient le prêtre que par les récits de leurs parents ; il y avait surtout des hommes et des femmes qui depuis vingt ans portaient le poids de la vie sans avoir à leur côté ce conseiller des mauvais jours, ce consolateur discret des souffrances cachées. Aux premiers, le Prêtre enseignait les mystères de notre foi, le bienfait des sacrements, la nécessité de la lutte contre le mal ; il ouvrait sans mesure aux seconds les trésors de la miséricorde divine et fermait des plaies restées ouvertes depuis les jours de la dispersion.

La chambre étroite qui servait d'église ne suffisait plus aux besoins du culte. L'abbé Bourg choisit aux Grosses-Coques un emplacement situé à égale distance des limites extrêmes du territoire habité, traça le plan de l'église, surveilla les premiers travaux et eut la joie bien rare de voir tout le monde se mettre avec entrain à la besogne. Le nouveau temple, de forme rec-

tangulaire, avait à peine une centaine de pieds de surface intérieure. En plus de la porte, il était percé de deux ouvertures juste assez larges pour laisser pénétrer un rayon de lumière. Les murs étaient recouverts de planches mal jointes et l'écorce de bouleau disposée en longues bandes s'opposait tant bien que mal aux averses de pluie sur les assistants.

L'abbé Bourg ne séjourna que quelques semaines à la baie Sainte-Marie. Il put toutefois constater le bon esprit des habitants, leur attachement à la religion et leur grand désir de voir le Missionnaire résider au milieu d'eux. Il confirma les règlements donnés par l'abbé Bailly, en ajouta quelques-uns suggérés par les circonstances et imposa plus fortement l'obligation des réunions dominicales, dès que la chapelle serait achevée.

Tout se passa comme il l'avait dit. On pouvait voir, dès le matin du dimanche, les gens quitter leur maison, s'acheminer à travers bois du côté de l'église et attendre, à quelques pas, en devisant des événements de la semaine, que le signal d'entrée leur fût donné. Le chant du *Kyrie*, du *Gloria*, etc., alternait avec les prières ordinaires de la Messe, et la lecture de l'Evangile, suivie d'une lecture de piété, tenait lieu de sermon. La tenue des assistants était pleine de religieux respect, et le jeune homme qui se fût oublié à rompre le silence du lieu saint eût bien vite été rappelé aux sentiments du devoir par la réserve de ses voisins.

Les sépultures revêtaient un caractère tout particulier de tristesse sincère et de touchante simplicité. La colonie n'était encore qu'une seule grande famille et le deuil des uns devenait un deuil général, auquel personne n'aurait songé à se soustraire. Le corps du défunt, entouré de vénération et d'honneur, était, après plusieurs jours, conduit à l'église, où se récitaient les prières de l'Office des morts. Psalmodie lente et plaintive remplie de l'affectueux souvenir des survivants pour le trépassé. Le cortège funèbre se formait de nouveau au sortir de l'église et s'avançait par le sentier à peine tracé qui menait au cimetière. Les hommes se groupaient derrière le cercueil,

tenant à la main leur large chapeau de cuir ; les femmes, le visage à moitié recouvert du grand châle noir qui tombait sur leurs épaules, égrenaient leur chapelet pour le défunt ; l'une d'elles portait le petit vase rempli d'eau bénite et une branche arrachée à un arbre vert de la forêt. Au cimetière, un assistant aspergeait d'eau bénite le corps et la fosse creusée pour le recevoir. La branche d'épicéas, plongée dans le bénitier, passait de main en main et chacun donnait au mort ce témoignage de son souvenir et de sa prière.

L'abbé Bourg ne reparut à la baie Sainte-Marie qu'en 1781. Il y revint une dernière fois en 1786 et fut surpris du développement prodigieux accompli pendant sa longue absence. La ligne d'occupation s'avançait rapidement vers le Sud et la chapelle des Grosses-Coques, naguère centrale, était maintenant à l'une des extrémités du district. Le déplacement de l'église s'imposait donc, si on voulait éviter le mécontentement d'une large portion de la population. La construction récente de la chapelle n'était pas un obstacle à la réalisation du projet, elle avait été bâtie dans des conditions telles d'économie et de pauvreté qu'elle ne devait pas prétendre à de longs jours.

L'abbé Bourg jeta les yeux sur la langue de terre qui porte le nom de Pointe de l'Eglise et la marqua comme le lieu le plus favorable pour recevoir la maison de Dieu. Le terrain était, par l'acte de donation de 1775, la propriété du missionnaire et se trouvait sensiblement à égale distance des deux extrémités du district. Personne n'éleva de réclamation ; les gens des Grosses-Coques gardaient leur misérable chapelle, et avec elle, l'espoir secret de former plus tard une paroisse.

L'édifice, élevé sur la pointe, ne fut guère plus monumental que son aîné des Grosses-Coques. Il en avait la simplicité, la forme rectangulaire et les étroites dimensions. Ce n'était qu'une église de transition.

La visite de 1786 de l'abbé Bourg à la baie Sainte-Marie fut, en même temps, la dernière mission qu'il donna en Nouvelle-Ecosse. Sur l'ordre de son évêque, il fixa sa résidence à la baie des Chaleurs, exerça, jusqu'en 1795, un laborieux et fécond

ministère qui ne fut exempt ni de souffrances, ni d'aveugles et douloureuses contradictions ; il fut nommé curé de Saint-Laurent, près de Montréal, et mourut le 20 août 1797, à l'âge de 52 ans.

Parmi tous les missionnaires qui, avant 1800, ont consacré leur vie au salut des Acadiens, l'abbé Bourg mérite une place à part par l'intelligence, le dévouement et l'abnégation qu'il apporta dans ce difficile ministère. Si nous voulions en donner une preuve saisissante, il nous suffirait de rappeler que son départ a coïncidé avec les premières manifestations du mécontentement et de l'insubordination chez les Acadiens de la baie Sainte-Marie et du cap Sable.

L'année où l'abbé Bourg se fixait définitivement à la baie des Chaleurs, M. Le Dru, ancien dominicain, arrivait pour recueillir sa succession.

Il passa à peine deux ans, de 1786 au printemps de 1788, dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. Esprit inquiet, changeant, il était l'homme du monde le moins fait pour conduire les Acadiens.

A ce peuple habitué à toutes les injustices et abreuvé de toutes les amertumes, il fallait des prêtres dont l'âme fût capable de s'émouvoir de commisération et de pitié ; il fallait des cœurs assez larges pour oublier un manque d'égards, une parole amère, un acte passager d'entêtement irréfléchi ; il fallait des abbés Bourg faisant leur bonheur et leur joie de la joie et du bonheur de leurs enfants. L'abbé Le Dru ne sut pas comprendre l'étendue de son devoir ; il voulut imposer sa volonté en maître absolu, il se heurta à une invincible force d'inertie, et, sans le vouloir, il favorisa le développement des germes d'indépendance enfouis au fond des consciences acadiennes.

Il partit, au printemps de 1788, probablement, par suite de l'insuffisance de la rétribution reçue des habitants.

Nous n'aurions pas osé supposer ce motif, si les termes d'une pétition, dressée le 13 avril 1789, ne nous l'avaient pas laissé entrevoir :

« Clare, 13 avril 1789.

« Nous, les soussignés, nous obligeons à payer notre proportion pour entretenir notre prêtre, s'il revient, ou un autre qui pourra revenir à sa place.

« Signé : Pierre DOUCET, capitaine,
et 44 autres chefs de famille. »

Nous voyons que les gens ne gardaient pas rancune à l'abbé Le Dru et auraient, de grand cœur, salué son retour, s'il avait consenti à revenir parmi eux.

Eut-il connaissance de cette pétition ? Nous l'ignorons. Il est certain qu'il ne répondit pas à ces avances et nous ne trouvons plus trace de sa présence dans le pays.

Il ne restait plus de prêtres français en Nouvelle-Ecosse, après le départ de M. Le Dru. A Halifax, Monseigneur de Québec avait comme vicaire général un religieux Capucin, de grand talent, désireux de pourvoir aux besoins spirituels de son nombreux troupeau, M. James Jones. Il était venu d'Irlande le 28 août 1785 et avait succédé, en 1786, à M. Bourg comme curé des catholiques d'Halifax et vicaire général de Monseigneur de Québec.

Disons tout de suite que sa tâche était difficile et qu'il lui était impossible de satisfaire à tous les désirs. Acadiens, Irlandais, Ecossais et Indiens, chaque nationalité aurait voulu, et la demande était légitime, un prêtre de sa langue et de son sang. M. Jones n'avait à sa disposition que des prêtres irlandais ; il les envoya vers les différents centres catholiques de la province.

Sainte-Marie reçut, en 1789, la visite de M. William Phelan, dont la résidence habituelle était Arichat, au cap Breton. M. Power y vint au printemps de 1790 et M. Grace, à l'automne de la même année. Pendant l'été de 1791, M. Jones voulut se rendre en personne à la baie Sainte-Marie. La paix n'habitait plus dans cette partie reculée de la province. M. Phelan, nous dit-on, avait soulevé contre lui, par ses exigences outrées, une véritable tempête ; et, à peine apaisé, l'orage reprit avec plus de violence à l'arrivée de l'abbé Grace.

Le 15 septembre 1790, les gens de Clare écrivirent à M. Jo-

nes, sur un ton qui respirait autre chose que l'esprit de soumission à l'autorité. Ils demandaient un prêtre qui parlât leur langue et déclaraient nettement que c'était à cette seule condition qu'ils fourniraient à son entretien. M. Jones accueillit favorablement la requête et, avec un zèle et une bienveillance qu'il serait injuste de ne pas reconnaître, écrivit aussitôt à Mgr Hubert, le 5 octobre 1790, pour lui faire part de sa promesse et en appuyer l'exécution.

Ce n'était pas la première fois que le vicaire général de Monseigneur de Québec parlait en faveur des Acadiens. Dès l'année précédente, dans un voyage à Québec, il avait plaidé leur cause et, sur le conseil de son évêque, avait même écrit en France pour obtenir le missionnaire tant désiré.

De son côté, Mgr Hubert chercha autour de lui et eut la douleur de constater que de nombreuses paroisses, plus populeuses que les districts de Nouvelle-Ecosse, se trouvaient veuves de pasteurs et n'étaient desservies que très irrégulièrement.

« Il n'est pas possible, écrit-il, d'envoyer pour cet endroit un missionnaire canadien. Le nombre de nos paroisses augmente considérablement, celui des prêtres diminue à proportion. » (Lettre du 27 nov. 1790.)

Le 3 novembre 1792, nouvelles instances de M. Jones et réponse pleine d'espérance de Mgr Hubert qui vient de recevoir de Londres trois prêtres français, chargés par le gouvernement anglais de préparer les voies à une émigration régulière. « J'espère que la divine Providence voudra bien se servir de cette occasion pour donner des prêtres au Canada, autant qu'il en a besoin et si nous avons cet avantage, je n'oublierai pas vos missions. » (22 juin 1793.)

Monseigneur écrivait dans le même temps à Mgr Lamarche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, alors exilé en Angleterre, et priait M. Jones d'unir ses instances aux siennes, afin d'obtenir de ce prélat des prêtres français. Les démarches du vicaire général semblèrent sur le point d'aboutir et une lettre du 31 mai 1794 annonçait l'heureuse nouvelle à Mon-

seigneur de Québec. Sa Grandeur en témoigna sa joie, le 12 juin 1794, et constata aussi avec tristesse que, « malgré les grands besoins intérieurs de son diocèse, il pouvait à peine espérer quelques prêtres, au lieu de cinquante qu'il attendait ».

L'année se passa dans l'attente et les trois prêtres promis ne parurent pas en Nouvelle-Ecosse.

Les Acadiens de Clare n'étaient point inactifs de leur côté et envoyaient, en 1796, au gouverneur Wentworth, une pétition à l'effet d'obtenir un prêtre français. Le gouverneur transmit la pétition au sous-secrétaire d'Etat, à Londres, et la fit suivre de cette note qui devait puissamment aider à la faire agréer : « Les Acadiens ont des mœurs loyales et honnêtes et des sentiments dignes de sujets anglais. Ce n'est pas un faible plaisir pour moi que ce changement dans leurs sentiments d'autrefois se soit produit sous mon administration et qu'ils se rangent maintenant parmi les sujets les plus fidèles et les plus heureux de Sa Majesté. » (21 mai 1796.)

Que fit le gouvernement anglais ? Aucun document ne nous en a gardé le souvenir, et nous savons seulement que la pétition resta lettre morte, comme la plupart des pièces de cette nature. Il semble, dans la destinée des Acadiens, d'être jusqu'au bout la nation délaissée. Ce peuple jette à tous les vents du ciel ses appels de détresse et ses suppliantes prières, mais ses cris se perdent dans le bruit des vagues qui battent ses côtes ou vont s'éteindre sans écho dans la profondeur de ses forêts. Comment s'étonner après cela que le caractère acadien, d'ordinaire pacifique et endurant, se soit aigri dans cette lutte impuissante et ait pris l'habitude de se mettre en garde contre tout acte d'autorité ?

L'échec de la pétition ne brisa pas la bonne volonté des habitants de Sainte-Marie. Encouragés et aidés par M. Jones, leur sincère ami, ils écrivirent, en 1798, au docteur Matigny, de Boston, pour le supplier de prendre leur affaire en main et de la faire aboutir.

Monseigneur de Québec avait, de son côté, les yeux tournés vers l'Angleterre et son coadjuteur écrivait, le 14 novembre 1798, à

M. Jones : « Monseigneur de Québec s'occupe de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable et il songe à y envoyer un missionnaire aussitôt qu'il sera possible, ce qui ne peut tarder beaucoup. Pensez-vous qu'un prêtre français fût plus de leur goût qu'un Canadien ? »

La longue et patiente attente des Acadiens devait enfin recevoir sa récompense. Le 15 avril 1799, Monseigneur de Saint-Pol-de-Léon répondait à la demande de Monseigneur de Québec : « Je viens de procurer le passeport du gouvernement à un bon et vertueux ecclésiastique, nommé M. Sigogne, qui est parti pour aller travailler sous vos ordres à Halifax ; je lui ai donné une lettre pour le grand-vicaire, M. Jones, qu'on m'a dit que vous aviez dans cette partie de la province. »

Le Père Sigogne n'a pas démenti le témoignage rendu de lui par Mgr de la Marche et sa vie, que nous voulons raconter, nous dira que son zèle infatigable, son dévouement absolu au troupeau confié à sa garde, sa robuste foi et sa vive piété le placent à côté des grands missionnaires du siècle passé.

Au milieu des bois de Sainte-Marie ; Rivière de Meteghan.

CHAPITRE III

L'Abbé Jean-Mandé Sigogne. — Son départ de France. — Son séjour en Angleterre.

Le 13 juillet 1762, en la paroisse Saint-Pierre de Beaulieu, commune voisine de Loches (Indre-et-Loire), le curé de Sainte-Catherine de Fierbois bénissait le mariage de Mandé Sigogne et de Marguerite Robert [1].

De cette union bénie de Dieu, devaient naître, de 1762 à 1784, comme en font foi les registres paroissiaux, dix enfants, dont l'aîné fut notre apôtre acadien.

Jean-Mandé Sigogne naquit à Beaulieu, le 6 avril 1763, et fut baptisé, le même jour, en l'église Saint-Pierre [2].

---

[1] « Le 13 juillet 1762, dans l'église Saint-Pierre de Beaulieu, le curé de Sainte-Catherine de Fierbois a célébré le mariage de sieur Mandé Sigogne, fils mineur de maître Mandé Sigogne et de dame Jeanne Bergereau,... et de demoiselle Marguerite Robert, fille mineure de maître Jean Robert, marchand fabricant, et de dame Jeanne Desperches ..

(En présence de) : Jean-Pierre Sigogne, frère du marié ;
Mandé Robin, son beau-frère ;
Melaine Sigogne, son cousin-germain ;
Pierre Desperches, invalide, oncle maternel ;
François Bégenne et Claude Ménard, drapiers, oncles paternels de la mariée. »

(Communiqué par M. le comte Boulay de la Meurthe.)

[2] « Le 6 avril 1763, est né, et le même jour a été baptisé, Jean-Mandé, fils de maître Mandé Sigogne, drapier, et de Marguerite Robert, son épouse légitime : a eu pour parrain, maître Jean Robert, marchand drapier (son grand-père), et pour marraine, Jeanne Bergereau, femme de maître Mandé Sigogne (sa grand'mère), qui n'a su signer.

J. Robert. — L.-A. Scabre, curé de Saint-Pierre.

(Communiqué par M. le comte Boulay de la Meurthe.)

Son berceau et ses premières années sont entourés d'un voile que nous avons inutilement cherché à déchirer. M. Louis Bourque, qui a vécu longtemps dans l'intimité du missionnaire, qui l'a accompagné dans ses nombreuses courses à travers sa vaste mission et qui souvent a reçu ses confidences, n'a jamais rien eu sur ce point qui lui parût digne d'être noté. Nous regrettons vivement cette lacune. La jeunesse du futur apôtre de la baie Sainte-Marie et du cap Sable ne s'est point passée, sans marquer à l'avance quelques-uns des traits de son caractère, et nous aimerions à trouver dans l'amabilité grave, dans l'ardeur pour l'étude et dans les saillies du tempérament généreux du jeune Tourangeau, l'exquise politesse, la constance au travail et la vivacité contenue du Père Sigogne. Je trouve dans l'*Evening Mail* de septembre 1897, sous la signature du Rev. E. M. Saunders, DD. les renseignements qui vont suivre. Ils ont été fournis à l'auteur de ces articles par M. James Stuart, de Sainte-Marie, et leur exactitude a été confirmée par MM. Louis Q. Bourque et P. P. Gaudet.

L'abbé Sigogne fut ordonné prêtre en 1787 et nommé aussitôt vicaire de Manthelan, au diocèse de Tours [1].

L'orage qui devait passer sur la France, en renversant le trône de ses rois et en jetant en exil ou en envoyant à la mort les meilleurs de ses enfants, commençait déjà à gronder. Les esprits sérieux s'effrayaient de l'audace croissante de l'incrédulité, de l'indifférence religieuse du peuple et de l'inexcusable faiblesse du pouvoir. Personne ne soupçonnait que la crise serait aussi violente et aussi longue et laisserait après elle autant de ruines.

---

[1] D'après les registres de cette paroisse, consultés par M. le comte Boulay de la Meurthe, jamais l'abbé Sigogne ne fut curé de Manthelan, comme le pensait M. James Stuart. Il y a été vicaire du 12 novembre 1787 au 19 novembre 1791. Pendant son vicariat, les curés furent : l'abbé Pimparé, enterré le 12 mai 1790; l'abbé Bley qui n'a été curé qu'un mois; l'abbé Beu, de 1790 au 9 mars 1794, moment où le culte a été supprimé par la Terreur.

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée Constituante demandait à tous les prêtres de signer la Constitution civile du clergé, qui séparait de Rome l'Eglise de France et en faisait une Eglise schismatique sans sève et sans autorité. Les prêtres avaient huit jours pour faire leur choix et devaient, en cas de refus, laisser leurs paroisses aux signataires de la Constitution.

L'abbé Sigogne n'hésita pas un instant entre sa conscience et les faveurs du nouveau régime. Il refusa de prêter le serment demandé, et, au lieu de prendre le chemin de l'exil et de se mettre à l'abri des dangers auxquels étaient exposés les prêtres réfractaires, il resta dans le pays et continua d'exercer en secret son ministère sacerdotal.

L'histoire de ce périlleux apostolat, volontairement accepté par des milliers de prêtres, est l'une des plus glorieuses pages de l'Eglise de France.

Caché le jour dans le coin le plus secret d'une maison amie, le prêtre sortait pendant la nuit de son lieu de refuge, suivait les sentiers déserts, allait frapper aux portes derrière lesquelles veillait un groupe de fidèles et se portait partout où une âme réclamait ses soins. La sainte messe, célébrée dans le silence de la nuit, comme aux premiers jours de l'Eglise, était le plus souvent une préparation au martyre, et ils sont nombreux les prêtres qui passèrent de l'autel, où ils offraient le Saint-Sacrifice, à l'échafaud, où leur sang rendait témoignage de leur foi.

L'abbé Sigogne mena pendant plusieurs années cette vie de proscrit.

Son père [1], premier magistrat de sa ville et ardent défenseur de la Révolution, aurait voulu que son fils marchât sur ses tra-

[1] Son père était officier municipal de Beaulieu en 1790. Le 26 décembre 1790, il a été élu maire, en remplacement de Gallicher; il a été réélu le 13 novembre 1791 et a donné sa démission le 13 septembre 1792; il a été remplacé par Blet, qui était maire pendant la Terreur. (Registre des délibérations municipales de Beaulieu). Communiqué par M. le comte Boulay de la Meurthe.

ces et, en s'assurant une vie tranquille, se frayât ainsi un chemin facile aux honneurs. Dans sa pensée, les exigences du pouvoir étaient légitimes et c'était se mettre en révolte contre la loi que de refuser le serment exigé. Le fils fut inflexible et préféra les dangers et les souffrances de la vie d'apôtre aux tourments de la conscience d'un apostat.

Un jour que les gendarmes étaient sur ses traces et allaient l'atteindre, l'abbé, averti à temps de leur poursuite, se réfugia dans une maison et mit brièvement au courant de sa situation la femme qui s'y trouvait.

Celle-ci le conduit aussitôt à un petit appartement retiré, où elle le fait entrer, en lui recommandant bien de tenir la porte grande ouverte. La femme ouvre en même temps une fenêtre qui donnait sur le jardin, se remet au travail, sans laisser voir sur son visage l'ombre d'une émotion.

Les gendarmes arrivent à la suite du fugitif et demandent où se trouve le prêtre qu'elle vient de recevoir chez elle.

— Je l'ai à peine aperçu, répondit-elle, il est sorti par cette fenêtre que vous voyez et a disparu dans la campagne.

Les gendarmes ne crurent point à sa parole et visitèrent la maison de la cave au grenier. Ils fouillèrent tous les meubles, visitèrent tous les objets qui leur paraissaient suspects et sondèrent tous les murs pour y découvrir la cachette de l'abbé.

Ils passèrent plusieurs fois devant la porte ouverte de l'appartement et ne songèrent pas un instant à y pénétrer. La présence d'esprit de la maîtresse de la maison, son calme apparent furent la toile d'araignée qui sauva de la mort le nouveau Félix [1].

L'abbé Sigogne crut qu'il lui serait désormais impossible d'exercer son ministère. La surveillance dont il était l'objet, le danger où il était de tomber à chaque moment entre les mains des révolutionnaires le décidèrent à demander asile à l'Angleterre, et d'y attendre que le règne de l'anarchie fût terminé et

[1] On sait que S. Félix fut sauvé de la mort par une toile d'araignée qui détourna les soupçons de sa cachette.

que la paix religieuse fût rétablie dans son pays. Avant de partir (1797), il voulut revoir ses parents et leur dire adieu.

Il fallait pour cela rentrer à Beaulieu, sans y être reconnu. L'abbé Sigogne attendit que la nuit fût venue, et, suivant des rues détournées, arriva à la maison de son père.

Tout était dans l'obscurité la plus profonde. Seule, la fenêtre de la chambre de sa mère projetait au dehors une faible clarté. Le jeune abbé se baisse, ramasse quelques petits cailloux et les jette doucement contre les carreaux de la fenêtre éclairée.

— Qui est là ? demande une voix de l'intérieur.

— Jean Mandé, répond le fils en baissant la voix.

Quelques secondes plus tard, l'enfant était au cou de sa mère qu'il embrassait dans une étreinte d'affectueuse tendresse et de poignante douleur.

Dominant l'émotion qu'il éprouvait, Jean Mandé s'assit à côté de sa mère et lui fit part de sa résolution de quitter la France et de se réfugier en Angleterre. Il rassura la tendresse maternelle qui s'effrayait des nouveaux dangers qu'il allait courir et lui laissa entrevoir que la séparation était en ce moment sa seule chance de salut.

La porte qui s'ouvrit brusquement arrêta l'entretien. C'était le père qui revenait d'une séance du conseil. La présence de son fils parut d'abord l'embarrasser. Après quelques moments de silence pénible, la mère sortit furtivement de la chambre, laissant en présence le père et le fils, ne voulant pas être témoin de la lutte suprême qui allait se livrer et dont sa foi lui révélait d'avance le résultat.

Le père, timidement d'abord, puis avec une voix où grondaient par intervalles toutes les passions révolutionnaires, suppliait son fils de renoncer à sa vie de révolté et d'imiter ceux qui, plus sages et aussi vertueux que lui, avaient su allier le serment à la Constitution avec les exigences de leur conscience.

— C'est le repos, l'avenir, la vie même de ta famille tout entière qui est en jeu. Ton obstination se tournera contre ton père et l'entraînera à la prison et à l'échafaud.

Le cœur du jeune prêtre battait violemment à chaque parole de son père, mais sa décision était prise depuis longtemps, et dût-il, lui toujours si aimant et si dévoué, passer pour un fils ingrat, il ne consentirait pas à déshonorer son sacerdoce. Un long regard d'une inexprimable douleur jeté sur son père fut la seule réponse du fils.

— Vous ne me refuserez pas, mon père, un passe-port[1] pour l'Angleterre. C'est la dernière grâce que je sollicite de vous. Je ne veux pas, en restant ici, exposer votre vie et celle de ma mère.

Le père hésite, prend un papier qu'il retourne vingt fois fiévreusement entre ses doigts, écrit quelques lignes et le remet à son fils en lui disant :

— Ce papier peut me coûter la vie.

Sans prononcer une parole, le prêtre déchire le passe-port qu'il a entre les mains et en jette les morceaux dans le feu.

Le père n'y tient plus. Il tombe anéanti, et, cachant son visage entre ses mains, il subit en silence la poussée de remords et de honte qui s'échappe de sa conscience.

Debout près de lui, calme et inflexible, Jean Mandé assiste au combat qui se livre dans l'âme de son père. Il demande à Dieu que le sacrifice de sa liberté, de son repos et peut-être de sa vie soit un jour une partie de la rançon du salut de son âme. Il saisit en tremblant les mains de son père, les porte à ses lèvres et les presse dans un dernier adieu.

---

[1] D'après M. le comte Boulay de la Meurthe, le passe-port ne fut pas donné, à cette époque. L'abbé Sigogne reçut en 1792, alors que son père était maire, un passeport de déportation délivré, en vertu du décret du 1792, aux ecclésiastiques qui refusaient le serment de la Constitution civile du clergé.

Pour expliquer le séjour de l'abbé en 1797, il faut supposer qu'il est sorti de France avec la foule des déportés au mois de septembre 1792 (moment où le décret a reçu son exécution), qu'il est rentré vers 1796, pendant une période où la persécution avait à peu près disparu, et qu'il est ressorti après le 18 fructidor an V, cette fois à travers mille dangers, pour échapper à la loi du 19 fructidor (septembre 1797) qui punissait de mort les déportés rentrés.

La mère attendait en priant dans une chambre voisine. Elle a suivi toutes les phases du drame qui s'est passé, et dominant l'émotion qui l'agite, elle prend à la main un léger paquet qu'elle vient de préparer, sort avec son fils et se trouve bientôt avec lui loin de la ville dont elle redoute les surprises.

La nuit avance et il faut avant le jour songer à la séparation. Le jeune prêtre s'arrête, et, sans proférer une parole, se jette une dernière fois dans les bras de sa mère, s'en arrache doucement et, le cœur brisé, disparaît dans les ténèbres de la nuit.

— Mon pauvre enfant ! Mon pauvre enfant ! — Ce fut le dernier cri maternel, l'adieu désolé que le fils recueillit dans sa fuite. Il résonna longtemps dans le cœur affectueux de l'exilé et l'apôtre de la baie Sainte-Marie l'entendra plus tard, mêlé au souvenir de sa mère et aux tristesses de son laborieux apostolat.

La Providence prit soin de diriger le voyage de l'abbé Sigogne et lui donna dès le début une marque sensible de sa protection. Une nuit qu'il avait fait la rencontre d'un autre prêtre, il arriva avec son compagnon à une bifurcation de la route, sans pouvoir s'assurer lequel des deux chemins ils devaient prendre. Dans leur embarras, ils allaient s'engager à l'aventure, lorsqu'ils entendirent les pas d'un jeune enfant qui s'approcha d'eux, les salua respectueusement et leur demanda s'ils étaient prêtres. Le compagnon de l'abbé Sigogne, troublé par cette apparition et craignant un piège, répondit timidement qu'il ne l'était pas.

— Moi, je le suis, répondit simplement et vivement Jean Mandé.

— Suivez cette direction, reprit l'enfant, en indiquant de la main l'une des deux routes ; l'autre est gardée par ceux qui vous cherchent et vous ferait tomber entre leurs mains.

L'abbé Sigogne croit à la parole de l'enfant et se dirige du côté qui lui est indiqué. Son compagnon refuse de le suivre et prend la seconde direction, persuadé que l'enfant veut les tromper et les amener dans le piège qu'ils veulent éviter. Les deux voyageurs se séparent à regret, s'engageant chacun dans le che-

min qui doit les conduire plus sûrement au but. L'abbé Sigogne se félicite de sa docilité et, dépistant toutes les poursuites, arrive sur les côtes de France, d'où il passe en Angleterre. Son compagnon de route fut-il aussi heureux que lui ? Il hésite à le croire et des indices sérieux lui font craindre qu'il ne soit tombé entre les mains des révolutionnaires, qui le guettaient et qu'il ne soit mort sur l'échafaud.

L'exil, si dur qu'il soit, n'était pas pour abattre le courage de l'abbé Sigogne. Il ne fallait pas songer pour le moment à trouver des ressources dans l'exercice du ministère sacerdotal. L'Angleterre accueillait les proscrits avec une grande bienveillance et entendait qu'on les reçût avec tous les égards dus au malheur, mais le champ de l'apostolat catholique leur était fermé, et chacun devait trouver dans les ressources de son éducation ou de sa nature les moyens de subvenir à son entretien.

L'abbé Sigogne se fixa à Rotherhethe, et, comme il avait autrefois occupé ses loisirs dans des travaux manuels et s'était ingénûment étonné de ses aptitudes et de son adresse, il se décida à se faire ouvrier tourneur.

Il fut accepté comme apprenti et se donna tout entier à ses nouvelles occupations. Jean Mandé, malgré son âge avancé, ne fut point rebelle aux leçons de son maître ; la main s'assouplit, l'œil s'habitua à juger des proportions à donner au travail, et, après quelques mois, l'apprenti tourneur était tout fier des éloges qu'il recevait de son patron.

En même temps qu'il développait son habileté professionnelle, l'abbé Sigogne étudiait avec soin la langue de ses hôtes et parvenait bien vite à la posséder. Chaque visite faite par un client à l'atelier du tourneur était pour lui une excellente leçon pratique dont il profitait. Tout en surveillant les mouvements du tour et en suivant du regard le morceau de bois soumis au travail du ciseau, il prêtait l'oreille à la conversation engagée et s'habituait insensiblement aux sons capricieux qui venaient la dérouter. Rentré le soir dans son humble chambre, l'abbé complétait ses leçons du jour par une étude réfléchie des principes

Collège Sainte-Anne Église actuelle. Presbytère.

Vue générale de Church-Point.

de la langue anglaise et finissait par se la rendre presque aussi familière que sa langue maternelle.

Parmi les habitués de l'atelier, il se trouvait un lord que le goût de ces travaux manuels attirait chez le tourneur. L'extérieur distingué et la réserve de l'apprenti français impressionnèrent bien vite le noble lord. Il voulut pénétrer le mystère de sa vie, et, à sa grande surprise, il se convainquit que le modeste ouvrier était un esprit cultivé, de relations aimables et de grand savoir.

— Vous n'êtes pas ici à votre place, dit un jour le lord anglais à l'abbé Sigogne. Je vous offre une place de professeur dans un Séminaire de l'Eglise d'Angleterre. Vous recevrez 300 livres sterlings de traitement annuel. Acceptez-vous ?

— Bien volontiers, reprit l'abbé, en remerciant son bienfaiteur, mais à une condition, c'est que mon patron me dégagera de ma parole.

Le lord se chargea de lever lui-même cette difficulté, obtint la permission du maître-tourneur et présenta son protégé à ses collègues dans les termes les plus bienveillants et les plus flatteurs.

Le professeur répondit par ses succès à la généreuse recommandation du noble lord. Bien que séparé de son jeune auditoire par ses croyances religieuses, il le gagna par la charmante bonhomie de son aimable caractère et le tact parfait de ses manières. Le prêtre perçait sous les dehors du professeur, mais personne ne s'en étonnait ni n'aurait voulu s'en plaindre. Il y avait tant de franchise dans sa conduite que les plus rebelles étaient séduits et se laissaient prendre au courant de sympathie qui les entraînait [1].

La vie du jeune abbé était partagée entre les occupations de

[1] Le P. Sigogne, à une époque de son séjour que nous ne pouvons préciser, prit chez lui des enfants à qui il enseignait le français, le latin, le grec et la géographie, et cela, dit la note que nous avons sous les yeux, par une méthode nouvelle et facile. — Il tenait aussi un dépôt de livres de piété. Il demeurait alors à Rotherhethe, Paradise-Row, n° 13.

son enseignement et les devoirs de société auxquels il lui était impossible de se soustraire. Car, sans être homme du monde, les hautes amitiés dont il était honoré l'obligeaient à y répondre et à leur sacrifier quelques uns de ses loisirs.

Dans ce milieu d'où les soucis matériels étaient désormais exclus et où la vie de l'esprit pouvait librement s'épanouir, l'abbé Sigogne n'était pas heureux. Il rêvait autre chose que l'étroite enceinte d'une école, lorsqu'il brisait les liens de l'affection maternelle, menait pendant six ans la vie de proscrit et venait aborder en Angleterre, échappant, par miracle, aux dangers semés tout le long de sa route. La respectueuse sympathie de ses élèves, pas plus que l'amitié bienveillante des lords anglais, ne parvenait pas à éteindre la flamme du zèle allumé dans son cœur. L'abbé Sigogne ne voulait, à aucun prix, renoncer à son sacerdoce, ni consentir à l'enfouir dans les pénibles fonctions du professorat. La Providence vint lui offrir l'occasion de réaliser ses desseins et de donner, une fois de plus, la mesure de son dévouement.

Mgr de la Marche, sur les instances que nous avons racontées, proposa, vers la fin de 1798, à l'abbé Sigogne, de prendre la direction de la mission acadienne de la baie Sainte-Marie et du cap Sable, en Nouvelle-Ecosse; son traitement annuel serait de 100 livres sterlings, juste le tiers de celui qu'il recevait alors, et cette somme, payée par le peuple, pouvait subir, suivant le degré de générosité des donateurs, une lamentable diminution. L'abbé Sigogne ne fit point ce calcul intéressé. Il répondit, sans hésiter, qu'il acceptait la mission proposée et alla faire part de sa résolution à son protecteur.

Lorsqu'il eut dit les conditions de sa nouvelle vie, le lord anglais, surpris d'une pareille décision, sortit de sa froide réserve habituelle et voulut détourner son ami d'un projet aussi insensé. Il lui dit que ce serait folie de quitter des fonctions qui lui promettaient une vie paisible et honorée pour s'enfoncer dans un pays dont le climat froid et humide aurait bien vite raison de son enthousiasme et de sa santé.

— Vous ne trouverez là-bas, en échange des amis que

vous allez quitter, qu'un peuple grossier et à demi-sauvage. Vous laisserez le bien-être de Rhotherhete pour l'hospitalité glacée des forêts de la Nouvelle-Ecosse. Ecrivez aussitôt que vous revenez sur votre décision et que vous restez ici.

L'abbé Sigogne n'en était pas à son premier assaut, il en avait surmonté de plus rudes et de plus périlleux. Il dissipa les craintes de son noble ami, le remercia de l'intérêt qu'il lui portait, l'assura du souvenir reconnaissant qu'il garderait de sa bienveillance, et prit congé de lui en lui donnant rendez-vous sur cette terre de Nouvelle-Ecosse, dont il lui avait fait un si triste et si sombre tableau. Le lord se dirigea vers un crucifix d'ivoire qui pendait à la muraille de sa chambre, le détacha et le remit à son ami, en lui disant :

— Voici quelqu'un qui vous servira de compagnon de route et adoucira les amertumes de votre solitude. Acceptez ce souvenir et priez pour moi.

Les affaires réglées, les adieux faits aux amis dévoués, le 14 avril 1799, l'abbé Sigogne s'embarquait sur le *Stag* et faisait voile vers sa nouvelle mission. Son journal de voyage, remis par M. Louis Q. Bourque, l'enfant de prédilection dont nous parlerons plus loin, à M. Placide Gaudet, et publié dans l'*Evangéline* du 30 octobre 1890, nous renseignera sur les petits incidents de cette longue et dangereuse traversée.

Journal de l'abbé Sigogne.

DE LONDRES A HALIFAX SUR LE BRICK « STAG », EN 1799.

Avril 1799. — Je suis entré dans le bâtiment appelé en anglais le *Stag*, le 14 avril 1799, troisième dimanche après Pâques, vers les trois heures après-midi, à Blackwall, près de Londres, y ayant préalablement fait porter mes effets, le 2 avril, et payé le 5 avril 35 guinées à M. Herdson pour mon passage à Halifax, avec quittance.

Le vent n'étant pas favorable, on ne leva l'ancre que sur les 10 heures et demie du matin, le 16. A la faveur du reflux et du vent, le bâtiment descendit jusqu'à Gravesend, où il arriva vers les trois heures de l'après-midi. On jeta l'ancre, et je fus obligé d'aller à terre pour délivrer mon passe-port aux officiers du bureau des *Aliens*, c'est-à-dire étrangers, dont on me donna certificat et une espèce de permission au capitaine. Mais, en retournant à bord, je fus obligé de délivrer le certificat, qu'on m'avait donné au bureau, à ceux qu'on avait envoyés à bord pour acquitter le bâtiment et permettre au capitaine de continuer sa course.

Rentré à bord vers les six heures du soir, on leva de nouveau l'ancre et on continua de descendre la rivière; on arriva dans un endroit appelé la Nore, vers les deux heures du matin, mercredi 17. On mouilla et, vers les dix heures, on cingla avec un vent assez violent qui nous porta jusque dans la rade de Margate, où on lâcha l'ancre vers une heure après-midi. Nous y demeurâmes deux jours entiers, et on ne mit à la voile que le vendredi, 19, vers une heure et demie après-midi, parce que, jusqu'alors, le vent nous avait été absolument contraire par sa violence. On vint mouiller devant Deal, où on arriva à cinq heures et demie le même jour.

Nous eûmes un fort mauvais temps durant la nuit et la matinée du samedi, 20. Mais, le vent étant devenu favorable, on partit de devant Deal sur les onze heures, et nous passâmes devant Douvres sur les deux heures après-midi.

Durant toute la route, depuis Deal jusqu'à Douvres, etc., on aperçoit dans le lointain les côtes de la partie la plus septentrionale de la France, mais l'horizon étant obscurci par un petit brouillard, je n'ai pu distinguer aucun objet. Mais je trouvai bien agréable le spectacle d'un grand nombre de vaisseaux de toutes sortes de grandeurs qui voguaient dans la Manche.

Le dimanche, 21, le temps étant calme, nous ne fîmes pas grand chemin. Le lundi, 22, nous éprouvâmes une grosse tempête qui commença vers une heure après-midi. Sur les trois heures, un bâtiment qui nous suivait de près échoua sur

un banc de sable qui s'appelle Over et perdit aussitôt son mât d'avant. Ce triste événement fit beaucoup de peine à l'équipage, mais je m'aperçus que rien ne chagrinait autant le capitaine et le premier maître que de voir l'horizon embrumé de manière à ne pouvoir distinguer au loin, c'est pourquoi ils prirent le large et descendirent vers le sud-est. Le vent s'abattit vers les onze heures du soir, mais la mer resta très agitée le reste de la nuit et continua de donner de violentes secousses au vaisseau. Vers minuit on revira de bord pour retourner vers les côtes d'Angleterre.

La matinée suivante, le temps fut fort calme et la mer tranquille, et, sur les onze heures, nous nous trouvions au même point où nous avions été le dimanche précédent vers la même heure, peu éloignés d'une pointe qu'on appelle Beachy Head qui est dans le comté de Sussex, et qu'on regarde, m'a-t-on dit, comme la pointe la plus élevée des côtes de l'Angleterre. Sur le midi, il s'éleva un vent frais qui nous était favorable, on doubla de voiles et, entre six et sept heures du soir, nous arrivâmes au même point que la tempête nous avait forcés de quitter la veille. Nous nous trouvâmes, vers la brune, à l'entrée de Spithead. On sonda plusieurs fois, et comme on trouva que la profondeur diminuait avec rapidité, on lâcha promptement l'ancre, crainte d'échouer sur un haut fond qui n'était pas loin, car la nuit étant survenue, on ne pouvait pas apercevoir les *bouées*.

Le lendemain matin, mercredi 24, sur les huit heures, on leva l'ancre et on entra dans la rade de Spithead et j'eus là le plaisir excitant de voir une flotte de vaisseaux marchands sortir du port pour aller aux îles, étant accompagnés d'un ou de deux vaisseaux de guerre pour les convoyer. Nous eûmes aussi la satisfaction de revoir le vaisseau que nous croyions perdu sur les Overs et qui avait perdu son mât d'avant. Il se trouva derrière nous, le matin du mercredi, au moment où on levait l'ancre, mais comme notre bâtiment marchait plus vite que lui on ne put lui parler.

On lâcha l'ancre dans la rade à la vue de Portsmouth et de

Gosport, sur les onze heures du matin. On nous dit, ce jour-là, que l'escadre qui devait nous servir de convoi devait mettre à la voile le lendemain. En effet, sur les deux heures après midi, le jeudi 25, on fit des signaux pour le départ, ensuite la frégate fit quelques mouvements dans la rade. Nous la suivîmes, et sur le soir elle s'arrêta et nous lâchâmes l'ancre.

Le lendemain 26, entre dix et onze heures du matin, on démarra et nous passâmes entre l'île de Wight et l'Angleterre, accompagnés d'environ quarante autres voiles. Le vent ne nous étant pas favorable, nous procédâmes lentement, dans notre voyage, et le dimanche suivant, dans la matinée, je perdis entièrement la vue de la terre. La soirée ne fut pas des plus agréables.

Le lundi, 29, nous eûmes une journée assez belle, mais n'entendant rien aux opérations de la manœuvre, et, n'étant plus en état de juger par l'apparence des côtes, je ne sais pas quel progrès le bâtiment fit dans sa marche. Le mardi, 30, nous eûmes peu de vent.

Mai 1799. — Le mercredi, 1er de mai, le vent s'éleva sur les six heures du matin et rendit la mer agitée. Le soleil luisant me donna sur la surface de la mer un spectacle qui m'occupa depuis dix heures du matin jusqu'à environ onze heures et demie. Les vagues qui s'entrechoquaient faisaient jaillir l'eau à la hauteur de plus de trois pieds ; cette eau retombant en gouttes réfléchissait à une certaine position les couleurs de l'arc-en-ciel. Je pris beaucoup de plaisir à ce phénomène. Je voulus le faire remarquer au capitaine et au maître de l'équipage, mais ils n'y voulurent pas faire attention.

Le 2, jeudi, jour de l'Ascension, le vent fut très violent, la matinée fort pluvieuse et la mer plus agitée que je ne l'avais encore vue depuis que j'étais à bord. On avait fait les jours précédents des observations astronomiques qui nous mettaient au 48e degré de latitude plus ou moins et le résultat des calculs des différentes courses nous supposait sur la longitude du Cap Clear, en Irlande. Le vendredi et le samedi, le vent fut plus

modéré, tantôt favorable, tantôt contraire, mais le temps fut pluvieux.

Depuis ce jour jusqu'au 28, il ne s'est rien passé de remarquable. Le vent nous fut contraire pour la plupart du temps ; la mer quelquefois fort grosse, d'autre fois absolument calme. Aussi nous n'avançâmes pas vite dans notre course.

Le 28 donc, vers les neuf heures du matin, après avoir obtenu la permission du commandant, nous abandonnâmes la flotte-convoi qui allait vers Terre-Neuve et à Québec. Le bâtiment qui me portait, c'est-à-dire le *Stag*, prit la route de Halifax, avec un autre vaisseau de 800 tonneaux appelé le *Lord M'Cartorey*, ancien bâtiment de la compagnie des Indes, étant d'après les calculs du capitaine et les observations astronomiques vers le 46e degré et demi de latitude et le 46e et demi de longitude à l'ouest de Greenwich ou de Londres.

Le lendemain, 29, nous eûmes un brouillard fort épais et froid accompagné quelquefois de pluie, ce qui nous fit croire que nous étions sur le banc de Terre-Neuve. On sonda deux fois sans trouver le fond à 90 brasses de profondeur.

Le jeudi, 30, on sonda de nouveau et on trouva le fond à 35 brasses de profondeur. Le temps devint calme et beau quoique l'air fût froid. Nous eûmes le plaisir de la pêche depuis huit heures du matin jusqu'à midi et demi et nous prîmes une assez bonne quantité de morues. L'observation astronomique et le calcul du registre nous plaçaient au 44°40' de latitude et au 50e de longitude. Le vent s'étant élevé un peu après midi, on remit les voiles et on continua le voyage. Le vent étant très favorable, nous fîmes plus que la distance de deux degrés de longitude depuis qu'on eut remis les voiles jusqu'au lendemain matin à huit heures. Le vent nous fut très favorable ce jour-là et le suivant, premier jour de juin.

Juin 1799. — Mais il fit un brouillard affreux, épais et fort froid. Le soleil commença à percer le brouillard vers midi. D'après l'observation du capitaine et du premier maître et leur

calcul nous étions lat. 43°, 37' et au 57e degré de longitude à l'ouest de Londres.

Le dimanche, 2, le temps fut très beau et le vent favorable. Le lundi, 3, nous nous trouvâmes auprès de l'île de Sable. Ce voisinage effraya nos gens, et comme le vent nous portait vers cette île où l'on craignait d'échouer, on revira de bord pour l'éviter. Cette île, dont la pointe orientale est située latitude 48° nord et 58° 55' à l'ouest de Londres, et l'occidentale, lat. 44° 4', et longitude 60° 30' à l'ouest de Londres, est fort dangereuse à cause des hauts fonds qui l'environnent. Elle est inhabitée, cependant il s'y trouve, m'a-t-on dit, des chevaux sauvages. Elle est basse, de sorte qu'on ne peut l'apercevoir que de fort près. Le terrain en est sablonneux et stérile. Et comme les personnes qui, après leur naufrage, pouvaient s'y échapper y trouvaient la fin d'une vie qu'ils avaient sauvée des eaux, on y a bâti une espèce de magasin que l'on remplit de provisions annuellement. Cette précaution me paraît fort sage, car les différents bancs, où l'on pêche la morue, qui sont aux environs, sont presque toujours couverts de bâtiments de pêcheurs. Et comme ce climat est fort pluvieux et que l'horizon est presque toujours caché dans un brouillard épais, on s'égare souvent et l'on se trouve sur ces hauts fonds au moment où l'on y pense le moins. Les vaisseaux marchands qui passent par là y courent les mêmes risques et y trouvent aussi les mêmes secours en cas de nécessité.

Le jeudi suivant, 6, nous aperçûmes dans le lointain trois pointes de terre entre deux et trois heures après midi, et un vaisseau américain à deux mâts seulement, qui se trouva par hasard sur notre route, s'arrêta pour nous parler, mais la personne qui le commandait et qui nous parla était un quaker, il ne put nous dire quelles étaient ces trois pointes, ne connaissant point les côtes à ce qu'il nous dit. Le nom du bâtiment américain était le *Neptune* de Salem venant de Boston. Cependant, peu après, en nous approchant, nous découvrîmes clairement les côtes de l'Amérique. Mais un brouillard qui s'éleva sur les cinq heures nous empêcha d'approcher davantage. En consé-

quence on prit d'autres mesures pour se tenir éloigné de la côte et regagner le port lorsque le brouillard serait dissipé.

Le lendemain matin, le brouillard continuant toujours et le temps étant calme, nous nous mîmes à pêcher et je pris une morue des plus grosses que jusqu'alors nous eussions pêchées. Entre onze heures et midi, le brouillard s'étant un peu dissipé, nous fîmes voile vers le port ; mais le temps s'étant rembrumé, nous nous trouvâmes, le soir, entre deux terres, bien embarrassés, parce que le vent nous poussait vers les terres, ce qui inquiéta fort notre capitaine et notre premier maître. On veilla soigneusement ce soir-là, et on fit différentes manœuvres pour se débarrasser. Il paraît qu'on y réussissait assez. Entre dix heures et demie et onze heures, un vaisseau, dont j'ignore le nom, passa auprès de nous, nous parla et on lui répondit. Il avait un pilote à bord — ce que nous n'avions point — mais ce que nous désirions et ce pourquoi nous avions tiré le canon toute la matinée et sonné la trompette sans pouvoir réussir. Nous fûmes bien aises de cette rencontre, et comme on avait reviré de bord, et qu'il cinglait vers le nord-ouest, tandis que nous allions vers le sud-est, on changea les voiles de côté et on se mit à le suivre. On l'atteignit bientôt, et il se prêta galamment à notre désir.

Vers une heure et demie du matin, le jour suivant, il donna le signal convenu pour revirer de bord, ce à quoi on obéit d'autant plus volontiers que sa manœuvre correspondait exactement aux résolutions qu'on avait prises à notre bord pour se débarrasser du mauvais pas où l'on se trouvait engagé. Cependant, il faut remarquer qu'il s'en fallut bien peu que l'un ne fît périr l'autre en avançant l'un sur l'autre. Si, par un hasard particulier, il n'eût pas tinté sa cloche pour sonner l'heure, on ne se fût pas attendu à une pareille rencontre. Mais le son de la cloche donna un avertissement un peu avant la rencontre ; une minute de plus, un de nous périssait, peut-être tous les deux. Avertis donc par le son de la cloche, on donna l'alarme et des ordres donnés à propos à ceux qui tenaient le gouvernail nous délivrèrent de ce danger.

Il fut convenu avec le maître de l'autre vaisseau qu'on aurait de la lumière pendue aux mâts pour se reconnaître, et qu'à chaque fois qu'on revirerait de bord on tirerait le canon. Ce qu'on observa exactement à toutes les fois qu'on le put avec avantage, car le brouillard continuait et même augmentait de plus en plus, quelquefois même accompagné de grosse pluie ; et ne pouvant apercevoir aucun objet, on craignait fort d'être trop près des côtes vers lesquelles le vent qui s'augmentait toujours et la mer qui grossissait de plus en plus en conséquence nous entraînaient malgré tous nos efforts.

Le samedi, 8, se passa de la sorte. Dans la nuit du samedi au dimanche, le vent augmenta encore et nous perdîmes l'autre vaisseau. Chacun pour lors fit de son mieux pour sa propre sûreté. On vira et revira de bord plusieurs fois pour gagner autant de terrain qu'il était possible.

Enfin, le dimanche matin, 9, vers quatre heures, le maître du vaisseau me dit nettement que notre situation était des plus alarmantes, et que le vent et la mer nous portaient vers les écueils dont toute la côte est bordée malgré tous ses efforts ; qu'il ne voyait d'autre remède à notre malheur qu'un changement de vent et un temps net.

Cependant, depuis cette heure jusqu'à sept, le vent fut beaucoup plus violent qu'il n'avait point encore été. On diminua les voiles ; la mer agitait le vaisseau et semblait à chaque instant vouloir l'abîmer. Sur les dix heures, le vent nous donna une pointe de la boussole en notre faveur et on en profita. Il diminua par degrés et nous devint encore tant soit peu plus favorable. Le brouillard se dissipa, et ainsi nous fûmes délivrés par la Providence divine du danger imminent où nous nous étions trouvés.

Le soir, au premier verre que nous bûmes, les paroles de la santé que donna l'armateur furent celles-ci : « Grâces à Dieu pour notre délivrance, car nous l'avons échappée belle, et nous eussions infailliblement péri sans cet heureux changement. »

Le vent nous devint à la fin favorable ; le brouillard se dis-

sipa entièrement ; le ciel devint serein et nous reprîmes la route du port. Nous fûmes à la vue de la ville de Halifax dans l'après-midi du mardi, 11 du présent. Le vent n'étant pas très favorable et étant assez vers le soir, nous ne pûmes arriver au port que le lendemain matin et je descendis à terre sur les huit heures.

(Signé) SIGOGNE, prêtre.

En mettant le pied sur la terre de la Nouvelle-Ecosse, l'abbé Sigogne se promit d'en faire son pays d'adoption. L'hospitalité généreuse que l'Angleterre lui avait si libéralement donnée était une dette de reconnaissance qu'il voulait payer de tout son dévouement à la jeune colonie de sa bienfaitrice. Il sera un sujet loyal de Sa Majesté, et le serment de fidélité sera pour lui une obligation de conscience, à laquelle il ne cherchera jamais à se soustraire.

Les premières journées de son séjour à Halifax furent prises par les visites au lieutenant-gouverneur, à M. Jones, et aux personnes dont l'influence était à ménager et les sympathies à gagner à la mission acadienne. L'expérience acquise en Angleterre servit à merveille l'abbé Sigogne, et l'impression qu'il laissa auprès des autorités de la Province fut tout à sa louange et au profit de son œuvre.

Ses devoirs envers l'autorité civile ne lui firent pas oublier l'autorité spirituelle dont il dépendait. Le 18 juin, il écrivait à Mgr Denaut, évêque de Québec :

« MONSEIGNEUR,

« Ayant l'honneur, aujourd'hui, d'être employé dans le saint Ministère, sous les auspices de Votre Grandeur, d'après l'avis du Rév. P. Jones, je prends la liberté de vous écrire pour vous offrir mon respect.

« Sur la demande qui a été faite à Londres d'un prêtre français pour la mission de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable, Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, à qui le choix en avait été remis, m'a jugé propre à être envoyé.

« Après avoir accepté, je me suis rendu ici, auprès du

R. P. Jones. Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon m'a dit, en partant, qu'il vous en avait écrit ainsi qu'à M. le Gouverneur... »

Monseigneur répondit :

« Je suis charmé d'apprendre votre arrivée à Halifax. Vous recevrez de M. Jones, mon grand-vicaire, mission pour la baie Sainte-Marie et le cap de Sable. Les habitants de cette partie de mon diocèse, éloignés des secours spirituels, ont grand besoin d'un missionnaire plein de zèle et de force. Ils le trouveront en vous. Le témoignage favorable que rend de vous Mgr l'évêque de Léon me donne cette confiance. Vous me ferez plaisir de m'informer de tout, quand, étant sur les lieux, vous serez instruit par vous-même... »

Cette lettre, datée du 22 juillet, trouva l'abbé Sigogne dans sa mission. Parti d'Halifax à la fin de juin, dans une barque de pêcheur, l'abbé débarquait le 4 juillet, à Sainte-Anne-du-Ruisseau, y séjournait quelques jours, et arrivait le 20 du même mois à la baie Sainte-Marie, qui devait être, pendant quarante-cinq ans, le centre principal de son ministère, le champ préféré de ses travaux et de ses soins.

CHAPITRE IV

Premières années d'apostolat. — Organisation de la paroisse de Sainte-Marie. — Visite épiscopale. — Construction d'église.

L'abbé Sigogne, que nous nommerons désormais le Père Sigogne, eut, dès le début de son ministère, une vue très nette du but à atteindre et des réformes à accomplir au milieu de son troupeau. L'exercice des fonctions sacerdotales dans une paroisse régulièrement constituée l'avait préparé au travail d'organisation qui allait s'imposer à lui : travail de détail, de patience et d'ordre, nécessaire partout, plus nécessaire encore dans un milieu de pleine liberté et d'entière indépendance. Car, il faut le rappeler, pour comprendre les oppositions, les révoltes sourdes qui se manifesteront, les Acadiens étaient laissés à eux-mêmes depuis près de cinquante ans ; les survivants de 1755 étaient peu nombreux, et la génération nouvelle avait grandi loin de la présence modératrice du prêtre, étrangère à toute discipline religieuse soutenue, habituée par les circonstances à la résistance passive, et prévenue d'avance contre quiconque voulait imposer sa volonté.

Les habitants des Mines s'étaient attiré le reproche de supporter difficilement le joug de l'autorité; les années d'exil n'étaient pas faites pour corriger cette tendance, et les trente ans de vie solitaire qui les avaient suivies, avaient sûrement développé leur amour du gouvernement personnel et indépendant.

Le P. Sigogne prit le temps de sonder le terrain, avant de s'y engager, et se décida, par un acte de grande habileté, à s'assurer le concours de tous les hommes, en rendant électives les charges qu'il voulait créer.

Le 30 novembre 1799, les habitants de la paroisse « de la baye Sainte-Marie » étaient invités, par leur pasteur, à se réunir au presbytère, « afin de nommer, suivant ses intentions et sa demande, six personnes de confiance, pour faire, conjointement avec lui, quelques règlements et quelques arrangements qui seront jugés nécessaires pour le bien de leur église et de la paroisse. De plus, les six personnes désignées traiteront entre elles la question de changer l'église, si on le trouve convenable, et d'en bâtir une nouvelle ».

L'acte est suivi de cinquante-sept croix ou « marques » précédant les noms de ceux qui ne peuvent apposer leur signature, et de quatorze noms inscrits par les signataires eux-mêmes. Notons, au passage, que la proportion des illettrés n'est pas aussi élevée que nous eussions pu le craindre ; et plusieurs de ceux qui savent écrire le font avec une sûreté de main étonnante chez des bûcherons, des laboureurs ou des marins.

Le conseil des six que le P. Sigogne nomme son personnel, avait le pouvoir de légiférer ou plutôt de proposer les règlements jugés utiles dans le domaine paroissial. Outre qu'il apportait au Père les lumières et la prudente sagesse de l'expérience du pays, il servait d'intermédiaire entre le pasteur et le troupeau, et couvrait l'autorité suprême dans les mesures qui pouvaient froisser la susceptibilité des inférieurs.

Confiné dans la sphère trop retrécie des décisions, le conseil avait besoin d'un comité chargé du côté pratique des affaires et de la mise à exécution des règlements adoptés. Ce fut le rôle des marguilliers.

« Nous six nommés dans l'acte précédent et choisis pour faire, conjointement avec notre pasteur, quelques règlements concernant notre église et notre paroisse, avons trouvé bon qu'on choisirait deux marguilliers qui devront pourvoir aux choses nécessaires au culte divin ; en outre, faire blanchir ou blanchir eux-mêmes à leurs frais et dépens les linges de l'église et veiller à ce que chaque chef de famille donne le pain bénit à son tour.

« Nous avons trouvé bon et décidé que pour fournir aux dépenses du culte divin, et se procurer des ornements, des vases sacrés... on ferait tous les dimanches et fêtes d'obligation une quête, et que chaque famille payerait un shelling, chaque année,... et que la somme provenant de la quête et de la contribution serait versée dans le coffre de la Fabrique et employée, comme besoin sera.

« Avons nommé pour marguilliers : Athanase Doucet et François Comeau, et sommes convenus que le plus ancien d'eux sortirait à la fête de Noël 1800, et qu'ainsi de suite d'année en année, l'ancien sortant, un autre serait nommé et mis en sa place.

« Fait à la salle du presbytère, ce premier décembre 1799 ».

Trois jours plus tard, les deux élus acceptaient les fonctions de marguilliers, et leur acceptation recevait le visa et l'approbation du P. Sigogne.

Les personnes qui avaient eu jusqu'ici la gestion des affaires se présentèrent devant les marguilliers, rendirent compte de leur mandat et remirent la caisse entre les mains des nouveaux administrateurs. Le fonds de fabrique s'élevait à deux livres, monnaie d'Halifax, environ dix dollars de notre monnaie actuelle. Ce n'était ni l'abondance ni l'extrême disette et le Père dut se féliciter de l'équilibre des budgets antérieurs.

L'exécution des règlements suivit de près leur promulgation et le dimanche, 8 décembre, le trésorier voyait sa caisse se grossir de 4 shellings, 9 deniers, produit de la quête du jour. Les gens se prêtèrent de bonne grâce aux exigences de leurs délégués et, dès le 18 décembre, plus de trente chefs de famille avaient remis le shelling imposé. La générosité ne se contentait pas de ces offrandes obligatoires et le livre de fabrique mentionne les nombreux dons qui venaient s'y ajouter. La quête atteignait bientôt 8 shellings et portait l'encaisse de la fin de février à 8 livres 9 shellings et 4 deniers.

Le culte extérieur déployé dans la célébration des mariages et la pompe des sépultures donnent aux fabriques une ressource

qui forme une large part de leur budget. Le tarif accepté par les conseillers de Sainte-Marie fut inspiré par la rareté du numéraire chez les paroissiens. L'honoraire des enterrements et des mariages fut fixé à 1 shelling, et ce taux, si modique qu'il fût, dut encore s'abaisser à 6 deniers pour les funérailles des petits enfants. Il s'élèvera peu à peu, avec le salaire des ouvriers et le prix du bois.

A cette date, un homme gagnait par jour de 50 cents à un dollar et une femme, fût-elle réputée ouvrière habile, se contentait de 30 cents et n'obtenait 40 cents que pour les travaux de couture plus délicats commandés par le P. Sigogne.

Le revenu des bancs ne paraît pas au budget de 1800 ; ce n'était point oubli, ni négligence, mais défaut de matière imposable. L'inventaire du mobilier de l'église relevait un autel, une table de communion, des ornements hors d'usage et les vases sacrés indispensables au culte ; il aurait pu ajouter à l'énumération l'aspect désolé des planches mal dégrossies de l'intérieur.

Il n'y avait donc aucune hésitation possible sur l'emploi des fonds recueillis et les Fabriciens feront preuve de sens économique, s'ils réussissent à concilier les exigences du culte et la modicité des recettes. Disons à leur honneur et surtout à la louange de leur curé que la conciliation, si difficile pour tant d'autres, se fit avec une aisance qui tient du prodige Les comptes furent arrêtés pour la première fois le 24 mars 1801, en présence des deux marguilliers ; la balance était d'une demi-livre sterling en faveur des dépenses. Le plateau des recettes eut sa revanche, les années suivantes, et bien que la différence ne soit jamais très notable, il cède dans la suite bien rarement la supériorité qu'il a conquise.

Nous regrettons de ne pouvoir donner en détail quelques pages du registre de comptes du P. Sigogne, elles nous diraient comment son esprit éminemment pratique n'oubliait rien pour rehausser l'éclat du culte jusque-là si négligé et comment son industrie, mise au service de sa pauvreté, suppléa à l'insuffisance des ressources dont il disposait.

La première preuve qu'il en donna suscita l'étonnement des paroissiens de Sainte-Marie. La nécessité forçant les parents à faire conférer le baptême à leurs enfants à domicile, personne n'avait jamais songé à placer des fonts baptismaux dans l'église. Le Père voulut réparer cette lacune et commencer par là son travail d'organisation. Aujourd'hui, le curé perdu dans les glaces lointaines du Nord se procure sans difficulté tous les objets d'art religieux dont il veut enrichir son église ; en 1800, la Nouvelle-Ecosse était moins favorisée sous ce rapport que la Laponie ne l'est de nos jours, et l'acquisition de fonts baptismaux eût été une opération ruineuse et eût causé au bugdet du Père un désastre irréparable.

Les arbres ne manquaient pas dans les forêts de Clare, et le missionnaire se rappela les années de son exil et les jours passés en apprentissage dans l'atelier du tourneur de Rotherhete. Il se fit amener « un billot » qu'il paya, rendu au presbytère, 87 cents, et se mit à l'œuvre pour en opérer la transformation. Après quelques journées de travail acharné, le billot était devenu un socle élégant à pans réguliers et creusé au sommet en bassin circulaire prêt à recevoir un joli vase d'étain que le Père voulait y placer. Un couvercle, solidement fixé et fermé par un cadenas, mettait les saintes huiles à l'abri de toute profanation.

Lorsque les fonts baptismaux eurent pris possession de la place d'honneur qui leur revient dans l'Eglise catholique, le P. Sigogne songea à la Fête-Dieu, dont le terme approchait et dont il ne voulait à aucun prix omettre la célébration.

Cette solennité, avec sa majestueuse grandeur et l'incomparable éclat de ses cérémonies, lui était restée parmi les souvenirs les plus vivants et les plus aimés de sa jeunesse sacerdotale. Il oubliait le long intervalle de dix années qui le séparait de la dernière Fête-Dieu célébrée à Manthelan. Il voyait ses rues jonchées de fleurs et de verdure, la foule animée et joyeuse, les enfants débordant de bonheur sous le frais costume de leur première Communion, et au son des cloches la procession se déroulant solennelle et grave à travers le village. Cette vision

du passé s'imposait à son esprit et lui inspirait le désir de la faire revivre à Sainte-Marie. Il s'était convaincu que les femmes Acadiennes excellent à donner aux étoffes les plus communes l'apparence de la richesse par les dessins qu'elles y appliquent avec un grand art et une habileté étonnante. Il leur confia la soie, la toile, les rubans et la tresse qu'il avait fait venir de la rivière Saint-Jean et leur traça le plan du dais qu'il voulait faire. Il se réservait la charpente et le montage.

Les femmes ne trompèrent pas l'attente du Père ; elles semèrent les tentures de fleurs délicates, tressèrent des franges avec la laine teinte et préparée par elles et réussirent avec les plus belles toisons des brebis à orner les quatre coins du dais de superbes panaches d'une blancheur immaculée.

Deux petites soutanes et deux petits rochets servaient d'ordinaire aux enfants de chœur ; la Fête-Dieu demandait davantage et, par une innovation hardie, le P. Sigogne commanda à Mme Denis Doucet, sa tailleuse préférée, deux dalmatiques et deux aubes pour deux enfants qui l'accompagneraient pendant la procession.

Le Tabernacle reçut une riche doublure d'étoffe écarlate et le Sanctuaire dissimula les larges ouvertures des joints de ses planches sous un tapis qui rappelait, par ses nuances, la tunique du fils préféré de Jacob. Ce dernier travail mérite d'être signalé aux Acadiennes d'aujourd'hui, elles y reconnaîtront les procédés dont elles usent encore, et seront heureuses de faire remonter à leurs aïeules l'honneur de leur industrie et de leur talent. Mme Fr Comeau, que les notes ont soin d'appeler la femme de Comeau père, pour la distinguer de sa bru et nous rappeler que la jeune génération était moins bien initiée aux travaux de luxe qui se pratiquaient avant la dispersion, jouissait d'une réputation de teinturière que personne n'osait lui disputer. Elle dut se résoudre à prendre la responsabilité de teindre la laine. Elle acheta dans ce but les quelques matières premières nécessaires, dont le prix s'éleva à 1 dollar 25 cents.

Toutes les femmes qui savaient manier le crochet offrirent leur concours ; Mme D. Doucet eut la direction de l'ouvrage, et

sans vouloir forcer la louange, nous pouvons dire que le tapis de l'humble église de la Pointe était le digne ancêtre de ceux qui devaient le suivre.

Ces préparatifs éveillaient la curiosité, et on attendait impatiemment le 12 juin qui promettait de mettre au jour tout un monde de choses merveilleuses.

La cloche, muette jusque-là, fut installée dans un beffroi provisoire au-dessus de l'unique porte de l'église, et lorsqu'elle sonna l'heure de la grand'messe, on vit nombre de vieillards s'arrêter, lever doucement la tête comme s'il leur arrivait, par dessus les grands bois, un écho de leur première église, et laisser échapper un long soupir fait d'espérance et de regret.

La colonie était, au grand complet, massée autour de l'église trop étroite pour la contenir, et suivant avec recueillement le Saint-Sacrifice de la messe, dont les cérémonies se déroulaient avec une splendeur inaccoutumée à l'intérieur.

La procession s'organisa au son de la cloche et au bruit des vagues qui battaient la dune et lançaient vers le ciel l'écume éblouissante de leur crête argentée. On avait dressé un reposoir, à l'extrémité de la pointe, tout près de la côte, face à la terre qui devait recevoir les prémices des bénédictions du Dieu eucharistique. Le Père portait le Saint-Sacrement, abrité par le dais, précédé d'une nuée de petits enfants en robes blanches et accompagné des deux acolytes en dalmatiques qui n'avaient d'autre rôle que celui fort enviable d'anges adorateurs. La milice avait fourni ses membres comme garde d'honneur, et lorsque le tintement de la clochette annonça la bénédiction et inclina les têtes des assistants, la garde agenouillée se leva au commandement de son major, et mêla la fumée et le fracas de ses armes aux nuages de l'encens et aux bruits qui montaient de toutes parts et sortaient confus de la terre et des flots.

Le P. Sigogne tint longtemps l'ostensoir suspendu au-dessus des têtes de la foule agenouillée ; ses mains tremblantes d'émotion ne consentaient pas à s'abaisser, et lorsque les yeux des assistants se levèrent sur son visage, ils le virent tout inondé des larmes qu'il avait versées ; émotion légitime soulevée par

les souvenirs de son pays, les joies du présent et les appréhensions secrètes de l'avenir.

La foule passa la journée entière dans le voisinage de l'église, elle voulait suivre toutes les cérémonies de la fête et réunir fortement les anneaux de la chaîne si violemment brisée de ses solennités religieuses. « La Fête de Dieu » est toujours restée à Sainte-Marie la fête aimée du peuple Acadien et nous avons entendu quelques vieillards nous raconter avec une expression touchante de bonheur comment le P. Sigogne s'ingéniait à lui donner chaque fois un nouvel éclat.

Il s'entourait d'enfants qui symbolisaient, dans leurs costumes, des scènes de la vie de Notre-Seigneur.

« Ah ! mon Père, me disait une vénérable octogénaire, vous n'avez pas vu le petit saint Jean-Baptiste de nos processions d'autrefois. Il portait une croix sur le bras et avait sur les épaules la peau du plus blanc et du plus beau de nos moutons. Il marchait devant le Père, et malheur à qui eût osé sourire du Précurseur du bon Dieu ».

Les mamans ambitionnaient l'honneur d'avoir le petit saint Jean dans leur famille ; mais leur amour-propre était mis parfois à une humiliante épreuve.

« Songez donc, mon Père, me dit la bonne vieille, en terminant son récit de la procession, que je ne pus jamais décider un de mes enfants à accepter le rôle de saint Jean que le Père lui proposait. J'aurais pourtant été si heureuse de le voir avec la belle peau de mouton ! »

L'harmonie parfaite n'est pas un fruit de la terre ; le P. Sigogne le constata à l'occasion d'un projet de chaire qu'il voulait exécuter. Il n'y a rien, semble-t-il, dans ce désir qui puisse révolutionner une paroisse, et lui enlever le sentiment de l'obéissance et du respect. L'affaire était si simple, le travail si opportun que le Père l'entreprit sans faire, pour cela, une réunion plénière de ses paroissiens, et demander leur avis. Les mécontents saisirent cette occasion de manifester leur mauvais vouloir, et de donner la mesure de leur reconnaissance. Ils crièrent à la dilapidation et ne ménagèrent pas les propos

blessants à l'adresse de leur bienfaiteur. Le Père laissa dire, fit continuer le travail, et, pour toute réponse à ses accusateurs, paya de sa bourse les matériaux et l'ouvrier.

Générosité bien inutile ; l'esprit d'opposition à la direction du Prêtre ne meurt jamais dans une paroisse ; c'est un héritage que certaines familles gardent et transmettent à leurs enfants avec une triste fidélité. Si la charité du Père n'avait pas couvert de son manteau les noms des mécontents, nous pourrions les voir à l'œuvre dans la suite de cette histoire, toujours prêts à la critique et à la résistance, donnant à leur jalousie et à leur avarice les apparences du zèle et du dévouement à la cause paroissiale. Cet incident, assez insignifiant en lui-même, n'a d'importance que comme signe avant-coureur et explication des difficultés qui ne tarderont pas à se montrer.

L'église, en dépit des réparations que les marguilliers y faisaient, résistait mal, par suite des défectuosités de sa construction première, aux violentes secousses du vent, et absorbait, chaque printemps, une part des revenus annuels. Sa situation, à quelques mètres seulement du rivage, devait plaire, par son pittoresque et sa beauté, aux rares étrangers en quête d'émotions de voyages, mais constituait, au point de vue pratique, un danger continuel de dégâts souvent impossibles à réparer. Enfin, la colonie, établie sur les bords de la baie, reculait de plus en plus ses limites, et déplaçait ainsi le centre de son territoire. La construction d'une église s'imposait ; tout le monde était d'accord sur ce point ; le choix de l'emplacement allait réveiller les intérêts privés, susciter les jalousies, mettre en mouvement les éléments de désordre et retarder l'achèvement d'une œuvre dont la nécessité était universellement reconnue.

Nous devons avouer que la question était d'une réelle importance, intéressait tout le monde et devait apporter à chacun, suivant la solution adoptée, un supplément de fatigue ou une plus grande facilité pour accomplir les devoirs de la vie paroissiale.

Le P. Sigogne, fidèle à sa pratique de soumettre les affaires

graves à la décision des intéressés, demanda à ses paroissiens de fixer l'emplacement de la nouvelle église.

Le résultat de l'enquête fut ce qu'il avait pressenti : les gens de la Pointe, en possession de l'église, voulaient la garder chez eux ; ceux des Grosses-Coques appuyaient leur désir en déclarant que, dépossédés une première fois, ils ne consentiraient jamais à voir l'église s'éloigner de nouveau, à moins qu'on ne leur rendît celle qu'ils avaient perdue; les habitants de Meteghan, non sans raison, trouvaient excessif de faire chaque semaine plus de huit milles, afin de remplir leurs devoirs religieux, et se refusaient à aider à une construction qui ne leur apporterait aucun avantage.

Le P. Sigogne se rappela, fort à propos, qu'il y avait un juge à Québec et soumit le différend au jugement de Monseigneur.

« Nous six soussignés, désignés dans les actes portés à la première feuille et à la troisième de ce registre, et autorisés par les dits actes à traiter et à décider la question de la situation de l'église de cette paroisse, sommes convenus entre nous de prendre Mgr l'Evêque de Québec pour juge de notre différend.

« En foi de quoi nous avons signé ou mis nos marques ordinaires.

« A la salle du presbytère, aujourd'hui, 8 de février 1800. »

(Signature d'Aimable Doucet et marques d'Amand La Noue, Armand Robichaud, Hilarion Thériault, Jean-Baptiste Mayer, Jean-Baptiste Saulnier).

Voici la lettre envoyée à la suite de la délibération précédente :

Sainte-Marie, le 9 février 1800.

« MONSEIGNEUR,

« Il s'est élevé entre nous, habitants catholiques français de la paroisse de Sainte-Marie, ville de Clare, une difficulté concernant la situation de notre église, dont nous remettons la décision à Votre Grandeur, et promettons de nous soumettre respectueusement à son jugement.

« Notre paroisse est toute sur une ligne, le long d'une baie, occupant environ trente et trente-deux milles de terrain sur la longueur. L'église est bâtie sur une pièce de terre laissée pour cela par le grand-voyer des eaux et forêts de ce pays.

« Feu M. Bourg, étant missionnaire de ces cantons, nous avions une chapelle située presqu'au haut de notre établissement (nous étions, pour lors, peu nombreux), mais nos familles s'étant multipliées, il arriva qu'une grande partie de nous se trouva trop éloignée de cette chapelle et ne pouvait commodément s'y rendre.

« En considération de cela, en 1786, M. Bourg nous permit de bâtir une église sur le terrain laissé à ce dessein, et nous bâtîmes, pour lors, celle que nous avons aujourd'hui, avec un presbytère, et démolîmes l'ancienne. Ce qui fut fait d'un commun accord, car, par là, elle se trouvait beaucoup plus rapprochée du milieu. Nous pouvions être, pour lors, au nombre d'environ soixante familles ; les plus éloignées n'étaient au plus qu'à dix ou onze milles de distance ; aujourd'hui, nos familles sont au double plus nombreuses, et la plus grande partie des nouvelles s'est fixée au-dessous de l'église, vers l'entrée de la baie, de sorte que l'extrémité méridionale de notre établissement se trouve à la distance d'environ vingt-deux milles de l'église, tandis que l'autre côté n'en est qu'à neuf. Le gros des habitants qui sont au-dessous est établi depuis le quatrième jusqu'au quinzième mille environ, et le gros des habitants de l'autre extrémité n'en est pas éloigné de plus de six milles, et il y a encore peu de monde aux deux bouts, et nous ne prétendons pas les considérer.

« Aujourd'hui, l'église bâtie en 1786, n'étant pas en état de nous contenir, et d'ailleurs menaçant ruine, nous sommes dans la nécessité d'en faire une plus spacieuse et meilleure, et comme la vieille se trouve située trop proche de la mer, qui, en certaines saisons et par certains vents, trouble, par son bruit, le prêtre et le pénitent à la confession, il faudrait la rétablir dans un endroit plus convenable, sur la même terre.

« Ceux d'entre nous qui demeurent au-dessous, et se trouvent

plus éloignés, demandent qu'on bâtisse plus près d'eux, représentant que, pour venir à l'église, il leur faut trois jours. Car il faut partir la veille du dimanche ou de la fête, pour assister aux offices et satisfaire au précepte de l'Eglise, les choses étant dans l'état où elles sont, et qu'ils ne peuvent arriver chez eux que le lendemain ; qu'il ne leur est pas possible, non plus, d'envoyer leurs enfants au catéchisme, à moins de les mettre en pension auprès de l'église, ce qui est un grand inconvénient pour de grosses familles qui ne sont pas riches.

« Autre incommodité, c'est que l'église, où elle est aujourd'hui, se trouvant fort éloignée de sapins, on ne peut se mettre à couvert contre le mauvais temps ou la rigueur de la saison, lorsqu'on arrive de loin mouillé ou transi de froid. Qu'ils offrent à leurs frais, environ trois milles plus près d'eux, dans une situation convenable et proche de sapins, dix arpents de terre, qu'ils consentent de réunir avec les cent quarante qu'on dit avoir été laissés pour l'église, si, toutefois, on obtenait pour ladite terre une assurance de la part du gouvernement. Qu'à tout événement, puisqu'il faut déplacer l'église avec le presbytère, il est aussi aisé de les rebâtir à trois milles, d'où ils sont aujourd'hui, que sur la terre où ils se trouvent.

« Ceux qui demeurent du côté opposé disent : que l'église ayant été placée d'un commun consentement où elle est, on ne doit pas y revenir ; qu'ayant déjà une fois rapproché l'église en faveur de ceux d'en-bas, il leur paraît dur d'être encore obligés de la changer ; que s'il faut toujours déplacer l'église en proportion de la distance des jeunes gens qui s'établissent plus bas que le gros des habitants qui sont établis aujourd'hui, ce sera encore à recommencer bientôt ; que le rapprochement qu'ils demandent, qui, à la vérité, met l'église au milieu du nombre des habitants, n'est pas si considérable ; que bientôt les familles se multiplieront et que pour lors les nouveaux établis pourront avoir une église chez eux.

« Telle est, Monseigneur, la nature de notre différend, pour la décision duquel nous nous soumettons absolument à la justice

de Votre Grandeur. Ayant l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

« Monseigneur,
« Vos très humbles et très obéissants serviteurs ».

Suivent les signatures des marguilliers autorisés à cet effet par un acte particulier porté sur le registre de la paroisse et signé de tous les habitants catholiques de Sainte-Marie.

Voici la réponse de Monseigneur, datée de Longueille, le 29 septembre 1800 :

« Je suis d'opinion que l'église, située sur la pointe de terre qui contient cent quarante arpents, soit rétablie à la même place, et que la terre donnée par le gouvernement soit conservée, quelle que soit sa valeur. Trois lieues ou neuf milles d'un côté, deux ou trois autres de l'autre, formeront cette première paroisse. Il resterait encore près de cinq lieues ou quatorze milles qui augmenteront sans doute en population, au milieu desquelles on pourrait bâtir une nouvelle église, et, par ce moyen, on contenterait les jeunes gens et les anciens dont la demande me paraît très raisonnable. Du reste, vous êtes sur les lieux, vous voyez ce qui est plus convenable d'être fait ; je vous autorise à faire tout ce que vous croirez le plus propre à procurer la gloire de Dieu et le bien de ces peuples confiés à vos soins ; je m'en rapporte à votre sagesse. »

La nature du différend était exposée dans la requête des habitants de Sainte-Marie avec une remarquable impartialité, et marquait, sans les fausser, toutes les raisons capables d'éclairer Monseigneur et de lui inspirer une sage décision. La réponse que nous venons de lire aurait dû rallier tout le monde et unir les gens dans un effort commun et désintéressé.

Le P. Sigogne, qui avait toute liberté, par la teneur de la réponse, d'agir au mieux des intérêts de la communauté, crut devoir remettre à plus tard la construction des deux églises et

conserver l'ancienne, en y faisant les réparations strictement nécessaires.

La raison de cette conduite pourra échapper à ceux qui sont étrangers au ministère des âmes ; la création d'une paroisse n'aurait-elle pas développé la vie chrétienne, en facilitant aux personnes éloignées du centre l'accomplissement de leurs devoirs religieux ?

Oui, pensait justement le P. Sigogne, si le prêtre peut visiter régulièrement et fréquemment la nouvelle Mission ; non, si le prêtre ne peut y faire que de rares et courtes visites, car les paroissiens abandonnent alors complètement l'église mère, et attendent sans inquiétude que le prêtre vienne leur offrir les services de son ministère dans leur propre église.

Or, l'étendue du territoire soumis à son zèle ne permettait pas au Père de multiplier davantage ses centres d'action et d'assurer à chacun d'eux une présence régulière. En communiquant la décision de Monseigneur, le P. Sigogne en fit ressortir toute la sagesse et annonça qu'elle serait exécutée dès que les familles françaises établies de la Rivière de Meteghan jusqu'à la Rivière-aux-Saumons seraient au nombre de cent quatre-vingts, ou même dès que l'arrivée d'un prêtre au cap de Sable le fixerait définitivement à Sainte-Marie.

Ces paroles furent le signal de la résistance, le prétexte attendu pour secouer une bonne fois le joug de l'obéissance et reprendre les anciennes traditions qui menaçaient de disparaître sous la pression de l'autorité énergique et sage du Pasteur.

La partie saine de la population, et elle était la plus nombreuse, se rangea du côté du Père et approuva sa conduite ; mais toujours timide en face du mal, elle garda le silence et n'essaya pas de s'opposer aux menées des mécontents.

On tint conseil à la Rivière de Meteghan, on relut la réponse de Monseigneur, on la commenta en la débarrassant des paroles gênantes qui la terminaient, et deux ou trois exaltés proposèrent de commencer immédiatement la construction d'une église. La révolte s'abritait sous la décision épiscopale, et les meneurs qui auraient combattu le projet d'église, si leur prêtre

l'avait proposé et avait demandé sa réalisation, étaient heureux d'afficher leur faux zèle et de donner aux autres une leçon dont ils avaient tant besoin de faire eux-mêmes leur profit.

L'église fut commencée par le groupe des mécontents, on devine aisément dans quelles conditions d'entente et d'union. En attendant son achèvement, qui pouvait ne pas répondre aux prévisions optimistes des constructeurs, il fut décidé que l'église de la Pointe ne devait plus compter sur les contributions des gens « d'en Bas »[1].

Le Père répondit à cette désobéissance insolente en signifiant aux gens d'en Bas qu'ils étaient exclus de la communauté de Sainte-Marie, et que son église leur serait ouverte désormais comme à des étrangers. La mesure était méritée, elle ouvrit les yeux de ceux qui s'étaient mis sans réflexion à la remorque des agitateurs, et qui n'entendaient point être traités en schismatiques. Ils vinrent faire leur soumission et présentèrent leur contribution, demandant qu'on voulût bien la fixer à un taux moins élevé que celui des paroissiens plus favorisés qu'eux.

Le conseil décida que les habitants de Meteghan donneraient un shelling et demi, ceux de Mavilette un shelling et exempta de l'impôt ceux de la Rivière-aux-Saumons, à cause de leur grand éloignement. La taxe, si modérée qu'elle fût, souleva encore des réclamations, et le Père, par esprit de conciliation et de paix, laissa l'offrande à la libre générosité de chacun, se contentant d'enlever le titre et les privilèges de paroissiens à ceux qui se refuseraient à faire le plus léger don. Le mécontentement s'apaisa peu à peu et les révoltés se trouvèrent bientôt seuls en face de leur œuvre inachevée et de l'humiliation de leur conduite.

La visite de Mgr Denaut, évêque de Québec, à l'été de 1803, causa au P. Sigogne un inappréciable bonheur et resserra les liens qui l'unissaient à son peuple, en imposant silence aux malveillants.

---

[1] On désigne ainsi ceux qui habitent au sud de la Pointe de l'Eglise. Les autres sont les gens d' « en Haut ».

Le missionnaire était au travail depuis quatre ans ; seul et sans conseil, en face des difficultés qui lui venaient de tous les points de son immense paroisse, attiré par les souvenirs du passé qui le rappelaient dans son pays et murmuraient à son cœur les adieux attristés de sa mère, retenu par les appels de l'apostolat et le cri des âmes que son départ vouerait à la mort, il avait besoin d'entendre une parole autorisée bénir son ministère, encourager ses efforts, louer, sans réserve, son zèle d'apôtre, et lui donner l'assurance qu'il ne s'était pas écarté des sentiers de la prudence et du devoir. Monseigneur fut pour le P. Sigogne cette voix amie, dont les avis, écoutés avec la soumission la plus filiale et la plus respectueuse, calmèrent ses légitimes indignations et donnèrent à son zèle une force plus grande et consacrèrent son dévouement.

La visite ne put se prolonger aussi longtemps que l'eût désiré le Père et que le souhaitait le Prélat.

La réception se fit sur la plage où aborda le bateau qui portait Sa Grandeur. C'était la première fois qu'un évêque mettait le pied à la baie Sainte-Marie, et parmi les personnes accourues pour le recevoir, il ne s'en trouvait qu'un bien petit nombre qui eussent reçu le sacrement de Confirmation.

Les visites épiscopales étaient rares dans la vallée de Port-Royal, et depuis cinquante ans qu'il l'avait quittée, le peuple n'avait jamais revu son évêque.

Le 3 juin 1803, les maisons se vidèrent tout le long de la baie, et le Chemin du Roi, à peine tracé, se couvrit de lourdes charrettes à bœufs chargées de monde et de provisions de voyage.

La famille était là tout entière pressée dans les étroites limites de la claire-voie de son enceinte. Personne n'aurait consenti à manquer la fête, et la tête blanche de l'aïeul, tremblant aux chocs répétés du chariot, venait effleurer le visage du petit-fils à demi-caché dans le long châle de sa mère. Les jeunes gens allaient au plus court à travers bois et arrivaient les premiers au lieu du débarquement.

Vers midi, la Pointe de l'Eglise était couverte de groupes

Une vue du Chemin du Roi en 1904 (Comeauville-Sainte-Marie).

dînant joyeusement à l'ombre des charrettes, et regardant par moments la terre avancée de Meteghan, pour y découvrir la voile attendue. Une tache blanche parut, vers une heure, au détour du Cap, et, dans la soirée, le bateau, monté par des gens de Sainte-Anne-du-Ruisseau, déposait Monseigneur sur la plage de Sainte-Marie. Sa Grandeur ne put retenir un cri de surprise, en présence du spectacle dont Elle était témoin. Le P. Sigogne était agenouillé à la tête de son peuple sur les galets du rivage ; et au sommet de la falaise, les attelages, jusque-là paisibles, s'agitaient et mêlaient leurs mugissements aux bruits de fête qui saluaient, de partout, l'arrivée du premier Pasteur.

Le lendemain, Monseigneur conférait le sacrement de Confirmation, et, plus d'une fois, on le vit s'arrêter, avant de faire l'onction sainte, regarder, avec une sorte de respect, le front d'un vénérable octogénaire, courbé devant lui, et bénir, avec affection, ce vieux soldat de l'Eglise, dont les luttes recevaient enfin leur première récompense. Près du vieillard s'agenouillait la mère, accompagnée de son mari et de ses enfants, et portant dans ses bras le benjamin de la famille; l'onction allait du front de l'enfant à celui de la mère, et la bénédiction de l'évêque tombait, abondante et émue, sur les nouveaux confirmés.

Le procès-verbal de la visite épiscopale porte à quatre cent deux le nombre des personnes qui reçurent la Confirmation. C'était, on le voit, l'ensemble à peu près complet de la population de la baie Sainte-Marie.

Le 7, Monseigneur compulsait le registre de Fabrique que lui présentait le P. Sigogne, y lisait les comptes-rendus des réunions des marguilliers et des paroissiens, le récit des difficultés survenues dans l'administration paroissiale, et apposait sa signature, en constatant qu'il restait en caisse 4 livres 8 shellings 2 deniers et demi. Le Père, qui ne nous a pas laissé ses impressions, dira plus tard, dans un de ses sermons, que le peuple le couvrit de louanges auprès de Sa Grandeur et lui témoigna, à cette occasion, une vive reconnaissance pour son dévoue-

ment. De son côté, Monseigneur fit l'éloge public du pasteur et, rappelant le mérite du sacrifice qu'il avait fait en quittant une situation heureuse et honorée pour venir s'exiler parmi eux, les conjura d'adoucir les amertumes du ministère pastoral par leur obéissance et leur respect.

Mgr Denaut quittait Sainte-Marie, le lendemain 8 juin, et le P. Sigogne fixait le souvenir de cette mémorable visite sur une pierre conservée, avec un religieux respect, à l'endroit même où était placé l'autel de l'église de la Pointe.

L'inscription porte que, le 3 juin 1803, Mgr P. Denaut a abordé sur ces rivages qu'aucun évêque n'a visités avant lui, et y a passé trois jours en fonctions épiscopales.

La question de l'église, abandonnée par suite du mauvais vouloir des quartiers excentriques, fut reprise, en 1804, par les habitants de Sainte-Marie et soumise à l'examen du P. Sigogne. Ces avances répondaient trop bien au désir du Père, pour qu'il ne les accueillît pas avec faveur et n'entrât pas pleinement dans les vues des sollicitants.

Dans sa visite, Monseigneur avait pris la peine d'indiquer l'emplacement et de donner les dimensions qu'elle devrait avoir. Il fallait donc commencer par le rappeler au peuple et obtenir l'acquiescement de la majorité. Une note qui porte le nom « d'Adresse à Messieurs les Députés et autres habitants français de la paroisse Sainte-Marie qui sont de bonne volonté » fut soumise à l'approbation de la Communauté. Elle renferme deux articles ainsi conçus :

1) L'église sera placée dans l'endroit le plus convenable, sur la terre destinée à l'église, à l'est du grand chemin. Mais comme, suivant les ordres de Monseigneur, il doit y avoir un espace de terrain d'un peu plus d'un arpent pour faire le cimetière, si ce terrain se trouve trop pierreux pour cela, on cherchera ailleurs un endroit convenable. Et pour remplir les intentions de Monseigneur, qui veut qu'on ait plus de respect pour l'église et qu'on ne se tienne pas dans le voisinage pour badiner ou babiller, on renfermera d'une palissade ou d'une muraille, tout

autour de l'église, un espace de quinze à vingt pas, avec une ou plusieurs barrières à l'entrée.

2) L'église, suivant les ordres reçus, doit avoir au moins soixante pieds de long, de dedans en dedans, trente-deux pieds de large et seize pieds de hauteur de murs, avec une sacristie de dix pieds sur quinze. Quelques-uns désirant porter la largeur de l'édifice à quarante pieds, le Père accepte volontiers la modification, pourvu qu'on l'allonge en même temps de cinq pieds et qu'on l'élève de deux, et s'engage à abandonner trente dollars de son traitement qui seront employés à la construction (29 janvier 1805).

Les articles ne donnent aucun renseignement complémentaire sur le genre d'architecture employé ; le lecteur y suppléera facilement, en se rappelant les descriptions déjà données des deux premières églises La forme générale sera celle d'un prisme rectangulaire surmonté d'un toit à pente très peu marquée et prolongé dans la partie opposée à la porte d'entrée d'une sacristie, sorte d'appendice dont l'art est incapable d'expliquer la présence. La nécessité lui donne sa place et trace ses dimensions, sans se soucier de la faire rentrer dans le plan général de l'église.

Le départ du P. Sigogne pour le cap de Sable laissa la question dormir jusqu'au mois de novembre et donna toute facilité aux gens d'échanger librement leurs vues et d'arriver, s'ils en avaient le désir, à l'union réclamée pour une pareille entreprise.

La matinée du dimanche, 24 novembre, eut une température exceptionnellement douce et amena à l'église un grand nombre de paroissiens. Le P. Sigogne en profita pour traiter à fond la question de la construction projetée et il le fit avec une grande habileté et une abondance de raisons capables de faire la lumière dans les esprits les plus fermés ou les plus prévenus.

Nous ne donnerons ici que les grands traits de ce discours que nous recommandons aux méditations des curés voués par vocation ou par nécessité au noble et dur métier de bâtisseur d'église

Le Père débute par le premier chapitre de la prophétie d'Aggée, relatif à la reconstruction du temple de Jérusalem ; les paroles du prophète semblent écrites pour la circonstance qui rassemble le peuple autour de la chaire de Sainte-Marie, « elles sont assez précises et assez claires par elles-mêmes et n'ont pas besoin d'autre explication que la lecture qui vient d'en être faite ». Comme les Juifs, les paroissiens de Sainte-Marie sont sans temple, car on ne peut donner ce nom à un édifice dont le vent emporte chaque jour une partie et que la tempête peut, à tout moment, renverser sur ceux qui viennent y prier.

« La nécessité de la construction s'impose donc, à moins que, rompant avec les traditions de tous les peuples, même « de ceux que l'on nomme sauvages, parce que leur vie diffère de la nôtre », vous ne soyez déterminés à vivre sans église, c'est-à-dire sans autel, sans prêtre, sans sacrements, sans Dieu ou du moins sans un Dieu qui vous soit propice.... La religion et l'honneur vous font un devoir de vous mettre à l'œuvre sans retard.... Personne, excepté les malades et les infirmes pauvres, n'a le droit de se soustraire aux charges communes ; les riches aideront de leur argent et les pauvres de leur travail. Si, par malheur, il s'en trouvait à refuser leur concours, qu'ils gardent au moins le silence et n'essaient pas d'entraîner les autres dans leur révolte.... »

Le Père termine en laissant le choix libre entre la pierre ou le bois et en souhaitant, comme gage de succès, la paix, l'union et la bonne volonté.

Le lendemain, une quarantaine de chefs de famille, se rendant à l'invitation du Père, se réunissaient au presbytère et nommaient Frédéric Belliveau, fils, pour diriger les travaux et tenir le livre de comptes. Les opposants ne l'entendaient pas ainsi et recommencèrent leur campagne de dénigrements et de murmures.

En guise de souhaits de nouvel an, le P. Sigogne répondit aux calomnies et aux injures, dont quelques-uns le couvraient, par des paroles de charité et de paix qui auraient dû porter la honte dans l'âme de ses contradicteurs.

« Je me dois à moi-même, je dois surtout à mon caractère de prêtre de me justifier de vos accusations. Si vous soupçonnez mon honnêteté dans la gestion des biens de votre église, après l'approbation donnée à mon administration par Monseigneur, comment osez-vous me confier la conduite de vos âmes ? Car, si je peux être infidèle à l'égard des trésors d'iniquité, comme les appelle l'Evangile, comment peut-on attendre que j'agirai plus justement avec les biens éternels ?

« Mes fautes me couvrent de confusion et mes imperfections me rendent indigne du sacerdoce. Cependant j'ai eu le bonheur de confesser la foi devant les peuples et les tribunaux, et j'ai supporté pour elle l'éloignement de mes parents et de mes amis, la perte de mes biens, les tristesses de l'exil. Gloire et grâces en soient rendues à Dieu. Pouvez-vous croire après cela que je sois venu dans ce pays pour y perdre mon âme en retenant contre la justice les biens périssables de ce monde. Pardonnez-moi si j'ai parlé avec vivacité, je le regrette, mais ce sont les discours indiscrets et injustes qui m'y ont poussé. Je ne voudrais perdre aucune des âmes qui m'ont été confiées. Je vous déclare aujourd'hui que tous mes efforts pour vous garder unis ont été inutiles. Il ne me reste qu'à suivre les ordres de mon évêque, dont je ne puis m'écarter sans me rendre infidèle à mes obligations et à l'Eglise. Je vous invite et vous exhorte par la foi de l'Evangile, par le nom de Dieu, par la charité de Jésus-Christ, à cesser ces scandales qui préjudicient si fort au salut de vos âmes et nous rendent la risée de nos voisins.... »

En lisant cette page, où la fierté sacerdotale s'unit si parfaitement à la plus sincère humilité, je croyais entendre saint Paul, affirmant, devant les Corinthiens qui semblaient l'ignorer, ses luttes et ses souffrances pour la foi du Christ : « *In laboribus, in carceribus, in itineribus sæpe.... periculis fluminum....* J'ai supporté la souffrance, la prison et les coups, j'ai vécu entouré de périls de toutes sortes, dans la solitude, sur la mer, au milieu des fleuves ; le travail et le chagrin, les veilles prolongées, la faim et la soif, le froid et la pauvreté se sont ajoutés aux inquiétudes de chaque jour et aux soucis que me causent les

fidèles [1] ». Sur les lèvres de l'humble missionnaire, comme sur celles du grand apôtre, nous retrouvons les mêmes accents indignés contre les faux-frères, la même idée de la grandeur du ministère exercé parmi les chrétiens.

Les paroles du Père, sans imposer silence aux mauvaises langues, encouragèrent les bonnes volontés, réveillèrent les timides et donnèrent une heureuse impulsion au travail de l'église.

Pendant l'hiver de 1805-1806, les arbres furent abattus, équarris et amenés sur l'emplacement choisi par Monseigneur et, vers la fin d'avril 1806, sur la proposition du comité paroissial, Nathan Savery prit, comme charpentier, le contrat de construction.

Il fallait vraiment que l'esprit d'opposition eût atteint chez quelques-uns un développement qui nous étonne et sur lequel nous aimerions à faire le silence, si notre rôle d'historien ne nous obligeait pas à dévoiler la vérité. Rien ne peut briser leur entêtement : ni les avances charitables du Père, ni l'exemple de leurs frères mieux inspirés, ni les sentiments religieux dont ils font parade. Comme les énormes quartiers de roches qui percent à travers leurs champs, ils sont fixés dans la résistance aveugle ; les socs les plus durs s'émoussent à leur contact et il faudrait la foudre du ciel pour les briser et les faire voler en éclats.

Le P. Sigogne essaya une dernière fois, en mai 1806, de ramener les égarés à la justice et à la raison. Les paroles de saint Paul, reprochant aux Galates d'avoir commencé par l'esprit et de finir par la chair, lui servirent de texte et lui fournirent les éléments des applications qu'il voulait en faire à son auditoire. Après avoir répondu aux reproches de partialité et de recherche de ses intérêts qui lui sont faits, il laisse le terre-à-terre de ces pensées mesquines et s'élevant, suivant sa coutume, aux idées supérieures du bien des âmes, il ajoute :

« Non, chrétiens, je ne me laisserai pas conduire par les

---

[1] II *Cor.* XI, 23 et suiv.

volontés particulières, et je le déclare ici, dans cette chaire de vérité, j'aimerais mieux voir le feu du ciel tomber sur la charpente de l'église et la consumer, que de la voir commencer de si mauvais gré et avec tant de méfiances et de disputes. L'Eglise de Jésus-Christ est une Eglise d'union, de paix et de charité, et le temple que vous voulez construire, vous le bâtissez sur l'intérêt et les vengeances personnelles. Je vous déclare donc, en ce moment, au nom de Dieu, puisque je suis votre pasteur, qu'à partir d'aujourd'hui, je refuserai mon ministère à ceux qui ne viendront pas me promettre de travailler à l'église. Si vous trouvez mauvais que je prenne ce ton d'autorité, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes et cherchez un autre pasteur plus conciliant. Pour moi, je ne puis rester à votre tête plus longtemps, sans nuire à mon âme, puisqu'il ne m'est plus permis d'agir suivant les prescriptions de la morale et de la discipline de l'Eglise... Ma personne peut être méprisable, mais je dois défendre, pour l'honneur et le succès de mon ministère, le caractère sacerdotal que vous devez respecter en moi. »

Ce coup d'autorité calma les esprits, et le 8 juin, tout était prêt pour monter les premières pièces de bois de l'église. C'était le dimanche dans l'Octave du T.-S. Sacrement. Le P. Sigogne faisait, ce jour-là, la seconde procession de la Fête-Dieu, et afin de donner plus de solennité à la bénédiction de la pierre angulaire, il avait dressé un reposoir près de la charpente de la nouvelle église. Il y déposa le Saint-Sacrement et procéda à la bénédiction de la première pierre, suivant les rites de l'Eglise catholique. Il plaça une seconde pierre à l'endroit où devait s'élever l'autel, grava sur l'unique face polie qu'elle présentait le nom de Dieu en lettres hébraïques, le monogramme du Christ et de la sainte Vierge, et incrusta, dans la partie droite, une pièce de monnaie de cuivre « aussi récente et aussi bien marquée qu'il a été possible de trouver dans l'endroit». La date 1806 a été inscrite au-dessous.

« Le lendemain matin, écrit le P. Sigogne (et nous transcrivons ces lignes avec un réel plaisir), le peuple s'est assemblé de bonne heure à l'église, et, après la célébration de la sainte messe

et la bénédiction du Saint-Sacrement, la charpente de l'église a été érigée avec succès, sans aucun accident, promptement, avec joie et avec une sobriété exemplaire. La charpente montée, le prêtre présent a fait placer au pignon de devant, en guise de bouquet, une croix chargée d'une couronne de fleurs et de feuillage qui a été attachée avec des rubans ».

Le travail de l'église se poursuivit sans interruption pendant

Construction d'une église en 1902 ; travailleurs volontaires

l'année 1807, et les voix discordantes, s'il en existait encore, s'éteignirent dans les bruits de gaie et joyeuse fraternité des ouvriers volontaires.

Le gouvernement de la Province ne semble pas avoir compris, dans cette circonstance, qu'une subvention généreusement accordée aux Acadiens, de Clare eût été reçue avec reconnaissance et eût dissipé les dernières traces de ressentiment. Sollicité, par deux requêtes successives, de leur venir en aide, il laissa leur demande sans réponse et remit à plus tard ses libéralités. L'œuvre n'en fut pas pour cela interrompue ; la

bonne volonté fit contre-poids au manque de ressources, et le 13 janvier 1808, le charpentier présentait son travail à l'approbation du comité chargé de la surveillance et de la conduite de l'ouvrage.

Le P. Sigogne ne cachait pas sa satisfaction et sa joie ; et à son retour de Sainte-Anne, dans les premiers jours d'avril, il se prépara à quitter la vieille église qui menaçait ruine et à prendre possession de la nouvelle.

Il invita les paroissiens à se réunir à l'église, le mardi de Pâques, 19 avril, afin de fixer avec eux les règles à suivre dans la location des bancs, et de prendre les mesures propres à éviter les froissements qui pourraient se produire. Voici, en substance, les articles arrêtés dans l'assemblée ; ils méritent d'être mentionnés. C'est le code de police ecclésiastique fidèlement suivi pendant les quarante années de ministère du P. Sigogne à Sainte-Marie :

« 1° Le sanctuaire est réservé au prêtre, aux enfants qui l'assistent et aux deux sacristains.

« 2° Le chœur [1], destiné aux chantres, est entièrement à la disposition du prêtre. Les sièges élevés seront pour les chantres ; les autres serviront aux jeunes chantres ou aux enfants des chantres qui sauront lire. Les uns et les autres paieront leur place.

« 3° Les Fabriciens auront un banc de six places, près de la porte de la sacristie.

« 4° Les autres bancs appartiendront à la Fabrique et leur revenu sera employé à l'entretien du culte.

« 5° Deux officiers, nommés par les habitants, seront chargés du service d'ordre à l'intérieur de l'église, et auront leur place près de la grande porte.

« 6° Les hommes occuperont avec les garçons un côté de l'église, et les femmes avec les filles, l'autre côté ».

---

[1] Ce chœur, situé au milieu de l'église, était élevé de quelques pouces au-dessus du niveau des bancs du peuple.

La bénédiction fut fixée au 1er mai, second dimanche après Pâques.

« Ce jour-là, dit le procès-verbal, tout le peuple, assemblé à neuf heures du matin à l'ancienne église, et le prêtre sont partis processionnellement, chacun emportant une portion des effets, et sont allés ainsi par ordre jusqu'à la nouvelle église. Arrivé là, le prêtre, selon l'autorité et la permission qu'il en avait reçues, l'a bénite selon l'ordre et les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse, et y a ensuite célébré la messe pour la première fois, en présence d'un grand concours de peuple pour l'endroit.

« Signé : SIGOGNE, *prêtre.* »

Cette fille aînée du missionnaire, engendrée dans la souffrance et les larmes, aura de nombreux enfants, et à chacun la loi de Dieu portée contre Eve imprimera le sceau de la douleur. *In dolore paries.* C'est le prix de la fécondité du ministère sacerdotal.

Le P. Sigogne paiera généreusement ce tribut imposé à son amour et à son dévouement.

CHAPITRE V

Une Sœur de Sainte-Marie. — La loi de la dîme. — Une tempête dans un verre d'eau. — Construction du presbytère de Sainte-Marie.

La paroisse de Sainte-Marie aurait suffi à occuper tous les loisirs du P. Sigogne ; les familles se multipliaient et les enfants essaimaient au loin, cherchant de nouvelles terres et créant de nouveaux centres d'habitation. Le ministère pastoral s'étendait avec la colonie, et ses charges, que nous savons déjà si pesantes, s'alourdissaient avec le temps et absorbaient de plus en plus tous les instants du Missionnaire. Malgré cela, la baie Sainte-Marie ne devait pas seule profiter du zèle du P. Sigogne.

A l'extrémité de la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse, dans le voisinage du cap de Sable, les Acadiens formaient, en 1755, un groupe important, dans lequel se distinguait la famille d'Entremont. La persécution s'était abattue sur eux comme sur leurs frères de Port-Royal, mais, plus heureux que ces derniers, ils étaient rentrés en possession de leurs terres, grâce à l'intervention reconnaissante d'un officier anglais, à qui un d'Entremont avait sauvé la vie.

Lorsque la paix permit aux exilés de revenir se fixer en Nouvelle-Ecosse, les bords du havre de Pomcoup, les îles si pittoresques et si riantes de l'embouchure de la rivière de Tousquet, les collines qui dominent le ruisseau de l'Anguille se peuplèrent de leurs anciens colons et de bannis des Mines et de la Grand-Prée.

M. Bailly a rendu, en 1771, des Acadiens de cette région, un témoignage trop flatteur pour que nous le passions sous silence. Nous le citons d'autant plus volontiers que les pages qui vont

suivre, écho fidèle du P. Sigogne, pourraient fausser le jugement du lecteur et lui donner du caractère acadien une connaissance basée sur des défauts de circonstance et non sur les qualités habituelles de la race. Au cap de Sable, plus encore qu'à Sainte-Marie, l'abandon a été absolu pendant de longues années, le voisinage des Indiens a amené des alliances que la religion et la sagesse n'avaient point conseillées ; la vie d'aventures au milieu des bois et sur le bord des lacs de l'intérieur a obscurci l'idée du devoir dans beaucoup d'esprits. Comment nous étonner que les fruits d'un pareil arbre soient amers et déroutent le palais le mieux préparé à en supporter l'âcreté ?

En 1771, les épreuves de seize années de luttes et de souffrances n'avaient pas encore entamé les sentiments religieux des Acadiens, et M. Bailly pouvait écrire d'eux :

« Si je le pouvais, j'endosserais un habit de jardinier et je ferais fleurir un jardin spirituel au cap de Sable. C'est l'endroit où il y a le plus de catholiques et les plus fervents d'ailleurs. Cela est si loin de la ville et si *à désamain*, qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris. Que serait-ce donc d'un honnête homme qui se comporterait en bon sujet et qui, sous main, exercerait ses fonctions ? Les Acadiens ici ont des biens à eux... »

Deux ans plus tard, Mgr Briand, évêque de Québec, en conférant à l'abbé Bourg le titre de vicaire général dans toute l'Acadie, le prévenait qu'il ne devait s'attendre à trouver partout « la même obéissance, une semblable piété, une aussi belle naïveté et candeur, autant d'attachement à la religion, un aussi profond respect pour les prêtres de Jésus-Christ qu'il en avait rencontré dans les habitants des côtes maritimes de l'Acadie ».

Ce dernier témoignage embrasse aussi bien les gens de Sainte-Marie que ceux du cap de Sable, et il ne faudra pas l'oublier dans le cours de cette histoire. Les meilleures natures ont une limite de résistance au mal qu'il est dangereux de dépasser ; une fois brisées, il faut de longs mois pour les refaire, et encore gardent-elles jusqu'à la fin les traces de leurs défaillances.

Nous savons que le P. Sigogne avait abordé au ruisseau de l'Anguille avant de venir à Sainte-Marie. Il y revint vers la mi-septembre 1799, et l'acte de naissance de la paroisse Sainte-Anne, daté du 20 septembre, a précédé de plus de deux mois celui de Sainte-Marie. La fille s'inclinait devant la mère, c'était justice ; elles ne nous en voudront pas de les traiter désormais comme deux sœurs, dont la croissance et le progrès seront également chers à leur Père commun.

Les conditions de vie paroissiale étant les mêmes à Sainte-Anne qu'à Sainte-Marie, nous y trouvons la même organisation, le même souci du P. Sigogne de placer près de lui des hommes choisis par les membres de la communauté, le même esprit de prévoyance et d'ordre qui n'abandonne rien aux caprices des gens ou au hasard des circonstances.

Les marguilliers avaient la haute surveillance de l'église et devaient pourvoir à tous les besoins du culte ; le Comité des six leur adjoignit à Sainte-Anne un fonctionnaire qui ne paraît pas dans les cadres des dignitaires de Sainte-Marie. Sa nomination se fit en conseil et revêt dans le procès-verbal une solennité que justifient l'étendue et l'importance de sa fonction :

« Nous soussignés..... avons jugé à propos de nommer un sacristain pour l'église, dont les obligations seront de servir la messe, donner au public le signal des offices, allumer et éteindre les cierges, entretenir la propreté dans l'église, la balayer, la laver, pourvoir à des rameaux pour le dimanche de Pâques fleuries, accompagner le Prêtre lorsqu'il va visiter les malades et leur porter les sacrements, faire le pain pour la messe et les communions, assister aux enterrements et aux services, aux baptêmes et aux mariages, distribuer le pain bénit, tenir le cimetière net de toutes broussailles, faire les fosses pour y enterrer les morts et tenir les bénitiers propres.

« Pour son salaire, chaque famille lui donnera, tous les ans, au temps de la cueillette, un demi-boisseau de patates, mesure du pays, et il recevra en outre le casuel dans les mariages et les enterrements, suivant le tarif de Monseigneur l'Evêque.

« Fait et délibéré au presbytère de la paroisse de Sainte-Anne, à Argyle, ce dimanche 6 octobre 1799. »

La charge fut offerte, le jour même, à Charles Leblanc, qui l'accepta ; à en juger par la signature qu'il apposa à l'acte d'acceptation, le titulaire n'avait point été choisi au hasard et possédait une instruction supérieure à celle de ses compatriotes. C'était de fait un assistant laïque que le P. Sigogne se donnait en même temps qu'un compagnon de ses courses pastorales et qu'un témoin intime de sa vie ; l'honneur d'une pareille fonction méritait qu'elle fût confiée à une personne entourée de la confiance et de l'estime publiques. La gloire ne met pas ses favoris à l'abri du besoin ; le sacristain de Sainte-Anne le sut de bonne heure : on lui refusa l'humble honoraire du demi-boisseau de patates et il dut résigner sa charge et chercher une occupation moins glorieuse, mais plus rémunératrice.

Le P. Sigogne quittait Sainte-Anne vers la mi-décembre 1799 et y revenait dans les premiers jours de février 1800. Pendant son absence, les gens avaient discuté l'opportunité et la possibilité d'une nouvelle église ; question brûlante qui fut soumise, le 26 février, à l'assemblée paroissiale tenue à la salle du presbytère.

Les membres présents convinrent « de bâtir une église de cinquante pieds de long sur trente-six de large. Elle sera commencée au printemps de 1801, et chacun devra tenir son contingent de bois prêt pour la fin d'avril, pour la charpente, et pour la fin de cette présente année pour les planches et les bardeaux ».

Le P. Sigogne a raconté, dans un de ses discours, les débuts de l'œuvre et les obstacles qui vinrent en retarder l'accomplissement :

« A mon arrivée, vous sentiez le besoin d'une église plus spacieuse que celle-ci. Vous fûtes saisis d'une sorte d'enthousiasme qui se communiqua aux Anglais qui étaient présents. Je vous l'avoue, chrétiens, sortant de la France où l'on voulait détruire les temples de Dieu, je me trouvais heureux d'être au

milieu d'un peuple pacifique, humble de cœur et craignant Dieu. Dieu m'est témoin de ces sentiments. J'oubliais, pour lors, mes malheurs et ma patrie... »

Après cet exorde, où l'âme du missionnaire nous apparaît dans toute sa candeur, le Père rappelle l'acte du 26 février, et nous apprend que les bonnes dispositions s'évanouirent en présence du papier qui devait recevoir les signatures. La plupart de ceux qui avaient défendu ou accepté le projet s'esquivèrent sans bruit au moment de signer l'acte, et il ne s'en trouva que vingt-deux pour confirmer, par écrit, ce qu'ils avaient demandé devant l'assemblée. Les opposants se recrutèrent parmi les fugitifs du 26 qui s'efforcèrent de couvrir leur défection et de lui donner au moins une apparence de raison. « Ils ne voulaient pas, disaient-ils, toucher à l'église actuelle, parce qu'elle avait reçu la CONSÉCRATION du P. Bourque, et que ce serait une faute impardonnable que d'en construire une nouvelle en un autre endroit. »

Il faut avouer que personne n'aurait songé à faire intervenir la bénédiction du P. Bourque dans cette question, et le P. Sigogne dut être singulièrement surpris de trouver, chez ses ouailles, une si grande sollicitude pour l'observance des règles liturgiques.

L'affaire se compliquait, comme à Sainte-Marie, des prétentions des familles de Pombomcoup (Pubnico) et de Tousquet d'avoir une église dans leurs quartiers. En réalité, la paroisse était divisée en quatre camps décidés à garder chacun leurs positions et à ne rien céder de leurs prétendus droits.

La décision du 26 février resta lettre morte; la division était un excellent prétexte pour abriter la paresse; on le saisit avec empressement, et le bois de charpente attendit, avec les planches, que la paix se fît entre les frères ennemis.

Les années 1801 et 1802 ne modifièrent pas la situation. Le P. Sigogne prit le parti de laisser les mécontents à leur entêtement et de bâtir, sans solliciter leur concours. Il y était poussé par les gens de Sainte-Anne qui se ralliaient peu à peu

à ses idées, et par les meilleurs chefs de famille des quartiers éloignés qui remettaient sagement, à plus tard, l'exécution de leurs désirs personnels.

La visite de Monseigneur, vers la fin de mai 1803, aurait dû faire l'union entre les partis. Sa Grandeur approuva l'emplacement choisi, régla lui-même les dimensions de l'église, fit une large offrande et ordonna aux gens de Pombomcoup et de

Halage des bois.

Tousquet de cesser leur opposition. Il permit de construire des chapelles dans ces derniers quartiers, afin que le prêtre y célébrât la sainte messe dans ses visites aux malades et aux infirmes, et que le peuple s'y réunît les dimanches pour y faire les prières et s'unir à ceux de leurs frères qui assistent, ce jour-là, à la sainte messe.

Les Acadiens de Sainte-Anne sont bien frères de ceux de Sainte-Marie ; si nous l'ignorions, leur conduite se chargerait de nous en instruire. Un moment retenus dans leur révolte, ils simulent la soumission par le silence, et se retrouvent plus au-

dacieux dès que la parole du Père s'est éteinte dans leur souvenir.

La bénédiction de la première pierre, le 5 juillet 1803, put faire croire que la visite de Monseigneur avait opéré le miracle du retour des égarés.

On amena, dès le lendemain, le bois de charpente, et le 20 au soir, les pièces étaient montées, et dessinaient la forme définitive de l'église. Les protestants se joignirent aux catholiques, et le P. Sigogne, dans ses notes, a un souvenir ému et une prière pour ces frères séparés qui lui apportent de bon cœur et de plein gré l'assurance de leur sympathie et le concours de leurs bras et de leur fortune.

La trêve des opposants n'était que temporaire, et leur résistance reprit plus vive avec l'impulsion donnée aux travaux. Le P. Sigogne recourut au remède suprême, et essaya de porter la terreur et le repentir dans ces consciences si obstinément fermées.

« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait, et traitez vos frères comme vous voulez être traités ». Après un appel pressant à la charité et à l'union, le Père s'indigne de l'injustice et du manque d'honneur de ceux qui refusent de remplir leurs engagements.

« N'avez-vous pas tous ensemble, chrétiens, signé une requête à Monseigneur, lui demandant de trancher les difficultés survenues entre vous? Et maintenant que la chose est réglée, est il convenable, est-il honorable, est-il juste, je dirai plus, n'est-il pas de la dernière injustice, de laisser toute la charge à quelques-uns, pendant que les autres inventent des prétextes pour se dérober ?...

« Si Monseigneur savait le peu de cas que l'on fait de ses ordres, de sa générosité; s'il voyait le peu de zèle et la mauvaise volonté d'un si grand nombre, il vous interdirait les offices divins jusqu'à ce que vous montriez plus de zèle pour la chose de Dieu, plus de respect pour la religion et d'ardeur pour votre salut. Si l'on a compassion de votre faiblesse, pour

ne pas éteindre en vous la mèche qui fume encore, devez-vous vous en prévaloir et en abuser ?...

« Témoin de votre injustice, comme pasteur je dois m'y opposer ; autrement, je commettrais moi-même une injustice envers ceux qui ont fait leur devoir. C'est pourquoi, je vous déclare que je n'admettrai ni au tribunal de la Pénitence, ni aux autres sacrements, aucun chef de famille qui ne donne satisfaction et ne s'engage par écrit à contribuer en matériaux, travail et argent, à la construction et à l'entretien de l'église, proportionnellement à sa fortune.

« Je vous le demande ici, à l'autel de Jésus-Christ, avez-vous, jusqu'ici, agi comme des chrétiens ? Avez-vous même agi comme des gens d'honneur et de probité ? Jusqu'ici je n'ai rien gagné par ma condescendance, si ce n'est d'augmenter le désordre et l'indifférence. Si donc, par malheur, quelqu'un n'a nul souci de lui-même, de sa famille, de son honneur et de son âme, et refuse la signature demandée, je lui dis avec saint Paul que l'Eglise ne reçoit pas les gens querelleurs, entêtés et injustes. Elle aime ses enfants, s'ils sont soumis, et rejette les rebelles. Il m'est douloureux d'en venir à cette extrémité ; mais la nécessité m'y contraint. Je finis en vous souhaitant la bénédiction du ciel et la grâce de Dieu ».

Huit jours plus tard, l'affluence du peuple amenait le Père à reprendre le même sujet, à le compléter et à ne laisser dans l'ombre aucune des raisons capables de gagner les plus endurcis. Ceux que le culte du passé et le souvenir des ancêtres ne laissaient pas indifférents, durent tressaillir en entendant de la même bouche qui venait de proclamer le châtiment des coupables l'éloge délicat et sincère des confesseurs de la foi de 1755.

« La réputation de vos pères est célèbre autour de vous. Ils sont connus par leur simplicité, par la pureté de leurs mœurs, par leur probité et leur attachement à la Religion catholique. Vous vous faites gloire et honneur d'appartenir à ces ancêtres, et vous avez raison. J'ajouterai même, et je le dis en toute sincérité et avec un vrai plaisir, j'ajouterai que les étrangers font

Halage d'une maison.

l'éloge de votre probité et de votre exactitude à remplir vos engagements ».

On le voit, le cœur du P. Sigogne répugnait aux mesures de rigueur ; il épuisait tous les moyens de conciliation et faisait toutes les concessions compatibles avec le bien des âmes, avant de frapper les coupables.

La charpente de l'église se complétait lentement et se couvrait plus lentement encore des planches et des bardeaux promis pour la fin de 1801. A Pâques 1806, l'intérieur était à peine commencé ; et, comme si les sujets de division n'eussent pas suffi à Sainte-Anne, les gens imaginèrent de réclamer la propriété de la place qu'ils occuperaient dans l'église. La prétention ne manquait pas de piquant, après l'incroyable insouciance et l'invincible entêtement montrés dans le travail de construction. Le P. Sigogne eut le bon esprit de rire de cette sotte invention, et rappela spirituellement aux infortunés auteurs de la découverte que l'église n'est point un domaine que les habitants peuvent à leur guise diviser en lots et se partager à leur convenance. Une circonstance imprévue et sans importance fit ce que n'avaient pu faire les prières et les menaces du pasteur.

Dans le courant de l'été de 1808, quelques personnes de Sainte-Anne allèrent à Sainte-Marie visiter leurs amis. Elles y virent, avec surprise, que l'église, commencée longtemps après la leur, y était achevée et que les offices s'y célébraient déjà depuis plusieurs mois. Revenues à Sainte-Anne, elles parlèrent avec éloge de ce qu'elles avaient vu et réveillèrent le courage et la bonne volonté des défaillants. Le P. Sigogne confirma le rapport des visiteurs et ajouta qu'il espérait bien ne pas quitter la paroisse avant d'avoir béni la nouvelle église. Pour montrer qu'il comptait sur le concours des gens et sur l'achèvement si longtemps attendu, il fixa au 14 août la nomination de tous les dignitaires paroissiaux.

Tout se passa cette fois au gré des désirs du Père, et le dimanche 21 août 1808, le peuple était réuni, dès 8 heures du

matin, près de l'ancienne église, pour la solennité de la bénédiction.

La bannière prit la tête du cortège. Les hommes suivaient sur deux rangs sous les ordres du juge de paix, des constables et des bedeaux, et portaient, avec une gravité religieuse, les livres du lutrin, les nappes d'autel, le linge d'église et les ornements sacerdotaux. Le chœur chantait le *Veni Creator* et les Litanies de la Sainte Vierge. Les cérémonies de la bénédiction furent suivies de la célébration de la sainte messe.

Par une délicatesse que lui dictait sa reconnaissance, le Père fit son premier discours en anglais, pour les nombreux étrangers que la fête avait attirés à Sainte-Anne. Nous n'avons pas oublié que les protestants s'étaient unis aux catholiques le jour de l'érection de la charpente de l'église; nous retrouvons souvent leurs noms sur les listes de souscriptions lancées dans le public, le Père leur devait bien ce témoignage de sa gratitude. Les fils de la famille ne furent pas oubliés ; le Pasteur ne se rappelait du passé que la soumission des brebis fidèles. L'allégresse de la journée dissipait les souvenirs fâcheux des résistances et des défections. Rien, dans les paroles du Père, ne put laisser croire que l'œuvre dont il bénissait l'achèvement avait été pour lui la cause d'amères souffrances et de douloureuses inquiétudes.

Dans l'éloge que le P. Sigogne faisait des habitants de Sainte-Anne, nous l'avons entendu louer leur fidélité et leur loyauté. Nous ne doutons pas un instant que ses paroles ne fussent sincères; mais il nous faut bien avouer qu'il plaçait à côté de l'éloge un correctif qui en atténue un peu la portée :

« Vous êtes fidèles à vos engagements, du moins les étrangers vous rendent ce témoignage, soit sur la bonne renommée de vos ancêtres, soit sur votre propre mérite; pourquoi n'avez-vous pas la même fidélité envers l'Eglise et les ministres de Jésus-Christ ? »

Nous avons là l'indication d'une des croix les plus pénibles à porter pour le prêtre, une de celles dont le P. Sigogne a longtemps senti tout le poids.

Saint Paul a établi le droit du prêtre à vivre de son ministère, dans des termes qui échappent trop souvent à l'attention distraite des chrétiens.

« Qui donc travaille jamais à ses propres frais ? Qui plante une vigne et ne mange pas de son fruit ? Qui garde un troupeau et ne se nourrit pas de son lait ? La loi ne dit-elle pas la même chose ? Car il est écrit dans la loi de Moyse : « Tu ne lieras pas la bouche du bœuf qui foule le blé. » Est-ce que Dieu a souci des bœufs ? N'est-ce pas pour nous que tout cela est dit ?... Si donc nous avons semé en vous les biens spirituels, est-il étonnant que nous participions à la moisson de vos biens temporels ? Ne savez-vous pas que ceux qui travaillent dans le sanctuaire vivent du sanctuaire, et que ceux qui servent à l'autel ont leur part dans les biens de l'autel. C'est ainsi que le Seigneur a réglé que ceux qui annoncent l'Evangile doivent vivre de l'Evangile [1]. »

Les habitants de Sainte-Marie et de Sainte-Anne s'étaient engagés à donner 400 dollars par an au prêtre qui consentirait à les desservir. Ils devaient, en outre, fournir son bois de chauffage et le conduire d'une paroisse à l'autre, lorsque les exigences du ministère le demanderaient.

Le traitement consenti au missionnaire subissait, chaque année, de regrettables réductions, par suite de la négligence des uns et du mauvais vouloir des autres. Le bois arrivait rarement à temps à destination ; les occupations, l'état des chemins, la pauvreté se mettaient en travers des bonnes intentions et en arrêtaient l'exécution. Le courrier, chargé de conduire le Père dans ses voyages, s'effrayait de la longueur et de la difficulté de la route, et inventait mille prétextes pour manquer le rendez-vous. Et, certes, les prétextes avaient bien ici l'apparence de sérieuses raisons. Les communications entre Sainte-Marie et Sainte-Anne se faisaient par terre ou par eau, et, en hiver, les deux voies étaient également pénibles et dangereuses. Les tem-

[1] I *Corinth.*, IX, 7-15.

pêtes sont fréquentes sur les côtes du cap de Sable et de la baie Sainte-Marie, et leur soudaineté trompe parfois les marins les plus expérimentés. La voie de terre dans les marécages et les bois, où la neige dissimule les fondrières, ne gagne guère mieux les sympathies des voyageurs.

La lenteur et la mauvaise grâce des gens, si elles ne sont pas excusables, s'expliquent aisément, et les circonstances atténuantes sont assez évidentes pour en accorder le bénéfice aux coupables. Le récit de certain naufrage, où Père et rameurs ne durent leur salut qu'à une intervention providentielle et miraculeuse, n'était pas fait pour rassurer les timides et les amener à des sentiments plus charitables et plus justes. Il nous est plus difficile d'atténuer la gravité de la faute commise contre le Père en ne lui payant qu'un traitement dérisoire et en l'accompagnant de paroles et de procédés plus blessants et plus durs que ne l'eût été le simple refus de rendre justice.

Les habitants, ayant pris l'engagement de donner chaque année quatre cents dollars comme honoraires, étaient tenus d'aviser aux moyens les plus sûrs et les plus équitables pour faire honneur à leur parole. Ils en choisirent un qui séduisait par son extrême simplicité et son semblant de justice, et qui, au fond, constituait une véritable iniquité. Sainte-Anne et Sainte-Marie contribueraient chacune pour une part de la somme proportionnelle à la durée de séjour du missionnaire dans chaque endroit; cette décision était sage et personne ne s'avisa d'y contredire.

La suite ne répondit pas au début et la sagesse abandonna les conseillers lorsqu'il s'agit de répartir la part de chaque paroisse entre les familles. Le ministère du prêtre est le même pour tous, donc à égalité de droits, égalité de charges, se dirent-ils, et la somme fut divisée en autant de parts égales qu'il y avait de chefs de famille. Ils oubliaient qu'en pareil cas ce n'est point la loi d'égalité qui s'impose, mais la loi de proportionnalité. Les impôts sont partout proportionnels et non égaux, bien que tous les membres de la société soient l'objet des mêmes garanties et de la même sollicitude de la part du gouvernement.

Les paroissiens du P. Sigogne feignirent de ne pas comprendre la justice de ce principe et se cantonnèrent dans leur entêtement. Il arriva que les pauvres ne pouvant solder leur contribution et que les négligents se joignant à eux pour grossir leur nombre, le missionnaire ne toucha qu'une faible partie des honoraires qui lui étaient dus. Le budget personnel du Père n'eut plus la stabilité de celui de la paroisse, et le déficit amena l'emprunt et la gêne dans le ménage presbytéral.

Il fallait une explication et un exposé des principes de l'Eglise sur la matière ; la chose était d'autant plus nécessaire que, comme le dit un jour le Père avec une pointe d'humeur : « les moins payants sont les plus parlants ».

Le 26 novembre 1803, le P. Sigogne s'excusait devant les fidèles de Sainte-Marie de traiter en chaire des affaires qui pouvaient paraître étrangères au salut des âmes et au bien de la religion ; il le fera avec tout le respect dû au lieu saint et au tribunal de vérité où il se trouve.

« Votre conduite, chrétiens, à l'égard du prêtre est contraire à la charité et à la justice ; elle l'est aussi à la piété et à la religion. Vous voulez que tous soient traités également, parce que les besoins sont les mêmes pour tous. Je conviens que vos besoins sont les mêmes, mais votre fortune ne l'est pas, non plus que les biens de l'esprit.

« Ne payez-vous pas les taxes civiles en proportion de vos moyens ? Et ceux qui y contribuent plus largement en sont-ils appauvris de manière à tomber au niveau de ceux qui ont moins donné ?

« C'est une folie et une absurdité de prétendre qu'un homme faible peut porter un fardeau aussi pesant qu'un homme fort ; c'est une injustice d'extorquer d'une personne une somme qu'elle ne peut ou ne doit pas donner. Voilà le principe contre lequel vous pouvez parler ; mais les paroles, les plaintes et les murmures ne changent rien à la justice. Quant à moi, je vous déclare ici devant Dieu que je n'approuverai jamais,

moyennant sa grâce, cet abus parmi vous, que je n'y consentirai jamais.

« Je ne suis point venu pour arracher le pain de la main des enfants, ni prendre le bien de l'orphelin ; loin de moi une telle iniquité. Je ne veux avoir aucun démêlé d'intérêts ; je renoncerai plutôt à mes droits. On me dit que vous demandez que j'interdise l'entrée de l'église et que je refuse les sacrements à ceux qui n'ont pas satisfait à leurs obligations à mon égard. Je n'ai pas à connaître ceux qui sont dans cette situation ; c'est avec la communauté tout entière que l'engagement a été pris, c'est à elle à le remplir.

« La religion et ma conscience me défendent de mêler les sacrements avec mes propres intérêts temporels ; je ne puis mettre en comparaison les sacrements avec quelques shellings ou quelques piastres. Puisse le Seigneur me conserver dans ces sentiments, pour sa gloire, pour le salut du prochain et pour mon salut.

« N'allez pas croire, pour cela, que j'approuve ou que j'autorise la négligence et l'injustice de ceux qui manquent à leur devoir ; mais je dois aux saints mystères un respect qui m'empêche d'entrer dans vos sentiments.

« Je vous le répète, si je dois avoir des démêlés d'intérêts avec vous, je me retirerai. Je suis venu sur votre demande, et ce que j'ai fait prouve que mon intention était jusqu'ici de mourir au milieu de vous.

« Si je ne vous suis plus agréable et si vous croyez que je suis un obstacle à votre salut et à celui de vos enfants, n'ayez égard qu'à vous-mêmes et cherchez un prêtre plus instruit et plus édifiant qui pourra assurer le salut de vos âmes. Je vous aiderai dans cette recherche, et lorsque vous l'aurez trouvé, je me retirerai sans amertume. Si ma personne vous est agréable, je consens à rester parmi vous, quelque dur que soit mon ministère et si isolé que soit ce coin du monde. Le poste que j'occupe suffit à mon ambition.

« Mais plutôt que d'être un sujet de disputes et une occasion de querelles, je m'en irai chercher ailleurs la paix que vous me

refusez ici. C'est la parole de Notre-Seigneur qui m'y encourage : « Si on vous persécute dans une ville, passez dans une autre ».

« Vous n'avez pas rendu justice aux Prêtres qui m'ont précédé, puis-je espérer d'attendre mieux pour moi-même ? C'est avec un serrement de cœur et en me faisant violence que je vous dis ces choses ; mais il ne m'était pas possible de les taire plus longtemps. Je suis sans ressources, incapable de payer mes créanciers, et les occupations de mon ministère m'enlèvent la possibilité du travail manuel auquel je me soumettrai pour gagner ma vie.

« Vous êtes pauvres, je le veux bien, mais votre pauvreté n'est pas si grande que vous ne puissiez pourvoir à la subsistance de votre Pasteur. Votre volonté diminue en même temps que le nombre des familles augmente.

« Je souhaite pour votre bonheur et votre honneur que ces réflexions, qu'il m'a été si pénible de vous faire, produisent en vous des fruits de salut et vous donnent au service de Dieu un meilleur cœur et une plus forte volonté. »

L'année suivante, le Père constatait avec regret que ses avances n'avaient pas reçu de réponse, et déclarait nettement que le contrat passé entre lui et les habitants à son arrivée était rompu et que sa conscience ne l'obligeait plus à leur donner ses soins.

« Je reste parmi vous, au seul titre de la charité chrétienne, par égard pour les personnes malheureusement peu nombreuses qui se sont rangées du côté de la justice. Je ne laisserai pas seuls tant de vieillards sur le point de descendre dans la tombe, tant de jeunes gens et d'enfants qui ont besoin de connaître la Religion, tant de chrétiens à qui les sacrements sont d'autant plus nécessaires qu'ils se montrent plus indifférents pour les recevoir. Je recevrai comme offrandes volontaires ce que vous voudrez bien m'offrir de bon cœur et de plein gré. »

Le différend était plus aigu encore à Sainte-Anne et la négli-

gence des gens plus accusée ; la bonté du P. Sigogne finit par tout arranger. Sainte-Marie donna l'exemple et offrit de payer les trois quarts du traitement, pourvu que la présence du Missionnaire lui fût assurée pendant dix mois de l'année.

Le Père accepta conditionnellement, se réservant de limiter le temps et l'honoraire, si Sainte-Anne consentait à se montrer aussi généreuse. La soumission fut plus lente de ce côté ; on se plaisait dans des discussions sans fin qui n'avaient pour leurs auteurs d'autre avantage que celui de leur faire oublier leurs obligations. Toutes ces querelles intestines, si humiliantes pour la grande âme du P. Sigogne, s'éteignirent peu à peu devant l'éclat de sa piété et la pureté de son zèle. Du jour où il s'en remit à la Providence de son entretien, la honte fit pénétrer le repentir dans l'âme des coupables et plus d'un, en apportant son offrande, s'excusait humblement de la présenter si légère et si inférieure à ce que l'aurait voulu sa gratitude.

Puisque nous en sommes à décrire les tempêtes qui ont marqué la première période du ministère pastoral du P. Sigogne, on nous permettra d'en signaler une qui jette un grand jour sur la ténacité des Acadiens de Clare et du cap de Sable, et sur leur penchant à susciter et à entretenir à plaisir des différends intérieurs que la bienveillance mutuelle aurait dû écarter. Disons aussi, à leur décharge, qu'il est regrettable que les circonstances les aient obligés à prendre en main la cause de leurs intérêts spirituels et les aient habitués à intervenir dans des questions que le prêtre seul aurait dû traiter. La difficulté présente remontait à 1786 et divisa pendant vingt ans les habitants de Sainte-Marie et de Sainte-Anne.

Le P. Bailly, en quittant Halifax, en mai 1772, avait confié à un Irlandais de cette ville, nommé Allen, deux chasubles et deux calices qui avaient été soustraits par les Acadiens au pillage de 1755. Allen remit les calices à Charles Surette qui s'en défit en 1786 sur l'ordre du Gouverneur de la Province et les envoya au cap de Sable, au missionnaire, M. Le Dru, qui les avait réclamés pour l'église de ce quartier. L'un des calices, emporté à Halifax, fut donné en 1805 à l'église de Sainte-Marie et devint

aussitôt l'objet des protestations des habitants de Sainte-Anne qui en réclamaient la propriété.

L'affaire fut portée à Monseigneur de Québec par les habitants de Sainte-Marie, et la requête qu'ils présentèrent à Sa Grandeur pour défendre leurs droits est un modèle de modération, de fermeté respectueuse et de sage raison. Nous n'avons pas à chercher bien loin l'auteur de la supplique.

Après avoir fait l'historique de la question, tel que nous l'avons rapporté plus haut, les signataires réfutent la prétention des gens du cap de Sable à la possession des deux calices.

« Ils viennent, disent-ils, des églises auxquelles nous appartenions autrefois mieux qu'eux, puisqu'au cap de Sable il n'y a jamais eu autrefois de prêtre résidant, ni de vases sacrés ; nous croyons donc que notre droit est au moins égal au leur.

« Tant qu'ils n'ont eu à Sainte-Anne qu'un seul des deux calices, nous n'avons jamais songé à le réclamer, et nous les remercions même de l'usage que nous en avons fait depuis six ans ; mais quel droit peuvent-ils avoir à posséder les deux, tandis que nous en serions totalement privés ? »

Le P. Sigogne écrivit, de son côté, une lettre confidentielle à Québec, afin d'établir le droit des paroissiens de Sainte-Marie et de dévoiler l'unique auteur du différend. En même temps, il plaidait leur cause auprès de leurs frères de Sainte-Anne qu'il s'efforçait d'amener à la raison.

La réponse de Monseigneur, arrivée sur ces entrefaites, ne satisfit point le P. Sigogne qui voulait une solution définitive et non une sorte de compromis propre à mécontenter les deux partis. Il tint secrète la lettre de Sa Grandeur et revint à la charge, exposant de nouveau toutes les raisons capables d'éclairer le Prélat, et évitant, avec une habileté remarquable, de paraître importun et d'éveiller de légitimes susceptibilités.

La mort de Mgr Denaut porta fort heureusement l'affaire au tribunal de son successeur, Mgr Plessis, qui eut l'avantage de la terminer. Il prononça en faveur de l'église de Sainte-Marie, et sa décision mit fin à une querelle dont on ne s'explique ni l'importance, ni la durée.

Le P. Sigogne couronna ses travaux de construction par le presbytère qu'il bâtit à quelques pas de l'église, à l'ouest du chemin du Roi. Il s'était déjà construit depuis quelque temps une maison dont il entendait bien être le seul propriétaire. Il l'avait placée sur une parcelle de terre achetée de ses deniers et l'avait élevée sans demander le concours des paroissiens. Le « *non sum liber* » de saint Paul plaisait à sa nature fière

Presbytère du P. Sigogne en 1820.

et indépendante, et il aurait voulu, comme l'apôtre, annoncer l'Evangile sans recourir à la charité des fidèles. La réalité étouffait ces belles aspirations et, bon gré mal gré, il fallait tendre la main et se dire, dans les heures d'humiliation : « Libre, je me suis fait le serviteur de tous pour gagner un plus grand nombre d'âmes »[1].

Le Père avait l'indépendance, mais c'était aux dépens de son ministère. Sa maison, située près de l'ancienne église, était

[1] I *Cor.*, IX, 19.

d'accès difficile pour les gens, et, à la longue, les fréquentes visites du missionnaire à l'église deviendraient plus difficiles par suite de l'éloignement du presbytère.

Le P. Sigogne proposa de prendre la construction du nouveau presbytère à sa charge, pourvu qu'on voulût bien lui assurer une somme convenable et la répartir entre les familles. Les familles pauvres ne seraient pas comprises dans la répartition.

Le 8 avril 1810, la paroisse consultée accepta avec reconnaissance cette proposition et promit d'amener le bois équarri sur l'emplacement du presbytère et de verser la somme de 800 piastres pour le reste du travail. Le vent n'était plus aux divisions, ni aux disputes stériles; le 30 avril, la charpente était debout, et dans les premiers jours de décembre, le P. Sigogne prenait possession de son nouveau presbytère.

CHAPITRE VI

Le Pasteur d'âmes. — Le culte et la liturgie catholique à Sainte-Marie. — Les danses et les veillées. — La mode. — Scènes de la primitive Eglise. — La justice et l'honneur au tribunal du P. Sigogne.

« Vous reconnaîtrez, disait un jour le Père Sigogne à son peuple, que le bon Dieu ne vous a pas abandonnés, s'il vous envoie des pasteurs qui vous aiment et travaillent au salut de vos âmes, et non des mercenaires qui servent avant tout leurs propres intérêts. »

Nous avons feuilleté avec soin les manuscrits où le missionnaire a consigné quelques-uns de ses sermons ; nous avons lu avec attention les feuillets détachés auxquels il a confié un bon nombre de discours de circonstance ; nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui ne respirât le zèle le plus ardent et le plus désintéressé, le souci constant du bien des âmes confiées à sa sollicitude. Pour les questions où les intérêts matériels étaient en jeu, nous savons déjà que le Père les regardait toujours du côté surnaturel, et que la solution était inspirée par les avantages qui en reviendraient aux âmes, plus que par le désir de satisfactions personnelles et intéressées. C'est ce qui donnait à la prédication du P. Sigogne ce ton de simplicité majestueuse si voisin du genre homélistique de nos grands docteurs catholiques.

Le Père voulait imiter le divin Maître et ressembler au Pasteur dont le portrait nous a été laissé dans l'Evangile. Les obligations de sa charge lui étaient toutes également chères, et il savait que le bien des âmes est aussi intéressé dans l'expulsion des vendeurs du temple et dans le zèle de la maison du

Père céleste que dans la guérison des consciences malades et la prédication des jugements de Dieu.

Un des premiers soins du Père, nous l'avons vu, fut de donner aux cérémonies du culte l'éclat et la beauté que réclame la sainteté des mystères dont elles sont l'expression. L'éducation religieuse du peuple se fait par les sens autant que par l'intelligence, et si les yeux ne lui apprennent rien des beautés de la religion, si les oreilles ne lui apportent jamais des harmonies plus pénétrantes et plus pures que celles des chants profanes, il doute de la vérité de cette religion qui rejette une partie de sa nature et ne veut rien accorder aux sens qu'elle a cependant mission de satisfaire dans de justes limites. Cette leçon de choses religieuses était plus nécessaire encore aux colons de Clare et d'Argyle qui avaient grandi dans la privation et l'ignorance des cérémonies du culte catholique.

L'église de la Pointe, malgré sa pauvreté et son délabrement, fut tenue avec une propreté qui contrastait avec sa misérable apparence. Le Père ne confiait le soin de son entretien à des mains étrangères que pendant ses absences, et, dès son retour, il reprenait son rôle modeste et aimé de décorateur. De bonne heure, il voulut avoir un jardin autour de son presbytère, et la culture des légumes cédait le pas à celle des fleurs. Tant qu'il habita près de l'ancienne église, les vents contrariaient ses plans et il arriva souvent qu'une nuit anéantit du même coup ses espérances et celles de sa chère Eglise.

Lorsqu'il eut pris possession du nouveau presbytère, il se précautionna contre l'impitoyable destructeur et entoura son jardin d'un mur qui permit aux fleurs de braver ses assauts. L'autel y gagna d'avoir chaque dimanche des fleurs naturelles, que le Père y plaçait suivant son goût, et sans se soucier des réclamations que ses innovations suscitaient parmi les anciennes préposées à l'ornementation. Les fleurs artificielles avaient des sympathies qui grandissaient en présence des prétentions de leurs rivales, et le P. Sigogne, en homme conciliant, ne s'opposait pas, à certains jours, à leur réapparition. Sa seule vengeance était de lancer contre les intruses le terme le plus

méprisant que lui fournît son vocabulaire : « Ce sont des papillotes ». Il riait de son innocente malice et se promettait secrètement de la renouveler à la première occasion.

Le chant parle aux oreilles plus fortement que les fleurs ne le font aux yeux, et le Pasteur qui le traite à la légère ne comprend rien au cœur humain et néglige imprudemment d'utiliser une des sources les plus fécondes, où s'alimente la piété des fidèles. Si saint Grégoire, le Pape du ministère pastoral, a acquis de nombreux titres à l'admiration du monde chrétien, en est-il un qui s'impose plus à notre reconnaissance que celui de restaurateur du chant sacré? Son nom a passé dans l'histoire pour qualifier son œuvre, et nous ne perdons rien de notre admiration pour le grand Pontife lorsque nous le voyons entouré de jeunes gens et d'enfants qu'il forme lui-même à l'exécution de la musique sacrée.

Le P. Sigogne fut largement secondé, dans l'accomplissement de ce devoir, par la bonne grâce avec laquelle les gens se prêtèrent à son désir.

Les Acadiens, et ceci n'est point un éloge banal à leur adresse, naissent chanteurs, et chacun d'eux trouve dans son berceau une lyre dont les cordes n'attendent que les doigts de l'artiste pour résonner et charmer l'oreille. A Port-Royal, ils chantaient et, ajoutons tout bas, ils dansaient dans les réunions des soirs d'hiver et les jours de réjouissances publiques.

Les souffrances de l'exil ont conservé la mélodieuse douceur de leur voix et l'ont enrichie d'une nuance de tristesse qui en rehausse le charme et la beauté. Est-ce timidité ou défiance, l'Acadien ne chante qu'accompagné d'un instrument dont il joue d'ailleurs d'instinct et le plus souvent sans avoir reçu de leçons. Le milieu était éminemment favorable à l'introduction du chant liturgique ; le P. Sigogne se soumit à un travail préparatoire qui aurait rebuté une volonté moins forte que la sienne et lui aurait fait différer la réalisation de son projet.

En présence du manque absolu de livres, il se fit copiste et entreprit de doter son lutrin du traditionnel in-folio des siècles passés. Un morceau de zinc percé au centre d'une ouverture

carrée lui servit de caractère et se prêta également, par un simple changement de position, à l'impression des notes longues et des brèves. Nous avons eu la bonne fortune de voir deux de ces livres sortis des presses improvisées du curé de Sainte-Marie. Tout y est tracé avec un soin et une netteté qui feraient envie aux moines copistes du moyen âge.

La simplicité n'en exclut pas l'élégance, et la fantaisie artistique du Père a pris sa liberté dans l'ornementation de certaines capitales. La reliure sort du même atelier et des mêmes mains, et le livre de comptes note les frais de toile qu'elle a nécessités.

Tout en donnant son temps et son habileté à ce travail, le Père préparait ses chantres et les formait à la lecture du latin. La langue était plus réfractaire que la voix et hésitait souvent à prononcer un mot dont le sens échappait à l'esprit. Un trépignement de pieds, accompagné d'une parole qui pouvait être un encouragement ou un reproche, chassait l'hésitation et remettait la lecture en train. La pratique du chant fut l'affaire de quelques leçons que l'usage compléta et perfectionna.

Ce fut un événement à Sainte-Marie que la première apparition du chœur. Le Père avait élevé, à quelques mètres de la balustrade, une estrade sur laquelle se trouvaient plusieurs rangées de sièges parallèles à l'autel. La dernière rangée, plus haute que les autres, était réservée aux chantres qui procuraient au chœur un concours effectif ; le maître-chantre occupait le milieu de cette ligne, et sa dignité lui valait un siège plus haut de quelques pouces que celui de ses collègues. Les enfants des chantres ou les jeunes gens dont l'éducation artistique demandait des soins plus prolongés occupaient les petits sièges et donnaient au chœur le prestige du nombre plus encore que l'appui de leurs voix. Au centre, un large pupitre portait l'antiphonaire.

Le chant de la grand'messe était laissé en entier à la responsabilité du chœur ; le P. Sigogne se joignait aux chantres pendant les vêpres et les complies et, se plaçant en face du lutrin, entraînait par sa voix vibrante et claire tous ceux qu'il avait autour de lui. Au moindre écart que l'inexpérience ou la

Halage d'une maison ; en route.

distraction arrachait à un de ses voisins, le Père se retournait avec vivacité et, par une note fortement accentuée, ramenait dans le droit chemin le chanteur égaré.

Les femmes, bien qu'exclues du chœur, pouvaient de leurs places prendre part aux chants de l'Eglise. Dans les quartiers moins favorisés, leur concours devenait même indispensable, et on m'a raconté qu'un jour où la maîtresse-chanteuse de Meteghan était absente, le Père dut se fâcher pour décider les autres à rompre le silence que, par timidité, elles s'obstinaient à garder.

Nous avons dit quelle attention et quel zèle le P. Sigogne apporta à la célébration de la Fête-Dieu et comment le sanctuaire de sa pauvre église se remplit d'enfants qu'il avait initiés aux cérémonies du culte catholique. Aucune solennité religieuse n'était laissée de côté, et l'on se souvient toujours à Sainte-Marie des cérémonies si touchantes de la Semaine-Sainte, telles que les faisait M. Sigogne.

Aujourd'hui encore, les jours saints sont célébrés et chômés dans toutes les paroisses de la baie, et à l'adoration de la croix du vendredi-saint, un curé pourrait compter le nombre de ses ouailles absentes.

La Première Communion tenait une place de choix parmi les fêtes de l'année liturgique. La préparation des enfants était abandonnée en partie à la sollicitude et au soin des parents. L'organisation et l'étendue de la paroisse rendaient impossible, les premières années, un cours régulier d'instruction religieuse. Les mères se constituaient les institutrices de leurs enfants, et dans cette tâche, où le dévouement est l'unique gage de réussite, le succès ne répondait pas toujours à l'attente du P. Sigogne. La négligence des parents donnait la main à l'humeur vagabonde et paresseuse des enfants, et ces derniers devenaient jeunes hommes avant d'avoir accompli ce grand acte de la vie chrétienne.

Le temps remédia à cet état de choses et, lorsque le Père put prendre sur lui la responsabilité de la préparation, l'ignorance

céda devant son inflexible fermeté et son infatigable dévouement.

Dans les jours qui précédaient la cérémonie, les rares maisons situées dans le voisinage de l'église étaient remplies d'une légion d'enfants venus de tous les points de la baie Sainte-Marie. De Sainte-Croix à la Rivière aux Saumons, tous les quartiers avaient leurs représentants, et ce n'était pas le côté le moins attrayant de ces réunions que la rencontre de cousins qui n'avaient jamais auparavant soupçonné leur étroite parenté. Le P. Sigogne invitait les parents à s'unir à leurs enfants dans la prière et dans l'assistance aux exercices de la retraite préparatoire.

La cérémonie se faisait le dimanche et revêtait l'éclat des plus grandes fêtes. L'impression qu'elle laissait aux enfants était d'autant plus vive que jusque-là la plupart n'avaient fait à l'église que de rares apparitions, et la pompe du culte s'ajoutait à la réception de la sainte Eucharistie pour faire de cette solennité le jour mémorable de leur vie.

Pendant longtemps, les occasions de renouveler leur Première Communion ne se présentèrent à de nombreux enfants qu'à de longs intervalles, et si leur foi s'est conservée intacte et forte dans la disette forcée des sacrements de l'Eglise, il faut en rapporter tout le mérite à la sollicitude affectueuse que le Père mettait dans la préparation de cette journée.

Fêtes et culte extérieur n'étaient pour le P. Sigogne que le moyen d'arriver aux âmes qu'il ambitionnait de gagner à Dieu. « *Æmulor enim vos Dei æmulatione* »[1]. Ces paroles de saint Paul, il les a sous mille formes répétées à son peuple, et l'insistance qu'il met à les rappeler serait inexplicable si le zèle ne les avait pas accompagnées.

La pratique a-t-elle bien répondu à cette affirmation, et la direction spirituelle du P Sigogne s'impose-t-elle vraiment à notre attention ? A-t-elle été marquée au coin de la sagesse et

[1] *Cor.*, XI, 2.

de la prudence ; ou ne s'est elle pas égarée dans les excès d'un rigorisme outré ? A prendre les faits en eux-mêmes, indépendamment du milieu où ils se sont produits, nous inclinerions aisément vers une solution défavorable au missionnaire. Les mesures énergiques répugnent à notre tempérament fait de sage philosophie plus que de surnaturel et de foi. Dans notre amour du juste milieu, nous donnons la préférence au roseau brisé et à la mèche fumante, et nous oublions les sépulcres blanchis et la pierre mise au cou du scandaleux.

Ajouterons-nous que les paroisses même les plus chrétiennes ont une tendance marquée au relâchement, et qu'un Pasteur qui, en présence du scandale, ne trouverait pas dans son âme sacerdotale une parole de reproche ou la menace d'un châtiment mérité, serait bientôt témoin des plus douloureuses défections. Les Acadiens, redisons-le une dernière fois, afin de ne pas les charger à plaisir, ont vécu dans un si déplorable abandon que le désordre a dû s'introduire à l'ombre de ce délaissement et éclater parfois en scandales déplorables. Le P. Sigogne connaissait la vivacité de la foi de son peuple, il la savait à l'épreuve des sollicitations du dehors et des révoltes du dedans, il s'appuya sur elle et en fit son auxiliaire dans la lutte qu'il mena contre le relâchement et le désordre.

La danse reçut les premiers coups ; mais, vivace comme tout ce qui accommode les passions et garde les apparences de l'honnêteté, elle résista longtemps et ne fit qu'une soumission momentanée. Le Père la dénonça jusqu'au bout comme une des causes de démoralisation de la jeunesse, par les occasions de péchés qu'elle multiplie et la frivolité qu'elle introduit dans la vie.

Il la tolérait pour ses chers Indiens, et lorsque la fête de Sainte-Anne les amenait à Sainte-Marie, il assistait à leurs rondes innocentes et joyeuses et riait de bon cœur du bonheur de ses enfants privilégiés. A ceux qui s'étonnaient de cette préférence, le Père répondait avec bonhomie : « Dansez comme eux, en plein jour et en public, et mettez-y la même simplicité. » C'était trop de conditions imposées à la fois, et

leur acceptation eût promptement calmé les danseurs les plus déterminés.

Il n'y avait d'exception à la défense que pour les jours de noces, et la restriction exigée n'était pas pour plaire aux intéressés. Les filles devaient danser dans une salle séparée de celle

Une Acadienne de 1830.

des garçons, et toute infraction à la règle était punie d'une sévère réprimande et d'un châtiment.

Le fils d'une bonne vieille m'a raconté que sa mère, femme fort respectable et très estimée dans le pays, voulut se mêler, un jour de noces, aux danses des jeunes filles. Elle avait cédé aux sollicitations de quelques espiègles qui en voulaient à sa gravité et s'étaient promis de la lui faire oublier. La faute, nous l'avouons, était légère. La conscience de la coupable s'en alar-

ma, et elle la soumit au jugement du prêtre dans la confession. Le P. Sigogne ne prit point la chose en riant, comme l'avaient fait les jeunes étourdies ; il voyait dans l'acte un léger scandale, auquel la vertu de sa paroissienne donnait plus d'importance ; il blâma la condescendance de la mère de famille et l'invita à une plus grande réserve à l'avenir.

La condition que le Père mettait aux danses nous dit assez comment il traitait les veillées et quelle vigilance il demandait aux parents d'apporter à les défendre. La vertu y fait le plus souvent naufrage, et, aux yeux du missionnaire, ces réunions solitaires et ces courses nocturnes étaient la source des désordres extérieurs contre lesquels il était obligé de sévir.

Les exigences de la mode n'étaient guère mieux accueillies du curé de Sainte-Marie. En 1810, l'habillement avait gardé la modestie et la simplicité des premières années de la colonie. La coiffure des femmes ne subissait pas, comme aujourd'hui, l'influence changeante des saisons et n'avait aucune prétention à s'imposer aux regards du public. La gracieuse coiffe blanche encadrait à merveille le visage des Acadiennes et confondait la jeune fille et l'aïeule dans la même tenue modeste et réservée.

Les filles d'Eve ont conservé quelque chose de la curiosité de leur mère; celles de Sainte-Marie voulurent connaître la rivière Saint-Jean, où leurs frères abordaient souvent, et dont ils les entretenaient à leur retour. Les deux premières visiteuses y laissèrent leur coiffe et l'échangèrent contre un chapeau. L'innovation était hardie et fit du bruit dans Clare, ville étrangère jusqu'alors aux révolutions de la mode. Les jalouses se demandaient si les novatrices pousseraient l'audace jusqu'à introduire dans l'église leur coiffure provocatrice, au milieu des modestes bonnets de leurs compagnes. L'hésitation ne fut pas longue.

Pour finir l'affaire au plus vite et donner au chapeau droit de cité dans Clare et droit d'entrée dans le lieu saint, les deux audacieuses se décidèrent à tenter l'aventure le dimanche suivant et à paraître avec leurs chapeaux. Le P. Sigogne eut vite aperçu dans les rangs des femmes les deux intrus qui ne parvenaient pas à dissimuler leur orgueilleuse forme. Il les fixa quelques

secondes et remit à la fin de la messe la correction qu'il méditait. Il y eut bien des têtes distraites ce jour-là, dans l'église de Sainte-Marie; on attendait impatiemment le moment du sermon et on escomptait d'avance le plaisir peu charitable d'assister à l'humiliation des vaniteuses. Tout se passa comme on l'avait prévu. Le Père prit à parti les filles assez peu respectueuses des coutumes de leur pays pour les mépriser, et assez légères pour rougir du costume de leurs parents.

La leçon était sévère et plus d'une femme s'applaudissait de n'avoir pas succombé à la même tentation de vanité. L'un des chapeaux disparut sous les coups de la réprimande et attendit des temps plus heureux pour réapparaître; l'autre tint tête à l'orage, et l'on m'a dit que le visage de la révoltée se couvrit d'ulcères et la força à reprendre l'humble coiffure qu'elle avait si dédaigneusement rejetée.

Mes lectrices souriront de la sollicitude du P. Sigogne pour la toilette de leurs aïeules et se féliciteront de la victoire qu'elles ont fini par remporter. Qu'elles soient modestes dans leur triomphe; la défaite de leurs parents leur a valu ce riche héritage de foi et de vertu dont elles profitent et qu'elles sont tentées de dissiper. Les digues que leurs ancêtres ont élevées sur les ruisseaux de Clare arrêtent et utilisent leurs eaux, qui sans cela se perdraient dans une course inutile ; les défenses du P. Sigogne se sont élevées comme autant de digues qui ont arrêté l'humeur inconstante et légère des jeunes Acadiennes, et les ont fixées pour longtemps dans l'amour du devoir et dans la pratique de la vertu.

Le zèle du missionnaire rencontra des oppositions qu'il chercha à réduire, et se heurta à certains jours à des révoltes et à des fautes qui exigeaient un châtiment exemplaire. Ces faits, heureusement rares, nous reportent aux temps apostoliques, et je ne sais lequel nous devons le plus admirer, de la fermeté du pasteur ou de l'humble soumission des coupables. Nous laisserons le Père nous raconter la faute et nous dire le châtiment ; ses paroles, empreintes d'une religieuse tristesse et d'une dou-

loureuse compassion, nous dévoileront la tendresse de son âme et la contrainte qu'il s'imposait dans la répression :

« Depuis quelque temps, peuple chrétien, il se dit parmi les catholiques dont je suis le pasteur qu'il existe dans le troupeau un prévaricateur, qui, comme l'infidèle Achab, jette le trouble dans Israël. Vous ne doutez pas de l'affliction que j'en ai ressentie. Ces bruits, j'ai malheureusement trouvé, à mon retour, qu'ils sont véritables, et le chagrin que j'en ai éprouvé a été partagé par nos frères de l'établissement que je viens de quitter [1]. Je vous le dis, afin que vous sachiez quels sont leurs sentiments ; et je veux croire que le fait que je déplore est aussi condamné par ceux qui m'écoutent en ce moment.

« Mon étonnement a été si grand, ma consternation si profonde, la répulsion qu'il m'inspire si vive, que je veux m'expliquer, avant de vous donner la paix du Seigneur par le salut sacerdotal : « *Dominus vobiscum* », craignant de la donner à des indignes, car je regarderais comme tels, non seulement ceux qui se sont rendus coupables d'une horrible prévarication contre les lois les plus saintes de l'Eglise, mais encore ceux qui y ont coopéré par leur présence et leurs conseils et ceux qui l'ont approuvée et s'en sont réjouis. »

L'exorde, on le voit, débute par des accents attristés et une affectueuse compassion, mais la pensée de la faute fait monter l'indignation au cœur du Père et lui arrache ces superbes accents qui sont un écho du « *Nolite dare sanctum canibus* », et que ne renieraient pas nos grands orateurs sacrés.

Le fait est ensuite rappelé en quelques paroles aux assistants qui le connaissent tous dans ses moindres détails. C'est un mariage contracté malgré les parents, dans un degré réservé par l'Eglise, sans dispense de l'empêchement, en présence d'un ministre incompétent qui a été infidèle à sa propre communion,

[1] Ceux de Sainte-Marie.

puisqu'elle lui défend, comme l'Eglise catholique, ces unions conjugales.

« Ainsi, chrétiens, ajoute aussitôt le P. Sigogne, avec une franchise de langage qui dut faire passer un frisson d'épouvante dans l'âme des fidèles, je le déclare devant vous ici, le mariage de P... et de R... est nul devant Dieu et devant les hommes. Que ceux qui l'ont conseillé y réfléchissent devant leur conscience, et qu'ils comprennent la faute qu'ils ont commise en précipitant deux enfants dans un abîme de crimes et de désordres ; qu'ils voient l'énormité du scandale qu'ils ont donné dans l'Eglise, et qu'ils en redoutent la contagion. Le mal est plus profond qu'il ne paraît au dehors, et la religion est affaiblie et prête à s'éteindre dans le cœur de plusieurs. Autrement, comment un jeune étourdi aurait-il eu l'audace de désobéir publiquement à son père et de violer aussi ouvertement les lois de l'Eglise ; comment aurait-il trouvé des gens pour le soutenir dans son forfait ; comment expliquer enfin ces propos insultants, que je tiens de témoins dignes de foi et qui m'ont fait frémir ?

« Je m'adresse, maintenant, à vous [1]... qui excitez par vos désordres le dédain et l'éloignement. A mon arrivée, j'ai pris votre parti, parce que la charité couvrait à mes yeux la multitude de vos péchés. Je désirais qu'on oubliât votre passé, et j'espérais que mon ministère amènerait l'union, la foi, l'harmonie conjugale, la pureté des mœurs, la probité, la tempérance et la sobriété. Du moins, c'est là le fruit que j'attendais de mes travaux, des catéchismes faits avec soin et des premières communions faites avec solennité. Oui, j'attendais tout cela, et non moins que cela, de vous, et c'est le principe de l'indulgence et de la faveur que je vous ai montrées, au scandale et aux reproches des autres, qui m'en ont assez témoigné leur

[1] Une catégorie de paroissiens dont la conduite donnait lieu à de graves reproches.

mécontentement, et c'est ce qui fait aujourd'hui mon malheur, mais non ma faute...

« J'ai mesuré et pesé devant Dieu toutes mes paroles. C'est au vice, c'est au désordre, c'est au scandale que je fais la guerre... O familles honnêtes, dont les enfants n'ont pas péché, tenez-vous unies et restez fermement attachées à vos principes, à votre religion, à votre Eglise et fuyez comme la peste ceux qui causent le scandale et ceux qui le soutiennent. Rejetez les coupables, chassez-les de vos maisons, défendez-en la compagnie à vos enfants, afin qu'ils rougissent de leur solitude et que, jetant les yeux sur leur état, ils se convertissent.

« De mon côté, j'interdis l'entrée de l'église, durant la sainte messe, aux deux malheureux qui ont si audacieusement violé la loi de Dieu et méprisé son Eglise. Ils n'ont aucune excuse pour couvrir leur horrible scandale et doivent en redouter les conséquences. J'interdis aussi l'entrée de l'église et l'assistance à la sainte messe aux infortunés père et mère de la fille qui, à la face du ciel, ont conduit et achevé cette détestable union, j'entends H... et son épouse. — J'interdis aussi l'entrée de l'église et l'assistance à la messe à tous ceux qui ont coopéré à ce mariage illicite, et en particulier... (suivent deux noms d'hommes et un de fille)... Je les exhorte de tout mon cœur à rentrer en eux-mêmes, à reconnaître leur faute, à retourner à Dieu par la pénitence et à retrouver sa grâce, et leur retour sera aussi agréable à mon cœur que leur séparation m'est pénible et douloureuse.

« Maintenant, j'attendrai, pour continuer l'office, que les onze personnes que j'ai nommées aient quitté l'église où elles ne rentreront qu'après avoir demandé et obtenu leur pardon. Qu'elles sachent aussi que je ne leur refuserai pas le sacrement de Pénitence, s'il leur plaît de s'en approcher.

« Chefs de famille, je vous exhorte à rompre toutes les relations de simple amitié avec les coupables ; jeunes gens chrétiens, restez soumis à l'autorité de vos parents et n'attirez pas sur vous les malédictions portées par Dieu contre les désobéissants. Fuyez la compagnie des scandaleux, vous n'auriez rien à

gagner dans leur société... Vous tous qui m'entendez, priez pour qu'un scandale pareil à celui que nous pleurons aujourd'hui ne se renouvelle jamais parmi vous ».

Le Père se couvre, en terminant, de l'autorité de ses supérieurs qu'il fera juges du scandale et du remède apporté pour le faire cesser.

Quinze jours plus tard, les deux auteurs du scandale se présentaient devant le prêtre et, en présence des paroissiens réunis pour assister à la grand'messe, demandaient une pénitence dans l'attitude suppliante des pécheurs publics. Le P. Sigogne, revêtu des ornements sacrés, s'approche des coupables, et pendant qu'autour de lui le peuple, secoué par l'émotion qui l'étreint, fond en larmes et en sanglots, il prononce la sentence que la justice a arrachée de force à sa tendresse.

« Pour la réparation du scandale que vous avez donné, vous assisterez, les dimanches et les fêtes, à la prière et à la sainte Messe, près de la porte de l'église, la fille, la tête couverte d'un mouchoir blanc, le jeune homme portant un mouchoir blanc autour du cou. Vous tiendrez l'un et l'autre une chandelle à la main, depuis le *Sanctus* jusqu'à la Communion. La durée de la pénitence sera de six années, sauf l'indulgence de Mgr l'Evêque ou la mienne propre, et non celle d'un autre prêtre.

« Acceptez-vous cette pénitence ? Promettez-vous devant Dieu de l'observer fidèlement ? »

Et, d'une voix étouffée par les sanglots, les deux suppliants prononçaient le « oui » qui déchargeait leur âme et celles des assistants du poids qui les accablait.

Le cœur du P. Sigogne bondit de reconnaissance et de joie en entendant la parole de soumission de ses enfants. S'il avait osé, il se fût jeté à son tour à leurs pieds, pour les supplier de lui pardonner la peine que sa responsabilité de Pasteur le contraignait de leur causer.

Plus un seul mot de reproche, mais un éloge de la vertu de pénitence et de ceux qui l'acceptent avec générosité.

Et se tournant vers les témoins de cette scène, le Père leur demande de cesser leurs propos téméraires et injurieux, de songer à leurs propres fautes, et de craindre que leur orgueil ne leur occasionne de pareilles chutes.

« Les paroles de saint Paul sont la règle de conduite du vrai chrétien : *Caritas patiens est*, etc. [1]. La charité supporte tout, elle s'afflige du mal et se réjouit du bien. C'est la maxime que les circonstances recommandent avec le plus de force à l'attention des fidèles de cette paroisse ».

A ceux que la conduite du P. Sigogne étonnerait par son inflexible fermeté, je conseillerais la lecture du V• et du VI• chapitres de la première lettre de saint Paul aux Corinthiens. La faute du jeune homme de Corinthe n'est pas sans analogie avec celle qui nous occupe en ce moment. Même éclat extérieur, même mépris des lois les plus sacrées, même approbation de la part des chrétiens qui auraient dû prendre le deuil et chasser honteusement le prévaricateur. L'apôtre est absent au moment où le crime se consomme ; mais, dès que la nouvelle du scandale lui est connue, il s'arme de la puissance que lui donne son ministère, et livre à Satan le corps du coupable, afin de sauver son âme au jour de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et, dans des termes que le missionnaire semble avoir empruntés, il s'étonne de la vanité que quelques-uns tirent de cette chute et défend aux chrétiens de se mêler aux contempteurs de la loi du Christ.

« Extirpez le mal de votre sein, et ne vous asseyez pas pour prendre votre nourriture avec ceux de vos frères qui s'abandonnent aux vices honteux de la chair » [2].

Que celui qui osera condamner l'apôtre jette la pierre à son

---

[1] I *Cor.*, XIII, 4.

[2] *Ib.*, V, 11-13.

fidèle disciple. Le mal était profond et menaçait d'étendre ses ravages sur la communauté de Sainte-Anne ; la loi, gardienne de la sainteté du mariage chrétien, était foulée aux pieds, et, par un lâche silence ou une fatale complaisance, personne n'osait prendre la défense du droit outragé ; le Pasteur, c'était son devoir, jeta le cri d'alarme et sauva, par son zèle, la foi et la vertu des familles confiées à sa sollicitude.

Des noms, aujourd'hui glorieusement portés, doivent au P. Sigogne de n'avoir subi qu'une éclipse passagère, et de ne s'être pas abîmés dans la perte totale de l'honneur et de la foi. Si les petits-fils des égarés de 1826 viennent un jour visiter la tombe de leur bienfaiteur, qu'ils s'inclinent avec respect devant ses restes bénis, et qu'ils lui fassent hommage de l'héritage religieux que leur ont légué leurs ancêtres.

Aucune des questions qui touchaient au bien spirituel ou a l'honneur de son troupeau ne trouvait le P. Sigogne indifférent.

Un jeune homme, voulant couvrir le vice de sa naissance, s'avisa, sur des conseils inspirés par l'envie et la vengeance, de prendre le nom d'une famille honorable et respectée. Les moyens de conciliation échouèrent devant l'obstination du jeune homme, et la jalousie jouissait en secret du déshonneur infligé à cette famille.

Le Père n'assista point en spectateur désintéressé à cette lutte inégale du vice contre la vertu. Il avait une idée trop haute de l'honneur pour le laisser avilir sans donner à son peuple une leçon de morale sociale. Il le fit dans des termes que la sagesse mondaine la plus exigeante serait heureuse d'enregistrer.

« Rien, dit-il, n'établit le droit du jeune homme à l'usurpation désirée, et la justice lui commande de s'enfermer dans l'oubli, et non de couvrir de son déshonneur un nom qui a gardé tous ses droits au respect et à l'estime publics. En est-il un parmi vous qui consentirait à laisser porter son nom par

un étranger sans aveu ? Pourquoi donc soutenir ce jeune homme dans ses prétentions ? »

Nous ne voulons pas clore ce chapitre sans donner une dernière preuve de la délicatesse, de la charité et de l'esprit éminemment sacerdotal du P. Sigogne. Toute injustice le révoltait, et la calomnie sonnait à ses oreilles comme le glas funèbre d'une réputation perdue.

Une jeune fille se présentait un jour devant lui, pour défendre son honneur et demander justice contre ses accusateurs. Le Père l'écouta, s'informa de l'origine des bruits prétendus calomniateurs, et remit à plus tard à porter sur l'affaire un jugement définitif. Entre temps, il s'assurait par des témoignages dignes de foi de la sincérité de l'accusée, et lorsqu'il eut acquis la conviction qu'elle était victime d'une odieuse calomnie, il se fit son défenseur et plaida sa cause dans la chaire sacrée, avec cette liberté apostolique qui fait le charme de ses discours.

« Il me faut aujourd'hui, chrétiens, traiter devant vous un sujet dont je n'aurais pas dû être obligé de vous entretenir. Je me tairais néanmoins, malgré la malice qui s'y découvre, si je ne voyais Dieu offensé, l'injustice triomphante, la vérité déguisée, l'innocence opprimée, la charité détruite, la division et le désordre se répandre parmi vous. J'ai l'esprit si préoccupé, le cœur si affligé des excès dont je suis malheureusement le témoin, et indirectement l'objet, que je me fais violence pour vous adresser la parole. Si mes yeux et mes oreilles ne m'en donnaient l'assurance, je me refuserais à croire qu'il règne un si étrange désordre dans une paroisse que je dirige déjà depuis si longtemps ».

Le Père réfute ensuite les chefs d'accusation apportés contre la jeune fille, et il ajoute :

« Mais, comme des oiseaux de proie, les calomniateurs

s'acharnent sur leur victime et ne la quitteront qu'après l'avoir dévorée. Me croyez-vous donc capable de vous dire un mensonge en présence de l'autel? Si j'avais eu le moindre soupçon de la culpabilité de l'accusée, je me serais tu, me contentant, dans le silence, de déplorer son malheur. Finissez-en, chrétiens, avec ce scandale. Rendez à cette jeune fille votre estime qu'elle n'aurait jamais dû perdre, et plaignons les obstinés qui persévèreront dans leurs mensonges ».

Reconnaissons que l'honneur, le droit, la justice et la vertu avaient dans le P. Sigogne un défenseur qui mettait à leur service une indomptable énergie et une incomparable tendresse de cœur.

CHAPITRE VII

Le P. Sigogne juge de paix. — Affaires temporelles. — Premiers adieux à Sainte-Anne. — Incendie de 1820. — Reconstruction de l'église et du presbytère. — La première cloche de Sainte-Marie.

En février 1810, le Gouvernement de la Province donnait au P. Sigogne un témoignage public de la considération qu'il avait pour son mérite et sa loyauté, en lui confiant les fonctions modestes, mais souvent épineuses, de juge de paix de Clare. Par état, le Prêtre est appelé à pénétrer le secret des différends qui s'élèvent entre ses paroissiens, et son ministère, bien que s'exerçant surtout dans le domaine spirituel, s'étend par la confiance qu'il inspire aux intérêts temporels qu'on lui demande de sauvegarder. Mais si l'autorité du tribunal sacerdotal est reçue avec respect, lorsqu'elle a été librement sollicitée comme arbitre, elle devient facilement objet de soupçon, occasion de révolte, lorsqu'elle a reçu la consécration officielle et siège au nom du gouvernement établi.

Je ne voudrais pas insinuer que les nouvelles fonctions du P. Sigogne lui attirèrent la défiance de la part de ses paroissiens ; il y eut cependant des décisions qui ne contentèrent pas les deux parties, et les vingt-quatre heures accordées au condamné pour maudire son juge ne suffisaient pas à épuiser la bile des mécontents. Qui ne sait d'ailleurs que c'est la condition du juge de faire la paix entre les parties et d'amasser sur sa tête le mécontentement qu'il voudrait détourner de celle des autres? Le P. Sigogne souffrit plus d'une fois de n'avoir pas consenti

à céder à des sollicitations qui voulaient lui imposer un jugement contraire à sa conscience.

Il écoutait les parties avec une égale bienveillance et s'entourait avec un soin scrupuleux de tous les renseignements qu'il jugeait nécessaires ; la sentence rendue, il ne fallait plus revenir à la charge. Une réponse sèche, accompagnée d'un geste d'impatience, éconduisait tout de suite l'appelant et lui ôtait l'envie de prolonger le procès. La moindre faiblesse, la plus légère conciliation eût ouvert la porte à d'interminables appels et lui eût rendu impossible l'exercice de sa fonction. Dans les causes de police correctionnelle, le Père se contentait d'une sévère réprimande et évitait d'imposer une amende qui eût exaspéré le coupable sans le rendre meilleur.

Il eut un jour à se prononcer dans une affaire singulière, qui avait mis en émoi toutes les femmes du Petit-Ruisseau et de Comeauville. Un dimanche, un jeune étourdi s'était avisé de demander le superbe cheval blanc que possédait un de ses voisins, sous prétexte d'une chevauchée dans la direction de la Pointe de l'Eglise. Sa requête exaucée, il cherche dans la garde-robe de sa mère tous les rubans que les années de la jeunesse y avaient amassés, et les laisse tomber en flots multicolores de tous les points de son habit. La cloche annonçait la fin des vêpres, lorsque notre Arlequin, fièrement campé sur sa monture, se dirigeait au trot du côté de l'église.

Des femmes cheminaient tranquillement retournant chez elles après l'office, lorsqu'elles aperçurent cet étrange cavalier vêtu de rubans que le vent agitait et soulevait en traînées capricieuses et indécises. Prises de terreur à l'apparition inattendue de ce qu'elles regardaient comme un fantôme, elles se jetèrent dans le bois et attendirent pour reparaître que la vision eût disparu.

Tout le long du Chemin du Roi, ce fut une suite de sentiments de surprise chez les plus braves, de peur chez les femmes et les enfants qui s'enfuyaient à l'approche du cavalier. Dès le lendemain, le coupable était cité devant le P. Sigogne ; les femmes demandaient un châtiment qui pût leur faire ou-

Pointe de l'Eglise en 1904.

blier et surtout faire oublier aux autres la frayeur enfantine dont les plaisantaient fort irrespectueusement leurs maris.

L'accusé, nous a raconté son fils, n'était que médiocrement rassuré sur l'issue de l'affaire et attendait de la sévérité bien connue de son juge une maîtresse leçon.

« Reconnais-tu le fait qui t'est reproché ? » demande le P. Sigogne, d'un ton qui bannissait tout espoir d'une sentence indulgente, dans le cas d'un aveu.

— « Oui, je le reconnais », répondit le jeune homme, et en même temps il fixait sur son juge deux yeux qui semblaient ajouter : « Où est la faute ? »

Le Père garda son sérieux, et toujours sur le ton peu rassurant de l'interrogatoire :

— « Va-t'en, et ne recommence plus. »

Dans sa joie d'une sentence aussi inattendue, le jeune homme s'enfuit sans songer à remercier son juge, et raconta triomphant à ses victimes de la veille le beau résultat de leur accusation.

La sagesse du P. Sigogne subit une éclipse dans l'esprit des femmes du Petit-Ruisseau et de Comeauville, et il fallut de longs mois avant qu'elle eût reconquis le terrain perdu par cette trop indulgente sentence.

Le juge de paix de Clare, usant de la liberté que lui accordait la loi, ou bénéficiant de son silence, n'exigeait pas le serment des témoins qu'il appelait à déposer devant lui. Faut-il le louer de cette conduite ou le blâmer de cette confiance qui pourra paraître excessive ? Pour ma part, je le félicite sans réserve de s'en être rapporté à la simple parole donnée, et d'avoir par là inculqué à son peuple les sentiments d'honneur qui devaient le guider dans les relations de la vie sociale.

Le Père avait été témoin de la légèreté avec laquelle quelques-uns reniaient leur signature et leur parole, et la confiance qu'il montrait à ceux qui recouraient à sa médiation rappelait les égarés à l'observance des règles fondamentales de la justice et de l'honnêteté.

Nous aimerions à dire que la voix du juge fut toujours

écoutée par les Acadiens de Clare, et que ses sentences furent reçues sinon avec reconnaissance, du moins avec respect. Il y eut des moments, et il fallait s'y attendre, où le ministère sacerdotal souffrit du voisinage de la magistrature civile, et le P. Sigogne se plaignit de voir ses intentions les plus droites travesties et sa bienveillance odieusement méconnue :

« Lorsque vous m'avez appelé à prendre soin de vos affaires [1], et que vous m'avez donné votre confiance, je me suis regardé comme un père au milieu de ses enfants; j'étais disposé à vous rendre tous les services qui vous seraient agréables et utiles, dans la mesure de mes connaissances et de mon savoir. Je me suis fait le témoin et le rédacteur de vos contrats et de vos marchés. Mais hélas ! que le fruit de cette complaisance est amer, puisqu'il est l'occasion de rejeter et de mépriser mon ministère et mon caractère.

« Je le vois aujourd'hui, j'ai manqué de prudence, en m'immisçant dans vos affaires temporelles, je suis le seul coupable et je m'en tiendrai désormais aux devoirs de mon sacerdoce. Je ne croyais pas avoir affaire à un peuple aussi inconstant et aussi querelleur ».

Le mécontentement du Père n'eut pas les suites que l'on redoutait ; il conserva ses fonctions de juge de paix et continua l'exercice de son double ministère, malgré les inquiétudes qui lui venaient d'une santé fléchissant sous le poids du travail.

Parmi les affaires temporelles que le P. Sigogne ne put se refuser à traiter et qu'il mena à bonne fin, nous devons mentionner les diverses concessions de terrains faites aux Acadiens de Clare. La population augmentait avec une rapidité prodigieuse, et les lots accordés le long de la baie étaient trop

[1] Ces paroles feraient croire que les gens avaient eux-mêmes demandé le P. Sigogne comme juge de paix au Gouvernement.

étroits pour nourrir les ménages nouveaux qui cherchaient à s'établir.

Il y avait, en arrière de ces lots, des terres plus riches que celles de la côte; les plus avisés les convoitaient en secret et se préparaient à en faire l'acquisition. Le P. Sigogne fut prié de mettre son influence et sa connaissance des affaires au service des solliciteurs. Il le fit en 1817 et obtint de larges bandes de terrains qui furent partagées, entre cent cinquante personnes, en lots dont l'étendue variait de 100 à 500 acres. L'ensemble de la concession atteignait 35.510 acres.

La redevance annuelle s'élevait à 2 shellings par 100 acres et était payée chaque année au milieu de l'été. Le premier paiement était renvoyé au troisième été qui suivrait la date de l'acte de concession.

Une singularité que nous relevons dans le plan de partage est l'attribution au Révérend J.-M. Sigogne et à Louis Bourque, un de ses protégés, des lots 19 et 20 dont il n'est fait aucune mention dans l'acte enregistré à Halifax le 19 avril 1817. L'explication que nous oserions donner de cette anomalie, c'est que la donation faite au P. Sigogne n'était pas soumise à la redevance annuelle, et était censée ignorée du Gouvernement qui ne la mentionnait pas dans l'acte officiel conservé aux archives.

Nous parlerons, ailleurs, de Louis Bourque, dont le nom est si souvent mêlé à celui du P. Sigogne. Qu'il nous suffise de noter ici l'affectueuse prévoyance du tuteur pour son jeune pupille. Il songe à lui préparer un avenir et à lui constituer à Sainte-Marie l'héritage qu'il a laissé en quittant Sainte-Anne et en abandonnant le souci de sa vie à son bienfaiteur. Dans une autre concession de terres, nous trouverons encore à côté du nom du Père le nom de celui qu'il appelle tantôt le petit Louis, tantôt Louis, et celui de Gatien, un autre adopté du curé de Sainte-Marie.

Sainte-Anne et Sainte-Marie avaient reçu la bénédiction du ciel, et leur fécondité allait étendre sur tout le pays les vigoureux rejetons sortis de leur sein. Pomcoup grandissait à l'abri

de son havre, et la conscience de sa force lui donnait par moments de violents désirs de secouer le joug maternel. Le P. Sigogne modérait les élans d'une jeunesse trop indisciplinée et maintenait des liens que la prudence défendait de rompre. Il réussit, jusqu'en 1815, à retenir l'enfant près de sa mère, mais, à cette date, il comprit qu'il serait imprudent de prolonger plus longtemps la durée de la tutelle, et il lui permit d'élever une

Eglise actuelle de Meteghan.

chapelle et, de construire un presbytère pour y recevoir le prêtre pendant le séjour de quelques mois qu'il se proposait d'y faire.

Dès le mois de septembre de la même année, il bénissait la chapelle et la plaçait sous le vocable de saint Pierre. Le patron choisi convenait à cette race de pêcheurs qui s'est distinguée, jusqu'à nos jours, par une grande fermeté de caractère, une soumission entière à l'autorité, malgré les vents d'indépendance qui soufflent parfois sur elle, et une habileté remarquable à suivre le progrès matériel des races qui l'entourent.

Deux ans plus tard, la Rivière de Meteghan, dont l'enfance avait été plus troublée encore que celle de Pomcoup, imitait sa jeune cousine du cap de Sable et entrait dans sa majorité.

Son église, que le P. Sigogne avait baptisée du nom d'église de désordre, fut commencée en 1801, on se rappelle sous quelle influence et dans quelles conditions. Jamais achevée, elle fut reprise en 1815, sur un nouveau plan, reçut, cette fois, l'approbation de son pasteur et fut terminée en 1817. Le procès-verbal de la bénédiction nous renseigne sur la cérémonie et sur le saint patron qui fut imposé à l'église.

« Le 9 novembre 1817, l'église Saint-Mandé, dans le village de Meteghan, a été par moi, prêtre soussigné, bénite avec la permission et l'autorité de Mgr l'évêque de Québec, selon les rites et les cérémonies prescrites dans le Rituel du diocèse, aussi bien que le cimetière, à l'issue des vêpres, après la bénédiction de l'église. Ce jour étant le saint jour du dimanche, vingt-quatrième après la Pentecôte, et le jour de la Dédicace de l'Eglise du Saint-Sauveur, la messe solennelle y a été célébrée, devant un grand concours de monde, pour l'endroit.

« Ladite église avait été commencée dans le mois d'avril 1815, et la première pierre avait été placée et bénite dans la seconde semaine de mai suivant, dans l'intention de bâtir l'église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

« A la visite de Mgr l'évêque, Mgr J. O. Plessix, aux premiers jours d'août de ladite année, il lui a plu de changer le nom et de donner à l'église et à la paroisse celui de saint Mandé, ce qui fut accepté ; et ainsi l'église et la paroisse sont sous l'intercession de ce saint abbé.

« SIGOGNE, prêtre ».

Le changement de nom était une délicate attention de Monseigneur pour le P. Sigogne qui portait, on s'en souvient, le nom de Jean-Mandé. Le souvenir des morts passe vite, si étendus que soient les bienfaits qui devraient les sauver de l'oubli. Saint Mandé fut détrôné par saint Martin qui céda lui-

même la place à la sainte Vierge, sous le titre d'Etoile de la Mer. Meteghan veut-il parcourir le cycle entier des Bienheureux avant de fixer son choix ? Si la sainte Vierge devait à son tour perdre son titre, nous formons des vœux pour que saint Mandé reprenne la place qu'il méritait si bien d'occuper.

Dans une de ses allocutions (1815), le P. Sigogne avouait que sa santé subissait le contre-coup du travail excessif que lui imposait sa charge pastorale, et exprimait le désir de voir un prêtre plus jeune prendre la direction de l'une ou l'autre des deux églises dont il avait le soin. En disant l'une ou l'autre, je force un peu la pensée du missionnaire, car il est certain que les préférences du Père étaient pour Clare et que le cap de Sable ne lui donna jamais les satisfactions qui auraient pu l'attacher à ce district.

Bien avant 1810, la question d'un second prêtre s'était posée, et les vœux du peuple et du pasteur étaient connus de Monseigneur de Québec, qui savait combien ces vœux étaient légitimes et méritaient satisfaction. Malheureusement, les ouvriers évangéliques étaient rares au Canada, et les vocations sacerdotales ne répondaient pas aux besoins religieux de la province.

En 1808, le P. Sigogne venait d'achever, on sait après quelle série de difficultés et d'oppositions, l'église de Sainte-Anne. Il crut le moment favorable, et demanda aux habitants de se réunir et de s'entendre sur les moyens propres à assurer la venue d'un prêtre pour les desservir. Trois des quatre quartiers dont se composait le district du cap de Sable répondirent à l'appel des délégués du Père. Pomcoup refusa d'abord de participer à l'œuvre commune, sous prétexte que ses droits étaient sacrifiés, et, en réalité, dans la pensée secrète de se séparer des autres et de se construire un presbytère et une église ; mais le temps le remena à des pensées plus sages, et la demande d'un prêtre reçut l'approbation de tous les habitants. Sainte-Marie s'engagea à payer sa part des frais de voyage du missionnaire et favorisa de tout son pouvoir le projet qui lui assurait la résidence permanente du P. Sigogne.

M. Burke, grand vicaire à Halifax de Monseigneur de Québec, fut prié d'écrire à Londres, et de chercher un prêtre français parmi ceux qui s'y étaient réfugiés en 1792, et qui n'avaient pas voulu rentrer dans leur pays. Nous ignorons si la demande fut faite ; nous savons seulement que l'auxiliaire attendu ne vint pas et que Sainte-Anne garda son pasteur jusqu'en novembre 1819, époque à laquelle lui arriva le prêtre qu'elle appelait depuis si longtemps.

La vie du nouveau venu n'entre point dans le plan de notre travail, et nous nous en félicitons, car son séjour à Sainte-Anne est enveloppé du silence le plus absolu.

Le registre que son prédécesseur tenait avec un soin si méticuleux et si jaloux est resté muet jusqu'au mois d'octobre 1824, date de son départ. Plus de comptes, plus de procès-verbaux des événements qui marquent la vie paroissiale ; les gens s'étaient plaints de l'administration consciencieuse et libérale du P. Sigogne, la Providence leur envoyait un guide moins soucieux de garder les formes extérieures de l'équité et parfaitement indifférent aux sentiments qu'ils professaient pour sa personne. Le contraste était frappant et mit dans tout son jour l'esprit pratique, en même temps que la condescendance et la bonté du premier pasteur.

Le retour du Père à Sainte-Anne, à la fin de 1824, fut salué avec joie par tous les vrais paroissiens. N'y eut-il pas des voix discordantes dans le concert qui l'acclama ? Ce serait mal connaître le cœur de l'homme que de le supposer. La lutte menée avec le zèle que nous savons contre les abus et les désordres, la constance à revendiquer les droits de l'Eglise contre les agitateurs qui prétendaient tracer au prêtre les limites de son autorité, les châtiments portés contre les pécheurs publics, tous ces titres au respect des fidèles fournissaient des prétextes de mécontentement et de révolte. Une direction moins accentuée ût mieux fait l'affaire de l'opposition ; le P. Sigogne l'apprit à son retour, et il lui fallut reprendre ses vieilles luttes et recommencer des combats dont il se croyait à jamais délivré.

Une épreuve plus pénible que celles que le Missionnaire avait

supportées jusque-là l'attendait dans l'été de 1820, au moment où, tout entier au travail maintenant plus restreint du ministère pastoral, à Sainte-Marie, il recueillait les fruits de ses premières années d'apostolat. L'année s'était ouverte sous les plus belles espérances, et, dans ses souhaits de nouvel an, le Père renouvelait à ses enfants l'assurance de son affection et de son attachement.

« Je ne veux pas laisser passer ce jour, sans vous payer le tribut de compliments et de vœux qu'il est d'usage de se faire les uns aux autres au renouvellement de l'année. Je le ferai d'autant plus volontiers et avec plus de cordialité que, par suite des circonstances, je me trouve aujourd'hui exclusivement votre pasteur, ce qui est un lien de plus entre nous, lien contracté en Dieu et pour Dieu.

« Je vous souhaite un grand zèle pour votre salut, la paix et l'harmonie dans vos familles et avec vos voisins, et toutes les prospérités spirituelles et temporelles conformes au salut de vos âmes.

« Dieu m'est témoin que je suis disposé à faire de tout cœur ce qui peut vous être utile, et, pour me servir du langage de la Sainte Ecriture, que la rosée du ciel et la bénédiction de Dieu descendent sur vos champs, que vos moissons soient abondantes et que le succès couronne vos entreprises. Mais surtout, et c'est le principal objet de mes souhaits, soyez fidèles aux engagements sacrés de votre baptême, aux commandements de Dieu et de son Eglise, renoncez aux querelles, aux divisions et aux calomnies.

« Que les parents exercent sur leurs enfants une surveillance plus active, afin de les détourner des courses et des réunions nocturnes et de leur inspirer plus de crainte et d'amour de Dieu, plus d'horreur du péché et plus de respect pour eux-mêmes.

« Et à vous, chers jeunes gens, mes jeunes frères et mes jeunes sœurs, je souhaite plus de constance dans le bien, plus de réserve dans votre conduite, plus de fidélité aux devoirs de

la religion, plus d'attention à vous instruire, plus d'assiduité à la fréquentation des sacrements, plus de soumission aux ordres de vos parents et de vos supérieurs. A tous, je souhaite des jours pleins et heureux sur cette terre et le bonheur éternel dans le ciel. »

Le nid le mieux caché n'est pas à l'abri des surprises de la tempête ou de la visite inattendue des oiseaux de proie. Les cris de la mère, à la vue du désastre qui a détruit sa chère couvée, laissent entrevoir l'amertume de sa peine et l'étendue de son malheur. A Sainte-Marie, l'église s'élevait fraîche et coquette comme les visages des jeunes enfants qui jouaient autour d'elle. A quelques pas, de l'autre côté du Chemin du Roi, le presbytère, plus modeste, était tout fier de la blanche parure de sa jeunesse. Le nid avait été construit avec amour, et son isolement était pour lui une garantie de sécurité.

Le 10 septembre, on avait mis le feu à des branches desséchées, dans le quartier du Petit-Ruisseau, à deux milles environ de l'église de la Pointe. Le feu gagna insensiblement les bois voisins, mais comme le vent poussait les flammes dans la direction de la mer, personne ne s'inquiéta outre mesure de l'incendie.

Le P. Sigogne était à Meteghan au moment où le feu éclata. A celui qui vint lui annoncer la nouvelle et lui faire part des craintes qui commençaient à s'emparer des gens, il se contenta de répondre, en feignant une assurance qu'il n'avait point au fond de l'âme : « Ce ne sera rien, ne vous faites point peur sans raison. » Et il quittait aussitôt Meteghan pour la Pointe.

Le 12, le vent changeant subitement de direction, les flammes se portèrent vers le Nord-Est avec une violence inouïe et une rapidité foudroyante. La forêt s'étendait tout le long de la côte, coupée çà et là de maisons, de prairies et de champs de culture. Le feu l'envahit, courant dans les herbes sèches, montant jusqu'à la cime des arbres résineux, et lançant au loin des étincelles qui créaient de nouveaux foyers d'incendie. Tout le monde fuyait devant les flammes qui s'avançaient comme

un torrent, ne laissant derrière elles que des ruines fumantes et des troncs à demi-calcinés.

« Je ne perdrai jamais le souvenir de cette journée, me disait une bonne vieille de 85 ans ; mon père nous fit monter à la hâte dans la charrette à bœufs, où il avait entassé notre linge ; nous poussions devant nous nos deux vaches et nos moutons, et nous ne nous arrêtâmes qu'à six milles d'ici, chez une tante qui eut beaucoup de peine à calmer notre frayeur. »

Le P. Sigogne engagea une lutte acharnée contre le feu qui dévorait déjà les murs du presbytère et de l'église. Incapable de sauver les constructions, il voulait du moins arracher aux flammes les vases sacrés, les ornements du culte et les livres de sa bibliothèque. Le feu le surprit, sans l'arrêter, dans son travail de sauvetage, et malgré les brûlures qu'il portait aux mains, il plaça sur un traîneau les objets du culte et ses chers livres et les mit en sûreté sur la pointe avancée de l'ancienne église.

Rien ne resta debout sur l'étendue de terrain, longue de quatre milles, balayée par l'incendie. Dix-huit maisons et vingt-trois granges disparurent dans les flammes, et avec elles l'église et le presbytère, l'orgueil du peuple et du pasteur de Sainte-Marie. Un nègre infirme qui habitait une pauvre cabane, dans le voisinage de l'église, fut emmené malgré lui, et demanda en grâce qu'on le déposât dans un endroit qu'il indiquait et où il serait en sûreté. On acquiesça imprudemment à son désir, et le lendemain, le feu avait atteint son lieu de refuge, et faisait la seule victime dont on eut à regretter la mort.

Quelques jours plus tard, en promenant leurs regards sur le lieu du sinistre, les gens voyaient avec étonnement sur une éminence, tout près de la mer, les murs enfumés d'une maison que l'incendie avait respectée. C'était la demeure de l'un des fils de Pierre Leblanc. [1] Elle devait d'avoir été préservée à la violence du vent qui soulevait l'eau du lac voisin et la lançait en pluie fine sur le toit et sur les murs de l'habitation menacée.

---

[1] Le premier colon de la Pointe de l'Eglise, v. chap. I.

Le P. Sigogne ressentit douloureusement l'épreuve qui l'enveloppait avec son troupeau dans une commune infortune et dans un même malheur.

Dès le soir de cette journée, ses blessures l'obligeaient à garder le lit et le condamnaient à un repos que les circonstances présentes lui rendaient encore plus pénible. Son état ne lui permit même pas d'annoncer à Québec le malheur qui venait de frapper la contrée, et ce ne fut que plusieurs semaines plus tard qu'il put écrire à Monseigneur et apprendre à Sa Grandeur comment il avait échappé miraculeusement à la mort.

Le Gouvernement n'attendit pas d'être sollicité pour venir au secours des sinistrés de Clare. Il leur envoya des couvertures, des habits de toutes sortes, des lits, des clous, tous les articles de première nécessité et les quelques instruments indispensables au labourage.

Le Nouveau-Brunswick s'unit à la Nouvelle-Ecosse, et, aidées de certains centres des Etats-Unis, les deux Provinces recueillirent 100 livres sterling qu'elles envoyèrent à Sainte-Marie.

Les troncs d'arbres noircis par le feu furent utilisés pour élever de nouvelles constructions plus spacieuses et mieux éclairées que les maisons incendiées ; les scieries, déjà nombreuses sur le ruisseau des Comeau et sur la rivière des Grosses-Coques, préparèrent les planches et les bardeaux nécessaires, et, moins d'un mois après la catastrophe du 10 septembre, les demeures étaient debout, les granges abritaient le bétail échappé à l'incendie, et l'Acadien de Clare souriait à l'avenir avec cette calme sérénité qui ne l'abandonne jamais.

Des patates, de l'orge et du blé arrivèrent des régions voisines et du Nouveau-Brunswick, et l'hiver, si rigoureux et si long dans ces parages, n'apporta pas aux familles éprouvées un lot trop lourd de privations et de souffrances. Il est, du reste, de tradition, chez les Acadiens, d'ouvrir largement la main à tous ceux qui sollicitent leur charité ; les maisons de l'anse des Belliveau et de Meteghan virent tout d'un coup les membres de la famille doubler de nombre et la table s'élargir comme par miracle pour y recevoir les nouveaux venus. Le souvenir de la

générosité dont ils furent l'objet resta longtemps gravé dans le cœur reconnaissant des incendiés de 1820, et plus d'une fois nous avons surpris l'expression d'un sentiment de gratitude chez les survivants de cette époque.

Le P. Sigogne reprit encore une fois le métier de bâtisseur qui lui avait valu, dans le passé, tant d'inquiétudes et tant de

Eglise Sainte-Marie en 1820.

soucis. Les murs de soubassement et quelques poutres calcinées étaient les seuls témoins de l'existence de l'église incendiée. Allait-on la faire sortir de ses cendres dans les mêmes proportions et la même forme ? C'eût été un fait unique dans l'histoire des constructions, que cette résurrection opérée sans modification et sans changement.

Le P. Sigogne voulut une église plus monumentale que l'ancienne, et, comme il lui était difficile de se ménager le

secours d'un architecte, il envoya le plus habile charpentier de Clare, à Halifax, afin de relever le plan d'un temple qu'il lui indiqua, et de le reproduire fidèlement à Sainte-Marie.

L'ouvrier s'acquitta avec intelligence de sa mission et revint porteur des indications indispensables à l'exécution de l'œuvre projetée. Il accepta de prendre le travail à sa charge, et proposa à la paroisse des conditions qui font plus d'honneur à sa bonne volonté qu'à sa connaissance des affaires. L'imprévu, les gens du métier le savent, ménage souvent de cruelles surprises aux soumissionnaires trop empressés, et l'entrepreneur de l'église Sainte-Marie reconnut bien vite qu'il n'avait fait qu'un devis hâtif et incomplet. Il fit part de ses craintes au P. Sigogne qui lui promit de le soutenir de tout son pouvoir dans ses réclamations auprès des délégués paroissiaux.

Le travail achevé, le Père fit venir un expert étranger afin d'avoir une estimation exacte de sa valeur. On m'a dit que l'expertise fut conduite avec un très grand soin et dura plus de huit jours. La conclusion fut que l'entrepreneur avait demandé un prix trop inférieur et qu'il subissait, de ce chef, une perte assez notable.

Il n'était guère aisé de faire entendre raison aux gens dans une question où les intérêts matériels étaient en jeu, et où la stricte justice était de leur côté. Le Père eut beau faire appel à leurs sentiments de générosité, rien ne put vaincre leur refus de revenir sur les termes du contrat. « Il n'aurait pas partagé avec nous ses bénéfices, nous n'avons pas à partager ses pertes ». La rigueur du raisonnement ne consolait pas le P. Sigogne du manque de charité dont l'un de ses enfants était victime, et sa bonté s'ingénia à faire oublier au constructeur malheureux l'indifférence des paroissiens de Sainte-Marie.

L'église, livrée de bonne heure au culte, ne fut complètement achevée qu'en 1829. Ses proportions et son titre de mère lui firent donner le nom de Grande-Eglise qu'elle a fidèlement gardé et qu'elle porte encore aujourd'hui, bien que ses nombreuses filles l'aient dépassée depuis longtemps en grandeur et en éclat.

La reconstruction du presbytère ne donna lieu à aucune manifestation de mauvais vouloir de la part des gens qui tinrent, par leur empressement, à montrer au Père leur reconnaissance et leur attachement. Sainte-Marie a conservé cette relique du passé, et au chapitre suivant, nous la ferons connaître en détail à nos lecteurs.

L'incendie de l'église fit disparaître un des souvenirs de Port-Royal que les Acadiens de Sainte-Marie gardaient avec respect et dont ils n'auraient jamais consenti à se séparer.

La cloche qui les appelait à l'église depuis dix-neuf ans, et qui fondit en partie dans le brasier du 12 septembre, avait une histoire qui lui donnait un prix inestimable. Elle avait appartenu, avant 1755, à l'église catholique de Port-Royal et avait été remise au P. Sigogne par Jacob Troop, un Anglais qui habitait les environs de cette ville. Baptisée le 11 juin 1801, elle reçut le nom de Marie et eut pour parrain le P. Sigogne, et pour marraine Marguerite Leblanc, veuve de Pierre Doucet.

La paroisse porta pendant trois ans le deuil de sa cloche, et ce ne fut que le 20 avril 1823 que le Père put la remplacer dans son église inachevée. La nouvelle cloche prit le nom de son aînée et eut pour parrain Anselme Doucet, écuyer du roi et colonel de la Milice, et pour marraine, Marguerite Le Blanc, épouse dudit Anselme Doucet.

Le P. Sigogne inventa, pour se la procurer, un procédé qui nous montre en action les merveilleuses ressources de son esprit et son remarquable talent d'administrateur. Ses paroissiens étaient riches en vieilles monnaies de cuivre qui n'avaient plus cours et dont ils ne pouvaient retirer aucun profit. Il leur demanda de les lui donner, leur promettant en retour une cloche qui chanterait à la fois les gloires de Marie et la générosité de ses bienfaiteurs. La cloche, fondue en France, répondit aux désirs du Père et à l'attente du peuple, et après quatre-vingts ans de chants ininterrompus, elle a conservé la fraîcheur de sa voix et ne fait point rougir les deux jeunes sœurs que la Providence lui a données.

CHAPITRE VIII

L'Instruction dans Clare, de 1800 à 1840. — Suppression du serment du Test. — Haliburton et le P. Sigogne.

Les colons de langue anglaise qui se fixèrent en Nouvelle-Ecosse, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, venaient pour la plupart de la Nouvelle-Angleterre qu'ils quittaient pour rester fidèles à la mère Patrie. Leur établissement fut favorisé par le gouvernement de la Grande-Bretagne, et s'ils rencontrèrent les difficultés inséparables de toute colonisation, ils se trouvèrent bientôt, grâce à cet utile concours, en état de les surmonter. Tout en s'occupant de leurs intérêts matériels, ils pouvaient plus facilement donner leurs soins à l'instruction de leurs enfants, et, en attendant des jours meilleurs, ils entretenaient le feu sacré apporté de leur pays d'origine et conservé par eux avec une louable fidélité. Dès leur arrivée, ils étaient de plus en communauté de religion et de langue avec les colons venus d'Angleterre, et, bénéficiant des progrès réalisés par eux, ils ne tardaient guère à se les approprier.

Malgré ces avantages, l'instruction fut longtemps en souffrance parmi les nouveaux venus, et les noms des personnages qui se distinguèrent, par leurs connaissances, dans l'administration des affaires du pays ne doivent pas nous faire oublier que la masse du peuple grandissait dans l'ignorance. C'est du moins le témoignage que nous recueillons, en 1825, d'un des membres de l'assemblée à Halifax, M. W. H. Roach. Il demande que l'on alloue, pour une période de sept ans, une somme annuelle de 5.000 livres sterling, à l'entretien des éco-

les anglaises, « car, il est vraiment déplorable de voir la génération présente s'élever dans l'ignorance »[1].

La motion de M. Roach fut d'ailleurs écartée, comme l'avait été, deux ans auparavant, celle de M. Marshall sur le même objet. Les demandes réitérées nous montrent que la fondation, en 1811, d'*Ecoles de Grammaire*[2], au centre des Contrées, ne favorisait que les enfants des villes et n'atteignait point la population si intéressante et si nombreuse des campagnes.

Si les colons anglais se plaignaient si hautement des défauts du système éducatif de la Province, nous ne serons pas surpris de voir ces défauts s'accentuer parmi les Acadiens de la ville française de Clare. La séquestration dans laquelle ils avaient vécu pendant leur exil avait ôté aux enfants la possibilité de s'instruire en dehors de leur famille. Ils arrivaient donc dans les forêts de Sainte-Marie sans cette instruction primaire qu'apportaient avec eux les colons voisins et, pour comble d'infortune, ne rencontraient personne qui s'intéressât à eux et les aidât dans leur détresse.

Rendons-leur cependant cette justice que l'ignorance n'était pas générale parmi eux, et un billet de fête, qui nous a été obligeamment communiqué, surprendra peut-être plus d'un lecteur par sa délicatesse et l'éducation de ses jeunes auteurs. Nous ne voudrions pas garantir la paternité de la poésie ; vraie ou fausse, elle parle en faveur de l'instruction acadienne à la fin du XVIIIe siècle, et c'est à ce titre que nous la donnons.

VERS POUR LE JOUR DE SAINT PIERRE

que Présentent a Monsieur Le Capitaine Pierre Doucet ; Mrs Ses Enfans

Les Fleurs Sont vn Tribut Consacré Par l'usâge :
Mais Flôre n'a qu'vn Temps, ainsi que tous Ses dons ;
Nous Pouvons vous offrir vn plus durâble hommâge ?
Le Coeur est vn Bouquet de toutes Les Saisons.

Olivier DOUSET. Monique DOUSET.
Joseph DOUSET. Anselm DOUSET.

[1] BEAMISH MURDOCH, vol. III, ch. XXXIX.
[2] Ecoles Primaires Supérieures.

DEUX AUTOGRAPHES

I hereby certify that Joseph Dugast overseer of the High road in Clare has before me underwritten taken the oath prescribed by law this day 24th of January A D. 1826

J M Sigogne [illegible]

Autographe du P. Sigogne.

Vers Pour Le Jour de Saint Pierre

que Présentent a Monsieur Le Capitaine Pierre Dousel; Mme Son Cousin

Les Fleurs Sont un Tribut Consacré Par L'usage;
Mais Notre n'a qu'un Temps, ainsi que tous Ses dons;
Nous Pourrions nous offrir un plus durable hommage?
Le Cœur est un Bouquet de toutes Les Saisons.

Olivier Dousel / Joseph Dousel. / Monique Dousel. / Anselm Dousel. /

Souhaits de fête.

Un des premiers actes du P. Sigogne fut d'écrire à Halifax. afin d'obtenir un subside du gouvernement pour les écoles qu'il voulait fonder. La réponse qu'il reçut renfermait une louange à l'adresse de son zèle, un encouragement à poursuivre son projet et une promesse formelle de secours.

La difficulté venait du manque d'instituteurs et surtout de l'indifférence des enfants et des parents. Le bienfait de l'instruction est un de ceux dont on se passe le plus aisément dans les milieux où les travaux de la pêche ou de la culture tiennent la première place. « J'ai vécu sans savoir lire, me disait quelqu'un dernièrement; mes affaires n'en ont pas marché plus mal ; que mes enfants fassent comme moi. » A pareil raisonnement, toute réponse est inutile, et il faut plaindre sincèrement ceux qui s'en contentent pour justifier leur ignorance.

Le P. Sigogne proposa ses services et ouvrit son presbytère à ceux qui désiraient s'instruire. Les élèves ne répondirent que timidement aux avances du maître ; une crainte respectueuse, favorisée par la paresse, éloignait les enfants et désolait le pasteur. Il restait la ressource de trouver dans les différents quartiers des femmes capables de remplir la tâche de maîtresses, et assez libres de leur temps pour consacrer quelques heures de leur journée à ce difficile travail. L'appel au dévouement de la femme est toujours entendu ; le Père reçut, de divers points, des offres qu'il accepta avec reconnaissance et qu'il s'efforça d'utiliser.

On cite encore les noms de quelques-unes de ces maîtresses, qui ajoutaient aux soucis de leur ménage et à la direction d'une nombreuse famille, le soin de l'instruction des enfants du voisinage. Les heures de classe variaient avec les circonstances, et l'assiduité des élèves était soumise aux exigences de la vie quotidienne, à leur fantaisie et à celle de leurs parents. Tout manquait dans ces écoles improvisées, et le matériel scolaire était limité aux sièges de la maison où se tenaient les réunions. Le P. Sigogne fournissait le livre de lecture, d'ordinaire le catéchisme, et rarement les progrès des élèves l'obligeaient-ils à pousser plus loin sa libéralité.

Après bien des démarches et des recherches, le Père réussissait parfois à assurer à certains quartiers les services plus réguliers d'un maître ou d'une maîtresse d'école indépendants. Ces bonnes fortunes étaient rares et plus d'une fois les résultats du nouveau régime firent regretter le laisser-aller des premiers temps.

Le Petit-Ruisseau posséda dès 1815 un de ces maîtres qui n'avaient d'autre titre à exercer leur fonction que le désir bien légitime de trouver un gagne-pain. Louis-Pierre Bunet était venu de France, en passant par Saint-Pierre, où il avait été quelque temps au service du Gouverneur [1]. Jeté on ne sait comment sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, il fut tout heureux de trouver asile au Petit-Ruisseau et d'y donner des leçons de lecture et d'écriture. On ne songeait pas encore à construire des palais scolaires et M. Bunet n'avait qu'une école volante qui se déplaçait avec lui et le suivait dans son pèlerinage à travers les familles de ses écoliers. C'était le mode de rétribution consenti par les parents : on recevait à tour de rôle le maître et les élèves, et le premier devait se contenter pour traitement du gîte et du couvert. Le procédé donnait peu d'encouragement à l'instituteur, qui en prenait à son aise avec ses obligations et accordait au travail un temps proportionné à la modicité de ses honoraires.

L'école du Petit-Ruisseau est restée célèbre par les séances de sommeil prolongé que se permettaient M. Bunet et, à son exemple, les plus paisibles de ses élèves. Les espiègles inventaient mille tortures dirigées contre les pacifiques dormeurs, et employaient leur temps au mieux de leurs caprices et de leur malice. L'un d'eux prit un jour le petit morceau de bois dont il se servait pour diriger ses yeux sur le livre de lecture, et le plaça avec précaution dans la direction du nez de M. Bunet. Le mouvement de tête habituel aux dormeurs amena la rencontre attendue, et le choc réveilla le maître qui administra au

[1] Wilson, chap. ix.

coupable une bonne correction. Le châtiment ne guérit ni l'élève ni le maître, et l'un et l'autre étaient bien décidés à retomber dans le péché à la première occasion.

Le P. Sigogne se désolait du peu de résultat de ses efforts et déplorait l'ignorance des enfants et l'indifférence coupable de leurs parents. La connaissance de la Religion souffrait naturellement de cet état de choses, et le remède s'imposait, si on ne voulait pas être témoin de l'abandon des pratiques religieuses.

Le Pasteur eut alors la pensée de fonder des classes du dimanche, qui réuniraient les enfants empêchés de fréquenter les écoles existantes et les jeunes gens qui n'ont reçu aucune instruction. Voici comment il faisait part de son projet aux habitants de Sainte-Marie et les pressait de l'aider à le mettre à exécution :

« Il y a longtemps, chrétiens, que je déplore l'ignorance qui règne ici et à laquelle j'ai inutilement cherché à remédier. Les moyens m'ont souvent fait défaut et les précautions prises par moi n'ont eu près de vous aucun succès. Est-ce indifférence de votre part, indocilité des enfants, ou conséquence des circonstances présentes ? je l'ignore ; mais j'ai constaté que, des enfants qui assistent au catéchisme, à peine la moitié est en état de répondre aux questions posées. J'avoue que, par suite du petit nombre de personnes sachant lire, l'instruction est assez difficile à acquérir ; mais les difficultés existent en toutes choses, et on peut les surmonter avec plus de courage et de zèle. Rien sans peine, c'est le vieil adage, et je suis tenté de conclure que, si les enfants ne sont pas mieux instruits, c'est que l'on ne s'est donné aucune peine pour les enseigner.

« L'ignorance, vous le savez, est un vice ; elle vous place de plus dans un état d'infériorité vis-à-vis des personnes instruites. Regardez autour de vous ; vos voisins profitent de toutes les facilités qu'ils ont de donner à leurs enfants une sérieuse instruction, afin de les préparer à traiter eux-mêmes leurs propres affaires, et ils ont recours à la contrainte, si les enfants

résistent à leur volonté. Vous avez le même temps qu'eux, votre intelligence n'est point inférieure à la leur, il ne vous manque que le zèle et l'émulation.

« Il existe dans beaucoup de paroisses des écoles du dimanche, pour ceux qui n'ont pas eu le temps ou la facilité de s'instruire pendant la semaine. Ayant reçu quelque assistance pour l'enseignement, j'ai formé le dessein de faire tenir une école, le dimanche, dans les Galeries[1] de l'église pendant trois heures, une heure et demie avant les vêpres et autant après. On enseignera la lecture et l'écriture. Les arrangements faits avec le maître d'école portent que l'enseignement de la lecture et du catéchisme sera gratuit et que le cours d'écriture, qui exigera un matériel spécial, sera donné pour une légère rétribution.

« J'exhorte beaucoup les jeunes gens à y venir et j'invite les parents à favoriser de tout leur pouvoir cette institution. Vous n'aurez qu'à vous en prendre à vous-même de votre ignorance, si vous négligez ce moyen qui vous est offert de vous instruire. Je surveillerai moi-même la classe, afin d'être assuré du bon ordre. »

Le P. Sigogne acceptait le rôle modeste de surveillant et avait ainsi l'occasion de contrôler le zèle du professeur et l'assiduité, ainsi que la tenue des enfants. La mesure était sage, car l'âge souvent avancé des élèves rendait leur gouvernement fort difficile, et l'exemple de M. Bunet n'était pas fait pour le rassurer sur les aptitudes disciplinaires de son maître d'école.

Le Père prenait parfois à sa charge l'éducation des sujets qui se prêtaient moins aux leçons des maîtres ordinaires. C'est ainsi qu'à Sainte-Anne, il se fit l'instituteur d'un pauvre enfant sourd-muet et qu'il parvint, après des difficultés sans nombre, à lui apprendre à lire et à écrire. Devenu jeune homme, l'élève se présente un jour devant son bienfaiteur et lui demande, dans son langage, s'il est permis à un sourd-muet de se ma-

[1] La Tribune.

rier. — « Sans doute, répond le Père, rien ne s'y oppose. » — Plus tard, le Père racontait la chose à l'un de ses paroissiens de Sainte-Marie et ajoutait en plaisantant :

« Je regrette ma décision ; depuis ce jour, mon cher sourd-muet a perdu sa réserve passée et ne garde plus la maison avec la même fidélité. »

Rien, on le voit, n'était capable de rebuter l'énergique volonté du P. Sigogne, et sa constance finissait par surmonter tous les obstacles. Nous dirons, plus loin, comment le presbytère de Sainte-Marie devint une école qui éclipsa ses rivales par l'intelligence et le dévouement du maître, et par la docilité des enfants qui la fréquentaient. L'exemple et les exhortations du Père changèrent à la longue les sentiments du peuple, et lorsqu'en 1851, le premier surintendant de l'éducation, M. William Dawson, visita le comté de Digby, il trouva dans la ville française, dix-sept écoles fréquentées par quatre cent vingt-deux élèves. Le district comprenait environ six cents enfants. A Digby, il releva neuf cent quatre-vingt-cinq noms sur quinze cents enfants ; Clare l'emportait sur Digby par l'assiduité de ses enfants à l'école, et le P. Sigogne dut tressaillir dans sa tombe de cette victoire préparée par son dévouement et par ses soins.

Ses fonctions de juge de paix, ses démarches fréquentes auprès des autorités civiles en faveur des intérêts matériels de son peuple, son amabilité et sa bonne grâce dans les relations, son incomparable activité, sa connaissance de la langue anglaise firent du P. Sigogne le chef incontesté des Acadiens de Clare et du cap de Sable, et lui acquirent auprès des Anglais de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse une autorité et une estime trop flatteuses pour que nous oubliions de la mentionner.

Cette influence, qui se manifesta d'une façon éclatante à l'occasion de l'abolition du serment du Test, a laissé ses traces dans tous les actes de la vie publique et de la vie privée du Père. Les lettres qu'il recevait à l'occasion d'affaires à traiter sont pleines de paroles élogieuses, et en faisant la part de la politesse qui n'y était pas totalement étrangère, il reste à son

adresse un lot qui pourrait faire envie à plus d'un lecteur. N'en soyons pas surpris, le Père avait conservé de l'hospitalité reçue en Angleterre un souvenir impérissable, et il disait à un de ses amis, avec un tressaillement de bonheur : « J'aime beaucoup le peuple anglais », et il le disait dans la langue de ses bienfaiteurs.

Aucun étranger de marque n'aurait voulu passer à la porte du presbytère de Sainte-Marie sans y entrer et sans présenter ses hommages au « petit Français ». Tout le monde y était accueilli avec la même cordialité simple et franche, et la génération présente n'a pas oublié ce côté particulièrement aimable du caractère du missionnaire. Un Anglais me dit un jour qu'il avait souvent entendu le nom du Père sur les lèvres de ses compatriotes ; et lorsque je lui fis part de mon projet d'écrire sa vie : « Et surtout, reprit-il vivement, n'oubliez pas de la faire traduire ; le P. Sigogne n'avait que des amis parmi nous ».

Le plus illustre de ces amis et celui qui a fait des Acadiens de Clare et du P. Sigogne l'éloge le plus éloquent et le plus délicat est Thomas Chandler Haliburton, alors député du comté d'Annapolis [1]. Le 12 février 1827, le P. John Carrol et quelques catholiques d'Halifax présentaient à la Chambre des députés une pétition, à l'effet d'obtenir la suppression de serments contraires à la foi catholique et exigés à l'entrée des hautes fonctions de la province. La pétition fut soumise à la discussion de l'assemblée dans la séance du 26 février, et fut soutenue par Richard John Uniacke, député du cap Breton, et Thomas Haliburton. « Le discours du député d'Annapolis, nous dit l'historien de la Nouvelle-Ecosse, Beamish Murdoch, est le plus beau morceau d'éloquence que nous ayons eu la bonne fortune d'entendre. »

Avant d'entrer dans le corps de la discussion, l'orateur demande la permission de faire remarquer la manière délicate avec laquelle la pétition a été présentée à la Chambre. Bien que représentant d'un nombre considérable de catholiques, bien

[1] Clare faisait alors partie de ce comté.

que, pendant plusieurs années, il ait eu des relations intimes avec leur vénérable et respectable pasteur, l'abbé Sigogne, ni lui ni eux ne lui ont jamais manifesté leurs désirs à ce sujet ; et il déclare devant Dieu et devant les hommes qu'il croit sin-

Le juge Th. C. Haliburton.

cèrement que si ses préventions religieuses l'empêchaient de voter en faveur de la pétition, à son retour, l'abbé Sigogne le recevrait avec les mêmes sentiments d'amitié et la même affection dont il l'a toujours honoré.

« Je suis fier, dit Haliburton, de faire cette déclaration, car je suis ici l'ami et l'avocat volontaire des catholiques ».

Après un exposé lumineux de l'origine du serment du Test :

« Pourquoi, dans ce pays, ajoute l'orateur, protestants et catholiques sont-ils unis dans les relations sociales et vivent-ils dans une si parfaite harmonie ? Comment se fait-il que le catholique pleure son ami protestant, accompagne ses restes mortels à sa demeure suprême, et mêle ses larmes à la poussière qui recouvre son tombeau ? Dans la Grande-Bretagne, l'hostilité paraît au grand jour, mais la cause doit être cherchée ailleurs que dans la simple différence de religion. L'état de l'Irlande nous fournit le triste spectacle de catholiques fidèles à leur conscience, soutenant leurs prêtres et forcés par la loi à payer la dîme aux ministres protestants ; les temples y sont sans fidèles, les pasteurs sans troupeau, les évêques richement dotés sans ministère à accomplir...

« ... Les propriétés des églises catholiques sont passées aux mains du clergé protestant ; tout a disparu, presbytères, fondations religieuses et jusqu'aux monastères qu'il est impossible de contempler sans regret, dans la majesté de leurs ruines. Où sont-ils ces asiles de la science et de la charité, où le pèlerin et le voyageur, fatigués, trouvaient le repos, où le pauvre recevait son pain quotidien et implorait, en retour, les bénédictions du ciel sur ses bienfaiteurs, où le savoir avait établi sa demeure, et où la science projetait son flambeau sur les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance ?

« Laissez-moi errer encore, comme je l'ai fait souvent par le passé, au milieu de ces ruines, et dites-moi, M. le Président, si, en passant comme moi à travers ces cours désertes et en marchant sur les pavés cachés sous l'herbe, vous n'avez pas entendu le bruit imperceptible de la lente et solennelle entrée de la procession monastique ? Ne vous a-t-il pas semblé que la cloche du soir répandait ses doux et mélancoliques accents sur le vallon solitaire, et que les chœurs des anges lançaient les harmonies de leurs chants à travers les longs cloîtres ou les hautes tours du couvent abandonné ? Ne croyez-vous pas que les colonnes et les arches gothiques, aussi bien que les murs

lézardés et les tourelles recouvertes de lierre, en regardant le travail des spoliateurs, donnent leur tribut de larmes à la mémoire des grands hommes qui les ont élevés ?

« Les catholiques, dit-on encore, sont les ennemis de la liberté civile. Accusation fausse comme tant d'autres. Qui donc a fait la grande charte ? Qui a créé les juges, établi le jury et les magistrats, sinon les catholiques ? A ce peuple calomnié, nous devons tout ce qui fait notre gloire. Demandez au gazon de la ferme de Chrystler, demandez à Châteaugay, demandez aux collines de Queenstown si les catholiques sont de braves et de loyaux sujets ?

« Ici, nous n'avons entre nous aucune cause de division... Regardez du côté de la ville de Clare, vous y verrez le plus magnifique spectacle : celui d'un peuple entier gardant les mêmes coutumes, parlant la même langue et uni dans la même religion.

« Regardez le digne pasteur, l'abbé Sigogne : voyez-le, dès le lever du soleil, entouré de son petit troupeau, remerciant l'Auteur de tout bien ; suivez-le près du lit des malades, versant le baume consolateur dans les cœurs affligés ; dans son champ où il donne à son peuple l'exemple du travail, au presbytère où il instruit l'enfance, dans son église où l'Indien oublie son humeur vagabonde et tombe aux pieds de l'homme de Dieu. Prêtez l'oreille et vous entendrez ce prêtre parler à l'enfant de la forêt du grand Dieu qui se cache dans la solitude des bois, dans le bruit de la cataracte et dans la splendeur du ciel étoilé ; et l'Indien remercie Dieu de lui avoir envoyé quelqu'un qui lui enseigne les mystères de la foi dans sa propre langue ».

L'assemblée, d'ordinaire froide et réservée, tressaillait à ces grands souvenirs évoqués avec tant d'éloquence par l'orateur.

Haliburton conclut, après un récit détaillé de l'expulsion des Acadiens :

« Comme représentant des descendants de ce peuple, je ne vous demande pas le retrait du serment comme une faveur ; car

ce n'est pas de votre pitié que nous l'attendons, mais de votre justice. Quiconque met sa main sur le Nouveau Testament et l'accepte comme le livre de sa croyance, catholique ou protestant, est mon frère. Dans le sentier que je suis, si je rencontre un catholique, je le salue, je marche avec lui, et lorsque nous arriverons au terme de notre route, je veux, avec ce catholique, jeter un long regard sur le passé, je veux m'agenouiller avec lui, et au lieu de dire avec l'orgueilleux pharisien : *Je ne suis pas comme ce papiste,* je demanderai que, comme amis, nous soyons également pardonnés, et que, comme frères, nous soyons tous deux bien accueillis. »

Il n'y eut pas un seul vote contraire dans l'assemblée et on nomma sur-le-champ, pour rédiger la supplique au roi, les ardents défenseurs de la pétition : Uniacke et Haliburton.

La partie était gagnée, et désormais les Catholiques, qui avaient déjà par faveur un siège au Parlement, pourront faire acte de législateurs et apporter leur utile concours à la conduite des affaires du pays.

Le P. Sigogne, s'il n'accepta pas tous les éloges de son éminent ami, fut heureux d'avoir contribué à éclairer sa religion, et à lui fournir les meilleurs éléments de son discours du 12 février. Nous tromperons-nous en affirmant que l'influence et l'estime réciproque des deux amis se font encore sentir dans une motion soumise à la Chambre le 23 mars de la même année ?

Elle se rapportait aux écoles, et nous avons vu que leur progrès était un des soucis les plus constants du Curé de Sainte-Marie. Haliburton demandait un secours de 3.000 livres sterling en leur faveur. La Chambre vota le crédit, mais le Conseil ne voulut pas ratifier sa décision. Le député d'Annapolis sentit vivement le refus sommaire opposé au vote de ses collègues, et le 29 mars, à l'occasion de la discussion d'un second bill sur le même sujet, il imagina l'allégorie de douze vénérables dames qui reçurent, avec une grâce charmante et au grand contentement de l'assemblée, les coups portés aux honorables membres du Conseil de Sa Majesté. Les membres visés demandèrent

réparation et Haliburton reçut en public un désaveu que personne n'approuvait en secret.

La leçon ne guérit pas le coupable de ses spirituelles saillies, et son innocente malice se réserva le droit de s'exercer aux dépens de ses contradicteurs.

Les Acadiens de Clare bénéficièrent de l'abolition du serment du Test, et, en novembre 1836, ils envoyaient à Halifax, les représenter à la Chambre, Frédéric-Armand Robichaud, de Meteghan. Le comté de Digby n'était pas encore constitué, et ce fut comme député d'Annapolis que Robichaud siégea au Parlement. L'année suivante, Annapolis fut partagé en deux comtés, et le bill qui consacrait la division portait que la ville de Clare aurait le droit d'élire un député. Le représentant de Pictou, M. George Smith, s'opposa à cette clause, mais, en dépit de l'appui qu'il trouva dans une partie de l'assemblée, sa motion fut écartée, et Clare conserva ce droit jusqu'en 1859.

Robichaud qui avait ouvert la lutte et qui avait eu la chance si enviée de battre son concurrent anglais ne fut pas aussi heureux en face du rival acadien qui brigua son siège aux élections suivantes. A la distance qui nous sépare de l'événement et faute de documents de première main, il est malaisé de trouver la raison de la nouvelle candidature, mais nous ne serions pas surpris qu'elle cachât un mélange de mesquine jalousie et du vieux levain d'opposition toujours vivace dans certains esprits. Frédéric Robichaud était en effet un élève du P. Sigogne, et son instruction, supérieure à celle de ses concitoyens, en faisait alors l'homme marquant du pays. A sa connaissance de l'anglais et du français, il joignait celle de la langue indienne, et il avait vécu quelque temps en compagnie des auteurs favoris de nos cours classiques. C'est assez dire qu'il était le candidat avoué du P. Sigogne, et qu'il pouvait compter sur le haut patronage de son protecteur.

Les élections n'avaient point à cette époque la banalité de celles d'aujourd'hui. Le candidat était obligé, sous peine d'insuccès, de recueillir à chaque heure du scrutin des voix favorables, et on imagine sans peine quelle activité déployaient

les concurrents en présence d'une pareille nécessité. Tous les véhicules du pays étaient réquisitionnés et sillonnaient le Chemin du Roi, bondés d'électeurs, dont les opinions politiques étaient inscrites sur la voiture qui les emportait. Les groupes stationnaient à la porte de la salle du scrutin, et, au temps voulu, au signe du chef, un électeur se détachait et déposait dans l'urne le vote libérateur.

La lutte fut chaude entre Robichaud et son concurrent; Meteghan n'entendait point être détrôné par la Pointe ; et celle-ci prétextait son droit d'aînesse pour conquérir le pouvoir.

Le candidat du P. Sigogne fut battu, et nous accorderions volontiers au vainqueur le pardon de son triomphe si ses partisans avaient su garder la modestie et la réserve que leur imposaient les circonstances.

Montés sur une longue charrette entourée d'oriflammes, ils s'arrêtaient devant les maisons de leurs adversaires et poussaient insolemment trois hourras en l'honneur de l'élu. La reconnaissance et la pudeur auraient dû leur faire respecter au moins le presbytère du P. Sigogne. Il n'en fut rien. La trop bruyante troupe déshonora sa victoire en l'opposant à celui qui avait pris part à la conquête de leur liberté. Le Père fut sensible à l'outrage reçu. Les défaites sont toujours pénibles à supporter ; elles le sont davantage, lorsqu'elles sont infligées par des enfants à un père qui n'a vécu que pour leur bonheur, et qui reçoit cet affront à l'heure de la vieillesse, au moment où il sent le besoin de s'appuyer sur ceux qui le trahissent.

Clare en était à l'apprentissage du métier d'électeur et le P. Sigogne ignorait les surprises qui sortent journellement des urnes électorales. L'excuse des coupables est dans l'ivresse d'une première victoire ; le temps les rendra plus sages, et si le Père visitait aujourd'hui les petits-enfants des électeurs de 1840, il les trouverait fidèles à leurs convictions politiques et aussi modestes dans le succès que résignés dans la défaite.

Collège Sainte-Anne. — Division des Petits.

P. Birette. P. Chiasson. R. P. Dagnaud. P. Le Bouter. P. Lequemener.
P. Brochard. P. C. Veillard P. Vincent. P. Legarff. P. Nio.

CHAPITRE IX

La famille presbytérale du P. Sigogne.

La famille presbytérale du P. Sigogne mérite à plus d'un titre une place à part dans la vie de son chef. Nous n'aurions de la physionomie si attachante du missionnaire qu'une idée fort incomplète, si nous la composions seulement des traits qui nous sont fournis par les luttes quotidiennes de l'apôtre. Le laisser-aller de la vie intime enlève le masque que les exigences de la vie publique placent sur le visage ; il nous rend à nous-même, et permet à notre nature de s'épanouir à l'aise et de donner sa véritable mesure.

Le presbytère de Sainte-Marie a abrité pendant plus de quarante ans des trésors de tendresse affectueuse et d'infatigable dévouement. Nous lui demanderons de nous les livrer pour l'honneur du P. Sigogne et l'édification de nos lecteurs.

J'ai voulu visiter en pèlerin, plutôt qu'en curieux, cette maison presbytérale, dont la vie intérieure m'était apparue si pleine et si animée. Rien de moins prétentieux et de plus modeste. Suivant en cela la tradition de beaucoup de ses pareilles, elle a quitté sa première place et s'est transportée sur un autre point, changeant du même coup de propriétaire et de destination.

Le rez-de-chaussée comprend quatre salles situées deux à deux, de chaque côté du corridor qui le divise en deux moitiés sensiblement égales. L'un des appartements servait de cuisine et l'appartement voisin, de salle à manger. Les deux autres chambres étaient, l'une, le salon de réception ou le cabinet d'affaires ; l'autre, la chambre à coucher du Père.

A l'examen, ces chambres, sans prétention architecturale,

offrent une particularité qui atteste que le premier maître du logis y a laissé l'empreinte de son goût et de son habileté. Les boiseries des fenêtres sont ornées de moulures dont j'ai inutilement cherché le modèle dans le pays, et la partie du mur qui les sépare du plancher est renfoncée et porte un panneau de même style que le cadre qui le surmonte. La cheminée, autrefois largement ouverte, est maintenant fermée et ne s'ouvre que pour livrer passage à un vulgaire tuyau de poêle. Plus de ces bons feux pétillants et doux, chantant gaîment à la famille réunie, pendant les longues et froides soirées d'hiver, le dernier chant du hêtre et du merisier.

L'unique étage ne mérite guère ce nom qui ferait croire à l'existence de chambres confortables. Hautes seulement de quelques pieds, les pièces sont des lieux de décharge ou des chambres à coucher, dont les occupants se partagent parcimonieusement tous les coins. Un appentis, qui a dû disparaître à l'époque de l'émigration, servait d'arrière-cuisine et d'abri au bois de chauffage.

Si la maison presbytérale se confond avec ses voisines, la famille qui s'y trouve se rapproche, par certains côtés, des écoles monastiques du moyen âge.

Le chef, j'allais dire l'abbé de ce monastère, est de petite taille et présente déjà les signes précurseurs d'un léger embonpoint. Les yeux brillent vifs et ardents sous leurs arcades saillantes, et n'était l'air de bonté du visage qui en tempère l'éclat, ils inspireraient plus de crainte respectueuse que d'affectueuse sympathie. L'un d'eux refusera de bonne heure ses services, et le Père s'armera d'une énorme loupe qui ménagera les forces du second et lui permettra de suppléer à la défection du premier. La tête porte une belle couronne de cheveux grisonnants, et une petite calotte dissimule à demi les ravages que les années commencent à exercer. L'âge respecte sa démarche et lui laisse son mouvement et sa vivacité; et plus d'une fois, un brusque demi-tour inattendu a apporté une légitime correction à l'espiègle qui, se croyant en sûreté, abusait de sa fausse sécurité. La parole est brève et sent le maître qui veut être obéi. Le ton

de voix, assez doux aux heures de récréation et d'épanchement, monte lorsque l'autorité est discutée ou méconnue, et amène promptement le révolté à la soumission et à l'obéissance.

Dans les premières années de son séjour à Sainte-Marie, le P. Sigogne était chaussé de deux énormes sabots qu'il s'était lui-même taillés dans le hêtre. Il affectionnait beaucoup ce genre de chaussure, « souvenir du pays », disait-il, en riant, à ceux qui hasardaient une plaisanterie sur leur forme : « Si vous en goûtiez, vous ne consentiriez plus à vous en défaire. » Personne ne s'avisa de tenter l'expérience, et le Père finit lui-même par ne plus remplacer ces compagnons usés de ses travaux de jardinage.

Il se contentait, à l'intérieur, de chaussons grossiers qu'il remettait à neuf en temps opportun, en y cousant des semelles de feutre prises à ses vieux chapeaux râpés et hors d'usage.

Les soutanes avaient la même longévité que le reste du costume. Elles étaient toujours parfaitement propres, mais portaient des traces non équivoques de la pauvreté du propriétaire.

Les fréquents voyages et les longues absences du Père exigeaient au presbytère la présence d'une personne sage et sûre, qui pût prendre la responsabilité du bon ordre de la famille. La Providence se montra bonne pour le missionnaire, en lui envoyant, de Sainte-Anne-du-Ruisseau, une gouvernante qui fut, jusqu'à la fin, à la hauteur de sa délicate mission.

Scolastique Bourque se donna tout entière et avec un dévoûment admirable à l'œuvre du P. Sigogne. Inutile d'ajouter que, sans y mettre d'insistance, elle obtint bien vite une large part de l'autorité de son maître. Grande et douée d'une santé à toute épreuve, elle fournissait dans la journée un travail considérable. Elle avait l'œil et la main à tout, et pendant que le repas s'apprêtait à la cuisine, elle s'assurait, par de discrètes et fréquentes visites, que tout allait à souhait dans son domaine. Le caractère, m'ont raconté quelques-uns de ses protégés, avait parfois des exigences difficiles à satisfaire. A cela, rien de bien étonnant. Dans ces moments d'orage, tout pliait devant l'in-

flexible gouvernante, le P. Sigogne se faisait petit comme le plus petit de ses élèves.

Julie, dont nous dirons tout à l'heure l'histoire, se souvient encore des impatiences que sa maladresse et son inhabileté au tricot arrachaient à Scolastique. C'était, à chaque fois, de nouvelles scènes à subir, d'interminables reproches à supporter. Le P. Sigogne dut intervenir et se constitua le maître de la petite Julie. Il mania l'aiguille avec la même aisance et la même habileté avec laquelle il maniait autrefois le ciseau du tourneur. La bonté vint à bout de l'inexpérience de l'enfant, et, après quelques jours, Julie montrait avec un air de triomphe et de malice à la vieille Scolastique le résultat de ses nouvelles leçons.

Les relations ne souffraient nullement de ces écarts de caractère. On prévoyait l'orage, on s'y préparait, on le laissait gronder, attendant le retour de la sérénité dans le ciel de Scolastique. Il fallait, sans doute, par intervalles, de pareils éclats, pour tenir en respect les membres assez remuants de la communauté.

Le premier enfant que nous trouvons au presbytère de Sainte-Marie est un neveu de Scolastique, Louis Bourque, reçu par le Père dès l'âge de quatre ans et gardé jusqu'à sa vingtième année. La pensée du missionnaire s'était portée sur cet enfant, dès son arrivée dans le pays. Il voulait prendre la direction de sa vie, se faire son précepteur, le former à la vertu, l'initier aux sciences profanes, et rêvait d'en faire, s'il plaisait à Dieu, un bâton de vieillesse et un continuateur de son œuvre. Louis fut docile aux leçons de son maître et manifesta, en grandissant, un goût assez prononcé pour l'étude.

Esprit plus sage que brillant, plus ferme qu'étendu, il eût donné à l'Eglise un prêtre vertueux et instruit, si Dieu l'eût marqué du signe de ses ministres. Le signe désiré ne parut pas, et en voyant son enfant de prédilection rentrer dans le monde, le P. Sigogne reçut une blessure qui ne fut jamais complètement fermée.

L'éducation donnée en vue du sacerdoce ne fut perdue ni pour le jeune Louis, ni pour ses compatriotes. Ses talents et

son savoir furent largement mis à contribution, et les charges qu'il remplit dans la suite témoignent de la confiance qu'il sut inspirer au gouvernement de son pays.

Il fut nommé juge de paix, inspecteur des terres et remplit pendant vingt ans ces fonctions à la satisfaction générale. Il est mort à Comeauville, à quelques milles du presbytère où il avait été élevé, emportant les regrets de ses concitoyens qui l'honoraient de leur estime et de leur respect.

Le malheur donna un compagnon à Louis Bourque, et un hôte de plus à Scolastique. Le P. Sigogne avait accepté d'être le parrain d'un enfant qu'on lui apportait à baptiser. En mémoire d'un saint vénéré dans sa chère Touraine, il lui donna le nom de Gatien, et, quelques années plus tard, le père de l'enfant ayant été écrasé par la chute d'un arbre, le parrain devint le père d'adoption du filleul et voulut en remplir fidèlement les obligations.

Gatien n'éprouvait qu'une médiocre inclination pour les travaux de l'esprit. Doué d'une force peu commune et possédant un grand attrait pour les grosses besognes, il pria le Père de limiter ses heures d'étude et de l'occuper aux travaux du dehors. Le séjour de la maison lui pesait, et il n'était heureux qu'au milieu des champs, à la suite de ses bœufs dont il avait fini par obtenir l'entière direction. Si le commandement ne suffisait pas à stimuler l'ardeur de son attelage, le jeune conducteur recourait à des moyens qu'il n'aimait pas trop à publier. Un jour que les bœufs refusaient d'avancer sous la charge et s'obstinaient dans leur entêtement, Gatien se risqua à se plaindre de la présence du Père qui gênait son franc-parler et favorisait la mauvaise volonté des récalcitrants. « Qu'à cela ne tienne, dit gaîment le Père, fais comme si je n'étais pas là ». Quatre mots sonores eurent raison des deux obstinés, et la charrue sortit en un instant de sa position critique.

Une autre fois, le filleul, tout entier à son travail de fauchage, aperçut, sans lever la tête, l'ombre du Père qui venait au-devant de lui. La faux gardait son mouvement de va-et-vient, abattant le foin sur son passage et ne laissant rien debout de ce

qui s'offrait à elle. Elle allait atteindre les pieds du Père qui se dressait là, immobile, suivant des yeux ses oscillations rythmées et jouissant de l'ardeur de son protégé. — « Reculez-vous, parrain », dit tranquillement l'infatigable faucheur, et la faux marchait toujours, sans s'inquiéter du voisinage du P. Sigogne. En semblables moments, toute réplique était inutile. Il fallait déguerpir au plus tôt, et remettre la réprimande à une heure plus propice.

Le Père ne gardait pas rancune pour ces procédés. Il connaissait le bon cœur et la mauvaise tête de Gatien, et avait prévenu, une fois pour toutes, qu'il n'interviendrait pas dans les démêlés avec son trop irascible filleul.

Lorsque le moment de s'établir fut venu, Gatien refusa une parcelle de bois que lui offrait son parrain. Il y avait à cette donation des conditions, et il n'entendait pas enchaîner sa liberté. Il s'enfonça dans les bois et trouva, à dix milles de la côte, tout près d'un lac, un endroit à sa convenance pour s'y fixer.

Tout était à créer dans cette solitude. Gatien partait, le lundi de chaque semaine, le dos chargé de la caisse qui renfermait les provisions de huit jours, cheminait à travers bois et atteignait sa retraite avant midi. Un maigre repas et le travail commençait acharné, sans repos, et se prolongeait jusque dans la nuit. On m'a raconté que, dans un de ces voyages du lundi, Gatien rencontra une traîne de travail où on lui offrit de prendre place et de déposer son fardeau. L'offre fut acceptée, mais il fut impossible de l'amener à se séparer de sa caisse qu'il tenait solidement fixée sur ses épaules. Gatien a laissé son nom au village dont il fut le fondateur, et je serais surpris qu'il en eût pour cela éprouvé un sentiment de vanité.

L'école monastique de Sainte-Marie ouvrait ses portes à toutes les infortunes. Un dimanche de la Fête-Dieu, on vint annoncer au P. Sigogne que quelques Micmacs, venus de Bear-River pour assister à la grande solennité, avaient parmi eux une petite fille, dont le visage blanc et rose contrastait avec le teint cuivré des autres membres de la famille. Les

Un lac dans la forêt.

langues marchèrent sur le compte de l'enfant, et on finit par savoir qu'elle était née à Saint-Jean, de parents catholiques, et avait été donnée, on ne sait comment, aux Indiens de Bear-River.

Le P. Sigogne résolut aussitôt de soustraire la petite fille à sa famille d'adoption et de lui donner une éducation plus conforme à sa naissance que celle qu'elle recevrait de ces pauvres Indiens. Le Micmac, aux ouvertures qui lui furent faites, refusa net de se séparer de l'enfant. Tout raisonnement devenait inutile, et le P. Sigogne se décida à faire par la force ce que la diplomatie était impuissante à obtenir. Les hommes étaient sous les armes pour la procession de la Fête-Dieu. Il les fit ranger, arme au bras, autour de la tente de l'Indien, et donna l'ordre à l'un des hommes présents de s'emparer de la petite fille. La femme Micmac, le cœur gonflé d'une sourde colère, se laissa déposséder, n'osant résister au prêtre dont elle respectait et craignait l'autorité.

Lorsque le ravisseur sortit de la tente avec son trésor, le chef de la famille indienne se dressa devant lui et lui lança ces mots : « Si le Père garde mon enfant, pas de vengeance ; s'il la cède à quelqu'autre... » Les yeux menaçants du Micmac laissèrent deviner le reste de sa pensée.

Scolastique s'effraya de cette recrue : « Si vous m'amenez tous les enfants des sauvages, vous demanderez à un autre qu'à moi de les élever ». Le P. Sigogne, pour toute réponse, lui jeta la petite Julie-Anne dans les bras, et l'enfant dissipa sa mauvaise humeur par son sourire et ses caresses. J'ai eu la bonne fortune de voir, il y a quelques mois, la petite Julie d'autrefois. Elle porte allègrement ses soixante-dix-neuf ans et a gardé de son bienfaiteur et de son père un impérissable souvenir. Au nom du P. Sigogne, son visage s'éclaire d'une expression de reconnaissance et de bonheur, et elle me dit tout au long son histoire, n'oubliant ni les tempêtes de Scolastique, ni les équipées de l'entêté Gatien, ni surtout l'affection dont le P. Sigogne l'entourait et les gâteries dont elle était l'objet.

« J'avais appris le Micmac avec le Père, et lorsqu'il se présentait des Indiens pour être instruits, si le Père était absent, je le remplaçais auprès d'eux, et j'étais toute fière d'être leur catéchiste. Je me rappelle encore mes prières en Micmac,

Julie-Anne enlevée aux Indiens par le P. Sigogne.

et, il y a quelque temps, je vis entrer dans une maison où j'étais en visite, un enfant indien qui demandait l'aumône en vendant ses paniers. Je lui dis quelques mots dans sa langue maternelle, et l'enfant fut si surpris de m'entendre qu'il courut à toute jambe dire à sa mère restée en arrière : « Viens donc voir, maman, une femme blanche qui parle comme nous ».

Savez-vous que j'étais la grande chanteuse des messes matinales. Aujourd'hui, je sers encore la messe et sans moi notre Prêtre n'aurait pas de répondant ».

Julie me rappelait avec émotion qu'elle avait servi le Père Sigogne pendant ses dernières années, et qu'elle le quittait rarement, craignant qu'il ne fût enlevé dans une des syncopes qui se multipliaient à la fin de sa vie.

Le nom de Théodore revint assez souvent dans mon entretien avec Julie; je voulus savoir ce qu'était ce Théodore ?

« Théodore! mais c'était le neveu du P. Sigogne, le tourment de son oncle et le nôtre aussi.

« Le Père était agacé d'entendre les souris trottiner dans la sacristie et de constater chaque matin de nouveaux méfaits : « Je vous donne un sou pour chaque souris que vous m'apporterez ». Un sou par souris, c'était une fortune, et chacun de se mettre en chasse pour attraper le précieux gibier. Théodore eut la chance de la première prise; il reçut sa récompense et revint triomphant le lendemain matin avec une seconde pièce. Le troisième jour, même bonne fortune. Nous étions honteux de nous-mêmes et secrètement jaloux de notre compagnon. Le P. Sigogne, flairant une ruse de son malin neveu, coupa en secret l'extrémité de la queue de la souris et la jeta négligemment à la porte. Le lendemain, Théodore se présentait à son oncle avec une quatrième prise. Le Père reconnut aussitôt la souris mutilée de la veille et donna un vigoureux soufflet au neveu en guise de récompense. La conversion ne se fit point pour si peu, Théodore était espiègle et paresseux et cherchait mille prétextes afin d'échapper à l'étude.

« L'oncle menaçait, prenait la verge, et condamnait le coupable à se mettre au lit sans souper. Le terrible Gatien se chargea un jour d'infliger à Théodore une correction qui dût calmer, pour un temps, son humeur tracassière. Gatien était à table prenant son repas. Théodore se présente et exige sur-le-champ un service qu'il est impossible de lui rendre. Gatien se

lève, prend Théodore dans ses bras et le jette dehors en le faisant passer par un gros conduit qui recevait les déchets de la cuisine. Les cris de Théodore amènent le P. Sigogne qui se contente, pour toute consolation, de dire à son neveu que la correction est bien méritée. Théodore est devenu capitaine et a disparu avec son navire dans un voyage aux Indes ».

Je trouve encore dans la famille presbytérale des noms qui doivent leur éclat et leur popularité à l'éducation du P. Sigogne. Je veux en citer deux : l'un, Louis S., qui a oublié le sein qui l'a nourri et a porté à une Eglise étrangère le trésor de son intelligence et de son savoir ; l'autre, Maximin C., qui s'est associé à tous les travaux des successeurs du Père et laissera, en mourant, une mémoire bénie et honorée.

Louis S. descendait par sa mère de Charles de la Tour, gouverneur de l'Acadie. A l'âge de neuf ans, il fut confié au P. Sigogne qui le garda pendant douze ans au presbytère de Sainte-Marie. La vie des Etats-Unis le tentait ; il voulut la connaître et y entra, décidé à se faire une place aussi large que possible à l'ombre du drapeau de la Grande République. Il ne sut pas se défendre de l'éblouissement que Boston exerça sur lui. Il voulait avant tout le succès, il le poursuivit avec opiniâtreté et perdit en chemin le meilleur de lui-même, sa foi et le souvenir de son baptême. La loge maçonnique de Concord l'élut pour son Grand-Maître, et il répondit à cette confiance en écrivant l'histoire des Grands-Maîtres ses prédécesseurs et de la Loge qui le plaçait à sa tête. Plus tard, il devint membre et président de la Société historique de la Nouvelle-Angleterre, « institution, dit un historien, qui est conduite dans un esprit assez libéral pour permettre à toutes les opinions de se produire et d'être respectueusement entendues ». Louis s'est-il ressouvenu, avant de mourir, des leçons de son bienfaiteur, a-t-il revu, à sa dernière heure, l'humble presbytère où il avait reçu l'instrument de sa fortune, a-t-il entendu les sanglots du P. Sigogne redemandant à Dieu l'âme de son enfant égaré ? Nous voulons espérer que cette grâce suprême lui aura été

accordée et qu'il aura retrouvé le vrai Dieu de son baptême au moment de paraître à son tribunal.

Maximin C. avait une intelligence aussi vive que celle de son compagnon d'étude, mais son ambition était moins haute, son jugement plus sûr et sa foi plus fortement assise dans son âme. Il prit dans le cœur du P. Sigogne la place que le départ de Louis avait laissée vide. La maturité du jeune Maximin étonnait le Père, et plus d'une fois il se surprit lui faisant des confidences dont il était le premier à s'étonner. Il aimait à le prendre pour compagnon de route ; son esprit chercheur questionnait sans cesse, et si long que fût le voyage, la conversation trouvait facilement un aliment.

Maximin avait sa couchette dans la chambre du Père, tout près du poêle dont il était le gardien. Il était témoin des veilles du P. Sigogne, et il lui dit un soir avec sa simplicité d'enfant : « Père, pourquoi prenez-vous sur votre sommeil pour étudier « la Sainte Ecriture ; vous la savez depuis longtemps par « cœur. » — « C'est le grand livre du Prêtre, répondit le Père, « et je trouve là plus de choses que partout ailleurs ».

Durant sa longue carrière, Maximin n'a jamais quitté le droit chemin de l'honneur et de la piété. Marguillier de son église depuis son érection, il en prend les intérêts et se prête avec bonne grâce à toutes les améliorations et à tous les progrès. Sa parole est reçue à l'égal de celle du prêtre. C'est du moins l'aveu qui m'en fut fait un jour par quelqu'un qui ne partage ni ses sentiments ni sa religion : « Maximin, me dit-il, ce n'est pas un laïc, mais un prêtre ». Si ces lignes lui tombaient sous les yeux, sa modestie pardonnerait à notre conscience d'historien de les avoir écrites, à l'honneur du disciple et de son vénéré Maître.

La liste serait longue des enfants qui ont trouvé auprès du P. Sigogne le pain de l'intelligence et la formation du cœur. L'exemple de ces privilégiés a fait naître dans le pays un désir plus vif de l'instruction, et ils ont, sans le savoir, fait profiter leurs concitoyens des avantages qu'ils avaient eux-mêmes si libéralement reçus.

Je me suis hasardé à dire que la famille presbytérale du P. Sigogne était une sorte d'école monastique ; le genre de vie qu'on menait à Sainte-Marie nous permet de lui donner ce nom sans forcer par trop l'analogie des deux milieux.

Dans la solitude de Subiaco, saint Benoît recevait, à côté des religieux, les enfants que les parents confiaient à sa sollicitude. Maur n'avait que douze ans lorsqu'il entra dans le monastère et Placide était aussi jeune que son compagnon. Pour les enfants comme pour les moines, le temps se partageait entre l'étude et le travail manuel, et c'est en allant puiser de l'eau à l'étang que Placide perdit pied, fut emporté par le courant et reçut de Maur l'aide providentiel qui l'arracha à la mort.

Cassiodore, le ministre du roi Théodoric, devenu moine dans l'abbaye de Viviers, voulait que ceux dont la santé ou l'intelligence étaient réfractaires à l'étude allassent chercher au milieu des champs et au bord des ruisseaux de la vallée un travail bienfaisant et une utile distraction. C'est pour ces déshérités de l'esprit qu'il avait réuni dans un coin de la bibliothèque les ouvrages conformes à leurs aptitudes et à leurs goûts. « Ils y apprendront, écrit-il, à travailler la terre, à cultiver les légumes, à élever les abeilles, à soigner les pigeons et à propager les poissons de nos étangs. »

Ce programme a été celui du P. Sigogne à Sainte-Marie. Tous les enfants devaient à certaines heures fermer les livres et chercher une détente pour l'esprit dans le travail manuel. Les uns, les moins turbulents et de préférence les petites filles, aidaient Scolastique dans les multiples occupations de son laborieux ménage. Ce n'était point un poste de repos qu'occupait la bonne gouvernante, et les bras de ses petits hôtes n'étaient pas de trop pour lui rendre possible sa rude besogne. Les plus forts volaient à la ferme ou au bord de la mer et trouvaient dans la pêche et la culture une occupation et un délassement.

Bien que le P. Sigogne n'ait jamais songé à soumettre ses enfants à une règle inflexible, la journée n'en était pas moins parfaitement ordonnée, offrant seulement les changements commandés par les circonstances.

Le Père quittait le Presbytère à six heures pour se rendre à l'église et laissait à Scolastique le soin du lever de la famille. Il variait avec l'âge, la saison et la température extérieure, mais l'ordre une fois donné, il fallait obéir et ne rien accorder à la paresse. Il y avait bien à certains jours des adoucissements secrètement consentis de part et d'autre, ils étaient rares, et étaient expiés les jours suivants par une plus scrupuleuse régularité.

La prière faite, le déjeuner pris, le ménage rangé, les écoliers allaient à la sacristie transformée en école pendant une bonne partie du jour. Le Père les y attendait. Un coup d'œil jeté sur eux, et la classe commençait, active et absorbante pour les uns, lourde et distraite pour les autres, utile à tous par les leçons qu'ils entendaient.

Les cahiers d'écriture étaient d'un genre spécial qui déconcerterait fort les enfants gâtés de nos écoles. Le Père conservait précieusement les enveloppes des lettres qu'il recevait. Il les distribuait à ses élèves, indiquant à chacun le moyen le plus économique d'utiliser ce modeste champ de son activité. Personne ne songeait à sourire ou à se plaindre et les bâtons, les essais de lettres se suivaient, s'accumulaient tremblants sur l'enveloppe. Lorsque tous les points étaient occupés et que la vue la plus perçante eût inutilement cherché un espace libre, les plus habiles décollaient avec précaution les bords, retournaient l'enveloppe et remettaient le cahier à neuf. Si les enveloppes venaient à s'épuiser, elles étaient remplacées par de vieux livres, dont on ne respectait ni l'âge ni les services rendus. Le Père en détachait quelques feuillets, montrait du doigt la direction à suivre, les endroits à occuper, et le travail reprenait avec le même entrain que si l'enfant eût reçu une belle feuille immaculée.

Les plumes s'usaient vite sur ces feuilles jaunies et rugueuses, et le canif était un compagnon indispensable toujours prêt à remettre les choses en état. Le Père ne confiait pas au premier venu le soin de tailler les plumes à son usage. Maximin eut longtemps l'honneur et la responsabilité de cette fonction,

et il se rappelle qu'il était nécessaire de reprendre souvent le canif mis à sa disposition.

La bibliothèque du P. Sigogne fournissait les livres de lecture. C'étaient d'ordinaire des livres de Religion ou d'Histoire, la Sainte Ecriture et le Catéchisme. Le Nouveau Testament avait toutes les préférences du Père. Ce genre de lecture valait au moins, j'imagine, les histoires fantastiques et banales dont on meuble de nos jours l'esprit des enfants et, dans ce choix, le P. Sigogne se montrait en même temps l'instituteur et l'éducateur de ses élèves. La grammaire et l'arithmétique complétaient l'instruction du plus grand nombre. Seuls les enfants qui en manifestaient le goût ou au moins le désir pouvaient pousser plus loin leurs études.

Les punitions étaient limitées à un vigoureux frottement d'oreilles, et, dans les cas plus graves, à la privation du déjeuner. Théodore eût bien voulu abriter sa paresse derrière son titre de neveu et échapper par là aux corrections. Calcul inutile, le Père était sourd aux réclamations du népotisme et, pour comble d'infortune, Scolastique exécutait rigoureusement les ordres de l'oncle et ne servait le déjeuner qu'après la leçon récitée ou la soumission faite.

Il n'y avait de conciliation qu'avec Gatien. Le prendre de front eût été peine perdue, le réduire par la force eût amené la guerre et la séparation. Tous les pupilles des monastères n'étaient pas des Maur ou des Placide, pourquoi nous étonner si ceux du P. Sigogne n'étaient pas tous des anges d'obéissance et de soumission ?

L'après-midi était plus spécialement réservée au travail manuel. Le P. Sigogne donnait l'exemple, et, chaussé de ses deux sabots favoris, cultivait le jardin qu'il avait lui-même préparé autour du presbytère. Il gardait pour lui le soin de ce jardin. Les fleurs avaient leur place à côté des légumes, et les enfants apprenaient, à son exemple, à donner plus tard à leurs demeures ces couronnes de fleurs et de verdure qui les embellissent et les font aimer.

Le soir venu, on se réunissait en cercle autour de la table,

PP. Legarff ; Birette ; Brochard ; C. Veillard ; Vincent.

Collège Sainte-Anne. — Division des Grands.

P. Nio. P. Chiasson. R. P. Dagnaud. P. Le Bouter. P. Amirault.

pendant que le Père prenait son repas. Le livre de lecture, d'ordinaire le Nouveau Testament, allait de main en main, les fautes étaient relevées et un coup de pied appliqué sur le plancher réveillait l'attention des indisciplinés ou des distraits. Le repas des élèves suivait celui du Père. Dès qu'il était terminé, tous se précipitaient dans la chambre du P. Sigogne ; c'était l'heure des enfants. Scolastique avait d'abord essayé d'opposer une digue au tapage et au désordre de ses pupilles. Observations, menaces, colères feintes ou réelles, rien n'y fit; les élèves, assurés de l'approbation du Père, qui se plaisait à leurs jeux et les encourageait de son sourire, dépassaient par moments les limites que la sage Scolastique eût voulu faire garder. Il fallait entendre ses soupirs indignés, lorsque, le lendemain matin, elle réparait les dégâts de la veille. Elle ne comprenait rien à l'indulgence de son maître, et si le respect n'avait pas modéré son indignation, elle l'eût facilement accusé de favoriser le désordre.

Un mot du Père, emprunté au langage de son peuple : « Cela fera à présent » et tout rentrait dans l'ordre ; la famille se mettait à genoux, l'un des enfants faisait la prière et, quelques minutes plus tard, le presbytère de Sainte-Marie rentrait dans l'obscurité.

Le P. Sigogne seul veillait, il avait donné sa journée aux âmes, il se réservait la nuit pour la lecture et la prière.

CHAPITRE X

Le Couvent de Sainte-Marthe. — Le P. Sigogne et les Micmacs. — Dernières années du Missionnaire. — Sa mort.

Le catalogue des Familles de la paroisse Sainte-Marie, dressé par le P. Sigogne de 1840 à 1843, porte, au numéro 570, un titre qui signale cette famille à l'attention du lecteur : « Maison de Sainte-Marthe », et au-dessous, on lit une liste de sept noms parmi lesquels je relève celui de Marguerite Bourque, sœur de Scolastique, l'intendante du presbytère.

Le couvent de Sainte-Marthe est la création la plus originale et malheureusement la plus éphémère de toutes les œuvres du P. Sigogne. Tous les directeurs de consciences rencontrent, dans leur ministère, des âmes dont la vie du monde ne satisfait pas les généreuses aspirations. Il leur faut une solitude plus complète, une piété mieux comprise, des relations plus suivies et plus étroites avec Dieu. Le monde leur inspire une secrète frayeur et elles ne sont vraiment chez elles que le jour où les lois de la vie religieuse protègent et soutiennent leur volonté.

Le P. Sigogne trouva de ces âmes sur sa route et dut chercher à les diriger dans le sens de leur vocation. Aucun Ordre religieux de femmes n'existait dans le voisinage, et la jeune fille qui aurait voulu tenter l'épreuve de la vie religieuse aurait dû entreprendre un voyage que la prudence n'aurait jamais conseillé.

En présence de cette impossibilité imposée par les circons-

tances et tenant compte des besoins et des désirs dont il recevait la confidence, le Père, après de longues hésitations, se décida à jeter les bases d'une sorte de Tiers-Ordre qui réunirait dans le travail manuel et la prière les personnes que leur vocation tendrait à retirer du monde.

La première postulante qui se présenta était une sœur de Scolastique, grande et robuste comme elle, et par tempérament peu tournée du côté de la vie contemplative. Nature droite et ouverte, elle allait au but sans détour, et conciliait aisément les exigences de la vie matérielle et les devoirs de la piété. Les compagnes que la Providence lui envoya avaient toutes ce caractère de piété pratique, et si nous nous rappelons combien l'esprit du P. Sigogne penchait fortement du même côté, nous saurons tout de suite quelle fut la qualité fondamentale de l'œuvre naissante. Les Sœurs uniront sous une règle commune les obligations du travail extérieur et les devoirs de la vie religieuse. Le nom qui les désigne leur rappellera dans quelle mesure elles devront allier cette double tâche. Marthe, leur patronne, s'adonnait de préférence aux soins du ménage, au ministère du dehors ; ses filles ne reculeront devant aucun travail en rapport avec la condition des femmes de ce temps.

On les verra, après avoir entendu la sainte messe dans l'église paroissiale, débarrasser leurs champs des pierres qui les encombrent, ramasser sur la grève le goémon apporté par la tempête, et même, pourquoi reculerions-nous devant la vérité, atteler les bœufs de leur étable et les conduire dans la plupart des travaux de ferme et de labourage. Si ces détails choquent la délicatesse de nos jeunes filles, c'est qu'elles n'ont jamais prêté l'oreille aux récits de leur mère ou de leur aïeule.

« N'en soyez pas surpris, me disait dernièrement une femme que je félicitais de sa santé ; je l'ai trouvée sur le bord de la mer et au milieu des champs. Toute jeune, je ramassais le goémon à la côte, et je le chargeais sur les charrettes ; nous faisions, mes sœurs et moi, une partie du travail de la récolte ; nos frères ne nous aidaient que les jours où la pêche était impossible. Les

premières années de mon mariage, je n'ai rien changé à ce genre de vie, et que de fois j'ai couché mon enfant sur le sable, l'amusant avec des coquillages ou des cailloux, pendant que je mettais en tas le varech déposé sur la plage ».

Je transcris ces paroles en écartant toute pensée de critique ou de rapprochement blessant entre deux époques. Nos mères, sans négliger les soins du ménage, n'entendaient point se confiner dans l'atmosphère surchauffée de leur cuisine. Elles voulaient leur part du grand air et oubliaient, dans le travail fortifiant du dehors, les mille soucis de la vie intime. Pourquoi les blâmerions-nous de ce choix ? Le temps a introduit des mœurs différentes que nous ne voulons pas juger, mais qu'on nous permettra de ne pas trouver à l'abri de tout reproche.

Les Sœurs de Sainte-Marthe suivaient donc la loi commune dans leur travail et, en l'acceptant, elles donnaient à leurs compagnes restées dans le monde un exemple utile et fécond.

Ne croyons pas pour cela qu'elles n'étaient que de simples filles réunies sous le même toit, et n'ayant d'autre lien que leurs occupations matérielles ; la prière avait sa grande place dans leur vie, et chacun savait dans le voisinage qu'il était difficile de pénétrer dans le couvent lorsque les Sœurs récitaient le Rosaire ou entendaient une lecture de piété : j'ai eu beau faire appel aux souvenirs des personnes qui ont vécu dans l'intimité des Sœurs, il m'a été impossible d'en apprendre davantage sur la vie religieuse de la jeune Communauté.

Le Père a-t-il entrevu la possibilité d'ajouter les vœux à la promesse qui formait, avec la charité, le principe d'union entre les Sœurs ? Aucun document ne m'a permis de répondre à cette intéressante question. La conclusion qui s'impose en étudiant de plus près les éléments qui ont composé la communauté, c'est que les vœux eussent été difficiles à établir dans le milieu et à l'époque où l'œuvre s'organisait. Le P. Sigogne était trop absorbé par le ministère de son immense paroisse, pour donner aux Sœurs la formation qui rend possible la garde des vœux de religion.

Malgré tout, les souvenirs monastiques revenaient sans cesse à l'esprit du Père et, dans l'intimité, il donnait à la Supérieure le titre de Mère abbesse. Les gens le répétèrent après lui sans y attacher l'importance que nous lui donnons et, aujourd'hui, c'est encore sous ce nom qu'est connue Marguerite Bourque, l'unique supérieure du couvent de Sainte-Marthe. La direction de sa communauté ne suffisait pas toujours à satisfaire le zèle de la Supérieure, et le P. Sigogne dut subir les avis discrets de sa fille spirituelle.

Dès cette époque, le luxe et la mode imposaient leurs lois aux jeunes filles de Sainte-Marie, et les Sœurs s'inquiétaient des nouveautés que leurs regards rencontraient dans les toilettes du dimanche. La Supérieure fut députée auprès du Père, afin de l'eclairer sur le danger que courait la vertu de ses jeunes paroissiennes. La rencontre eut lieu, un matin, à la sacristie. Elle fut courte et tourna à la confusion de la conseillère.

Le Père, qui ne craignait pas de s'élever contre les abus, ne voulait pas tomber sous le ridicule en s'opposantaux innovations légitimes et en blâmant sans raison les écarts que la réflexion se charge de corriger ; sa réponse fut vive et inspirée par la vue d'un cordon de couleur voyante que la Sœur portait au cou :

« Et vous, êtes-vous bien exempte de vanité, avec ces couleurs que vous étalez sur votre poitrine ? »

La vanité de la pauvre Sœur était-elle aussi accentuée que le laisserait croire la boutade du Père? Les témoignages contemporains nous obligent à affirmer que le costume des Sœurs touchait de plus près à la pauvreté qu'à l'élégance, et que la vanité eût difficilement trouvé un bout de ruban pour s'y établir. A excès de zèle, il y eut excès de langage; mais l'harmonie se maintint complète entre le presbytère et le couvent.

Je ne sais pourquoi ce dernier mot revient sous ma plume pour désigner l'habitation des Sœurs de Sainte-Marthe. Le nom de maison que lui donne le registre statistique conviendrait mieux à ses humbles apparences. Situé sur un plateau qu'une minuscule vallée et un petit étang séparent du presby-

tère, le couvent se confondait avec les maisons les plus modestes du pays. L'aménagement intérieur ne lui donne même pas le cachet que nous voudrions y trouver. Une cuisine avec sa large cheminée de briques, quelques chambres incommodes et étroites servant de cellules, voilà tout le logement que le fondateur avait préparé à ses religieuses. Le luxe, si ce mot convient à deux ou trois tapis faits par les Sœurs, n'existait que dans l'appartement qui tenait lieu de chapelle et de salle de réunion.

Les Sœurs de Sainte-Marthe ont survécu au P. Sigogne et ont continué auprès de ses successeurs leur ministère d'édification et de secours.

La dernière survivante de l'humble communauté s'est éteinte, il y a quelques années, laissant autour d'elle un parfum de sainteté dont nous retrouvons encore la bienfaisante influence. Tout le monde se souvient de la piété qu'elle apportait dans le chant de la messe matinale qu'elle avait le privilège exclusif d'exécuter. Le célébrant se contentait de lui dire : aujourd'hui fête d'un confesseur, d'un martyr ou d'une vierge, et aussitôt Sœur Colette, les mains jointes, chantait sans livre toutes les parties de la messe indiquée. La famille qui l'a recueillie et soignée dans ses dernières années garde la chambre où elle est morte comme un sanctuaire où tous les objets de la défunte ont été religieusement conservés.

La maison de Sainte-Marthe n'eût-elle formé que cette âme, que nous bénirions son existence et la pensée qui guida son pieux fondateur. Œuvre de circonstance, elle a disparu lorsque les vocations qu'elle avait entrepris de protéger purent trouver ailleurs des abris plus sûrs pour les recevoir.

La vie du P. Sigogne nous paraît assez remplie pour lui mériter le titre d'apôtre du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse. Il s'est dépensé pour les Acadiens qu'il a relevés de l'état d'abandon où les avaient mis plus de quarante ans de continuelles épreuves et de douloureux oubli, il a conquis par son affabilité et sa droiture l'estime des protestants que les relations de la vie mettaient en contact avec lui ; il s'est fait le maître d'école des

enfants qu'il a recueillis sous son toit. Il a provoqué la fondation de nouveaux centres paroissiaux et a eu la joie de voir Sainte-Marie et Sainte-Anne donner la liberté et l'indépendance aux enfants que la Providence leur avait envoyés ; ce sont là plus de titres qu'il n'en faut pour rendre glorieux le nom d'un missionnaire et le laisser à la postérité avec l'auréole de la sainteté. Le Père, qui s'effaçait si volontiers et abandonnait

Frère et Sœur Micmacs.

à d'autres la moisson qu'il avait préparée, ne nous pardonnerait pas si nous lui ravissions le plus beau fleuron de sa couronne sacerdotale, son amour pour ses chers Indiens.

Les Micmacs étaient les enfants préférés du P. Sigogne et, afin de les aider plus efficacement, le Missionnaire résolut de se mettre à leur école et d'apprendre leur langue. C'était une rude tâche pour un homme accablé de travail extérieur et dont la vie s'écoulait en partie le long des sentiers qui menaient aux points les plus reculés de sa mission. L'âge eût été à lui seul une excuse suffisante pour ne pas tenter une aussi grosse entreprise, mais le zèle a des témérités et des audaces qui décon-

certent la raison et renversent les prévisions de la prudence humaine.

« La langue indienne, nous dit un missionnaire jésuite qui a vécu plus de trente ans parmi les sauvages, présente une très grande difficulté. Il ne suffit pas d'étudier les mots et leurs significations, ni de retenir un certain nombre de mots et de phrases, il faut encore se rendre familiers le tour et l'arrangement tout spécial que leur donnent les Indiens. Et lorsqu'on songe que les seuls maîtres que l'on a sont les sauvages, on comprend combien il est difficile de réussir dans ce travail. »

Nous pourrions ajouter, sur la foi de ce même missionnaire, que certains mots sont d'une longueur telle qu'un savant s'est permis de dire « qu'ils sont capables de fatiguer l'étudiant le plus déterminé du monde. On croirait que, partis de Babel où ils sont nés, ils ont grandi constamment jusqu'aux dimensions qu'ils atteignent aujourd'hui ». Le plus long mot que l'on soit parvenu à découvrir comprend soixante-douze lettres et vingt-deux syllabes ; et, après tout, remarque M. G. S. Brown dans son *Histoire de Yarmouth*, le mot est court, si l'on songe à sa signification qu'aucune autre langue ne pourrait exprimer en aussi peu de lettres. Voici, à titre de curiosité, le sens de ce mot qui désigne un village : « Etang du coudrier blanc de Sainte-Marie, près du tournant de l'étang, près du tournant d'eau, tout près de l'étang de Llantsilio, en face de l'îlot rocheux de Gogo. »

Par bonheur, tous les mots n'ont pas cette longueur démesurée, mais presque tous sont empreints d'une poésie naïve qui fait oublier l'effroi qu'ils ont d'abord inspiré. On conclut bien vite avec le P. Manage « que la langue Indienne est si parfaite que si ses beautés étaient mieux connues en Europe, on y érigerait des collèges pour la propager ».

Le P. Sigogne suivit le conseil du P. Manage et se mit à l'œuvre avec la constance qu'il apportait dans toutes ses entreprises. Son séjour à Sainte-Anne du Ruisseau lui créait des

relations continuelles avec les Micmacs ; il en profitait pour en garder quelques-uns avec lui et écouter leurs leçons.

La légèreté naturelle de l'Indien exigeait un mode particulier d'enseignement. L'élève conduisait son maître en présence des objets dont il voulait connaître le nom, et, le geste aidant, on finissait par se comprendre et par prononcer tant bien que mal le mot cherché. Au milieu de la leçon, le Micmac partait comme un trait ; son regard, toujours en éveil, avait aperçu une ombre dans le fourré voisin et il s'élançait à la poursuite du gibier, sans souci de l'élève qu'il laissait à ses réflexions.

Après quelques mois de semblables leçons, le Père pouvait s'entretenir avec ses Indiens, leur parler de leur âme et les ramener aux pratiques religieuses qu'ils avaient oubliées.

La réputation du P. Sigogne s'étendit au loin parmi les Indiens de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et Sainte-Marie devint le centre d'un pèlerinage incessant de Micmacs qui se prolongera longtemps après la mort du missionnaire.

Noël et la fête de sainte Anne étaient les solennités qui amenaient le plus grand nombre de ces visiteurs. L'approche de ces deux époques mettait un nuage sur le front de Scolastique et amenait un surcroît de sévérité dans la discipline de la famille presbytérale. L'intendante savait, par expérience, qu'elle était impuissante à réprimer la liberté que se donnaient dans le presbytère les nouveaux venus. Les tentes une fois dressées sur le terrain de l'église, il fallait saluer celui que le respect avait surnommé « le Patriarche ». La maison du prêtre était envahie et Scolastique subissait en maugréant la visite indiscrète et prolongée de ceux qu'elle appelait ironiquement « les amis du Père ».

On m'a raconté qu'un soir où l'orage s'était abattu sur Sainte-Marie, toutes les tentes des Micmacs s'effondrèrent sous la pluie. En un clin d'œil, le presbytère fut rempli de la cave au grenier. Les hommes s'étendaient en demi-cercle autour du poêle de la chambre du Père, les femmes et les enfants s'entassaient dans la cheminée de la cuisine ; les plus hardis allaient

se sécher dans les chambres à coucher et s'y installaient comme dans une position définitivement conquise. Les habitués du presbytère se félicitaient de cette invasion qui coupait la monotonie de leur vie ; le Père, assis à sa table de travail, semblait ne prêter qu'une attention distraite à ce qui se passait ; seule, Scolastique allait et venait, gémissant sur la violation de son domaine et le mépris de son autorité méconnue. Elle savait que tout recours au Père était inutile ; il se plaisait à être entouré de ses enfants, il s'amusait de leur familiarité et se fût reproché comme un crime un mot qui les eût contristés. L'orage intérieur gronda une partie de la nuit, répondant à la tempête du dehors et les deux ne se calmèrent qu'avec le jour.

Les Micmacs n'assistaient point en simples spectateurs aux fêtes religieuses de Sainte-Marie ; le P. Sigogne leur réservait l'honneur de remplacer le chœur paroissial et la beauté de leur voix expressive et douce a laissé un impérissable écho dans l'oreille de ceux qui les ont entendus. Je n'ai jamais rencontré sur ce point le plus léger désaccord entre les témoignages, et une lettre du Père à Mgr Walsh, en même temps qu'elle nous découvre l'affection du missionnaire pour ses Micmacs, nous renseigne d'une manière précise sur la haute idée qu'il avait de leurs dispositions musicales :

« Clare, ce 23 janvier 1844.

« MONSEIGNEUR,

« Excusez, je vous en prie, la liberté que je prends d'écrire à Votre Grandeur, mais je ne puis contenir la joie et le bonheur qui remplissent mon âme. J'ai lu avec un singulier plaisir et même avec un vif attendrissement dans plusieurs feuilles publiques, le récit d'une messe pontificale chantée par les Indiens Micmacs, avec une telle perfection que Votre Grandeur en a été extrêmement surprise. J'ai éprouvé cette surprise et cette joie pendant plus de quarante ans. Au début de mon ministère dans cette contrée presque sauvage, un grand nombre de Micmacs, jeunes et vieux, hommes et femmes, ont chanté en ma

présence, avec le plus grand soin et la plus sincère piété, la messe de la sainte Vierge : *Gaudeamus*.... Je n'ai jamais entendu une musique aussi impressionnante, même dans la vieille cathédrale de Tours, aux jours de la fête patronale et aux autres grandes solennités où l'archevêque officiait.

« Parmi ces Indiens, il s'en trouvait un, nommé Daniel Tony, qui possédait la plus charmante voix possible.... J'ai vu, à la bénédiction de l'église de la Rivière-Imbert, cet homme, alors aveugle, qui chanta la grand'messe et les vêpres sans en excepter les suffrages... Oh ! Monseigneur, que je suis heureux de voir ces gens, que j'appelle mes enfants, encouragés par un homme de votre auguste caractère. Je sens revivre en moi l'espérance que leur foi sera préservée du naufrage, espérance que j'avais presque perdue. Pardonnez-moi, oh ! pardonnez-moi, Monseigneur, cette effusion de mon cœur. . . . . .

« Abbé Sigogne. »

Ce cri du cœur d'un Père, partagé entre la joie du passé et les appréhensions de l'avenir, rappelle ceux que la soif des âmes arrachait à saint François-Xavier, dans ses luttes contre le paganisme japonais et à saint Pierre Claver, entouré de ses noirs dont il baisait avec respect les chaînes et les blessures.

Dans le même temps, on voulait élever dans le village de la Rivière-Imbert une école, où la religion catholique serait traitée sinon en ennemie, du moins en indifférente. Le Père choisit Gabriel Tony pour porter à Monseigneur l'expression de ses craintes.

« .... Parlez, Monseigneur, au porteur de cette lettre, de l'école que l'on a l'intention d'établir parmi les Micmacs, avec la pensée, je le crains bien, de les détourner de la foi catholique. Je supplie Votre Grandeur d'avoir l'œil ouvert sur cette affaire. Il y a dans ce village une église catholique, sous le patronage du modèle des missionnaires, saint François-Xavier ; il serait désirable qu'elle fût souvent visitée par un prêtre. L'aumône de la Propagation de la foi ne saurait être mieux appliquée... »

L'écriture tremblante de ces deux lettres nous avertit que le P. Sigogne touche à la fin de sa longue carrière. Sa pensée se portait avec tristesse sur l'avenir. Lui mort, qui songera à ses pauvres Indiens, qui les aimera comme lui, qui leur donnera ce nom d'enfant qui les rend si affectueux et si soumis ? Son âme ne tient plus devant cette vision qui l'obsède, et elle

Famille indienne.

s'épanche dans le cœur de Celui qui a seul autorité pour l'écarter.

Je garde un souvenir ému d'une visite faite il y a quatre ans à Jo Pictou, le dernier Micmac de la paroisse de Sainte-Marie. J'avais appris qu'il attribuait à l'un de ses voisins la perte de l'unique bœuf qu'il possédait. La colère avait troublé sa raison et à toutes les paroles de paix et de pardon, il mettait ses mains croisées sur la poitrine et semblait dire : « Il n'est pas en mon pouvoir d'étouffer les cris de vengeance que j'entends là ».

J'allai le voir, pour lui parler du devoir pascal qu'il avait, cette année-là, négligé de remplir. Il me reçut avec un visible

plaisir et me demanda une bénédiction et une caresse pour ses deux petits enfants que mon entrée avait précipités entre les bras de leur mère.

Je m'assis sur un billot à demi travaillé, et me fit conter tout au long le récit de la perte du bœuf, qu'il avait trouvé un matin, sans vie, étendu sur des branches d'épicéas. Les paroles se succédaient lentes et coupées comme les sanglots d'un enfant ; les yeux, d'ordinaire doux et éteints, brillaient d'un éclat étrange lorsqu'ils tombaient sur le fusil dissimulé dans un coin de la chambre ; je voyais la poitrine se soulever comme si le cœur eût menacé d'éclater sous la poussée de sang qui le gonflait. J'essayai de distraire l'esprit du pauvre Micmac de l'obsession qui l'accablait ; je lui parlai de ses chasses passées, de ses pêches dans la baie de Fundy, de ses enfants qui fixaient sur moi leurs beaux yeux noirs inquiets et mobiles ; à ces souvenirs qui faisaient revivre les plus belles heures de sa vie, il baissa la tête et baisant le crucifix que je lui présentai, il s'agenouilla près de moi et consentit à accorder le pardon qu'il sollicitait pour lui-même de la bonté de Dieu. Le lendemain, fidèle à la parole donné, Jo Pictou venait recevoir la Communion pascale et oubliait pour toujours ses projets de vengeance. Il est mort, quelques mois plus tard, écrasé par un arbre ; sa famille a quitté les bords du lac où son chef l'avait fixée et a rejoint un des rares villages indiens que compte aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse.

Il était dans la destinée du P. Sigogne, et ce trait le rapproche de tous les saints, de ne pas jouir sur la terre du fruit de son travail. L'œuvre qu'il avait mission de commencer était tellement difficile et longue qu'un demi-siècle ne suffisait pas à lui donner son couronnement. Si la direction des âmes est par excellence l'art d'un petit nombre d'hommes supérieurs, la réforme de tout un peuple, dont l'ignorance et l'isolement ont faussé la généreuse nature, est une œuvre plus délicate encore et de plus longue portée. Nous ne nous étonnerons donc pas que les dernières années du Père ne se soient pas écoulées dans la tranquillité et le repos. Le vieux missionnaire, chargé

d'ans et d'infirmités, luttera jusqu'au bout pour ramener dans le devoir ceux qui voudront s'en écarter et la mort le trouvera à son poste de combat, lorsqu'elle viendra le terrasser.

Dieu, du reste, ne consentait pas volontiers à le décharger. Les prêtres se succédaient à Sainte-Anne du Ruisseau et n'y faisaient qu'un court séjour ; à chaque départ, le Père était obligé de reprendre l'administration de ce district, et souvent d'apaiser les divisions que le changement soulevait parmi le peuple.

Le discours qui nous reste de son dernier passage dans les cantons d'Argyle témoigne de la résistance qui lui était faite et de son inflexible fermeté. On veut le rendre responsable de l'absence de prêtres, on l'accuse de s'approprier les deniers de la fabrique, on va jusqu'à inventer de toutes pièces de grossières calomnies et à les abriter sous le manteau épiscopal.

La fierté du missionnaire se révolte devant tant de bassesses et d'ingratitude. Il établit, lettres en main, qu'il n'a rien épargné pour trouver des auxiliaires. Il a frappé à toutes les portes, il a supplié les évêques de Québec et d'Antigonish, ses amis de France et d'Angleterre de lui venir en aide. A-t-on le droit, après cela, de lui prêter des sentiments de mesquine jalousie ? Ses registres, tenus avec un soin irréprochable, rendent un compte minutieux des recettes et des dépenses de la Fabrique. Si ses ressources lui ont permis de mener une vie indépendante, ce n'est pas à eux qu'il le doit, mais à Dieu qui les lui a procurées.

« On a tout attaqué en moi, dit-il en terminant, tout, excepté ma moralité et mon exactitude à remplir mon devoir. Et si on veut bien me reconnaître ces deux qualités, c'est qu'il est impossible aux plus malveillants de trouver le moindre prétexte à la calomnie. Je n'ai jamais quitté mon poste pour des visites de plaisir, je n'ai vu aucun prêtre en dehors du pays, craignant l'absence de plusieurs semaines que ce voyage entraînerait... »

C'est au mois d'août 1836 que ces paroles tombaient des

lèvres attristées du P. Sigogne et, depuis trente-six ans, il était là répondant au premier appel et se refusant jusqu'aux satisfactions les plus légitimes et les plus saintes. Au début de son ministère, le missionnaire disait avec une noble simplicité : « J'ai confessé, au péril de ma vie, la foi que je suis venu vous apporter. » Aujourd'hui qu'il entrevoit la fin de son apostolat, il jette comme adieu à ce peuple qui oublie son bienfaiteur : « Je n'ai jamais quitté mon poste pour des visites de plaisir. » Quand une carrière sacerdotale s'ouvre ainsi avec la vision très nette du martyre, et qu'elle se ferme sur l'assurance que trente-six années n'ont pas réussi à surprendre la vigilance du pasteur, le prêtre qui a parcouru cette carrière peut descendre en paix dans la tombe. L'auréole de dévouement qui brille sur son front ne s'éteindra pas avec lui, et les petits-fils de ceux qui l'ont méconnu seront heureux de payer la dette de reconnaissance contractée par leurs ancêtres.

Le P. Sigogne revint à Sainte-Marie qui tenait toujours la plus large place dans ses affections, et ne reparut plus au cap de Sable qu'à de rares intervalles et pour un très court séjour. L'âge et la maladie, sans affaiblir son zèle, avaient diminué ses forces, et les limites paroissiales de Sainte-Marie, qui s'en allaient de la Rivière aux Saumons jusqu'au village indien de la Rivière Imbert, renfermaient un champ assez vaste pour occuper les loisirs de sa vieillesse.

L'abbé Anssart fut, en 1837, nommé vicaire de Meteghan et desservit en même temps le district d'Argyle et la mission de Sainte-Croix qui forme la partie nord-est de la ville française. En 1842, il quittait le pays et avait comme successeur un Canadien, l'abbé Lévêque, qui repartait dès le mois de juillet de l'année suivante. Après lui, les abbés Goudot et Mc Keagney ne firent dans Clare qu'une apparition de quelques mois et le P. Sigogne dut se résoudre à garder jusqu'à la fin le fardeau que personne ne consentait à partager avec lui.

Nous le trouvons à Meteghan le 2 juillet 1843, et son discours est le résumé de l'histoire religieuse de ceux qui l'écoutent. L'exorde est d'un vieillard qui s'étonne, après une si longue

suite de jours, de se trouver encore parmi ses enfants. Avec une infinie délicatesse, il s'excuse de prendre la parole et demande l'attention et l'indulgence de son troupeau. Comme le mal qu'il signale remonte haut dans le passé, le Père fait des Acadiens de 1780 un magnifique éloge et s'étonne qu'avec une religion aussi sincère que la leur, ils aient eu pour leurs prêtres des exigences aussi déraisonnables et aussi injustes.

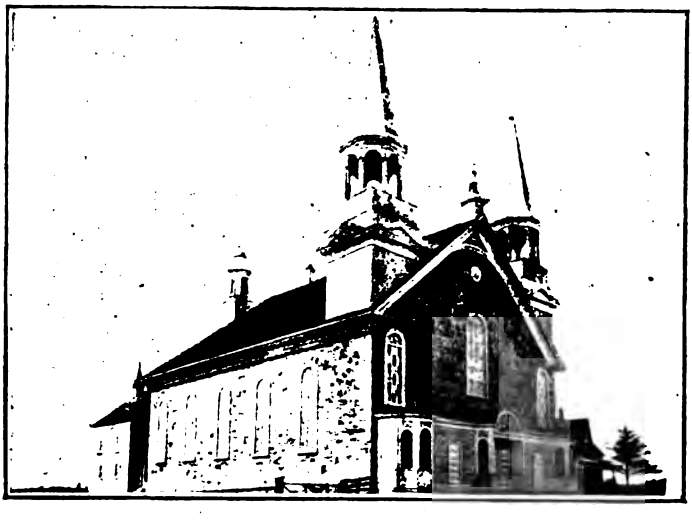

Eglise actuelle de Salmon River.

« Vos dispositions sont-elles meilleures que celles de vos pères et avez-vous eu pour vos prêtres plus de soumission et plus de confiance ? Tant que l'amour-propre et l'ignorance voudront s'arroger le droit de donner des ordres au vrai pasteur, ne comptez pas avoir l'appui de la Providence. Le rôle des brebis est d'obéir et non pas de commander..... Adieu, chrétiens, que la paix du Seigneur reste avec vous, que sa grâce vous conserve, que le bonheur du ciel vous accompagne et soit votre récompense à jamais ».

Nous avons entendu les adieux et les derniers conseils du Père à ses enfants de Meteghan et de Sainte-Anne ; ils se résument dans ces mots, dont le peuple Acadien ne devrait jamais perdre le souvenir :

« Trêve aux jalousies qui vous divisent, et serrez-vous autour de vos pasteurs, dont l'autorité et la parole sont pour vous la parole et l'autorité de Dieu. »

En relisant ces lignes écrites par un vieillard de quatre-vingts ans, j'admirais la tranquille beauté de cette âme qui, en se reportant à plus de cinquante ans en arrière, reconnaît, avec la simplicité d'un enfant, qu'il a toujours suivi le sentier du devoir depuis les premiers jours de son sacerdoce. S'il demande aux autres de se pardonner leurs torts, c'est qu'il compte lui-même sur le pardon de Dieu et qu'il oublie de grand cœur les offenses faites à sa personne.

Ses paroles suprêmes à ses chers paroissiens de Sainte-Marie, prononcées le 17 octobre 1844, respirent la même paix, le même zèle et la même confiance dans la miséricordieuse bonté de Dieu ; elles renferment aussi la même leçon, et après cette triple affirmation du besoin d'union entre ses enfants, il nous sera permis de croire que la dernière prière du P. Sigogne a été celle de son divin Maître : « *Sint unum* », qu'ils soient un par la foi et la charité. Et comme s'il eût craint d'avoir mis obstacle à cette union, il fait un retour sur son passé, et, empruntant les célèbres paroles du prophète Samuel :

« Qu'il s'avance, dit-il, celui que j'ai offensé, et je réparerai mes torts. En est-il un qui a été affligé et que je n'ai pas consolé ? qui a été dans le besoin et que je n'ai pas assisté ? Quel est le malheureux dont je n'ai pas eu pitié ? le malade que j'ai refusé de visiter ?..... Au nom de Dieu, pour votre honneur et le salut de votre âme et de l'âme de vos enfants, soyez unis et que votre société ne soit pas un foyer de désordre... Que la bénédiction du Seigneur et sa grâce se répandent abondam-

ment sur vous, c'est ce que je vous souhaite au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ».

Un témoin m'a raconté que les plus endurcis pleuraient en entendant ces derniers accents d'une voix qui allait s'éteindre dans quelques jours.

Plusieurs attaques de paralysie avaient averti le missionnaire que ses jours étaient comptés, et qu'il devait se tenir prêt à paraître devant Celui qu'il avait si généreusement servi.

Le 7 novembre 1844, le Père était frappé au moment où il récitait à l'autel ces paroles d'espérance : « La volonté de mon Père est que celui qui a foi dans son fils ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ».

Transporté au presbytère, il reçut les derniers sacrements des mains du P. Martin Hermsen, son vicaire à Meteghan. La paralysie, en ôtant la parole au malade, avait respecté l'intelligence qui resta entière jusqu'au dernier moment.

Le 8 novembre, le Père étendit la main dans la direction de l'église ; on comprit qu'il désirait mourir tout près du sanctuaire où il avait si longtemps vécu, et on le transporta dans la sacristie qui lui servait de chambre de travail et parfois de chambre à coucher.

L'agonie dura jusqu'au lendemain matin, 9 novembre, et à l'heure où le missionnaire avait coutume de monter à l'autel, il s'éteignit doucement, dans l'espérance des joies de l'éternité.

Les funérailles réunirent à Sainte-Marie toute la population française de la baie et un nombre considérable d'Anglais des villes voisines. C'était la première réalisation du vœu du Père Sigogne mourant. L'union se faisait entière sur son cercueil, et, suivant une loi très commune de la divine Providence, la mort amenait à maturité les premiers épis de la moisson laborieusement préparée par le missionnaire.

Les Indiens donnèrent à leur bienfaiteur un témoignage de touchante fidélité. Lorsque le corps eut été descendu dans la tombe, et que la foule se fut écoulée, ils restèrent agenouillés

près des restes du *Patriarche* qui les avait tant aimés. On les vit errant tout le jour silencieux et pleurant dans la solitude du cimetière, et ce ne fut qu'à la tombée de la nuit qu'ils reprirent le sentier de la forêt.

CHAPITRE XI

Quarante ans plus tard. — Fondation du collège Sainte-Anne.

Le P. Sigogne avait jeté, à pleines mains, pendant la longue période de son ministère sacerdotal, des semences multiples dont nous aimerions à étudier le développement dans les années qui suivirent sa mort. Semences de progrès moral, de réforme scolaire, de développement matériel, la baie Sainte-Marie et le cap de Sable avaient tout reçu, avec abondance, de l'intelligence et du cœur du généreux missionnaire. La maturité est-elle venue, à son heure, donner à ces moissons diverses leur complément attendu ? C'est un secret qu'il ne nous appartient pas de chercher à pénétrer dans son entier.

Nous nous bornerons à prendre l'Œuvre de l'Instruction qui a été l'objet constant de l'attention et de la sollicitude du Père, et nous verrons comment elle s'est épanouie dans le projet du Mémorial Sigogne et la fondation du collège Sainte-Anne.

L'impulsion donnée à l'instruction par l'école presbytérale de Sainte-Marie ne s'éteignit pas avec le P. Sigogne. Revenus parmi leurs camarades, les jeunes gens qui avaient profité des leçons de leur maître s'imposaient à leur estime et à leur imitation. Ils devenaient leurs intermédiaires forcés dans la plupart de leurs relations d'affaires, et les avantages qu'ils retiraient de leur savoir étaient une preuve éclatante de son utilité.

Aussi, lorsqu'en 1864, la Chambre Provinciale vota la loi qui classait l'instruction parmi les services publics et obligeait le pays à l'assurer à tous les enfants, la ville française n'y opposa qu'une faible résistance. Maximin Comeau, l'un des élè-

ves du missionnaire, nous a raconté qu'il fit campagne en sa faveur, déracinant les préjugés de l'ignorance, répondant aux objections intéressées et amenant à la raison les opposants les plus résolus. Le temps acheva d'éclairer le peuple sur les bienfaits de la loi nouvelle et prépara les esprits à de plus vastes désirs et de plus hautes ambitions.

En 1878, arrivait à Sainte-Marie, comme curé de la paroisse, un prêtre qui faisait revivre le P. Sigogne par la bonté de son cœur, la simplicité de sa vie et son dévouement aux Acadiens. Il suffit de nommer le P. Gay, pour qu'à ce nom le souvenir de la vertu aimable et du désintéressement caché vienne aussitôt à l'esprit de ceux qui l'ont connu. Physiquement, il n'avait aucun des traits de son illustre prédécesseur. Maigre et élancé, son corps ne fléchit jamais sous les préoccupations et les soucis du ministère, et le visage, légèrement voilé par l'habitude de la vie solitaire, garda jusqu'à la fin son expression de sage réserve et de bonté. Le caractère offrait, de son côté, des différences profondes avec celui du P. Sigogne. Recherchant l'ombre et le silence du presbytère, le P. Gay ne paraissait au dehors que par raison de ministère ou de charité. Ses loisirs étaient pris par l'étude et la surveillance de la culture de son jardin ; dans cette dernière tâche, il se réservait la taille des arbres qu'il faisait, nous dit-on, avec une grande habileté. Sa fermeté ne connaissait pas les ménagements que le désordre réclame des Pasteurs, et, à l'exemple du P. Sigogne, son zèle se portait parfois à des actes que la prudence humaine condamnera peut-être, mais qui trouvent leur justification dans les circonstances qui les ont amenés.

Dès son arrivée à Sainte-Marie, le Père rêva pour les Acadiens qu'il connaissait depuis longtemps une école supérieure, où les enfants complèteraient l'instruction reçue dans les écoles publiques. Chaque fois que, se rendant sur le bord de la mer, il passait le long du couvent élevé pour les jeunes filles, il se demandait pourquoi cette infériorité des garçons de Sainte-Marie vis-à-vis de leurs sœurs mieux partagées, et cette pensée obsédait son esprit.

Révérend Père Gay.

Monsieur Maximin Comeau, élève du P. Sigogne.

En 1883, la Providence appela au siège archiépiscopal d'Halifax un prélat que l'étendue de sa science et la droiture de son caractère marquaient d'avance comme le protecteur de toutes les œuvres qui intéresseraient le bien de son peuple. Dans la visite pastorale que Mgr O'Brien fit, à l'été de 1883, des comtés

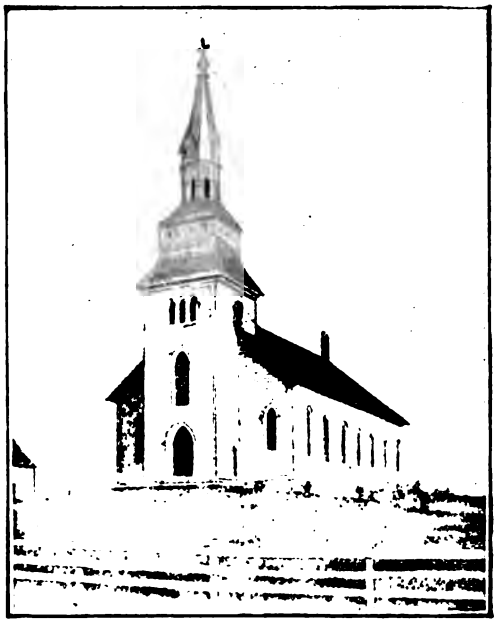

Eglise de Saulnierville.

de Digby et de Yarmouth, le P. Gay s'ouvrit à Sa Grandeur de son projet et constata avec une vive satisfaction que ses vues recevaient son approbation et devaient compter sur son appui. Pour une œuvre pareille, la réflexion et le temps sont des précautions indispensables au succès. Monseigneur étudia la question sous toutes ses faces, consulta les besoins de son diocèse et, en décembre 1886, fit les premières démarches pour établir la fondation projetée.

Sa Grandeur s'adressa d'abord à Mgr Fabre, archevêque de Montréal et lui demanda le nom d'un ordre de religieux français capables de prendre la direction d'une mission et de jeter les bases d'une école supérieure. Les Oblats reçurent cette première communication, et, en présence des renseignements complémentaires sollicités par eux, Mgr O'Brien écrivit au P. Gay pour savoir s'il était toujours disposé à quitter ses paroisses de Sainte-Marie et de Saulnierville, en faveur des religieux demandés à Montréal.

Voici la réponse du Père ; elle donne, dans sa simplicité, la mesure de son dévouement, de sa vertu :

« MONSEIGNEUR,

« Je m'empresse de renouveler la proposition faite précédemment. Je suis très content de céder à Sa Grandeur la mission de Church-Point et de Saulnierville, pour y établir des prêtres d'un ordre religieux, en vue d'ériger une maison d'éducation pour les Acadiens de l'ouest de la Province.

« Je n'ai aucun doute qu'un établissement de ce genre ne procure l'avancement de la religion en général, et des Acadiens en particulier ».

Au mois d'avril 1887, les Oblats refusaient, à regret, la demande qui leur était faite, l'insuffisance de leur personnel ne leur permettait pas de fonder de nouvelles missions. Monseigneur ne fut pas plus heureux en s'adressant aux Rédemptoristes.

Sans s'étonner ni se décourager de ces insuccès, Sa Grandeur demanda à M. l'abbé Roussel, docte Sulpicien du séminaire de Montréal, de l'aider dans ses recherches et dans la réalisation de son dessein. M. Roussel proposa les Eudistes dont il avait été autrefois l'auxiliaire, mais qu'il n'avait pas revus depuis trente-cinq ans, et les Maristes avec qui il était fréquemment en relation. Ces derniers, pressentis d'abord,

firent, comme leurs devanciers, une réponse négative, et la liste des refus s'allongea encore, en 1888, des noms des Eudistes et des Salésiens de Dom Bosco.

Pendant que les démarches, entreprises et poursuivies avec une si admirable constance par Monseigneur d'Halifax, donnaient si peu d'espérance, l'œuvre recevait un secours inattendu et providentiel du zèle et de l'activité du R. P. Parker, curé de Saint-Bernard.

Ce jeune prêtre épousa, avec toute l'ardeur d'une nature généreuse, la cause acadienne, et comprenant que les ressources matérielles étaient ici la première condition de succès, il appuya, de sa parole entraînante et chaude, la souscription qu'il ouvrit pour honorer la mémoire du P. Sigogne par un monument digne de l'apôtre de la baie Sainte-Marie. L'avenir dirait quelle serait la nature de l'hommage rendu à l'illustre défunt. La souscription répondit à l'attente et aux fatigues de son promoteur, et, après quelques mois, le P. Parker pouvait annoncer qu'elle dépassait 3.000 dollars.

Les Acadiens ne sont intervenus jusqu'ici que par leurs aumônes dans la question qui les intéresse à un si haut point. Dieu voulait de leur part une coopération plus active, un acte plus solennel d'adhésion, avant de clore les négociations ouvertes depuis si longtemps. Cette adhésion fut donnée le 15 août 1890, dans une assemblée plénière tenue à Sainte-Marie, à quelques pas du tombeau du P. Sigogne. C'était la troisième fois que les Acadiens se réunissaient pour discuter entre eux les questions intéressant l'avenir de leur race. Les circonstances donnaient à cette assemblée de 1890 une importance particulière.

« Faire comprendre la nécessité de l'éducation française et anglaise pour les Acadiens ; faire disparaître les préjugés qui existent à ce sujet : c'est à quoi doivent viser les délibérations du comité sur l'éducation. Sachons-le, — et nous connaissons suffisamment les centres français de la Nouvelle-Ecosse pour

l'affirmer, — il y a une somme énorme de travail à faire dans certaines localités acadiennes.

« Le *chiendent* du préjugé (qu'on nous passe l'expression) contre l'enseignement français y a pris de profondes racines, et c'est en dépit des propriétaires, pour ainsi dire, qu'il faut le déraciner et y semer l'amour de notre langue et l'importance de la bien parler et de la bien écrire. Et, disons-le tout haut, en certains endroits, notre peuple s'y oppose, soit parce qu'il n'en connaît pas l'utilité, ou parce qu'il pressent qu'il lui faudra faire des sacrifices très grands pour entrer dans des voies dont il méconnaît les avantages et dont il ne comprend pas les honneurs.

« En cette matière, le clergé peut faire beaucoup. Mais, soyons justes. Vouloir exiger que le prêtre fasse tomber partout les préjugés existants, c'est demander et requérir de lui un intérêt, même un combat extraordinaire à l'endroit de l'avenir social des Acadiens. Il faut, assurément, en certains cantons, du temps, de la prudence unie à une volonté extraordinaire ment ferme, pour dissiper les idées fausses qui ont cours parmi les nôtres au sujet des écoles françaises ; et pourtant, c'est contre ces idées qu'il devient nécessaire qu'il soit réagi.

« Heureusement que ces folles notions n'existent pas partout, comme l'attestent les généreuses souscriptions faites en faveur du nouveau collège, par les familles acadiennes des comtés de Digby et de Yarmouth. Pour le moment, sollicitons respectueusement le secours du clergé pour l'éducation française des Acadiens. Ne fût-il pas question de leur avenir et de la simple jouissance de leurs droits, qu'encore leur religion et la connaissance de leur catéchisme y seraient hautement intéressées ».

Ces paroles, que nous empruntons au programme que s'était tracé l'Assemblée, nous montrent avec quelle sagesse le travail était préparé.

Mgr O'Brien suivait avec intérêt les préparatifs qui se faisaient à Sainte-Marie et prêtait l'oreille aux bruits que les

feuilles publiques lui en apportaient. Retenu à Halifax, Sa Grandeur s'excusa de ne pouvoir se rendre au désir des Acadiens, et pria le P. Parker d'être auprès d'eux l'interprète de ses sentiments. Son passé lui donnait autorité pour faire entendre sa voix dans le débat. Une lettre, dont nous citerons quelques passages, porta au peuple réuni autour de ses chefs des conseils de haute prudence que l'avenir a sanctionnés.

« Si, pour ce qui a rapport à l'éducation primaire, les Acadiens sont aussi amplement pourvus que toute autre population, nous reconnaissons, cependant, le besoin qui se fait sentir depuis longtemps d'une Académie renfermant un cours commercial dans le *township* de Clare, afin que les jeunes Acadiens reçoivent une éducation commerciale complète et puissent également se préparer aux études professionnelles.

« Depuis plus de trois ans, nous avons essayé de nous procurer, pour cette œuvre, une communauté française. Vous le voyez, messieurs, cette idée est complètement distincte de l'appel auquel vous avez répondu dans le but d'honorer la mémoire de l'abbé Sigogne, l'apôtre des Acadiens. Je dis plus, l'Académie aurait été ouverte en temps voulu, si ce n'avait été le mouvement en faveur du Mémorial.

« Nous croyons, cependant, que c'est une heureuse coïncidence, car, vous étant réunis, ayant en vue le noble objet de la reconnaissance à l'égard d'un homme qui a tant travaillé pour l'éducation des jeunes Acadiens, vous ne manquerez pas de faire un effort dans le but de parachever son œuvre. Et je suis convaincu que les sommes réalisées à l'occasion du « Mémorial Sigogne », prendront de telles proportions que nous serons à même, avec ces fonds, d'établir l'œuvre si longtemps désirée. De notre part, nous ferons tout en notre pouvoir pour que l'Académie de la Pointe-de-l'Eglise soit, avant peu, un fait accompli.

« Un mot sur la question de la langue. Il est vrai que nos Acadiens devraient étudier et cultiver la langue française. Cependant, nous n'hésitons pas à dire que celui qui placerait

un obstacle à l'étude de la langue anglaise ne pourrait pas être considéré comme un ami vrai des Acadiens. Celui qui ne voudrait pas reconnaître l'utilité de la langue anglaise pour les populations acadiennes ne pourrait être qu'un homme enveloppé de préjugés ou qui ne saurait voir au-delà des collines de son village. Les affaires de ce pays sont traitées en anglais ; il en est ainsi aux Etats-Unis. Et, par conséquent, un cours commercial anglais est de première nécessité pour le jeune Acadien, s'il veut réussir dans le monde commercial.

« Ceux qui sont convaincus de ce fait, et qui ne craignent pas de l'avouer, en s'efforçant d'inculquer leur pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéficier, que la chose leur soit agréable ou non, sont les vrais guides du peuple et leurs vrais amis, et non pas ces hommes à esprit étroit, aux vues obliques, qui semblent penser qu'il suffit à l'Acadien de connaître la langue française.

« Pour vous, messieurs, vous vous élèverez au-dessus de ces vues enfantines, et vous considèrerez les réalités de la vie. Vous regarderez de semblables vues comme indignes de l'attention d'hommes sérieux. Vous agirez dans cette question comme vous agiriez si l'on vous proposait de discuter la forme ou la couleur d'un drapeau.

« Dans l'espoir que vos délibérations soient productives de beaucoup de bien, je demeure, messieurs,

« Votre tout dévoué,

« † C. O'Brien,

« *Archevêque d'Halifax* ».

Cette lettre nous apprend que la souscription faite par le P. Parker n'était pas destinée au collège. Le P. Sigogne ne voulut pas consentir à se l'approprier pour en orner son tombeau ; il s'en dépouilla pour son œuvre de prédilection, et ses cendres durent tressaillir aux acclamations qui saluèrent, le 15 août, la proposition de faire du collège projeté le monument élevé à sa mémoire.

Nous n'avons pas à raconter en détail les fêtes données à Sainte-Marie à l'occasion de cette réunion du 15 août 1890. Tous les chefs acadiens étaient là, entourés de milliers de compatriotes venus des comtés de Digby et de Yarmouth, du cap Breton, du Nouveau-Brunswick, de la province de Québec et des Etats-Unis. L'entente se fit sur le point fondamental, et la création d'un collège fut acceptée par l'assemblée, comme un projet dont il fallait hâter la réalisation.

Le jour même où l'Assemblée acadienne de Sainte-Marie demandait à la Sainte Vierge sa protection, le T. R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, décidait d'envoyer à Halifax deux de ses Pères pour s'entendre avec Monseigneur sur le projet de collège dont l'avait de nouveau entretenu M. l'abbé Roussel.

Les PP. Blanche et Morin partaient de Liverpool le 2 septembre et arrivaient le 13 à Halifax. Un article de l'*Evangéline*[1], intitulé : « Soyez les Bienvenus », nous fournit les renseignements relatifs aux premières journées de séjour des deux Pères en Nouvelle-Ecosse, et exprime les sentiments de reconnaissance et de joie de la population française :

« Les RR. PP. Blanche et Morin viennent de traverser l'Océan, et ont débarqué le 13 du courant à Halifax, où ils ont été reçus à bras ouverts par notre illustre archevêque qui leur a immédiatement confié la desserte des paroisses de la Pointe-de-l'Eglise et de Saulnierville, et donné la direction du futur collège français de la baie Sainte-Marie.

« Lundi soir, ils arrivaient en cette ville et se sont fait aussitôt conduire à Saint-Bernard, chez M. l'abbé Parker, où, par une coïncidence remarquable, se trouvait, ce soir-là, le vénérable abbé J.-M. Gay, qui depuis treize ans dessert la paroisse de Sainte-Marie avec un zèle et un dévouement sans bornes. Après avoir joui un couple de jours de la généreuse hospitalité

[1] Journal français qui paraît à Weymouth ou Sissiboo, distant de six milles de Sainte-Marie.

de M. le curé de Saint-Bernard, et s'être longuement entretenus de la fondation du nouveau collège, ces deux Pères eudistes, qui, soit dit en passant, ne savent pas un traître mot de la langue anglaise, se sont ensuite rendus à la Pointe-de-l'Eglise, où ils résident depuis.

« Dans peu de jours, deux autres Pères du même ordre et un frère lai vont venir les rejoindre. Ces deux autres prêtres sont aussi des Français, mais l'un d'eux connaît parfaitement la langue anglaise, et c'est lui qui sera chargé de l'enseigner dans le futur collège de la Pointe-de-l'Eglise.

« Le supérieur de l'établissement est le R. P. Blanche. Il va, sous peu de jours, ouvrir une classe dans une des salles de la maison curiale de la Pointe-de-l'Eglise pour les garçons de la localité, et jeter immédiatement les fondations du nouveau collège qui sera, nous dit-on, bâti en face de l'église de Sainte-Marie, à quelques arpents du grand chemin.

« Soyez les bienvenus sur nos plages, zélés et courageux disciples d'Eudes. Votre arrivée au milieu de nous apporte la joie, la consolation et l'espérance dans les cœurs des neuf mille Acadiens qui forment la population française de la baie Sainte-Marie. Nos ancêtres, comme vous, sortaient de la belle France, et ils furent les premiers à défricher le sol du pays d'Evangéline, colonie qui appartenait alors à la Fille aînée de l'Eglise. Dans l'espace de près d'un siècle, cinq fois la fière Albion s'en empara et cinq fois elle fut remise à la France. Enfin, en 1710, l'Angleterre menace de nouveau de faire une descente sur nos plages. En vain la fille fait-elle un appel suppliant à la mère pour la secourir contre l'ennemi, la France reste sourde aux gémissements déchirants et aux prières de son enfant.

« Mais si la France est restée sourde à la prière de ses enfants dans un temps de grande détresse, elle s'est cependant, nombre d'années plus tard, rappelée qu'il existait au-delà des mers des descendants de ceux que, dans un moment d'oubli, elle avait abandonnés. Pour racheter sa faute, elle nous envoya de pieux missionnaires, et c'est grâce à leur zèle et à leur dévoue-

Le R. P. Ange Le Doré, supérieur général des Eudistes.

Le R. P. Blanche, Eudiste, Premier supérieur du Collège Sainte-Anne,
Préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent

ment que nous avons conservé intact le noble héritage que nous ont légué nos pères : notre religion et notre langue.

« Au nombre de ces intrépides missionnaires, celui qui prime par-dessus tous est sans contredit l'apôtre de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable, M. l'abbé J.-M. Sigogne, et il est fort regrettable qu'un nom si vénéré ait été entièrement oublié dans les discours de nos compatriotes du Nouveau-Brunswick, à la réunion de la Pointe-de-l'Eglise. Pendant quarante-cinq ans, il a combattu les bons combats pour ses ouailles : les Acadiens de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable.

« Un autre nom que nous ne pouvons oublier est celui du R. M. J. M. Gay, le bien-aimé curé de la Pointe-de-l'Eglise, qui pendant nombre d'années a fait des démarches incessantes auprès de ses supérieurs ecclésiastiques pour avoir un collège français à la baie Sainte-Marie. Aujourd'hui que ses vœux sont réalisés, il abandonne avec plaisir la cure qu'il desservait depuis treize ans pour la donner aux Pères Eudistes.

« Nous serions ingrats de ne rien dire de l'illustre Monseigneur C. O'Brien, un ami sincère et dévoué des Acadiens. Il a à plusieurs reprises défendu de sa vaillante et élégante plume, dans les journaux d'Halifax, la mémoire des confesseurs de la foi de 1755 et de leurs missionnaires et flétri leurs oppresseurs. On l'a même attaqué dans une certaine presse sous le prétexte qu'il voulait, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, angliffier les Acadiens de son diocèse. Il a gardé un silence d'or sur ce sujet, et, pour toute réponse à ses accusateurs, il vous fait venir, de la belle France, vous, disciples d'Eudes, pour fonder au milieu de nous un collège français.

« Honneur donc à l'illustre archevêque d'Halifax. Honneur, à vous, courageux et intrépides Bretons, qui venez au milieu de nous pour allumer le flambeau de l'éducation. Puissiez-vous être généreusement secondés dans votre noble et patriotique entreprise par les Acadiens de ces parages, dont les enfants ont un si grand besoin d'une bonne, saine et haute éducation.

« Encore une fois soyez les bienvenus ».

Le R. P. Gay quitta sans bruit le presbytère où il avait tant de droits de finir ses jours, et le laissa aux deux Pères qui prirent aussitôt la direction des paroisses. Le P. Blanche recevait en même temps du P. Parker une somme d'environ 700 dollars provenant de la souscription, d'une loterie et des bénéfices de l'Assemblée du 15 août.

Les classes s'ouvrirent dans les chambres du presbytère. Le nombre des élèves fut forcément limité et le collège de 1890-1891 rappela par plus d'un côté l'école presbytérale du P. Sigogne. Les témoins de ces temps héroïques nous ont dit tout le charme qu'il y avait dans ces classes intimes où l'autorité se faisait si facilement accepter ; leur regret était de voir s'élever une maison plus vaste, dont la belle apparence ne disait rien qui vaille à leur liberté.

Dès l'automne, les gens, avec un élan admirable, creusèrent la cave du futur collège, et le jeudi, 7 mai 1891, jour de l'Ascension, la première pierre en était solennellement bénite par le R. P. Blanche assisté de tout le clergé des paroisses voisines.

Les travaux menés avec une grande activité furent assez avancés à la fin d'août, pour laisser entrevoir la possibilité d'ouvrir les classes le mois suivant. Que mes lecteurs des vieux pays ne s'en étonnent pas ; ici les maisons sont construites en bois et seule la cave est entourée de murs en pierres. Lorsque ces murs sont terminés et que la bénédiction de la pierre fondamentale, qui est en réalité la dernière pierre de l'édifice, a été donnée, la charpente est montée en quelques jours, et cinq ou six mois suffisent pour aménager tout un collège.

La première messe du Saint-Esprit fut célébrée le 7 septembre et les classes commencèrent le jour même avec la régularité que la situation rendait possible. L'enseignement comprenait deux degrés, le cours élémentaire et le cours classique, et chaque degré se subdivisait en deux sections d'égale importance, la section française et la section anglaise. Il y avait dans cette organisation la mise en acte du vœu de Monseigneur d'Halifax et de l'Assemblée acadienne de l'année précédente.

Les enfants qui ne désirent qu'un supplément d'instruction

primaire parcourront le premier cycle du programme et quitteront le collège avec un diplôme commercial ; l'élite de la jeunesse acadienne affrontera les études classiques et demandera au sacerdoce ou aux professions libérales une situation plus haute et plus honorée.

Le nouveau collège se tenait dans la modestie de sa naissance pauvre et tourmentée. De forme rectangulaire, il mesurait cent dix pieds sur cinquante et comprenait une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage et des mansardes.

Son personnel écolier était peu nombreux et ne répondait pas au personnel enseignant constitué dès le principe pour faire face aux exigences d'une situation pleine d'incertitude. La raison de cette hésitation des parents est facile à découvrir. L'Acadien n'aime pas à se lancer dans l'inconnu, il suit les sentiers battus et ne cède à un raisonnement, qu'en le voyant appuyé par un fait qui le lui fait comprendre. Tout le monde convient que le collège est un besoin pour le pays, mais il n'y a que les audacieux à tenter l'expérience de son utilité.

Monseigneur ménagea une surprise à son jeune protégé, et parut à l'improviste à Sainte-Marie, le 4 novembre, accompagné de M. l'abbé Murphy, curé de la cathédrale d'Halifax. Les élèves organisèrent à la hâte une réception et exprimèrent à Sa Grandeur, dans les deux langues désormais sœurs, les sentiments de leur filiale et respectueuse reconnaissance. La réponse de Monseigneur, pleine de sages conseils et de paternelle sollicitude, laissa percer la joie que ressentait son cœur d'évêque, à la vue du berceau d'une institution qu'il entourait de son haut patronage et de sa bienveillante protection.

L'année scolaire fut marquée par le transport des cendres du P. Sigogne du cimetière paroissial au centre d'un parterre de forme ovale, situé entre le collège et le Chemin du Roi. L'exhumation se fit le 18 mai, à 5 heures du soir. Parmi les spectateurs venus nombreux pour y assister, on remarquait plusieurs vieillards qui suivaient avec une émotion visible toutes les phases du lugubre travail. Au prêtre qui semblait s'en étonner, l'un des vieillards expliqua qu'ils venaient de loin voir le

visage du P. Sigogne. « Nous ne pouvons pas croire que son corps ait subi le sort commun ; il était si bon pour nous que Dieu l'aura conservé dans son tombeau ». Le désir de ces vieillards ne se trouva pas réalisé : la mort avait fait son œuvre de destruction, et le corps du grand apôtre de la baie Sainte-Marie était perdu dans la poussière de sa tombe. Cette poussière fut recueillie avec un soin religieux et déposée dans un coffret que l'on plaça sur un catafalque, à l'intérieur de l'église. Le lendemain, toute la ville française était réunie à Sainte-Marie.

Les voitures, rangées des deux côtés du Chemin du Roi, occupaient une longueur d'un quart de mille. Il eût fallu remonter jusqu'au jour des obsèques du P. Sigogne pour trouver un pareil concours de peuple. Malgré l'entassement qui se fit dans l'église, à l'heure de la cérémonie, plus de six cents personnes ne purent trouver place à l'intérieur.

A midi, la foule se massait en avant du collège et entourait le caveau préparé pour recevoir les cendres du Père. La procession, formée des congrégations paroissiales, des élèves du collège et du clergé, s'avança, suivie de quatre prêtres portant sur un brancard drapé de noir les restes de l'illustre missionnaire. Que de souvenirs réveillait cet humble coffret avec la poussière qu'il renfermait, que de choses intimes il rappelait à ceux qui avaient connu le P. Sigogne. Le silence qui régnait dans toute la multitude donnait à la scène qui se déroulait en ce moment une grandeur incomparable et une majestueuse beauté.

La tombe fut recouverte d'un tertre quadrangulaire, sur lequel on posa le monument funèbre que le P. Gay avait fait placer au cimetière, peu de jours avant la grande réunion du 15 août 1890.

La base du monument est en granit et n'a que quelques pouces de hauteur. Elle supporte un socle carré en marbre blanc surmonté d'un dais gothique que couronne la croix. Le dais abrite un calice en marbre très finement travaillé. La face du socle qui regarde l'église porte en bas ce simple mot qui se détache en gros caractères : Sigogne. La partie supérieure de la même face est occupée par les premiers mots d'une épitaphe

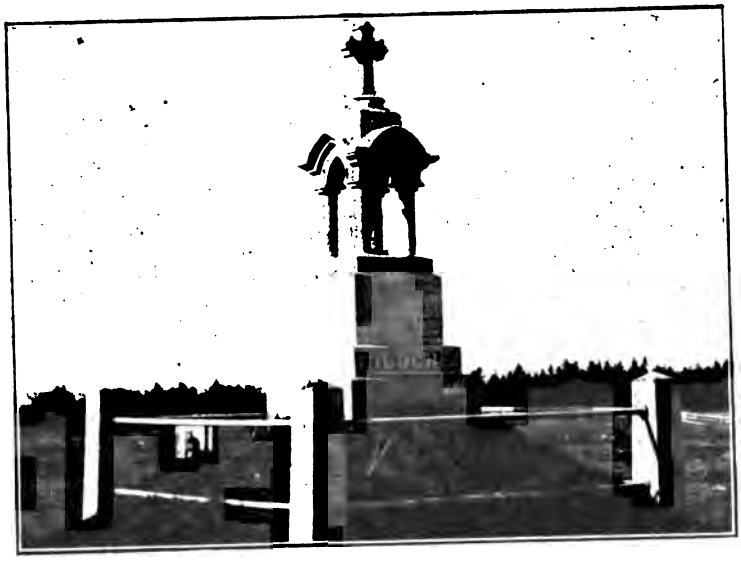

Monument du P. Sigogne.

latine, qui se continue sur deux des autres faces du monument. Voici cette inscription telle que l'avait composée Mgr Valsh, archevêque d'Halifax, à l'époque de la mort du Père :

Hic Jacent Reliquiæ
R. P. D. Johannis Sigogne
Sacerdotis Galli
Ex agro Turonensi
Qui propter temporum augustias
Exul e Patria,
Per XLVII annos in
Nova Scotia
Missionarius,
Pius atque fidelis,
Religionem propagavit catholicam,
Et tandem
Plenus dierum ac meritorum,
Bonis omnibus flebilis
Et in Christi pace quievit,
Die IX Nov. Ann. MDCCCXLIV
Annos natus LXXXV.
Pie Jesu Domine,
Dona ei requiem.
Amen.

Une légère erreur a été commise par le prélat dans le nombre d'années passées par le Père en Nouvelle-Ecosse. Ce nombre est de quarante-quatre ans et cinq mois, et non quarante-sept comme l'indique l'inscription. Cette translation marque une date importante dans l'histoire du peuple Acadien et méritait d'être notée. Désormais le nom du P. Sigogne sera intimement lié à celui du collège Sainte-Anne. C'est sa tombe que l'élève rencontrera d'abord en se présentant au collège, c'est son nom qui frappera le premier ses regards ; ne nous est-il pas permis d'espérer que le souvenir de l'apôtre mettra au cœur de l'enfant l'amour de l'étude et de la vertu ?

En 1893, le collège Sainte-Anne sollicitait et obtenait du Parlement le titre d'Université, avec les droits et privilèges attachés à ces institutions. Les Directeurs savaient fort bien que,

née d'hier, la jeune Université ne pouvait pas prétendre à multiplier le nombre de ses diplômés ; mais il était nécessaire, pour le développement de l'œuvre, que les élèves pussent ambitionner le couronnement naturel de leurs études. Il ne restait plus qu'à attendre, du zèle et du talent des professeurs, du travail des élèves et de la bonne volonté des familles, le progrès que le temps ne pouvait manquer de consacrer.

En février 1894, la Chambre Provinciale, désireuse de donner aux Acadiens de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse des facilités plus grandes pour conquérir les grades académiques de leur province, accorda à la ville française le privilège de fonder une Académie dans le district qui consentirait à en prendre la direction. La Pointe-de-l'Eglise était tout naturellement indiquée, comme offrant les plus sérieuses garanties, et on demanda au R. P. Blanche d'unir cette fondation au collège Sainte-Anne. La tentative était grosse de conséquences ; le Père accepta avec l'unique pensée d'être utile aux Acadiens. L'Académie de Clare, malgré la subvention que son Principal reçoit du gouvernement, est un rouage dont le mouvement complique singulièrement la marche du collège, et une charge qui alourdit le budget de l'Institution. Ceux qui l'ont établie avaient prévu les difficultés qu'elle leur susciterait ; le désir seul d'étendre leur sphère d'action sur le pays a dicté leur décision.

Les épreuves et les joies, les espérances et les tristesses se succédèrent à Sainte-Anne, pendant ces premières années de fondation. Joie de la visite du R. P. Supérieur général des Eudistes en mai 1893, suivie de l'épreuve vivement sentie de l'incendie, dans la nuit du 11 au 12 novembre, du presbytère qui renfermait les registres paroissiaux, la bibliothèque et tout l'avoir de la Communauté ; espérance en voyant s'achever à la fin de 1898 une ravissante chapelle et de vastes salles de récréation et d'étude ; tristesse poignante, lorsque, dans la nuit du 16 janvier 1899 qui suivait la bénédiction de la chapelle, le feu réduisit en cendres le collège Sainte-Anne tout entier.

Ce dernier désastre semblait irréparable, et personne n'eût osé blâmer le Supérieur qui se fût dérobé au fardeau et à la

Collège de Church-Point.

responsabilité d'une nouvelle construction. Le P. Blanche, le cœur brisé, se rappela que la croix brillait au sommet de l'édifice disparu, et sans faire des calculs intéressés qui eussent anéanti l'œuvre, il se remit au travail avec le même entrain que la première fois. M. L.-A. Mélançon et M. John Stuart recueillirent à leur table, avec une touchante générosité, les Pères restés sans abri, et des femmes, dont le nom est inscrit au livre d'or des bienfaiteurs du collège, parcoururent le pays, suscitant partout un admirable élan de charité et de dévouement. La plupart des élèves furent remis à leurs familles ; il ne resta au presbytère que ceux dont les Pères pouvaient utilement s'occuper.

La reconstruction du collège commença dès le printemps et, à la fin de juillet, les toits étaient terminés. Le R. P. Blanche touchait alors au terme de sa supériorité. Rappelé en France au milieu d'un travail qu'il eût aimé à finir, il quitta au mois d'août le pays où il s'était dépensé, pendant neuf ans, avec une grande abnégation et un inépuisable dévouement.

Le collège rouvrit ses portes le 12 septembre suivant. Rien n'était terminé ni au dedans ni au dehors, et ce fut au bruit des marteaux et au grincement des scies que s'écoulèrent les premiers mois de l'année scolaire. Maîtres et écoliers prenaient gaiement leur parti de cet état de choses et chacun s'ingéniait à compléter au plus tôt l'aménagement.

Aujourd'hui qu'il ne reste plus de ces jours déjà lointains qu'un souvenir à demi-effacé, je voudrais, en terminant, soustraire à l'oubli la mémoire d'une visite que je n'évoque jamais sans une indicible émotion.

J'arrivais, un soir des premiers jours de novembre 1899, au presbytère de Tousquet, dans le comté de Yarmouth. Un brouillard humide et épais s'élevait de la rivière voisine et couvrait le pays. On m'avait vanté, au départ, les sites merveilleux de la région ; tout avait pour moi un aspect désolé et pesait lourdement sur mon âme.

Le Père venait de sortir lorsque je me présentai, et je dus attendre son retour auprès du feu qui donna insensiblement à

mes pensées une teinte moins mélancolique et moins sombre. J'étais à demi réconcilié avec le monde, lorsque le Père rentra.

« Soyez le bienvenu, me dit-il, et pardonnez-moi de n'avoir pas répondu à votre invitation du mois d'août ; je vis en solitaire et en reclus, je ne vois personne ».

J'avais devant moi le P. Gay et me rappelant tout ce que le collège Sainte-Anne devait à son désintéressement, j'essayai de lui dire notre reconnaissance. Le Père m'interrompit vivement : « Allons souper ; je regrette d'avoir si peu de chose à vous offrir ». Le repas fini, et pour le Père il durait à peine dix minutes, nous revînmes auprès du feu parler de Sainte-Anne, des Pères, des élèves ; on eût dit que le cœur du P. Gay n'eut jamais quitté Sainte-Marie. « Et vos ressources ? » J'avouai sans détour que les dépenses de construction les avaient depuis longtemps épuisées et que l'avenir me causait de cruelles inquiétudes.

Le Père m'écoutait, mettait quelques morceaux de charbon dans le poêle et tirait une bouffée de la vieille pipe en terre qu'il caressait entre ses doigts. Et il me dit sa confiance dans l'avenir d'une œuvre que Dieu éprouvait si fortement. Je vis son front se plisser sous l'effort de la pensée qui traversa son esprit, et de son ton de voix à peine perceptible, le P. Gay me dit avec la lenteur habituelle de sa parole : « J'ai à la banque un peu d'argent très légitimement acquis que je réservais pour mes vieux jours. Prenez-le, vous me servirez jusqu'à ma mort de modestes intérêts qui suffiront à mon entretien. Du reste, le collège Sainte-Anne sera mon seul héritier » [1].

---

[1] Le R. P. Gay est mort en juillet 1901, à l'école Saint-Jean de Versailles, entre les bras du P. Blanche, dans un voyage qu'il faisait en France pour revoir sa famille.

A côté du nom du P. Gay, nous plaçons avec reconnaissance le nom du R. P. Ory, Eudiste, qui a consacré à l'œuvre de la Pointe-de-l'Eglise la large fortune qu'il possédait. Le Père a évangélisé un grand nombre de nos paroisses acadiennes et le souvenir de son zèle vivra longtemps au milieu de nos populations. Nous citerons, enfin, parmi bien d'autres noms, celui du R. P. Gaudot, prêtre acadien, mort curé de l'Epiphanie P. Q.

Le Révérend Père Ory.

CHAPITRE XII

Aujourd'hui. — Coup d'œil sur l'avenir.

Il est difficile de déterminer avec la liberté qui conviendrait la situation présente des Acadiens qui m'entourent, plus difficile encore de jouer le rôle de prophète et de dévoiler le secret de leur avenir.

Le fait que je voudrais mettre en lumière est le mouvement ascensionnel qui s'est produit dans leur vie religieuse et sociale, et qui s'accentuera dans l'avenir, pourvu que les chefs ne soient pas infidèles à leur mission. On comprendra aisément la restriction que je mets à mon affirmation. Un peuple, en effet, et tout particulièrement le peuple acadien, ne se met résolument en marche que sous l'action constante et désintéressée de ceux qui ont le devoir de le diriger. C'est la pensée qu'émettait un jour devant moi un de nos magistrats acadiens : « Nous n'avançons que si quelqu'un nous prend par les épaules et nous force à remuer ».

Les Acadiens de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable ont eu l'avantage de trouver, pour les aider dans le développement de leur vie religieuse, des prêtres qui placent avant tout autre souci le soin du troupeau confié à leur sollicitude. De Pomcoup à Sainte-Croix, chaque église a désormais son pasteur, et le bercail ne s'étend plus sur ces vastes espaces qui déconcertaient le zèle et l'activité du P. Sigogne.

La première manifestation du sentiment religieux des Acadiens éclate tout d'abord dans la construction des églises. Un peu partout, comme par enchantement, elles surgissent de terre sur le bord des havres, au milieu des îles, le long des côtes

d'Argyle et de Sainte-Marie. Nous savons combien la construction d'une église était, au début du siècle dernier, une œuvre difficile à mener à bonne fin. Toutes sortes de mauvaises volontés s'unissaient pour s'opposer à la réalisation des désirs du missionnaire, et, si modeste que fût l'édifice projeté, il grandissait lentement, et devait se résigner à ne jamais recevoir son couronnement.

Eglise actuelle de Sainte-Croix.

L'esprit religieux a modifié ces tendances à la résistance opiniâtre et irréfléchie, et tout récemment, à Sainte-Anne-du-Ruisseau, dans le centre le plus opposé à l'action du P. Sigogne, nous avons vu sortir, en quelques mois, des cendres de l'église disparue, l'édifice le plus harmonieux et le plus riche dont s'enorgueillisse le comté. Pomcoup, d'ailleurs, avait tracé la voie quelques années auparavant, en brisant le cadre trop uniforme et trop étroit des anciens temples ; de nombreux imitateurs sont venus qui ont encore élargi le sentier et aujourd'hui

Façade de la nouvelle Eglise de Sainte-Marie,
bâtie en 1904.

Nouvelle église de Sainte-Marie à Church-Point en 1904.

le champ reste définitivement libre à de nouvelles aspirations et à de nouveaux progrès.

La baie Sainte-Marie avait eu, comme le cap de Sable, ses heures d'opposition aveugle ; elle les a réparées en se prêtant avec une admirable générosité au travail de reconstruction demandé par le zèle de ses prêtres et le nombre croissant de ses enfants : la Rivière-aux-Saumons, dans la parure discrète et enviée de sa jeune église ; Meteghan et son vaste temple gothique ; Saulnierville, plus modeste, dominant de sa flèche bizarre la baie qui s'étend à ses pieds ; Saint-Bernard hésitant entre les regrets du passé et les espérances de l'avenir ; Saint-Joseph caché dans un nid de verdure ; Sainte-Croix au sommet de la falaise, également battue par le flot qui la mine et par les religions diverses qui voudraient l'anéantir ; Corberie dilatant son sein dans la forêt qui l'abrite ; Notre-Dame du Mont-Carmel, le benjamin de la famille, riche des dons maternels et des promesses de son berceau, et, au milieu de ses enfants, Sainte-Marie, l'aïeule, au front ridé par les ans, bénissant ses fils qui lui préparent un nouveau manteau de gloire, tous ces noms rappellent les merveilleuses transformations opérées par les descendants des mécontents de 1805.

Je ne voudrais pas donner à ce fait une importance exagérée et en conclure la vivacité de la foi religieuse chez les Acadiens. Je sais des milieux où les édifices du culte revêtent une splendeur incomparable, et où la religion tient tout entière dans la beauté des murailles et dans le sentiment satisfait de les avoir élevées. Nos Acadiens ne méritent pas ce reproche ; la vie religieuse se manifeste chez eux par la pratique des devoirs que la religion catholique leur impose. Nous comptons, sans peine, dans nos paroisses, ceux qui se dérobent à l'obligation pascale, et les solennités des principales fêtes chrétiennes réunissent autour de la sainte table un grand nombre de nos fidèles.

Le culte de la sainte Vierge est pratiqué à un degré que j'ai rarement rencontré, même dans les centres catholiques les plus fervents. Le chapelet ne quitte jamais le vêtement de l'Acadien, quelle que soit la durée de l'éclipse que subit sa pratique

religieuse à certaines périodes plus critiques de la vie ; et, chose non moins curieuse, des gens que des prétextes plus ou moins avouables éloignent pour un temps des sacrements ne prennent, le soir, leur repos, qu'après avoir payé à la sainte Vierge leur tribut habituel de respect et d'amour.

Je garde parmi mes meilleurs souvenirs un témoignage de la dévotion de l'Acadien pour la très sainte Vierge. Au 15 août 1902, les Acadiens de la Nouvelle-Angleterre étaient réunis à Waltham (Mass.), et voulaient donner à la fête de leur glorieuse patronne la pompe et l'éclat des grandes manifestations religieuses. Après les brillantes cérémonies du matin, une foule de mille à quinze cents personnes se retrouvait à une heure, dans l'immense salle du théâtre de la ville et prenait part à un festin offert aux étrangers par les organisateurs de la fête. Le repas fini, les santés portées, la salle entière se lève dans un élan d'amour pour sa patronne vénérée et entonne l'*Ave Maris stella*, avec un irrésistible enthousiasme. C'était bien l'âme acadienne qui vibrait dans les accents de cette prière à Marie, et il m'arrive encore, après deux ans passés, de sentir renaître le frisson que cette scène fit courir en moi.

J'ai parlé des Etats-Unis qui exercent sur nos jeunes Acadiens une si puissante attraction; leur foi, dont j'exalte en ce moment la vivacité, résiste-t-elle à l'épreuve qui l'attend dans ce milieu si différent de celui où elle a grandi ? Il me faut bien avouer que si, chez le plus grand nombre, la foi reste intacte au fond de la conscience, chez plusieurs, elle fait naufrage dans une crise d'amour irréfléchi et dans le mariage mixte qui en est la conséquence. L'histoire du protégé du P. Sigogne s'est souvent renouvelée dans la suite, et la Nouvelle-Angleterre donne asile à de nombreux transfuges, dont le nom rappelle l'origine acadienne et la perte de la foi.

Si j'avais à chercher dans la vieille France une race qui eût, sur ce point, quelques traits de ressemblance avec la race acadienne, je la trouverais en Bretagne, dans la partie qui conserve avec un égal soin sa langue et sa foi. Le Breton réunit dans un même amour, sa religion, sa langue et le vieux clocher

qui a protégé de son ombre les jeux de son enfance. Gardez-vous bien de briser l'un de ces chers objets de son culte, les deux autres risqueraient de le suivre dans sa ruine. Quand le Breton, contraint de s'éloigner de son pays, n'entend plus, le dimanche, au prône de la messe paroissiale, les accents de sa langue maternelle ; quand il ne revoit plus, chaque semaine, le prêtre qui reçoit les confidences de son âme, et l'église qui incarne à ses yeux sa religion, il est pris de vertige, doute de son passé, et se jette étourdiment dans les premiers pièges tendus à sa faiblesse et à sa trop naïve crédulité.

L'Acadien a le même culte et les mêmes défaillances que le Breton. Il aime son église, il veut entendre sa langue maternelle des lèvres de ses prêtres ; mais sa religion est trop faite de ces impressions que les circonstances extérieures nous procurent et, transplantée aux Etats-Unis où la vie matérielle a acquis un si prodigieux développement, elle languit et finit par s'éteindre dans l'indifférence.

Comme le Breton aussi, l'Acadien ne quitte jamais son pays sans emporter avec lui l'espoir d'y revenir un jour. Ces retours ont le don de réveiller la foi assoupie et de ramener les égarés à la pratique interrompue des devoirs religieux.

En signalant cette faiblesse dans la vie religieuse des Acadiens, je dois dire que leur foi est, le plus souvent, admirable de tranquille confiance et d'entier abandon à la Providence de Dieu. Dans un voyage au cap Breton, je rencontrai un vieux pêcheur Acadien, assis, fumant sur le seuil de la cabane qu'il s'était construite à quelques pas du rivage, pour y passer la saison de pêche. Les filets, tout ruisselants des gouttes d'eau qu'un épais brouillard y déposait, pendaient en désordre aux perches branlantes qui les soutenaient. Le vieillard les regardait d'un œil indifférent, et rien sur son visage ne trahissait la plus légère inquiétude. « La pêche a-t-elle été heureuse, lui demandai-je, en l'abordant ? » — « Je n'ai rien fait depuis un mois », et après une pause de quelques secondes, il ajouta sur le même ton résigné : « Le Maître de là-haut ne l'a pas voulu, il pleut

tous les jours ». Voilà le dernier mot de l'Acadien dans toutes les circonstances où il constate l'impuissance de sa volonté.

Ce calme se maintient en présence de la mort, et le prêtre est reçu avec bonheur, lorsqu'il se présente pour remplir son ministère à cette heure suprême. Il n'a point à s'entourer de ces misérables précautions qu'exige parfois la vaine frayeur du mourant. Le malade, sans hésitation, fait le sacrifice de sa vie et demande lui-même au prêtre de bénir l'habit mortuaire dans lequel il sera enseveli.

La semence jetée par le P. Sigogne sur cette contrée n'est pas restée inféconde et à qui douterait du progrès réalisé dans la vie morale des Acadiens, nous rappellerions les scènes de réparations publiques dont furent témoins autrefois les églises de Sainte-Anne et de Sainte-Marie. Les désordres que le P. Sigogne poursuivait avec tant de zèle et de constance ont cédé devant les reproches et les commandements d'une conscience mieux éclairée.

La danse qui menaçait de devenir un élément de la vie quotidienne ne se montre plus qu'à de rares intervalles, et dans des conditions qui atténuent sa funeste influence. Elle a encore, nous le savons, ses partisans et ses défenseurs, elle entretient l'espoir de reconquérir son droit de cité, sinon perdu, du moins fortement contesté, mais la garde vigilante des pasteurs nous permet d'entrevoir sa défaite définitive.

La mode même, partout si envahissante et si tyrannique, a dû compter avec le sérieux de la vie chrétienne de nos populations. Les femmes de la baie Sainte-Marie ne rougissent pas de se couvrir du grand châle brun et du voile noir de leurs aïeules. Au printemps, alors que, dans les autres pays, les premiers beaux jours de soleil voient éclore toute une variété d'élégantes coiffures, ici on est tout surpris et ravi de constater la résistance de nos Acadiennes aux nouveautés de la mode et leur profond attachement au costume traditionnel. Pourtant, avouons-le, la jeune fille est moins rebelle que sa mère, et plus d'une feuillette, à ses heures de rêverie, le livre de mode de Paris et décide, en secret, l'acquisition prochaine de la dernière nouveauté.

Les relations fréquentes avec les Etats-Unis devaient amener ce changement, et il ne faut ni s'en étonner ni s'en scandaliser. Cette évolution est la loi du monde matériel, et la vie morale n'y est intéressée que dans une mesure fort restreinte. La piété, si elle est sincère et si le prêtre a soin de la développer dans les âmes, suffit à réprimer les écarts du luxe et à modérer ses excès.

Nous avons, dans le nombre des vocations religieuses, une dernière preuve de la vitalité du sentiment chrétien dans la ville française. Dieu se ménage des âmes privilégiées dans les milieux les plus divers ; sa grâce peut se jouer des obstacles apportés par notre malice et vaincre nos résistances les plus obstinées ; telle n'est pas d'ordinaire la loi de sa Providence.

Pour germer et parvenir à maturité, les vocations d'élite demandent des familles sincèrement chrétiennes et il n'est point téméraire de juger du niveau moral d'une paroisse par le nombre de ceux qui y sont appelés à la vie parfaite. La baie Sainte-Marie a reçu cette bénédiction de Dieu, et nombreuses sont les familles qui ont vu le plus aimé des enfants se dérober à l'affection et embrasser les austères douceurs de la vie religieuse.

La vocation sacerdotale est plus exigeante encore dans ses conditions de développement, et, avant la fondation du collège Sainte-Anne, le jeune homme ne pouvait guère en avoir le désir. Les facilités apportées à l'éducation écartent aujourd'hui une des barrières élevées entre l'Acadien et le sacerdoce. Que les parents se pénètrent davantage du grave devoir de surveiller leurs enfants, et nous aurons bientôt à Sainte-Marie et au Cap de Sable une magnifique moisson de vocations sacerdotales. Nous comptons déjà une dizaine de nos anciens élèves dans les rangs du clergé et une douzaine d'autres complètent, au Grand-Séminaire d'Halifax, les études qui doivent les conduire au sacerdoce. Une terre qui donne de pareilles espérances est sûrement une terre chrétienne et l'avenir, nous aimons à le croire, réalisera les promesses que le présent laisse déjà entrevoir à notre bonne volonté.

On accorde volontiers aux Acadiens les qualités religieuses,

et facilement tout le monde souscrirait à ce jugement qu'un protestant me donnait un jour sur ceux qu'il avait connus dans ses relations d'affaires : « Les plus anciens de vos gens sont profondément religieux et honnêtes », seulement, il ajoutait : « Les jeunes valent-ils leurs pères ? » Voulant éviter une comparaison fâcheuse, je répondis qu'ils les valaient, gardant pour moi la fin de ma pensée, tout à l'honneur de notre jeune génération.

On hésite davantage, lorsqu'il s'agit de fixer le degré de leur vie intellectuelle et de constater les efforts accomplis pour la développer.

A l'été de 1902, une Commission se réunissait à Halifax, dans le but de promouvoir l'instruction parmi les Acadiens. Il n'était pas question de rechercher si leurs aptitudes sont inférieures à celles des enfants de races différentes. L'intelligence de l'enfant acadien, ce fut l'aveu général de tous ceux qui déposèrent devant la Commission, ne le cède à aucune autre, en étendue et en vivacité ; elle se porte avec une égale facilité vers les études abstraites et vers les arts mécaniques, et, dans ce dernier domaine, la supériorité de nos jeunes gens est universellement reconnue. Et pourtant, la masse du peuple paraît moins instruite que nos voisins de langue anglaise. La Commission avait à rechercher la cause de cette infériorité et à indiquer un remède qui pût la faire disparaître.

La cause, on crut la trouver dans la méthode d'instruction scolaire adoptée pour les enfants acadiens. Dans la famille, en effet, le français est seul accepté par les parents et les enfants ; l'anglais est réservé pour les relations commerciales et pour les circonstances où un étranger reçoit l'hospitalité. L'enfant se présente à l'école à sept ou huit ans, ne sachant de l'anglais que les quelques mots qu'il a surpris à la dérobée, sur les lèvres de ses parents, ou que des camarades plus âgés ont lancés au milieu de leurs jeux.

La raison exige donc impérieusement que l'on parle à cet enfant la seule langue qu'il connaisse. Or, au lieu de cela, on ne lui met entre les mains que des livres en anglais, on le traite

comme si déjà il était familier avec cette langue et on veut qu'il apprenne à lire dans un livre totalement fermé à son intelligence. Dans quelques écoles, pour concilier toutes les exigences, les pages des livres de lecture sont partagées en deux moitiés. Le texte de l'une est en anglais et l'autre en est la traduction française : système de l'entre-deux, le pire de tous et le moins susceptible de résultats. Comment s'étonner que l'enfant acadien se prête difficilement à une pareille méthode ?

Le remède au mal, la Commission l'indiqua en demandant au Conseil de l'instruction publique de permettre un régime d'exception en faveur d'enfants élevés dans des conditions différentes de celles de leurs camarades. Le vœu des commissaires fut accueilli avec une grande bienveillance par le Gouvernement et l'usage de livres exclusivement français fut autorisé pour les premières années de nos écoles. Espérons que les Acadiens utiliseront cette faveur et ne s'endormiront pas sur la position conquise.

Mais la cause principale de l'état déplorable de l'instruction chez le peuple acadien, est moins, je crois, le système d'éducation employé que la faiblesse des parents envers leurs enfants. Ceux-ci, en effet, ne font que de rares apparitions à l'école. Témoins de la liberté illimitée dont jouissent leurs aînés, les garçons aspirent à briser leurs chaînes, et quand la main paternelle n'est pas assez forte pour les retenir, ils secouent de bonne heure le joug de l'école. Par malheur, les parents se font les complices de leur désertion et autorisent leurs absences sous prétexte de s'assurer leur concours pour les travaux des champs. Cette absence d'assiduité aux cours fait le désespoir des maîtres, et explique en partie le peu de résultats obtenus auprès d'un si grand nombre d'enfants. Les petites filles, plus assidues et plus studieuses, acquièrent une instruction supérieure à celle de leurs frères et, plus tard, elles devront prendre la place de leurs maris et suppléer à leur ignorance.

Malgré ces obstacles, le niveau de l'instruction s'est sensiblement élevé parmi les Acadiens, et l'influence du collège Sainte-

Anne commence à se faire sentir dans le pays. Le peuple est assez insensible aux déductions du raisonnement pur; il exige, pour prendre un parti, des preuves fortement appuyées sur des faits. Il examine de très près les élèves sortis de nos collèges, il recherche la cause de leurs succès, de la rapidité de leur fortune ; il la découvre bientôt dans la solidité de leurs études, et comprend alors l'utilité, la nécessité de l'instruction.

Nous sommes témoins de ce phénomène autour de nous ; l'ignorance n'est plus portée aussi allègrement que dans le passé, on s'intéresse au choix des maîtres, à la tenue des écoles, le collège n'apparaît plus comme une enceinte réservée à quelques privilégiés de la fortune, et, dans un avenir prochain, nos jeunes Acadiens de Clare et d'Argyle auront franchi le degré qui les sépare de leurs concitoyens de langue anglaise.

Du même coup, la vie industrielle et commerciale recevra une impulsion nouvelle qui l'arrachera à l'état d'enfance d'où elle n'est jamais sortie depuis les premiers jours de la colonisation. Je sais bien que le commerce et l'industrie ne se créent pas de toutes pièces dans un pays, et qu'il faut, pour les établir et les faire prospérer, un ensemble de conditions souvent irréalisables ; mais les meilleures conditions seront sans effet, si l'intelligence n'est pas là pour les discerner, à l'occasion les faire naître et les mettre à profit.

Les seules industries que je relève à Sainte-Marie et au cap de Sable sont : le sciage du bois, les préparations de conserves de poissons et les constructions de bateaux.

Une visite aux scieries établies sur les ruisseaux permet de suivre le progrès réalisé, et, sur ce point, il a été considérable et échappe à la critique que je viens de formuler. A l'origine, et encore maintenant, en bien des endroits, l'Acadien choisissait sur la rivière qui baignait sa concession un endroit facile à barrer, établissait une chaussée avec des troncs d'arbre couchés l'un sur l'autre et élevait un hangar ouvert du côté du courant et du sentier.

L'outillage, à l'exception de la scie, était l'œuvre du propriétaire. La roue à palettes servait en même temps d'excentrique

Une scierie sur la rivière Meteghan.

et portait, fixée à l'un de ses rayons, une pièce de bois verticale qui imprimait à la scie son mouvement. Le tout est d'une telle simplicité qu'il n'est pas rare de voir les enfants installer sur les ruisseaux des petites scieries de ce genre qui fonctionnent avec une admirable régularité. On ne peut attendre un rendement considérable d'une machine aussi primitive ; son principal mérite est de diminuer le travail de l'homme et d'économiser un ouvrier.

Les scieries ne se sont pas toutes contentées de cet outillage rudimentaire. La concurrence des compagnies anglaises, installées au cœur même du pays, a suscité une bienfaisante émulation, et Clare a vu un bon nombre de ses scieries se dépouiller de leur simplicité première, adopter l'outillage moderne le plus perfectionné et tenir tête à leurs rivales.

Les bois suffiront-ils longtemps à les entretenir ? Question vitale, que nous voudrions pouvoir résoudre par l'affirmative, mais qui nous paraît demander une réponse contraire à nos désirs. La forêt était la grande ressource de la baie Sainte-Marie, son inépuisable mine d'or ; exploitée avec intelligence, elle eût nourri de nombreuses générations. Les gens se sont laissés prendre aux propositions de vente venues du dehors, la vue des dollars étrangers a obscurci leur regard d'ordinaire si clairvoyant, ils ont vendu leur patrimoine, et sont réduits à travailler sur leur propre terre, au compte des nouveaux propriétaires. Ceux qui ont résisté à la tentation, et qui ont songé à l'avenir, se félicitent de leur sage prévoyance, et ils laisseront à leurs enfants un riche patrimoine.

A côté de la forêt, la mer offre encore aux Acadiens une source presque inépuisable de richesses. Peut-être même est-elle appelée, dans un avenir prochain, à les dédommager de la perte de leurs forêts. Aujourd'hui, en effet, la pêche est à peu près l'unique ressource des Acadiens du cap de Sable, et ceux de Sainte-Marie commencent à reconnaître qu'elle pourrait devenir la source la plus sûre de leurs revenus.

Le homard, assez abondant dans la baie Sainte-Marie, se pêche dès le mois de décembre. Jusqu'à ces dernières années,

le seul marché qui lui fût ouvert était celui de Boston. De jeunes Acadiens, entreprenants et instruits, ont cru qu'il était possible de tenter ce que d'autres font ailleurs avec succès et ils ont entrepris la mise en conserve des homards. La confiance des initiateurs a été récompensée ; ils ont fait une fructueuse opération financière, et ont en même temps donné un élan nouveau aux pêcheries de la baie. L'industrie s'est étendue aux harengs, que l'on boucane, et à l'aigrefin (Haddock), que l'on désosse et sèche au soleil. La morue est pêchée de préférence pour les besoins des ménages acadiens.

Les chantiers de construction existent depuis longtemps le long de la baie, et ce fut un Français, M. Bourneuf, qui leur donna, l'un des premiers, l'importance qu'ils ont eue pendant longtemps. Ils n'ont pas suivi la loi du progrès, et, après une période assez brillante, ils ont diminué d'étendue et de nombre, et ne fournissent plus aux ouvriers un travail constant. Il est regrettable que cette industrie qui donne à l'Acadien le moyen de développer ses remarquables qualités de constructeur ne puisse pas s'implanter plus solidement dans le pays. La contrée est pourvue des matériaux nécessaires, les ouvriers sont d'une habileté incomparable pour diriger et exécuter ces travaux, et, malgré ces avantages, les chantiers sont déserts ou abandonnés. La raison de cet état de choses est l'insuffisance des capitaux dont disposent les Acadiens, et comme leur système économique ne semble pas sur le point de modifier profondément l'équilibre des fortunes, il faut se résigner à voir cette industrie entre les mains des étrangers.

Les industries laitières, établies au Nouveau-Brunswick, finiront, peut-être, par pénétrer chez nous et ouvrir à nos fermiers une source très appréciée de profits. L'entreprise, d'ailleurs, est de celle qu'il est nécessaire de conduire avec une grande sagesse et une exacte connaissance des conditions de succès.

Si j'avais à émettre un avis dans une matière aussi étrangère à mes fonctions, je conseillerais de choisir un de nos hommes habitués aux affaires et de l'envoyer chez nos voisins, avec mission d'étudier sur place la marche de cette industrie. Il se

rendrait compte des frais d'établissement et des dépenses de fabrication, donnerait une attention spéciale aux fermes qui alimentent la manufacture et étendrait son enquête aux races laitières les plus estimées, aux soins qu'elles réclament et à la nourriture qui leur convient. Un rapport détaillé serait soumis à l'examen de ceux qui s'intéresseraient à l'entreprise, et la décision adoptée le serait en connaissance de cause et se présenterait au public entourée des plus sérieuses garanties.

La chose vaut la peine d'être examinée à loisir, car le métier d'agriculteur est, dans Clare, la moins estimée des multiples professions de l'Acadien, et l'industrie laitière lui rendrait la place d'honneur qu'il devrait tenir.

A juger le terrain par une inspection sommaire, l'importance restreinte attachée à l'agriculture s'explique aisément, et les cailloux qui percent de toutes parts ne sont pas de nature à inspirer confiance et à susciter des vocations de laboureurs. Certaines parties du sol sont même totalement réfractaires à la culture et la maigre végétation qui les recouvre est un témoignage irrécusable de leur stérilité. Les bonnes terres, je le reconnais encore, sont rares à Sainte-Marie et les terres médiocres sont les plus communes. Malgré son infériorité, le terrain a des qualités qui le recommandent à son propriétaire, et ce serait un crime de ne pas vouloir l'améliorer.

Le poisson peut disparaître de la baie et l'exemple de ce qui se produit sur les côtes bretonnes n'est pas fait pour nous rassurer ; la forêt s'éclaircit chaque hiver, et les scieries sont destinées à s'arrêter ; la construction des bateaux suivra le sort des scieries ; la terre, seule, échappe à ces surprises de l'avenir et répond d'ordinaire à l'attente du laboureur.

Les récoltes de la pomme de terre, de l'avoine, du maïs, des légumes et du foin sont loin de donner le rendement qu'obtiendraient des soins plus assidus et plus intelligents. La culture du pommier, à quelques milles de la côte, est comparable aux meilleures cultures de la vallée d'Annapolis et les vergers d'un de nos Acadiens des Concessions rappellent les vergers normands les plus prospères.

Avouons que ce sont les bras qui reculent devant les difficultés du début et la constance de l'effort. Les Etats-Unis dévorent notre jeunesse et dispersent nos familles.

On sait à Sainte-Marie que, de l'autre côté de la baie de Fundy : à Boston, à Lynn, à Haverhill, etc., on paie largement l'ouvrier acadien ; on sait surtout qu'avec le salaire de la semaine on peut se permettre des distractions que Clare ne saurait procurer ; et, sur cette espérance, le jeune homme et la jeune fille s'en vont faire là-bas l'expérience de la vie. Dieu seul sait à quel prix cette expérience est faite et combien nous reviennent heureux et satisfaits !

Il est désirable que cette émigration qui enlève au pays ses forces vives ne garde pas plus longtemps les proportions inquiétantes qu'elle a prises.

Les industries de conserves de poissons et plus encore les industries laitières fourniront aux jeunes filles des occupations rémunératrices ; les jeunes gens pousseront la prévoyance au delà de l'heure actuelle et demanderont à la pêche et à la culture l'aisance pour les jours de la vieillesse.

L'enseignement, le droit, la médecine, les magistratures civiques, la vie religieuse et le sacerdoce seront la part de l'élite acadienne, de ceux que Dieu choisit pour conduire un peuple et lui permettre d'accomplir sa mission.

C'est sur ce vœu que je désire terminer ce travail entrepris pour conserver le souvenir du premier apôtre de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable. L'étoile qui brille sur le drapeau acadien est un signe d'espérance ; pourquoi douterions-nous qu'un jour cette espérance ne devienne une réalité ?

APPENDICE

I

PREMIERS HABITANTS DE LA BAIE SAINTE-MARIE

La première concession de terrain dans Clare fut accordée le 6 août 1771. Il paraîtrait que le Township de Clare aurait été arpenté avant cette date, car la concession en question indique que les lots 23 et 24, le premier contenant 200 arpents et l'autre 160, furent concédés à Joseph Gravois; les lots 18 et 19, le premier étant de 200 et l'autre de 240, à Joseph Bonnevie; le lot 22, contenant 280 arpents, fut accordé à Jean Béloni Le Blanc, et Amable Richard eut le lot 52 de 280 arpents.

Gravois était marié à une sœur de M. l'abbé J. M. Bourg et demeurait sur le lot 23, où il s'était construit une maison au pied de la terre haute, à la Pointe-à-Major. En 1775, il vendit ses lots de terre au capitaine Pierre Doucet, se rendit à la baie des Chaleurs et s'établit dans le comté de Bonaventure avec les frères de sa femme. Le capitaine Doucet avait été déporté à Salem, Mass, où il resta jusqu'en l'hiver de 1774-75 lorsqu'il vint à Portland, Maine. Quelques jours après la bataille de

Lexington, en avril 1775, il vint à la baie Sainte-Marie, où Gravois lui vendit ses lots de terre. Il s'est noyé au Grand-Passage vers 1797 ou 1798, avec tout son équipage. Son fils Anselme, major dans l'armée, hérita de la maison paternelle, et c'est de là qu'est devenu le nom de *Pointe-à-Major*. Le major Doucet est décédé le 25 septembre 1861, à l'âge de 80 ans et quelques mois, et Jovite, son fils, lui a succédé dans ses biens.

Jean Béloni Le Blanc, voisin de Gravois, vendit son lot de terre à Amable Doucet, et émigra dans la province de Québec ; Joseph Bonnevie et Amable Richard suivirent l'exemple de Gravois et de Le Blanc. Le premier qui restait dans l'Anse-des-Belliveau vendit sa terre à Charles-Marin Belliveau, et l'autre, établi près du quai de la Pointe-de-l'Eglise, céda ses biens au vieux Charles Castin Thibodeau, et tous deux allèrent au Nouveau-Brunswick. Les descendants de Bonnevie sont aujourd'hui au Petit Cap, dans la paroisse du Cap Pélé, et ceux de Richard, au village des Belliveau, à Memramcook. Amable Richard est le bisaïeul de l'hon. A. D. Richard, de Dorchester, N. B.

La deuxième concession dans Clare fut accordée en mai 1772 aux personnes suivantes : Amable Doucet, 350 arpents ; Isidore Mirault, 200 arpents ; Basile Mirault, 250 arpents, et Basile Boudrot, 300 arpents.

La troisième concession, dite *Bastarache,* date du 8 mai 1775 ; elle commence à environ 400 pas de l'église de Saint-Bernard, s'étend jusqu'au Petit-Ruisseau, et contient 8.772 arpents. Voici les noms des concessionnaires : no. 1, Jean Bastarache, 360 arpents ; 2, François Comeau, 200 ; 3, Justinien Comeau, 230 ; 4, Jean Comeau, 240 ; 5, François Comeau, 200 ; 6, Joseph Gaudet, 200 ; 7, Charles Le Blanc, 200 ; 8, René Gaudet, 120 ; 9, Prudent Robicheau, 280 ; 10, Joseph Dugas, 160 ; 11, Frédéric Belliveau, 160 ; 12, Jean Belliveau, 200 ; 13, Charles Marin Belliveau, 80 ; 14, Joseph Belliveau, 80 ; 15,

Hilarion Thériault, 200; 16, Pierre Le Blanc, jr., 160; 17, Salvatore Comeau, 200; 18, Joseph Bonnevie, 200; 19, Joseph Bonnevie, 240; 20, Frédéric Comeau, 200; 21 (ce lot, qui contient 200 arpents, fut concédé à Frédéric Belliveau, jr., en 1785); 22, Jean Béloni Le Blanc, 280; 23, Joseph Gravois, 200; 24, Joseph Gravois, 260; 25, Charles Le Blanc, jr., 200; 26 (ce lot, qui renferme 200 arpents, fut concédé à Isidore Gaudet, en 1785); 27 (lot concédé plus tard à Charles Bourg, qui le vendit ensuite à Olivier Doucet); 28 (lot concédé à Paul

Eglise de Saint-Bernard.

Melanson, en 1785); 29, Charles Thibodeau, 300; 30, Pierre Saulnier, 140; 31, Réné Saulnier, 140; 32, Claude Saulnier, 320; 33, Jean Melanson, 300; 34, Amand Melanson, 200; 35, Pierre Melanson, 200; 36, Amand Lanoue, 390; 37, Yves Thibeau, 480; 38, Louis Thibeau. 80; 39, Louis Thibeau, 80; 40, Joseph Thibeau, 80; 41, Salomon Maillet, 360; 42, William Johnson, 360; 43, Joseph Comeau, 200; 45 (lot concédé, en 1785, à Paul Dugas, jr.); 45, Etienne Thibodeau, 280; 46, Charles Maillet, 140; 47, Joseph Boudreau, 200; 48 (lot concédé à Charles Thiérault, en 1785); les lots 50 et 51 furent concédés, en 1785, à Joseph Boudreau et Jean Boudreau; 52, Amable Richard, 280; 53, Casimir Le Blanc, 200; 55, Pierre

Le Blanc, 200; 56, Joseph Le Blanc, 127; 57, François Doucet, 285; 58, Jean Doucet, 103; 59, Joseph Doucet, 103; 61, François Doucet, jr.; 62, Denis Doucet, 204.

Les noms qui précèdent sont extraits de l'original des titres de terres en dépôt chez M. Jovite à Major-Doucet. Nous avons d'ailleurs trouvé, parmi les papiers de famille d'un particulier de Clare, un document signé par John Morrison, sous-arpenteur, et daté d'Annapolis Royal le 14 janvier 1775. Cette pièce a pour titre : *Liste des noms des personnes qui sont concernées dans une concession de terres dans le Township de Clare.*

Ces noms sont les suivants : Jean Bastarache, lot 1; Justinien Comeau, lot 3; Jean Comeau, 4; François Comeau, Senior, 5; Joseph Gaudet, 6; Charles Le Blanc, 7; René Gaudet, 8; Prudent Robichaud, 9; Joseph Dugas, 10; Frédéric Belliveau, 11; Jean Belliveau, 12; Charles-Marin Belliveau, No. 13; Joseph Belliveau, 14; Hilarion Thériault, 15; Pierre Le Blanc, Junior, 16; Salvatore Comeau, 17; Frédéric Comeau, jr., 20; Frédéric Belliveau, 21; Charles Le Blanc, jr., 25; Isidore Gaudet, 26; Charles Bourg, 27; Paul Melanson, 28; Charles Thibodeau, 29; Pierre Saulnier, 30; René Saulnier, 31; Claude Saulnier, 32; Jean Melanson, 34; Pierre Melanson, 35; Amand Lanoue, 36; Paul Dugas, 37; Louis Thibeau, 39; Salomon Maillet, 42; Paul Dugas, jr., 45; Etienne Thibodeau, 46; Charles Maillet, 47; Charles Thériault, 49, et Casimir Le Blanc, 53.

Après ces noms, on lit sur la dite liste la note suivante :

« Annapolis Royal, 14 janvier 1775.

« Les présentes sont pour certifier que les susdits trente-huit lots — dont les possesseurs m'ont payé en entier, et aussi que cette partie du Township a été divisée en 55 lots, d'après les ordres du lieutenant-gouverneur Franklin, adressés à moi quand son bref d'arpentage fut envoyé à moi le soussigné.

« (Signé) : Jno Morrison,
« Sous-arpenteur ».

« Les présentes sont pour certifier que, d'après les ordres du lieutenant-gouverneur pour l'arpentage du Township de Clare, les propriétaires inclus dans le bref d'arpentage, dont les lots sont au nombre 55, devaient avoir leur choix dans n'importe quelle partie du Township où ils voudraient se fixer, et ils ont décidé de choisir la partie est du Township, y compris le marais et tous les autres privilèges, en acceptant tous les ruisseaux et autres cours d'eaux.

« (Signé) : JNO MORRISON,
« Sous-arpenteur.

« Annapolis Royal, 14 janvier 1775 ».

« 20 Livres sterling.

« Annapolis Royal, 14 janvier 1775.

« Je, soussigné, pour valeur reçue, promets de payer à Jno Morrison ou ordre, la somme de vingt louis, le dit argent étant pour arpenter et diviser trente-huit lots de terre dans le Township de Clare, qui me sera payé le premier jour de septembre prochain, la moitié en argent, et l'autre moitié en bonne viande de cochon ou en grains à prix d'argent.

« En foi de quoi j'ai mis mon sceing.

« sa
« CHARLES × LE BLANC,
« marque.

« Témoin : Joseph Winniett ».

Lorsque l'arpenteur Morrison fit le tracé des terres de Clare, en l'automne de 1774, Jean Bastarache l'accompagnait. Le lot No. 1 lui fut assigné, et Morrison lui dit de prendre autant d'arpents qu'il voudrait, mais Bastarache se contenta avec 360, disant qu'il ne viendrait jamais habiter cette terre vu qu'elle était trop difficile à faire. En effet, il ne voulut pas quitter Port-Royal où il mourut et y fut inhumé. Bastarache n'avait qu'un seul garçon nommé Joseph et plusieurs filles. Le 14 août 1794, la veuve de Jean Bastarache était encore vivante,

et nous voyons que ce jour-là elle signa, ainsi que tous les héritiers de Jean Bastarache, un acte devant Amable Doucet, juge de paix, par lequel elle vendait le lot de terre de 360 arpents, portant le numéro 1 dans la concession de 1775, à Jean Gaudet et Joseph Gaudet à Saint-Bernard. Joseph Bastarache vint s'établir dans Clare, mais comme il n'eut que des filles, le nom de Bastarache est aujourd'hui éteint à la baie Sainte-Marie. Deux frères de Jean Bastarache ont fait souche en Acadie après la paix : Pierre et Michel. Le premier alla mourir à Bouctouche et est l'ancêtre de tous les Bastarache du comté de Kent ; l'autre fut un des premiers colons de Tracadie, N. B., où ses nombreux descendants portent aujourd'hui le nom de Basque.

Parmi les concessionnaires de 1775 se trouve le nom de William Johnson. Ce Johnson, qui était écossais, faisait partie de la garnison anglaise au Port-Royal du temps du gouverneur Mascarène. Il fut chassé de la garnison, et il se réfugia chez les Acadiens qui demeuraient dans la vallée de Port-Royal. Là il fit abjuration du protestantisme, épousa une Acadienne de la localité, de laquelle il eut un grand nombre d'enfants. Nous le trouvons, en 1775, à la baie Sainte-Marie, mais il n'y séjourna pas longtemps, il émigra à la baie des Chaleurs, dans le comté de Bonaventure, où ses descendants sont nombreux. Un de ses garçons, Jean-Baptiste, fut du nombre des premiers colons de Saint-Louis de Kent, et est l'ancêtre de tous les Johnson catholiques et français du comté de Kent.

PLACIDE P. GAUDET.

II

RÈGLEMENT

PROPOSÉ PAR L'ABBÉ SIGOGNE AUX HABITANTS DU CAP-SABLE ET ADOPTÉ PAR EUX SOUS SERMENT

RÈGLEMENT

pour la paroisse de Sainte-Anne du Cap-Sable.

†

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

La charité étant une des principales obligations des chrétiens, et le maintien des bonnes mœurs un des principaux points de la morale de l'évangile ; considérant que les procès, les querelles, les dissensions, etc., sont contraires à la charité, et que la corruption, le mauvais exemple et l'ignorance des principes de la religion sont ennemis des bonnes mœurs;

Pour remédier aux vices qui sont opposés à ces deux points essentiels de la religion de J.-C., et afin que chacun connaisse et fasse son devoir :

On propose aux habitants catholiques de la paroisse de Sainte-Anne du Cap-Sable, diocèse de Québec, dans l'ordre de la religion seulement, les articles suivants :

ARTICLE Ier. — Nommer quatre anciens, chefs de famille, hommes d'une probité, d'une piété et d'une vertu assurée, comme Arbitres, pour décider et accommoder à l'amiable et par charité, sans prétendre à aucune rétribution, conjointement avec le Curé ou Prêtre résidant dans la paroisse, lorsqu'il sera présent, les différends des catholiques ; et en outre veiller à la conservation des bonnes mœurs.

II. — Nommer de plus deux autres chefs de Famille qui aient les mêmes qualités que les premiers pour être comme leurs Assesseurs, et être joints à eux dans l'absence du Prêtre ; et encore pour remplir la place de ceux des quatre que la maladie ou quelques affaires empêcheraient de se rendre.

III. — Deux des Anciens avec le Prêtre suffiront pour être les Arbitres d'un différend ; et quatre dans l'absence du Prêtre

IV. — Les Anciens aussi bien que leurs Assesseurs s'engageront devant Dieu sur l'Evangile à n'avoir aucun égard pour la personne d'un particulier ; mais à rendre à chacun la justice selon son droit, suivant les lumières de leur conscience, les règles de l'Evangile, la raison, les lois et les coutumes justes et légitimes du pays et de la nation avec laquelle nous vivons autant qu'il sera en leur pouvoir. Ils promettront aussi de remplir fidèlement les différentes obligations qui leur sont imposées par le présent règlement.

V. — Le presbytère ou la sacristie seront le lieu où se tiendront ordinairement les séances de cette Justice de Charité. On pourra les tenir les dimanches et les têtes à l'issue des Vêpres, tous les premiers lundis des mois, ou en d'autres jours selon que la nature des affaires le permettra ou l'exigera à la volonté du Prêtre, des Anciens et des parties.

VI. — On aura du respect pour les Anciens ainsi choisis pour Arbitres aussi bien que pour leurs Assesseurs. On leur assignera une place distinguée dans l'église. On fera la même chose si quelqu'un des catholiques, à cause de son mérite et de ses talents, était élevé par le gouvernement civil à quelque charge, comme celle de Juge de Paix, etc. et tous aux processions marcheront immédiatement devant les chantres ou le clergé et cela pour honorer dans leurs personnes l'autorité qui vient de Dieu.

VII. — Pour le choix des Arbitres et de leurs Assesseurs, les premiers seront proposés par le Prêtre à l'acceptation des fidèles et lorsqu'un des Anciens défaudra par mort ou par une infirmité qui le rende incapable, le plus ancien des Assesseurs en âge ou en charge prendra sa place, et tous ensemble avec le Prêtre choisiront un nouvel Assesseur.

VIII. — Si malheureusement il s'élève quelque difficulté entre les particuliers catholiques de cette paroisse, ils viendront devant les Arbitres et le Prêtre, si sa présence est possible, pour y exposer leur droit et leur défense ; ils seront écoutés charitablement, et leur affaire sera accommodée par l'arbitrage du Prêtre et des Anciens désignés, auquel ils se soumettront.

IX. — Si l'affaire était difficile à décider et qu'elle fût au-dessus de la portée des Anciens et du Prêtre, faute de bien connaître la loi, le droit ou la coutume ; après un mûr examen de l'affaire fait par le Prêtre et les Anciens, on en fera un exposé clair et net qu'on fera signer et approuver par les parties. Ensuite on consultera par lettre ou autrement un habile avocat, aux dépens de qui il appartiendra d'entre les parties et sa décision authentique sera présentée aux Anciens et au Prêtre, qui, d'après cela, accommoderont la chose de leur mieux.

X. — S'il était nécessaire, pour bien connaître le droit d'une affaire, d'entendre des témoins, les parties en litige les amèneront pour être entendus. Si ces témoins sont des gens pauvres

ou étrangers à notre foi, il leur sera assigné un dédommagement par les Anciens, suivant que la prudence et la justice l'exigeront, et cela aux dépens de qui il appartiendra d'entre les personnes en différend.

XI. — On ne donnera aucun écrit, comme de jugement rendu : néanmoins si, pour la sûreté des parties, il en fallait un, ces parties feront un accord entr'elles, qui pourra être rédigé par écrit qu'elles signeront ou approuveront de leurs marques ; et quelques-uns des Arbitres, le Prêtre même, pourront le signer ou l'approuver comme témoins seulement : parce que nous ne prétendons aucunement ériger un Tribunal ou une Cour de Justice ; mais seulement prendre quelques moyens salutaires et utiles pour notre avantage spirituel et temporel et maintenir la paix, la justice et l'union entre nous, suivant la religion, la conscience et l'honneur.

XII. — Si les parties, ou une d'elles seulement, venaient à refuser de se soumettre à l'arbitrage du Prêtre et des Anciens, et de s'accommoder ainsi à l'amiable, on assignera aux contrevenants un temps convenable, après lequel, s'ils refusaient encore de se soumettre, ils seront dénoncés au prône comme manquant à la charité qu'ils doivent avoir pour leur prochain, et si, après trois avertissements faits ainsi par trois dimanches, ils persistent toujours dans leur refus, ils seront déclarés déchus de tout privilège dans notre église, et l'entrée leur en sera défendue jusqu'à ce qu'ils s'accommodent ensemble ; sans cependant que cette interdiction puisse être regardée comme une excommunication. Que s'ils demeurent un mois dans cet état, sans se soumettre, on en avertira Monseigneur l'Evêque ; afin que, d'après son avis et ses ordres, on puisse procéder à l'excommunication contre eux, pour les punir de leur entêtement. Mais, avant d'en venir à aucune de ces extrémités, le Pasteur fera tout son possible pour ramener la brebis qui s'égare. Si, après avoir porté la peine de l'excommunication, telle personne désirait de rentrer dans la communion des fidèles, et le demandait, elle sera reçue avec joie et charité, pourvu tou-

tefois qu'elle satisfasse à Dieu, à l'Eglise et à son prochain : car c'est son salut que l'on désire et non sa perdition.

XIII. — Si une difficulté ou un différend s'élève entre un catholique et une personne étrangère à la foi catholique, la partie catholique sera avertie de faire tout son possible pour se concilier avec sa partie adverse : que s'il n'est pas possible d'entrer en aucun accommodement, la partie catholique viendra exposer son droit et ses raisons devant les Anciens et le Prêtre, s'il est dans l'endroit. Si on trouve que la justice n'est pas de son côté, on l'obligera à s'accommoder et à réparer le tort qu'il a fait au prochain, sous les peines portées dans l'article précédent : s'il refuse, il portera la peine de son entêtement. Que s'il a droit, et que son adversaire refuse tout moyen pacifique de conciliation, on lui permettra pour lors de soutenir son droit dans une cour de justice, et, s'il est pauvre, toute la paroisse l'assistera comme frère contre l'oppression inique de l'étranger.

XIV. — Un catholique ne citera jamais un autre catholique en justice, à moins que sa partie adverse ne refuse de prendre aucun moyen de conciliation, malgré les peines portées dans les articles précédents, et cela encore après avoir exposé ses raisons devant le Prêtre et les Anciens, et avoir obtenu leur consentement, qui ne sera jamais refusé, si la justice se trouve du côté de l'exposant.

XV. — S'il arrive qu'un catholique soit obligé, pour obtenir justice ou le payement d'une dette, de citer devant un juge un étranger à sa foi, il ne doit le faire qu'après avoir épuisé tous les moyens chrétiens de conciliation, et avoir obtenu le consentement et la permission des Anciens et du Prêtre, s'il est au pays, ce qui lui sera accordé ou refusé suivant la raison ou le tort qu'il a comme de justice, à moins de n'être regardé et traité comme dans les articles XII et XIII.

XVI. — Si un étranger à la foi catholique voulait bien s'en rapporter à nos Arbitres, il sera reçu, s'il vient de bonne foi.

XVII. — Si les Arbitres eux-mêmes venaient à avoir quelque

différend ensemble ou avec d'autres personnes : ceux-là ne pourront être juges et parties. Dans ce cas, ils se soumettront à l'arbitrage des autres Anciens, des Assesseurs et du Prêtre ; et s'il est nécessaire, on nommera pour cette fois et cette affaire-là seulement de nouveaux Arbitres avec les mêmes qualités que les premiers, qui seront proposés à l'acceptation des parties à la décision desquels il faudra s'en rapporter, à moins de n'être regardé et traité comme entêté, ainsi qu'il est marqué aux Articles XII et XIII.

XVIII.— Si deux parties qui ont ensemble quelque différend, s'en rapportaient à l'arbitrage d'un ou de plusieurs des Anciens ou de leurs Assesseurs, chacun dans leur canton ; cela suffira : et l'affaire ainsi conciliée n'ira pas plus loin. Car c'est l'union et la paix qu'on désire.

XIX. — Quant aux bonnes mœurs, pour les conserver, les Anciens choisis, chacun respectivement dans leur canton, veilleront à ce que les fidèles fassent leur devoir de chrétiens. Si quelqu'un s'en écarte, comme s'il y avait des ivrognes, des concubinaires, des usuriers, des gens tenant chez eux des danses, et des assemblées où seraient reçus des enfants de famille contre le gré de leurs parents ; ou des gens qui laisseraient aller leurs enfants dans des lieux scandaleux, ou avec des personnes de mauvaises mœurs, étrangères à notre foi, sur qui nous ne prétendons aucun droit dans l'ordre de la religion ; des gens qui négligeraient leur devoir pascal, et enfin toutes sortes de personnes qui portent publiquement le mauvais exemple, comme font encore ceux qui négligent le soin spirituel et temporel de leur famille par paresse et par oisiveté, passant leur temps sans travailler, lorsqu'il est nécessaire de le faire, et qui n'envoient pas leurs enfants à l'instruction du catéchisme et à la confession lorsqu'ils sont en âge ; ils avertiront charitablement et secrètement la personne qui s'écarte de la sorte ; ou bien, ils en informeront le Prêtre seul en secret et par charité, lequel ensuite avertira lui-même les délinquants ; s'ils reconnaissent leur faute et se corrigent, on n'ira pas plus loin. Mais

s'ils persistent dans le désordre et l'aveuglement, après un second et troisième avertissement secret, on les dénoncera publiquement au prône, comme des gens dont il faut éviter la compagnie à cause de leur vie scandaleuse. S'ils ne changent pas encore, on ne les recevra plus dans l'église, et s'ils persévèrent plus longtemps dans leur endurcissement, on en avertira Monseigneur l'Evêque, afin que, d'après les ordres et les avis de Sa Grandeur, ils soient excommuniés, jusqu'à ce qu'ils abandonnent leurs mauvaises voies.

XX. — Par rapport à la religion et à l'instruction, on établira dans chaque canton un ou deux catéchistes qui soient de bonnes mœurs, qui aient de la vertu et de la piété, qui seront d'abord nommés par les fidèles, et présentés ensuite à l'approbation du Prêtre et des Anciens. Le catéchiste sera obligé de faire le catéchisme dans son canton tous les dimanches et trois fois la semaine toute l'année. Les pères et mères, maîtres et maîtresses, s'ils ont des enfants ou des domestiques, qui n'aient pas fait la première communion, seront tenus de les y envoyer, à moins qu'ils ne soient dans le cas de les instruire eux-mêmes et qu'ils ne le fassent exactement. Pour dédommagement et pour sa peine, le catéchiste recevra pour chaque enfant, en fruits de la terre, en argent, ou autrement, telle rétribution que les Anciens et le Prêtre jugeront convenable. Mais les enfants des pauvres y seront admis sans rien payer. Cependant s'il se trouvait un trop grand nombre de ces derniers, la paroisse aidera : ce qui sera aussi laissé à la prudence du Prêtre et des Anciens, à qui il faudra s'adresser dans le cas de pauvreté. Le catéchiste pourra aussi enseigner à lire et à écrire, s'il le peut, et pour lors sa rétribution sera augmentée en proportion. Les Anciens veilleront exactement à ce que les catéchistes, les pères et mères, les maîtres et maîtresses fassent leur devoir, les premiers en instruisant les enfants, et les autres en les envoyant ; et ils en rendront fidèle témoignage au Prêtre en temps convenable.

XXI. — Chaque particulier, chef de famille, approuvera de son seing ou de sa marque le présent règlement ; s'il refuse de le faire, on lui accordera un mois de délai ; s'il ne le fait dans cet intervalle, il ne sera plus admis aux assemblées concernant les affaires de l'église ; il n'aura pas non plus le privilège d'y avoir un banc ; sans pour cela être exempt des peines portées ci-dessus, s'il se trouve dans le cas de les subir. Il sera néanmoins admis à la messe, et autres offices de l'église ; il pourra aussi se présenter pour demander et recevoir les sacrements et autres droits de l'église, aussi souvent qu'il le jugera à propos : pourvu toutefois qu'il contribue à la dépense du culte. comme les autres, pour sa quote-part. Que s'il refusait même cela (si ce n'est par pauvreté, étant incapable de payer), dans ce cas il ne sera reçu à l'église qu'à Pâques, et cela par charité seulement. Il pourra aussi recourir au Prêtre pour le Baptême ou le Mariage de ses enfants, et en cas de maladie. Les femmes veuves tenant maison seront également admises comme les hommes à signer ou à approuver ce règlement.

XXII. — Lorsqu'il s'établira de nouvelles familles catholiques parmi nous, soit par mariage, soit autrement, les chefs des dites familles, s'ils veulent avoir le privilège des autres familles catholiques à l'Eglise, signeront ou approuveront de leurs marques ce règlement, dans le cours d'un mois depuis leur établissement ou depuis leur mariage. Mais pour cela le Prêtre ou les Anciens le leur proposeront.

XXIII. — Si quelqu'un qui aurait refusé, au delà du temps prescrit, de recevoir ce règlement, venait à offrir de le signer ou de l'approuver de sa marque, il sera admis sans difficulté avec joie et charité.

XXIV. — On lira ou fera lire tous ces articles à ceux qui se présenteront pour les signer, ou les approuver, afin qu'ils sachent ce qu'ils font.

XXV. — Si quelque personne embrasse la religion catholique, elle sera admise sans difficulté aux mêmes conditions

que les fidèles aux privilèges du présent règlement, en le signant ou l'approuvant de sa marque.

XXVI. — Le présent règlement sera présenté à Monseigneur l'Evêque de Québec, lorsqu'il fera sa visite dans cette paroisse, ou à celui qui la visitera de sa part. Sa Grandeur ou son visiteur pourront y faire tel changement et telle addition qu'ils jugeront nécessaires.

XXVII. — Tous ces articles seront présentés à la paroisse assemblée tous les six ans vers le temps de Pâques ou de la Pentecôte, pour les approuver et les signer. On pourra y faire pour lors tels changements et telles additions qu'on croira nécessaires et convenables ; mais on ne changera jamais les articles qui auraient été ajoutés ou changés par Monseigneur l'Evêque ou de sa part : et on n'ôtera pas ceux que Sa Grandeur aurait expressément approuvés, ni on n'insèrera aucun de ceux qu'Elle aurait désapprouvés, sans son consentement exprès.

XXVIII. — Cet écrit, signé et approuvé des habitants, sera déposé avec les papiers de la paroisse dans le coffre de la fabrique, et confié à la garde du Prêtre et des Marguilliers.

Je, Prêtre soussigné, comme Pasteur de cette paroisse, promets sincèrement devant Dieu, sur les saints Evangiles, d'observer et de faire observer fidèlement, pour ce qui est de ma part, le présent règlement.

SIGOGNE, prêtre.

Nous, habitants catholiques de la paroisse de Sainte-Anne du Cap-Sable *Anglice*, Argyle, assemblés aujourd'hui vingt-quatre octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, voulant faire notre salut en vivant chrétiennement, acceptons librement et de bon cœur ce présent règlement dans toute sa teneur ; et promettons sincèrement devant Dieu, sur les saints Evangiles, de l'observer fidèlement et de nous y soumettre. En foi de quoi

nous le signons et l'approuvons en y mettant notre nom ou nos marques °/o.

Suivent les signatures de :

Charles LEBLANC, M. BOUDRAUT, Benoni DENTREMONT, Simon AMIRAULT, Charles-Ament BABIN, Joseph BOURQUE, John LARKIN, Amable BOUDREAU, Jean-Baptiste POTIER, Jacques DENTREMONT, Pierre SURET fils, Charles BABIN, Isidore BELLIVEAUX, Jean COTREAU, Antoine-François RICHARD, Amand LEBLANC, Cyrille DENTREMONT, Joseph BOUDREAU, Charles DENTREMONT ; Plus trois signatures impossibles à lire ; quarante-six, ne sachant signer, ont fait leurs marques.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LETTRE-PRÉFACE DU P. LE DORÉ. VII

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE PREMIER : Clare avant 1799. Ses premiers habitants. Leur vie domestique. Concessions de terres. 5

CHAPITRE DEUXIÈME : Vie commerciale et religieuse 33

CHAPITRE TROISIÈME : L'abbé Jean-Mandé Sigogne. Son départ de France. Son séjour en Angleterre 57

CHAPITRE QUATRIÈME : Premières années d'apostolat. Organisation de la paroisse Sainte-Marie. Visite épiscopale. Construction d'église 77

CHAPITRE CINQUIÈME : Une sœur de Sainte-Marie. La loi de la dîme. Une tempête dans un verre d'eau. Construction du presbytère de Sainte-Marie. 105

CHAPITRE SIXIÈME : Le pasteur d'âmes. Le culte et la liturgie catholique à Sainte-Marie. Les danses et les veillées. La mode. Scènes de la primitive Eglise. La justice et l'honneur au tribunal du P. Sigogne. 125

CHAPITRE SEPTIÈME : Le P. Sigogne, juge de paix. Affaires temporelles. Premiers adieux à Sainte-Anne. Incendie de 1820. Reconstruction de l'église et du presbytère. La première cloche de Sainte-Marie 143

CHAPITRE HUITIÈME : L'instruction dans Clare de 1800 à 1840. Suppression du serment du Test. Haliburton et le P. Sigogne. 161

CHAPITRE NEUVIÈME : La famille presbytérale du P. Sigogne. . 177

CHAPITRE DIXIÈME : Le couvent de Sainte-Marthe. Le P. Sigogne et les Micmacs. Dernières années du missionnaire. Sa mort . 195

CHAPITRE ONZIÈME : Quarante ans plus tard. Fondation du collége Sainte-Anne. 213

CHAPITRE DOUZIÈME : Aujourd'hui. Coup d'œil sur l'avenir. . 241

APPENDICES

APPENDICE PREMIER : Premiers habitants de la baie Sainte-Marie 259

APPENDICE SECOND : Règlement proposé par l'abbé Sigogne aux habitants de la paroisse Sainte-Anne du cap de Sable et adopté par eux sous serment. 265

TABLE DES GRAVURES

Pages.

Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax *(hors texte)* . 11
Eglise des Concessions de Sainte-Marie. XXII
Maison de Joseph Dugas, la première bâtie à la baie Sainte-Marie, occupée aujourd'hui par un de ses petits-enfants *(hors texte)* 1
Carte des comtés de Digby et de Yarmouth. 7
Carte de la Nouvelle-Ecosse 13
L'anse des Leblanc où se fixèrent les premiers colons de Clare . 23
Une scierie dans les bois *(hors texte)*. 33
Cimetière acadien de la baie Sainte-Marie (Pointe à Major), Falaise de l'anse des Leblanc à l'horizon 43
Au milieu des bois de Sainte-Marie : rivière de Meteghan . . 55
Vue de Church-Point en 1904 *(hors texte)*. 65
Une vue du Chemin-du-Roi en 1904 (Comeauville-Sainte-Marie) 93
Construction d'une église en 1902 : travailleurs volontaires. . 102
Halage des bois 110
Halage d'une maison (départ) *(hors texte)* 113
Presbytère du P. Sigogne en 1820 122
Halage d'une maison (arrivée) *(hors texte)*. 129
Une Acadienne de 1830. 132
Pointe-de-l'Eglise en 1904 145
Eglise actuelle de Meteghan 150
Eglise de Sainte-Marie en 1820 158
Autographe du P. Sigogne 163
Autographe des enfants Doucet 163
Le juge Thomas-Chandler Haliburton 171
Division des petits du collège Sainte-Anne *(hors texte)* . . . 177

Un lac dans la forêt. 183
Julie Anne, enlevée aux Indiens par le P. Sigogne 186
Division des grands du collège Sainte-Anne *(hors texte)*. . . 193
Frère et sœur Micmacs. 200
Famille indienne 205
Eglise de Salmon-River. 209
M. Maximin Comeau, élève du P. Sigogne 215
R. P. Gay, ancien curé de Sainte-Marie. 215
Eglise de Saulnierville. 217
R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes *(hors texte)* . . 225
R. P. Blanche, premier supérieur du collège Sainte-Anne, préfet apostolique du golfe Saint-Laurent 225
Monument du P. Sigogne. 231
Collège Sainte-Anne de Church-Point en 1904. 236
R. P. Ory, bienfaiteur du collège Sainte-Anne. 239
Eglise de Sainte-Croix 242
Nouvelle église de Sainte-Marie de Church-Point en 1904 (façade) 243
Nouvelle église de Sainte-Marie de Church-Point en 1904 (vue de côté) 244
Une scierie sur la rivière de Meteghan 253
Eglise de Saint-Bernard 261

VALENCE, IMPRIMERIE VALENTINOISE, PLACE ST-JEAN

Façade de la nouvelle Eglise de Sainte-Marie, bâtie en 1904.

DUE DEC 17 1924

~~DUE JAN 22 '47~~

~~DUE MAR 2 '50~~

Ap. 10. 50